

76-5-37

SAINT

# DENYS L'ARÉOPAGITE

PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

CHANOINE HONORAIRE D'AJACCIO ET DE QUIMPER

« Je vous bénis, ô Seigneur, de ce que vous  
» excitâtes saint Pierre et ses successeurs à  
» nous envoyer, dès les premiers temps, les  
» évêques qui ont fondé nos Eglises. »

Bossuet. *Discours sur l'unité de l'Eglise.*



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 5

1863

## PRÉFACE.

---

La prédication de l'Évangile dans les Gaules date-t-elle de l'ère apostolique? Avons-nous le droit de redire avec un sentiment de fierté chrétienne et nationale ces vers que Fortunat, l'illustre évêque de Poitiers, écrivait en 530 :

Gallia, plaude, libens, mittit tibi Roma salutem;  
Fulgor apostolicus visitat Allobrogas<sup>1</sup>?

Ou bien faut-il reculer au troisième siècle, sous l'empire de Dèce, l'an 250, l'origine de nos Eglises, et nous incliner devant un texte isolé de saint Grégoire de Tours, contredit par d'autres passages du même auteur, et par l'immense majorité des Pères et des historiens qui l'ont précédé et suivi jusqu'au dix-septième siècle?

La mission de saint Denys l'Aréopagite à Paris est-elle environnée d'assez de preuves et de témoignages pour que la plus grande somme de probabilités lui

<sup>1</sup> « Terre des Gaules, applaudis à ta gloire : Rome t'envoie le salut, » la splendeur apostolique visite les Allobroges. » (Fortunat, *Oper.* — *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 127.)

soit historiquement acquise? Ou bien faut-il la considérer comme une légende pieuse du moyen-âge, sans autre valeur « que le suave parfum des vieilles et romanesques traditions populaires<sup>1</sup>? »

Revenir après un siècle et demi d'oubli et d'indifférence sur une question que la critique antitraditionnelle avait cru tranchée définitivement en sa faveur; saisir de nouveau l'opinion d'une discussion qui paraissait terminée, pourrait sembler inutile ou inopportun. L'époque contemporaine ne nous fournit que trop de sujets de luttes obligées, sans emprunter au passé des controverses éteintes et ramasser, sur les champs de bataille de l'histoire, les armes que vainqueurs et vaincus ont laissées à terre.

Cependant il importe de dire pourquoi l'Eglise Romaine, *mère et maîtresse de toutes les autres*, centre de la science ecclésiastique et gardienne prudente des traditions, n'a point consacré par son autorité ce qu'on s'était habitué à considérer comme la conquête légitime de la critique du dix-septième siècle. En France, l'opinion qui fixe au règne de Dèce la mission de nos premiers apôtres, a prévalu. Son triomphe fut tel que l'enseignement classique, la croyance commune aussi bien que le sentiment des juges plus éclairés

<sup>1</sup> L'abbé Pascal. *Discussion historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la Foi dans les Gaules*, p. 22.

rés et plus instruits, qui exercent en quelque sorte la magistrature de l'esprit public, et dont le devoir est de se tenir sur les hauteurs et comme aux avant-postes de la science, sont restés presque unanimes sur ce point. On ne semble même plus se douter que la tradition contraire a été celle de toute notre histoire ; que l'Université de Paris, les Parlements, les Eglises particulières, les rois et les sujets, les docteurs et les légistes, la France entière l'avaient conservée, maintenue, promulguée et universellement professée jusqu'au dix-septième siècle : ainsi s'est vérifiée la prophétie de Louis Servin, au Parlement de Paris, quand cet avocat général, poursuivant la condamnation du nouveau Bréviaire d'Angers, s'écriait en 1603 : « Si » nous endurons que les saints de nos Gaules soient » ôtés de notre calendrier, quelque preuve que nous » puissions avoir de Michaël Syngelus, de l'eschole » grecque ordonnée par le saint apostre de la France <sup>1</sup> ; » quoiqu'en disent les vieux livres, le privilège de » saint Landeric, évêque de Paris, octroyé à la prière » du roy Clovis, et les anciennes chartes ; quoiqu'ait » rapporté ce docte Hilduein des anciens écrits ; quoi- » qu'en ait écrit Hincmarus, archevesque de Reims ; » bref quoique nous lisions dans les histoires de nos

<sup>1</sup> Saint Denys l'Aréopagite.

» rois..... à la fin on nous en fera perdre la mémoire <sup>1</sup>. » Cependant les travaux récents d'un écrivain aussi érudit que modeste sur l'apostolat de la Provence <sup>2</sup>, accueillis par l'admiration générale pour la science vraiment prodigieuse qu'ils révèlent dans leur auteur, sont venus, de nos jours, protester contre cet oubli trop complet du passé. Sous l'influence de la parole autorisée et grave du docteur Sulpicien, une réaction s'est opérée dans les esprits, et un mouvement prononcé de retour aux traditions antiques de la France s'est produit au sein de la génération actuelle <sup>3</sup>. La prescription, qui commençait en faveur de l'école antitraditionnelle, a donc

<sup>1</sup> Servin, avocat général au parlement de Paris, et conseiller d'état sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Voir ses *Plaidoyers*, in-4°, 1631. — Cf. Dussaussy. *De Mysticis Galliae scriptoribus*, p. 793, in-4°, 1639.

<sup>2</sup> *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, par M. Faillon, de la société de Saint-Sulpice, 2 vol. in-4°, Migne.

<sup>3</sup> Voyez *Histoire de l'Eglise du Mans*, par D. Piolin; — *de l'Eglise de Metz*, par M. l'abbé Chaussier; — *de Reims, Châlons et Soissons*, par M. Ravenetz; — *Saint Ursin, apôtre du Berry*, par M. l'abbé de Lutho; — *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial*, par M. l'abbé Arbellot; — *Vie de saint Paul-Serge, fondateur de l'Eglise de Narbonne*, par M. l'abbé Robitaille; — *Recherches sur l'ancienneté de l'Eglise d'Arras*, par le même; — *Origine et histoire abrégée de l'Eglise de Mende*, par M. l'abbé Charbonnel; — *Apostolat de saint Front au premier siècle*, par M. l'abbé Dion; — *Toull et Ahun. Le christianisme dans l'Aquitainé*, par M. Coudert de Lavillate; — *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne*, par M. l'abbé Bougaud, etc.

été interrompue ; et les historiens futurs en trouveront, dans les écrits de notre époque, de nombreux et éloquents témoignages. Mais il y a loin de ces efforts isolés, de ces recherches individuelles, de ce réveil d'une opinion hésitante et émue, qui se cherche elle-même, à un ensemble de croyance compacte et universelle. La révolution opérée par la critique du dix-septième siècle est encore officiellement, si l'on peut parler ainsi, maintenue et protégée ; et, par un singulier renversement d'idées, ceux qui l'attaquent passent pour des novateurs ; tant une durée d'un siècle et demi a pu lui donner une apparence superficielle d'antiquité !

Cependant l'Église Romaine a conservé, dans sa liturgie catholique, la tradition répudiée par la France. Dès l'année 1602, les légendes du Bréviaire Romain furent soumises, par ordre de Clément VIII, à une révision minutieuse, que la critique du protestantisme avait rendue nécessaire<sup>1</sup>. C'était le siècle des cardinaux Baronius, Bellarmin, Tolet, d'Ossat, Duperron<sup>2</sup>. Jamais peut-être réunion plus illustre de vertus et d'érudition n'avait brillé à la fois au sein du collège apostolique. On sait, d'ailleurs, que les Congrégations

<sup>1</sup> Voir la bulle *Cum in Ecclesia*, 10 mai 1602.

<sup>2</sup> Baronius (1538-1607) ; Bellarmin (1542-1621) ; Tolet (1532-1610) ; d'Ossat (1536-1604) ; Duperron (1556-1618).

Romaines, chargées de l'examen des questions théologiques, pourraient servir de modèle aux tribunaux les plus éclairés et les plus impartiaux du monde. Après cette révision scrupuleuse, Clément VIII, dans la bulle : *Cum in Ecclesiâ* (10 mai 1602), promulguait le nouveau Bréviaire, où nos traditions apostoliques étaient maintenues. Trente ans plus tard, quand les discussions ardentes soulevées par les docteurs français, au sujet des origines chrétiennes des Gaules, triomphaient si facilement dans notre pays, Urbain VIII ordonna une nouvelle révision du Bréviaire Romain. Les textes des légendes des saints furent encore soumises à un examen approfondi et sévère. Ce fut donc avec pleine connaissance de cause, après une discussion solennelle, et quand toutes les pièces du procès avaient passé successivement sous les yeux du public et des juges, qu'Urbain VIII promulguait la bulle : *Divinam psalmodiam*<sup>1</sup>, où il déclare que les *Histoires des saints*, contenues dans la nouvelle édition du Bréviaire Romain ont été vérifiées, et les anciens manuscrits, d'où elles sont tirées, soigneusement collationnés. *Sanctorum historias, collatis veteribus manuscriptis, recognovisse*<sup>2</sup>. L'apostolicité des Eglises des Gaules était de nouveau mainte-

<sup>1</sup> 25 Janvier 1631.

<sup>2</sup> *Breviarium Romanum, Mechliniæ.*

nue et solennellement professée. Ainsi Rome, spectatrice et juge du débat, ne trouvait pas, dans les preuves à l'appui de l'opinion nouvelle, une raison suffisante pour réformer sa croyance sur la date apostolique de la prédication de la foi dans les Gaules. L'Eglise de Paris cessa d'invoquer comme son fondateur saint Denys l'Aréopagite, pendant que toutes les Eglises de l'univers, qui ont conservé ou repris depuis ce temps la liturgie romaine, adressent chaque année leurs hommages et leurs prières à saint Denys l'Aréopagite, fondateur de l'Eglise de Paris.

Le fait de cette divergence implique deux difficultés, l'une théologique, l'autre historique. La première a été tranchée par Benoît XIV, dans son livre immortel : *De Canonizatione sanctorum*, de manière à prévenir ou à dissiper tous les scrupules. Ce grand pape, après avoir établi en principe que le Bréviaire Romain, soumis à diverses reprises<sup>1</sup> par les Souverains Pontifes à une révision minutieuse et sévère, ne présente en général dans ses offices que des leçons qu'on peut accepter sans crainte, ajoute : « Cepen-  
» dant, on ne saurait regarder comme interdit d'ex-  
» poser, avec la réserve que comporte une pareille  
» matière, et en s'appuyant sur des raisons graves,

<sup>1</sup> S. Pie V, en 1568 ; Clément VIII, en 1602 ; Urbain VIII, en 1631.

» les difficultés qui peuvent se rencontrer au sujet  
 » des faits historiques, et de les soumettre au juge-  
 » ment du Siège Apostolique, qui en pèsera la valeur  
 » et la légitimité, si l'on procède de nouveau à une  
 » correction du Bréviaire Romain <sup>1</sup>. » Ainsi, la porte  
 n'est point fermée aux progrès de la science histo-  
 rique dans l'avenir. On n'impose point de force à la  
 conscience une opinion qu'elle repousserait par des  
 motifs sérieux et plausibles. On demande seulement  
 le respect et la modération qui conviennent en pareille  
 matière, et on réserve au Saint-Siège le jugement dé-  
 finitif. En sorte que le P. Sirmond, par exemple,  
 qui croyait de bonne foi avoir démontré péremptoi-  
 rement que saint Denys l'Aréopagite n'avait jamais  
 mis le pied sur le sol des Gaules, pouvait réciter  
 la leçon du Bréviaire Romain, qui fait mourir ce saint  
 à Paris, sans que sa conscience fût violentée; la  
 vérité qu'il croyait avoir découverte devant tôt ou  
 tard, par sa seule force, obtenir la sanction du Saint-  
 Siège.

Cette première difficulté résolue, en ce qui tient à

<sup>2</sup> Attamen ita ut vetitum existimari non possit, debitâ cum reve-  
 rentiâ, et gravi fundamento, quæ occurrunt in factis historicis, diffi-  
 cultates exponere, easque judicio Sedis Apostolicæ supponere, ut  
 eorum veritatem et robur perpendat, si quando manus iterum admo-  
 veatur ad Breviarii Romani correctionem. (Bened. XIV, *De Can-  
 Sanct.*, lib. IV, p. II, c. XIII, n° 8.)

la question pratique, il reste à exposer, au point de vue des preuves et des arguments historiques, pourquoi l'Eglise Romaine n'a pas admis la date du troisième siècle pour l'origine de la foi dans les Gaules.

Tel est l'objet du travail que nous entreprenons, avec la ferme volonté de dégager cette étude de tout ce qui pourrait ressembler à l'amertume des premiers débats. Nous n'insisterons donc point sur la valeur personnelle du fameux docteur Launoy, qui, le premier, souleva ces discussions irritantes. Nous ne voulons point faire à sa mémoire un procès de tendance; et, sous ce rapport, nous souscrivons volontiers à ces paroles d'un écrivain, dont nous combattons d'ailleurs les doctrines : « Ceci, qu'on le remarque bien, disait » l'abbé Pascal, n'est pas une question de jansénisme, » ni de molinisme, ni de gallicanisme : c'est tout » simplement un fait de chronologie hagiographique, » rien de plus, rien de moins <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Dissertation historique et critique sur l'époque de la mission de saint Denys, premier évêque de Paris.* Préface. — Cet ouvrage manuscrit, le dernier qu'ait composé l'abbé Pascal, n'a pas été publié. Il est tombé entre nos mains. L'auteur y soutient la thèse de Launoy et de Sirmond sur la date du troisième siècle pour nos origines chrétiennes, et combat l'aréopagitisme. Cependant sa conviction s'était ébranlée, et l'ouvrage de M. Faillon avait évidemment agi sur son esprit, sans le convaincre entièrement. Les dernières paroles du manuscrit trahissent cette préoccupation. Nous les citons ici, parce qu'elles honorent le caractère et la bonne foi d'un auteur qui avait jusque-là ardemment soutenu la doctrine contraire.

Exposer consciencieusement, et dans toute leur force, les arguments des adversaires, sans aucune réticence comme sans préoccupation de personnalité; développer les moyens de défense; présenter les solutions; citer les témoignages; pour arriver à pouvoir conclure légitimement que, malgré deux siècles de persévérants efforts, on n'est point arrivé à faire passer la plus grande somme de probabilités historiques du côté de ceux qui combattent l'origine apostolique de nos Eglises et l'aréopagitisme de saint Denys de Paris; démontrer ainsi que Rome ne pouvait pas et ne devait pas sacrifier une tradition immémoriale à une opinion qui, loin d'être parvenue à une certitude historique, n'atteint même pas la probabilité proprement

« Enfin, dit-il en terminant, si, après avoir consciencieusement » étudié les monuments de notre histoire ecclésiastique de France, » nous étions invinciblement convaincu qu'avant le deuxième siècle » la foi a été prêchée dans les Gaules, nous serions porté à reconnaître » cette haute antiquité pour les Eglises d'Arles et de Vienne, où » l'Evangile aurait été annoncé avant saint Pothin à Lyon..... Nous » respecterons tant qu'on voudra les traditions de Marseille, d'Aix, » de Limoges, etc., mais uniquement comme traditions populaires, » que leur antiquité environne d'une certaine auréole de vénération. » C'est là un aveu précieux dans la bouche d'un auteur grave et instruit qui avait, en 1857, publié une brochure très-vive contre la tradition de Limoges, pour laquelle il ne professait pas alors le moindre respect. Il est vrai que, dans le manuscrit, le passage que nous venons de citer se trouve entre deux parenthèses, avec cette note : « *Ce qui est entre deux parenthèses est supprimé dans le cahier de l'Académie,* » mais il n'en révèle pas moins la véritable pensée de l'écrivain, et la suppression faite pour l'Institut ne l'a pas été dans la conscience.

dite, voilà tout le dessein de ce livre. Son auteur fait appel à la bonne foi et à l'impartialité de ceux qui prendront la peine de le lire. La vérité n'est point dans les extrêmes ; les passions, les préjugés étouffent sa voix. Elle a besoin, pour éclater, du calme de l'étude, et s'appuie sur le temps, qui la venge tôt ou tard des arrêts précipités des sectes et des partis.



# SAINT DENYS.

## L'ARÉOPAGITE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### UNIVERSALITÉ DE LA PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE AU PREMIER SIÈCLE.

1. Rapide et universelle propagation de l'Évangile dès les temps apostoliques. Témoignages de Pline-le-Jeune, Hégésippe, saint Justin, Tertullien, Eusèbe de Césarée, saint Hilaire. — 2. Preuve de présomption en faveur de l'apostolicité des églises de Gaule qu'il est permis d'en tirer. — 3. Témoignages explicites en faveur de cette apostolicité. Textes formels de Tertullien. — 4. De saint Irénée. — 5. Concile de treize évêques des Gaules présidé par saint Irénée (180). — 6. Lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne (254). — 7. Admettre l'époque de Dèce pour celle des origines chrétiennes des Gaules serait sacrifier la tradition tout entière. — 8. Lettre du concile d'Arles au pape saint Léon-le-Grand, en 440, établissant la croyance générale à cette époque de la mission de saint Trophime à Arles, par l'apôtre saint Pierre. — Témoignages du pape saint Zozime, d'Adon de Vienne, d'Usuard, de Pierre-le-Vénéral, en conformité avec la lettre du concile d'Arles. — 10. Témoignages explicites d'Eusèbe de Césarée, de Sophrone, de la Chronique d'Alexandrie, de saint Epiphane, en faveur de l'apostolicité des églises de Gaule. — 11. Accord des traditions de l'occident avec celles de l'orient à ce sujet. — 12. Pourquoi, dans la controverse du dix-huitième siècle, la date fixée par saint Grégoire de Tours fut si facilement adoptée. Un nouveau témoignage. Manuscrit syriaque du sixième siècle.

Sommaire.

1. Le caractère propre de la prédication évangélique, constaté par la tradition des premiers siècles, fut celui d'une rapide universalité qui étonna le monde païen, et qui fut, dès l'origine, l'argument le plus concluant employé par les apologistes. Pline-le-Jeune écrit à Trajan

Rapide  
et universelle  
propagation  
de l'Évangile.

(100-110). « La contagion de cette superstition chrétienne a infesté non-seulement les villes, mais les bourgs et les campagnes<sup>1</sup>. » Il se plaint « qu'elle met en péril une multitude de tout âge, de tout sexe et de toute condition<sup>2</sup>, que les temples ont été un instant presque abandonnés, et que les victimes ne trouvaient plus d'acheteurs. » — « Quels rapides et étonnants progrès ! dit à ce sujet M. de Châteaubriand. Les temples abandonnés ! on ne trouve déjà plus à vendre des victimes ! et l'évangéliste saint Jean venait à peine de mourir<sup>3</sup> ! »

« Dès son aurore, dit Hégésippe, le christianisme pénétra parmi toutes les tribus de la race humaine ; aucune nation de l'empire romain ne resta étrangère à son culte<sup>4</sup>. » Vers l'an 140, saint Justin, qui porta le premier le nom de philosophe chrétien, titre qu'il illustra par son martyre, en discutant avec le juif Tryphon, insistait sur ce fait, et y trouvait une preuve irrefutable de la divinité du christianisme, qui seul avait

<sup>1</sup> Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est. (Plin., lib. X, epist. xcvi, xcviij.)

<sup>2</sup> Multos esse omnis ætatis, omnis conditionis utriusque sexus. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> M. de Châteaubriand. *Etudes historiques*, édit. de Firmin Didot, 1845, in-12, p. 147.

<sup>4</sup> Ex quo cæpit congregatio christianorum, in omni hominum penetravit genus, nec ulla natio Romani orbis remansit, quæ cultus ejus expers relinqueretur. (Hégésippe, libro II, de *Excidio Hierosolymitano*. — *Patrol. lat.*, t. XV, col. 2036.)

Hégésippe vivait de 150 à 180 de l'ère chrétienne. Quelques auteurs ont pensé que le livre qui porte son nom fut composé un siècle et demi plus tard par un autre Hégésippe ; enfin d'autres l'ont attribué à saint Ambroise. Quoi qu'il en soit, la tradition de la rapide et universelle propagation de l'Évangile dans le monde, n'y est pas moins constatée.

réalisé la prophétie de David, promettant à la loi de Dieu l'empire du monde. « La loi mosaïque, disait-il, » est si loin de s'être étendue de l'Orient à l'Occident, » qu'il y a maintenant encore des nations entières » parmi lesquelles jamais un homme de race juive n'a » pénétré. Or il n'est pas une seule race de mortels » grecs ou barbares, ou de quelque nom qu'on puisse » les appeler, soit des peuplades scythes qui habitent » leurs chars errants, soit des tribus nomades qui n'ont » point de demeures fixes, soit des peuples pasteurs » qui vivent sous la tente, il n'en est pas une au sein » de laquelle des prières et des actions de grâces ne » soient adressés au Père et créateur de toutes choses, » au nom du crucifié Jésus<sup>1</sup>. » Soixante ans plus tard Tertullien, dans son *Apologétique*, en appelle aux païens eux-mêmes pour constater, par un seul coup d'œil jeté sur le monde, cette merveilleuse propagation de la foi : « Nous sommes d'hier, s'écrie-t-il, et nous » avons rempli tout ce qui vous appartient, vos cités, » vos îles, vos châteaux forts, vos municipales, vos » conseils, les camps eux-mêmes, les tribus, les dé- » curies, le palais, le sénat, le forum ; vos temples » seuls nous vous les abandonnons<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Πρώτον μὲν οὐδὲ γυν ἀπὸ ἀνατολῶν ἡλίου ἕως δυσμῶν τὸ γένος, ἀλλ' ἔστι τὰ ἔθνη ἐν οἷς οὐδέπω οὐδεὶς ἡμῶν τοῦ γένους ὄκησεν. Οὐδὲ ἔν γὰρ ὅλος ἐστὶ τὸ γένος ἀνθρώπων, εἴτε βαρβάρων, εἴτε Ἑλληνῶν, εἴτε ἀπλῶς ὠτινιῶν ὀνόματι προσαγορευομένων, ἢ ἀμαξοβίων, ἢ ἄδικων καλουμένων, ἢ ἐν σκηναῖς κτηνοτρόφων οἰκούντων, ἐν οἷς μὴ οὐκ ἰτοῦ ὀνόματος τοῦ σταυρωθέντος Ἰησοῦ εὐχαὶ καὶ εὐχαριστίαι τῷ Πατρὶ καὶ Ποιητῇ τῶν ὅλων γίνονται. (S. Justini, *Dialogus cum Tryphone Judæo*. — *Patrol. græc.*, t. VI, col. 748, 749.)

<sup>2</sup> Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, pala-

Eusèbe de Césarée n'est pas moins énergique.<sup>4</sup>  
 « Comme le rayon du soleil, dit-il, illumine tout-à-  
 » coup l'horizon, ainsi, par un effet de la puissance et  
 » de la protection céleste, la parole de Dieu, le Verbe  
 » du salut porta à la fois sa splendeur à l'univers tout  
 » entier. La prophétie des saintes Ecritures s'est véri-  
 » fiée au pied de la lettre : *La voix* des évangélistes  
 » et des apôtres *s'est fait entendre au monde, et leur*  
 » *parole a retenti jusqu'aux extrémités de la terre.*  
 » Semblable à l'aire du laboureur qui se comble sou-  
 » dain, au temps de la moisson des gerbes recueillies  
 » de toutes parts, l'Eglise se vit tout-à-coup remplie  
 » de la multitude innombrable et presque infinie de  
 » ceux qui, dans toutes les cités, dans toutes les bour-  
 » gades embrassaient la religion du Christ et la foi  
 » véritable. » Revenant sur cette pensée, dans son  
 livre de la *Démonstration évangélique*, voici comment  
 il s'exprime, au sujet de la dispersion des apôtres  
 dans toutes les contrées de l'univers : « Je ne consen-  
 » tirai jamais à ne voir qu'un fait humain dans la pré-  
 » dication qu'ils font à tout l'univers du nom de Jésus,  
 » des miracles de sa vie qu'ils publient dans les villes  
 » et les campagnes, envahissant l'empire romain, et

tium, senatum, forum; sola vobis relinquimus templa. (Tertull.,  
*Apologet.*, cap. XXXVII. — *Patrol. lat.*, t. 1, col. 462, 463.)

<sup>4</sup> Ὅστω δῆτα οὐρανίῳ δυνάμει καὶ συνεργίᾳ, ἀθρόως οἷά τις ἡλίου  
 βολῆ, τὴν σύμπασαν οἰκουμένην ὁ σωτήριος κατηύγαξε λογος, αὐτίκα  
 δὲ ταῖς θείαις ἐπομένως Γραφαῖς, ἐπὶ πᾶσαν προήει τὴν γῆν ὁ φθογγος  
 τῶν θεσπεσίων εὐαγγελιστῶν τε αὐτοῦ καὶ ἀποστόλων, καὶ εἰς τα-  
 πέρατα τῆς οἰκουμένης τὰ ρῆματα αὐτῶν. Καὶ δῆτα ἀνὰ πάσας  
 πόλεις τε καὶ κόμας, πληθυσσῆς ἄλωνος δίκην, μυριάνδροι καὶ  
 παμπληθεῖς ἄθρόως ἐκκλησίαι συνεστήκεισαν. (Euseb., *Hist. Eccl.*,  
 lib. II, cap. III. — *Patrol. græc.*, t. XX, col. 141, 142.)

» la cité reine de toutes les autres cités; parcourant les  
 » royaumes des Perses et des Arméniens, les contrées  
 » des Parthes, pénétrant chez les Scythes, et jusqu'aux  
 » confins de l'univers, dans les régions de l'Inde; tra-  
 » versant l'Océan, et abordant jusqu'à ces îles qu'on  
 » appelle *Britanniques*<sup>1</sup>. »

2. Ainsi le fait de la propagation rapide et simultanée de la prédication apostolique dans le monde est acquis à l'histoire et illumine la première page de la tradition chrétienne. « La prédication du royaume de  
 » Dieu, pour nous servir des paroles mêmes de saint  
 » Hilaire, ne s'effectua point par un progrès lent, mais  
 » elle parcourut toute la terre, avec une prompte et in-  
 » fatigable activité<sup>2</sup>. » Il semble que cet éclair de la foi brillant tout-à-coup sur le monde, empruntât un nouvel éclat aux ténèbres profondes du paganisme comme l'étincelle électrique détache plus vigoureusement sa lumière dans les ombres de la nuit. Il importait d'établir d'abord ce fait général, dont la portée, on le conçoit, doit exercer une certaine influence sur la question particulière qui nous occupe. Les textes qui précèdent

Preuve de présomption résultant de ce fait en faveur de l'apostolicité des Eglises des Gaules.

<sup>1</sup> Κηρύττειν δ'εἰς πάντας τὸ τοῦ Ἰησοῦ ὄνομα, καὶ τὰς παραδόξους πράξεις αὐτοῦ κατὰ τε ἀγροὺς καὶ κατὰ πόλιν διδάσκειν· καὶ τοὺς μὲν αὐτῶν Ῥωμαίων ἀρχὴν καὶ αὐτὴν τε τὴν βασιλευσάντων πόλιν νειμασθαι, τοὺς δὲ τὴν Περσῶν, τοὺς δὲ τὴν Ἀρμενίων, ἐτέρους δὲ τὸ Πάρθων ἔθνος, καὶ αὖ πάλιν τὸ Σκυθῶν, τινὰς δὲ ἤδη καὶ ἐπ' αὐτὰ τῆς οἰκουμένης ἐλθεῖν τὰ ἄκρα, ἐπὶ τε τὴν Ἰνδοῶν φθάσαι χώραν, καὶ ἐτέρους ὑπὲρ τὸν Ὠκεανὸν παρελθεῖν ἐπὶ τὰς καλουμένας Βρετανικὰς νήσους, ταῦτα οὐκέτ' ἔγωγε ἠγοῦμι κατὰ ἀνθρώπων εἶναι. (Eusebii, *Demonst. evang.*, lib. III, cap. v. — *Patrol. græc.*, t. XXII, col. 204.)

<sup>2</sup> Prædicationis regni Dei non fuit lenta properatio, sed in omnem terram indefessâ mobilitate et celeri transcurrit (S. Hilar., *Pictav. in psalmum CXLVII.* — *Patrol. lat.*, t. IX, col. 376.)

ne laissent pas de doute sur l'universelle apparition de la foi dans le monde, aux temps apostoliques. Entre cette lumière portée en même temps par les voyageurs de l'Évangile sur tous les points de la terre, et la fondation régulière d'Églises durables, ayant une succession non interrompue de pasteurs, il y a la même différence qu'on peut observer, dans le monde physique, entre le premier rayon de l'aurore, et l'invasion lente de la lumière du soleil arrivant graduellement à la pleine conquête du ciel. Des Églises fondées par les premiers messagers de la bonne nouvelle, toutes ne subsistèrent pas avec leur hiérarchie et leur succession d'évêques; la Grande-Bretagne, visitée par la foi dès le premier siècle, comme Eusèbe vient de nous l'apprendre, et comme nous le verrons plus bas par un texte célèbre de Tertullien, eut besoin de saint Grégoire-le-Grand et de saint Augustin, pour que le flambeau de la foi, reprenant plus tard son premier sillon, vint s'y fixer d'une manière constante et durable. Ce serait donc une erreur d'infirmier l'authenticité de l'origine apostolique de certaines Églises par le seul fait de l'impossibilité où elles se trouveraient de présenter une succession non interrompue d'évêques depuis le premier siècle, de même que ce serait au moins une témérité historique de rejeter *à priori* les dyptiques de celles qui offrent cette succession, quand, en thèse générale, le fait merveilleux de l'universalité de la prédication apostolique dans le monde est établi.

Les citations que nous venons de reproduire, et qu'il eut été facile de multiplier, ne forment encore qu'un argument implicite en faveur de l'apostolicité de nos origines chrétiennes; les Gaules n'y sont pas formelle-

ment nommées. On pourrait, il est vrai, se demander comment, l'an 140, saint Justin, à Rome, aurait osé se prévaloir de l'universalité de l'Eglise vis-à-vis de Tryphon ; comment il se fut hasardé à le mettre au défi de citer *une seule peuplade : ne unum quidem*, où le nom de Jésus-Christ n'eut point été invoqué, si ce juif, d'un mot, avait pu lui fermer la bouche en lui répondant : Les Gaules, qui sont à nos portes, les Gaules, la plus belle conquête de Jules César et l'une des plus riches provinces romaines n'ont jamais entendu prononcer le nom du Jésus que vous prêchez !

3. Quoi qu'il en soit, nous avons des témoignages positifs, précis, irrécusables qui démontrent que la Gaule ne demeura pas étrangère au grand mouvement de la prédication apostolique. Ecoutons encore l'éloquente parole de Tertullien : « Les rameaux de la race » des Gétules, dit-il, les nombreux pays habités par les » Maures, toutes les contrées des Espagnes, *les diverses » nations des Gaules : Galliarum diversæ nationes*, la » Bretagne, inaccessible aux Romains, mais soumise » au Christ, la multitude des Sarmates, des Daces, des » Germains, des Scythes, les nations les plus reculées, » les provinces et les îles dont le nom même nous est » inconnu, adorent le crucifié<sup>1</sup>. » Ainsi parlait, vers l'an 200, ce grand homme. Et certes, on ne le soupçonnera pas d'avoir ignoré ce qui était alors de no-

Témoignages explicites en faveur de l'apostolicité des Eglises des Gaules.

<sup>1</sup> *Getulorum varietates, et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes, et Britannorum inaccessibleia Romanis loca Christo vero subdita, et Sarmatarum, et Dacorum, et Germanorum, et Scytharum, et abditarum multarum gentium, et provinciarum, et insularum multarum nobis ignotarum, et quæ enumerare non possumus. (Tertull., Adversus Judæos, c. VII. — Patrol., t. II, col. 610.)*

torité vulgaire, que la Gaule comprenait autre chose que la *Province* romaine (Provence) voisine de la Méditerranée; que la Gaule avait été divisée, sous Auguste, en quatre grandes régions administratives et politiques : la *Narbonnaise*, la *Lyonnaise*, la *Belgique* et l'*Aquitaine*. L'expression même dont il se sert : *Galliarum diversæ nationes*, enlève toute espèce de doute à ce sujet. S'il était possible de s'y méprendre, la mention qu'il fait, immédiatement après, de la Grande-Bretagne inaccessible aux Romains, et néanmoins ouverte aux messagers du Christ, détruirait toute illusion. Par quel chemin, en effet, sinon par le nord de la Gaule, les envoyés de la parole évangélique avaient-ils pu pénétrer jusque chez les Bretons, séparés du reste de l'univers<sup>1</sup>.

Texte  
de saint Irénée.

4. Vingt-cinq ou trente ans avant Tertullien, vers 170, saint Irénée, successeur de saint Pothin sur le siège de Lyon, au milieu même de ces Gaules, dont l'origine chrétienne pour leurs autres Eglises ne remonterait, dit-on, qu'à l'an 250 de notre ère, écrivait les paroles suivantes : « Au milieu de la diversité des idiômes qui » se partagent le monde, la tradition chrétienne a cou- » servé son unité. Les Eglises qui ont été fondées en » Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition » différentes de celles qui existent chez les Ibères, *de* » *celles qui existent chez les Celtes*, de celles qui existent » en Orient, de celles qui existent en Egypte, de celles » qui existent en Lybie, de celles qui existent en Italie, » le centre du monde<sup>2</sup>. » De bonne foi, ces paroles

<sup>1</sup> . . . . . penitus toto divisos orbe Britannos.

<sup>2</sup> Καὶ γὰρ αἱ κατὰ τὸν κόσμον διαλεκτοὶ ἀνόμοιοι, ἀλλ' ἡ δύναμις

signifient-elles qu'au temps de saint Irénée, il n'existait chez les *Celtes* ou Gaulois qu'une seule Eglise, celle de Lyon ; et que, des rives du Rhône à celles du Rhin, la foi, laissant dans l'ombre toutes les contrées comprises dans cet intervalle, se fut établie chez les Germains, n'ayant fait qu'une seule conquête sur notre territoire, celle de Lyon sans plus ? Restreindre ainsi le sens de ce passage pour les besoins d'un système préconçu nous semblerait une dérogation au moins insolite aux règles de la saine critique, qui prend les textes selon leur valeur naturelle, sans rien retrancher ni ajouter à leur énergie ou à leur simplicité. « Les Celtes, dit César, sont » le peuple que nous appelons Gaulois. Le fleuve de la » Garonne les sépare des Aquitains, la Marne et la » Seine les séparent des Belges<sup>1</sup>. » Nous sommes donc fixés sur le sens vrai de l'expression employée par saint Irénée : « Les Eglises fondées chez les Celtes ; » et il nous paraît impossible de prendre au sérieux l'interprétation étrange qu'on a voulu lui donner en l'appliquant aux Galates de l'Asie-Mineure, ou aux races d'origine gauloise fixées sur les côtes d'Illyrie ; de même qu'il nous semble impossible de resserrer cette dénomination générique dans les bornes étroites de la seule Eglise de Lyon. La simple inspection du texte répugne également à ces deux hypothèses.

5. Voici d'ailleurs un fait positif qui démontre in-

Concile de treize évêques des

της παραδόσεως μία καὶ ἡ αὐτή. Καὶ οὐτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἰδρυμέναί  
 Εκκλησίαι ἄλλως πεπιστεύασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόσασιν ἔντε ἐν  
 ταῖς Ἰβηρίαις, ὅτε ἐν Κελτοῖς, ὅτε κατὰ τὰς ἀνατολάς, ὅτε ἐν  
 Αἰγύπτῳ, ὅτε ἐν Λιβύῃ, ὅτε αἱ κατὰ μέσση τοῦ κόσμου ἰδρυμέναί.  
 (S. Irénéæ, *Contra hæreses*, lib. I, cap. xv. — *Patrol. græc.*,  
 t. VII, col. 632, 635.

<sup>1</sup> Cæsar., *Comment. de Bell. Gallico*, lib. I, cap. 1.

Gaules présidées  
par saint Irénée  
(188).

vinciblement l'existence de plusieurs Eglises dans les Gaules, à l'époque de saint Irénée. On sait que ce grand évêque prit une part active à la discussion soulevée, sous le pontificat du pape saint Victor I<sup>er</sup>, relativement au jour ou l'on devait célébrer la fête de Pâques. Eusèbe nous a transmis l'histoire de ce débat solennel, où la tradition du siège apostolique s'affirma avec tant de netteté au milieu des divergences particulières, et finit par triompher des plus vives résistances. Dans toutes les provinces de l'empire romain, les conciles s'assemblèrent à ce sujet. Leurs lettres synodales adressées au Souverain-Pontife existaient encore au temps d'Eusèbe. Outre celle des évêques de Palestine présidés par Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem; du synode romain, présidé par Victor, « nous avons en- » core, dit-il, les lettres des évêques du Pont, dont la » présidence fut déferée à Palma, le plus âgé d'entre » eux; et la lettre des Eglises de Gaule, présidées par » Irénée<sup>1</sup>. » Et pour qu'il ne puisse rester même l'ombre d'un doute sur ce point, Eusèbe y revient encore quelques pages plus loin, et donne l'analyse et un extrait assez étendu de cette dernière lettre<sup>2</sup>. « Irénée,

<sup>1</sup> Φέρεται δ'είσεται νῦν τῶν κατὰ Ποντον ἐπισκόπων γραφή, ὡν Πάλμας ὡς ἀρχαιότατος προτέτακτο, καὶ τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν, ὡς Εἰρηναῖος ἐπισκόποι. (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. xxiii. — *Patrol. græc.*, t. XX, col. 392, 495.)

<sup>2</sup> Ἐν οἷς καὶ ὁ Εἰρηναῖος ἐκ προσώπου ὧν ἠγεῖτο κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφῶν ἐπιστείλας, παρίσταται μὲν τὸ δεῖν ἐν μόνῃ τῇ τῆς Κυριακῆς ἡμέρᾳ τὸ τῆς τοῦ Κυρίου ἀναστάσεως ἐπιτελεῖσθαι μυστήριον· τῷ γε μὴν Βίκτορι προσηκόντως ὡς μὴ ἀποκόπτοι ὅλας Ἐκκλησίας Θεοῦ ἀρχαίου ἔθους παράδοσιν ἐπιτηρούσας. (Euseb., *Hist. Eccles.*, lib. V, cap. xxiv. — *Patrol. lat.*, t. XX, col. 497, 500.)

» dit-il, dans la lettre qu'il écrit au nom *de ses frères*,  
 » *les évêques de Gaule, dont il présidait la réunion, etc.*,  
 » convient qu'il faut célébrer la fête de Pâques le di-  
 » manche, mais *il avertit respectueusement* Victor que  
 » le fait d'une divergence sur ce point ne serait pas  
 » suffisant pour retrancher de la communion les Eglises  
 » dissidentes qui suivent la coutume traditionnelle de  
 » leurs pères dans la foi. »

Ces deux passages frappèrent singulièrement Henri de Valois, auquel nous devons la version latine des œuvres d'Eusèbe. Pendant qu'il y travaillait, le P. Sirmond publia son grand ouvrage des *Conciles des Gaules*, qui ne commence qu'au règne de Constantin. Le savant traducteur lui écrivit pour lui signaler la lettre de saint Irénée, « qui devait, disait-il, trouver place dans cette » collection <sup>1</sup>. » J'ignore pourquoi le P. Sirmond n'élargit pas davantage son cadre, et le maintint dans les limites qu'il s'était d'avance tracées. L'érudition ecclésiastique y a perdu les lumières que ce docte écrivain eut apportées à l'étude de nos origines chrétiennes. Quoi qu'il en soit, le P. Sirmond avait formellement reconnu ce fait, et l'avait consigné dans la préface de son œuvre monumentale. « Je sais, dit-il, qu'il y eut » dans les Gaules des conciles antérieurs au siècle de » Constantin. Deux, en particulier se tinrent à Lyon, » sous l'épiscopat de saint Irénée. Le premier, qui » condamna les hérésies de Valentin et de Marcion, se

<sup>1</sup> Proinde hæc epistola referrî debuerat inter concilia Gallia, ut olim monui Jacobum Sirmondum, verum doctissimum, etc. Etenim ille editionem suam *Conciliarum Gallia* a Constantini temporibus exorsus est. (Henri de Valois, *Comment. sur Eusèbe*, note 71. — *Patrol. græc.*, t. XX, col. 498.)

» composa, suivant la tradition, de douze évêques :  
 » treize assistèrent au second, qui décréta, contre les  
 » quartodécimans, que la fête de Pâques devait être  
 » célébrée le dimanche<sup>1</sup>. »

Nous n'ajouterons rien à l'évidence que de pareils témoignages portent d'eux-mêmes dans les esprits les plus prévenus. La conclusion que nous pourrions en tirer, se formule naturellement pour tous les lecteurs. Si saint Irénée a présidé à Lyon un concile de treize évêques des Gaules, il y avait donc, dans les Gaules, de son temps, au moins treize évêques, en supposant, ce qui n'est nullement vraisemblable, que tous les évêques des Gaules, sans exception, aient assisté à ce concile. Or saint Irénée présidait cette illustre assemblée vers l'an 188. Nous sommes bien loin de l'an 250, auquel on veut reculer la prédication de la foi dans les Gaules!

Lettre de saint  
 Cyprien au pape  
 saint Etienne  
 (254).

6. Puisque cette date de 250 vient de se retrouver sous notre plume, nous voulons la mettre de suite en présence d'un texte contemporain, tiré d'une lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne, écrite en 254. Voici les paroles de l'illustre évêque de Carthage :  
 « Faustin, évêque de Lyon, notre collègue, m'a écrit  
 » à deux reprises pour me faire des communications  
 » qui vous ont été en même temps adressées à vous-  
 » même, je le sais, et par lui et par les autres évêques  
 » nos collègues, établis dans cette province, au sujet

<sup>1</sup> Non eram nescius antiquiores alias Galliæ synodos memorari, atque in his Lugdunenses duas S. Irenæi episcopi; quarum in altera, quam episcoporum XII fuisse tradunt, Valentini, Marcionis et aliorum hæreses damnarit; in altera cum episcopis XIII, Pascha die dominico celebrandum adversus quartodecimanos decrevit. (Sirmont, *Concilia antiqua Galliæ. Præfatio.*)

» de Marcien, évêque d'Arles, qui s'est jeté dans le  
 » schisme de Novatien... Il vous faut donc adresser les  
 » lettres les plus explicites *aux évêques, nos collègues*  
 » *établis dans les Gaules*, pour qu'ils ne *laissent pas*  
 » *plus longtemps insulter* à l'honneur de l'épiscopat,  
 » par Marcien, cet esprit obstiné et superbe, ennemi  
 » de la divine piété et du salut de ses frères. Il ne  
 » conviendrait pas qu'il fut supporté davantage par  
 » nous, quand, dans son orgueil, il se vante, *depuis*  
 » *longtemps*, de son adhésion à la secte de Novatien,  
 » et de sa rupture ouverte avec notre communion.....  
 » Adressez donc à la province et au peuple d'Arles  
 » des lettres où vous ordonnerez de déposer Marcien,  
 » et d'élire un évêque à sa place, afin que le troupeau  
 » du Christ, aujourd'hui scandalisé et dispersé par  
 » lui, soit de nouveau réuni au bercail. C'est déjà trop  
 » que *dans les années qui viennent de s'écouler*, un si  
 » grand nombre de nos frères soient morts sans avoir  
 » reçu la paix de l'Eglise <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Faustinus collega noster Lugduni consistens, semel atque iterum mihi scripsit, significans ea quæ etiam vobis scio utique nunciata, tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provinciâ constitutis, quod Marcianus Arelate consistens, Novatiano se conjunxerit... qua propter facere te oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos; ne ultra Marcianum pervicacem et superbum, et divinæ pietatis ac fraternæ salutis inimicum, collegio nostro insultare patiantur; quod necdum videatur a nobis abstentus, qui jam pridem jactat et prædicat, quod Novatiano studens, et ejus pervicaciam sequens a communione se nostra segregaverit..... Dirigantur in Provinciâ et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ, quibus abstento Marciano alius in locum ejus substituat, et grex Christi, qui in hodiernum ab illo dissipatus et vulneratus contemnitur, colligatur. Sufficiat multos illic ex fratribus nostris, annis istis superioribus, excessisse sine pace. (Epistola S. Cypriani Carthag. episcop. ad Stephanum Papam. — *Patrol. lat.*, t. III, col. 990, 991, 993, 994.)

Voilà comme saint Cyprien parle en 254 de la chrétienté d'Arles, qui n'eût été, dans l'hypothèse, établie que depuis quatre ans seulement, en 250, par saint Trophime! Est-ce possible! Comment saint Trophime, arrivé à Arles en 250, avait-il en 254 un successeur qui *depuis longtemps* se faisait gloire de couvrir le schisme de Novatien de son autorité épiscopale, et qui avait laissé mourir, *dans les années précédentes*, un grand nombre de frères séparés de la communion de l'Eglise? Qu'il nous soit permis d'insister un peu sur ce passage de saint Cyprien pour en découvrir toute la portée. Si l'on songe à l'état des communications entre l'Afrique et les Gaules, si accéléré aujourd'hui, mais si lent en 254, combien n'avait-il pas dû s'écouler de temps entre la lettre de Faustin de Lyon à Cyprien de Carthage, et la lettre de ce dernier au pape saint Etienne? Et quand Faustin écrivait la lettre à laquelle saint Cyprien fait allusion, il réitérait une instance précédente : *Semel atque iterum mihi scripsit*. Précisons, par un calcul approximatif, la durée vraisemblable des négociations qu'entraîna cette affaire. En 254, saint Cyprien écrit la lettre que nous avons citée au pape saint Etienne. La dernière lettre de Faustin de Lyon, qui l'y détermine, devait bien avoir trois ou quatre mois de date.

Ce n'est pas peu présumer de la rapidité de la correspondance, si l'on tient compte de la nécessité où se trouvaient les évêques de confier leurs lettres à des exprès, qui devaient attendre souvent l'occasion d'un navire dont les départs n'étaient point réguliers. Or Faustin avait déjà écrit une première fois à saint Cyprien sur le même sujet : *Semel atque iterum mihi*

*scripsit*. Un assez long intervalle s'était nécessairement écoulé depuis cette première communication, pour que l'évêque de Lyon lui eut laissé le temps de produire l'effet qu'il s'en promettait. Il dut attendre, et que saint Cyprien eut reçu sa lettre, et qu'il ait pu en écrire à Rome; et que le pape saint Etienne eut pris le temps nécessaire à l'examen de l'affaire; et que la décision du siège apostolique ait pu arriver dans les Gaules. Ce ne fut qu'après avoir vu échouer chacune de ces espérances que Faustin dut se résoudre à invoquer de nouveau l'intervention de l'évêque de Carthage. Fixer à un an ces divers intervalles ne semble pas exagéré : nous remontons ainsi au commencement de 253, époque à laquelle vraisemblablement Faustin écrivit sa première lettre à Carthage. Mais entre la chute de Marcien et cette première démarche de l'évêque de Lyon, il dut encore s'écouler un certain laps de temps. C'est chose éminemment grave, même de nos jours, de faire parvenir au Saint-Siège une information canonique contre un évêque. Et quand cette information y est solennellement envoyée par d'autres évêques, comme dans le fait qui nous occupe, *quæ vobis scio utique nunciata tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provinciâ constitutis*, elle ne peut être l'œuvre de la précipitation. Un acte irréfléchi et isolé, une démarche imprudente ou mal interprétée, une parole équivoque recueillie ou commentée par la malveillance, ne suffiraient point pour déterminer les évêques à prendre contre un de leurs collègues dans l'épiscopat une semblable mesure. Il faut une succession de faits constants, parfaitement établis, de notoriété publique, avérés enfin. Le respect pour le caractère et la dignité

épiscopale en fait une loi. Or cette loi existait au temps de saint Cyprien comme au nôtre; et tant de saints évêques qui illustraient alors les sièges des chrétientés diverses la rendaient, s'il est possible, plus inviolable encore. Ainsi la chute de Marcien d'Arles, l'éclat qui la suivit, les informations dont elle fut l'objet de la part de Faustin de Lyon et des autres évêques des Gaules, avant qu'ils eussent pris le parti d'en référer au pape et de recourir à l'intervention de saint Cyprien près du Saint-Siège, durent occuper un intervalle qu'on peut sans exagération évaluer encore au moins à six mois. Nous sommes donc conduits au milieu de 252. Il faut encore maintenant remarquer qu'entre la chute de Marcien et son élection au siège d'Arles, il avait dû s'écouler un certain temps. Le choix d'un schismatique avoué eut éveillé des protestations dont on ne trouve aucune trace dans la lettre de saint Cyprien, dont nous nous occupons. Supposons que Marcien n'ait attendu qu'une année après sa promotion à l'épiscopat, pour donner à l'Eglise le scandale de sa chute, nous arrivons à fixer son élection à l'an 251. Mais, dans le système qui fait arriver saint Trophime à Arles, en 250, pour y prêcher la foi, ce ne pouvait être Marcien qui fut évêque d'Arles en 251. Saint Trophime, tout le monde en convient, fut le premier évêque de cette ville; de plus tous les martyrologes s'accordent à lui donner le titre de *confesseur*, et non celui de martyr : *Apud Arelatem, natalis sancti Trophimi, episcopi et confessoris*, disent les martyrologes d'Adon, d'Usuard, aussi bien que celui de Rome; en sorte qu'on n'a pas même la ressource de le faire mourir sous le coup de la persécution, dans l'intervalle de 250 à 254, pour

expliquer l'apparition de Marcien en cette dernière année. Et nous sommes bien forcés d'ajouter que, quand même on s'inscrirait en faux contre le titre de confesseur, donné unanimement à saint Trophime par la tradition, quand on supposerait, pour les besoins du système préconçu, qu'il fut martyrisé dans cet intervalle de deux ans, il resterait encore à faire mourir dans ce même espace de temps les quinze ou dix-huit successeurs que les dyptiques d'Arles lui donnent jusqu'à Marcien; il resterait à expliquer comment tant d'élections épiscopales furent renouvelées de mois en mois, sous la hache des bourreaux. Supposons pourtant que tant d'in vraisemblances accumulées ne fussent pas suffisantes pour décourager le génie le plus inventif; il faudrait encore expliquer comment ces martyres si fréquents d'évêques n'ont point laissé de traces dans le souvenir, dans la tradition ni dans les écrits contemporains. Il faudrait expliquer comment cette persécution locale fut si acharnée à Arles, quand la persécution générale de Dèce avait cessé en 251, par la mort de cet empereur, et ne fut renouvelée que par Valérien vers 259. Et en admettant comme possible, à la rigueur, cette persécution locale dans les Gaules, on ne ferait qu'aggraver une dernière difficulté : celle d'expliquer comment les premiers apôtres n'étant arrivés sur le sol de notre patrie qu'en 250, et y ayant rencontré une persécution telle qu'en un an, elle moissonne dix-huit évêques d'Arles, la foi avait cependant pu faire en 254 de si grands progrès dans les Gaules, que saint Cyprien écrit au pape d'adresser des instructions explicites : *Ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos*; en réponse aux lettres qu'il en a reçues : *Ea quæ*

*scio utique vobis nunciata tam ab eo quam a cæteris coepiscopis nostris in eadem provinciâ constitutis.* Est-ce assez multiplier les difficultés, les conjectures, les hypothèses, sans trouver, il faut bien le dire, une solution, je ne dis pas concluante, mais seulement satisfaisante?

Nous demandons pardon d'avoir tant insisté sur ce texte; Launoy eut voulu s'en débarrasser beaucoup plus simplement, en le rejetant comme apocryphe. Mais Baluze ne lui laisse pas cette ressource suprême. « La lettre de saint Cyprien, dit-il, se trouve dans les » divers manuscrits de Saint-Maur-des-Fossés, de » Corbie, de Foix, appartenant aujourd'hui à M. de » Colbert, de Vérone, de Saint-Martin de Tours, de » Saint-Pierre-le-Moustier, de Saint-Victor. Son style, » ainsi que l'ont fait observer Nicolas Rigault, et Jean » Fell, évêque d'Oxford, dans leurs éditions de saint » Cyprien, est parfaitement conforme, pour les ex- » pressions et les tours de phrase, au style connu de » ce Père. Nul ne doit donc s'arrêter aux objections » conjecturales par lesquelles Jean de Launoy s'est » efforcé d'en rejeter l'authenticité. Cette lettre doit » plutôt servir à réfuter l'erreur de ce critique célèbre, » qui prétend qu'à l'époque du pape saint Etienne, le » siège d'Arles était occupé par saint Trophime : quand » il est certain que, l'an 450, longtemps avant Gré- » goire de Tours, sur l'autorité duquel s'appuie prin- » cipalement Launoy, les évêques de Provence, dans » leur lettre au pape Léon-le-Grand tenaient pour un » fait incontestable que saint Trophime avait été en- » voyé à Arles par saint Pierre<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Exstat enim (hæc Epistola) in Fossatensi, Corbeiensi, Fuxensi, nunc Colbertino, Veronensi, Turonensi, scilicet, S. Martini, S. Petri

7. C'est qu'en effet la voie de suppression, toute facile et commode qu'elle puisse paraître au premier abord, entraînerait ici d'effrayantes conséquences. La page authentique de saint Cyprien que nous venons de citer est embarrassante pour les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises. Mais enfin, si elle était le seul témoignage de l'antiquité qui fit remonter nos origines chrétiennes au-delà du troisième siècle; si tous les autres monuments étaient unanimes à faire arriver saint Trophime à Arles, seulement en 250, malgré l'autorité du grand nom de saint Cyprien, malgré le caractère si explicite, le sens si précis, si naturel de sa lettre, la conscience de l'historien hésiterait encore dans son jugement. On se souviendrait de l'axiôme : *Testis unus, testis nullus*. Mais c'est précisément le contraire qui a lieu ici. L'opinion qui fait évangéliser pour la première fois les Gaules l'an 250 de notre ère ne s'appuie, comme le dit Baluze, que sur un seul témoignage explicite, celui de saint Grégoire de Tours, écrivain de la fin du sixième siècle<sup>1</sup>. A ce témoignage

La date de 250, pour la prédication de la foi dans les Gaules, est contredite par toute la tradition.

Monasteriensis, Victorino (M\*\*). Præterea stili ejus cum cæteris summa consensio, ut etiam Nicol. Rigaltius atque Oxoniensis editor observarunt, et verborum ac sententiarum Cypriano familiarium usus de vero ejus parente dubitare nos non sinit. Hinc moveri nullus debet conjecturis, quibus Joannes Launoius epistolam tot momentis fultam Cypriano abjudicare nititur. Inde potius clarissimi hujus viri opinio, quæ Trophimum Arelatensi Ecclesia Stephani temporibus profuisse censet, corrigenda est. Certe anno 450, adeoque longe ante Gregorium Thronensem, cujus in primis auctoritate nititur Launoius, episcopi Provinciæ ad Leonem papam scribentes, Trophimum a B. Petro Arelatem missum pro certo habebant. (Baluzius. In op. S. Cypr., notæ. — *Patrol. lat.*, t. III, col. 990, 991.)

<sup>1</sup> Saint Grégoire fut élu évêque de Tours en 577 et mourut entre 593 et 595. La date de sa naissance n'est pas fixée d'une manière certaine. Originaire d'Auvergne, il naquit, suivant les uns, en 539; suivant les autres en 544.

unique on sacrifie celui de saint Cyprien, qui écrit, en 254, à propos d'un fait contemporain. Il faut lui sacrifier de même celui de Tertullien, qui parle vers l'an 200, « des *diverses nations des Gaules, soumises à la foi* ; » il faut lui sacrifier celui de saint Irénée, écrivant au sein même des Gaules vers l'an 170, et parlant « des *Eglises fondées chez les Celtes* » *hæ quæ in Celtis* ; il faut lui sacrifier la lettre de ce même saint Irénée, au nom du concile des Gaules, rapportée par Eusèbe ; il faut lui sacrifier l'argument de la catholicité de la foi, invoqué avec tant de confiance par saint Justin, en l'an 140, par Hégésippe, par Eusèbe de Césarée, Tertullien et saint Hilaire. Et cependant, les textes si précis de ces divers auteurs sont tirés de leurs ouvrages les plus authentiques. L'*Apologétique* et le *Traité contre les juifs* de Tertullien ; le *Livre contre les hérésies* de saint Irénée ; le *Dialogue avec Tryphon* de saint Justin ; l'*Histoire ecclésiastique* et la *Démonstration évangélique* d'Eusèbe de Césarée ont toujours été reconnus comme tels par la tradition de l'antiquité aussi bien que par la critique la plus sévère de la science moderne. Les extraits de ces divers écrits, cités plus haut, sont tellement unis au contexte, tellement à l'abri du soupçon même d'interpolation qu'on n'a jamais songé à élever, à leur sujet, la moindre objection de ce genre.

Mais du moins des sacrifices si multipliés, si héroïques seront-ils les seuls qu'il nous faudra faire ? Hélas ! non. Nous n'avons qu'effleuré encore cette longue liste d'illustres témoins. Nous allons continuer à la passer en revue ; et les sacrifices, jusqu'ici partiels, vont devenir une véritable hécatombe.

8. Commençons par le témoignage indiqué plus haut par Baluze. Un siècle avant la naissance de saint Grégoire de Tours, en l'an 450, quand le grand pape saint Léon inclinait, sous la majesté du successeur de saint Pierre, la formidable puissance d'Attila, dix-sept évêques de la province d'Arles, réunis en concile, adressaient au Souverain-Pontife une lettre synodale, où ils exposaient les titres et les privilèges de leur métropole, attaqués par l'Eglise de Vienne. « C'est un » fait de notoriété publique, dans toutes les provinces » des Gaules, disent-ils, et qui n'est point ignoré par » l'auguste et sainte Eglise romaine (*sacrosanctæ* » *Ecclesiæ romanæ*) que, la première sur le sol » Gaulois, la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir, » dans ses murs le prêtre saint Trophime, *envoyé* » *par le bienheureux apôtre Pierre*; et que, de là, » le don de la foi et de la religion de Jésus-Christ » s'est répandu peu à peu sur les autres contrées » des Gaules. Suivant en cela les antiques traditions, » les prédécesseurs de votre Béatitude ont confirmé, » par la promulgation de leurs décrets, les privi- » lèges transmis à l'Eglise d'Arles par une ancienne » institution. Les archives du siège apostolique ont » sans doute conservé ces décrets. Vos prédécesseurs » étaient persuadés qu'en raison et en droit, de même » que l'auguste et sainte Eglise de Rome tient du » bienheureux Pierre, prince des apôtres, le prin- » cipat qu'elle exerce sur toutes les Eglises du monde, » ainsi, dans les Gaules, l'Eglise d'Arles, qui a eu » l'insigne faveur de recevoir le prêtre saint Trophime, » envoyé par *les apôtres*, peut revendiquer le privi- » lège d'ordonner les évêques. Elle exerce ce pri-

Lettre  
du concile d'Arles  
au pape saint  
Léon - le - Grand  
(440).

» vilége selon les règles de la religion la plus scrupuleuse<sup>1</sup>. »

Faudra-t-il encore rejeter ce témoignage parfaitement authentique, clair jusqu'à l'évidence? Dix-sept évêques de la province d'Arles écrivent en 450 au pape saint Léon que le fait de la mission de saint Trophime par le *bienheureux Pierre apôtre, a beatissimo Petro apostolo*, est de notoriété publique dans les Gaules aussi bien qu'à Rome. S'il a été envoyé par saint Pierre, ce n'est donc pas en 250 qu'il est venu à Arles. Qu'on veuille bien remarquer l'expression dont se servent les dix-sept évêques, dans leur lettre synodale. Ils ne disent pas que saint Trophime a été envoyé par le *siège apostolique*, par la *chaire de saint Pierre*, par les *successeurs de Pierre apôtre*, mais ils restreignent la portée de leurs paroles de manière à ce qu'elles ne puissent être prises au sens figuré. On dit tous les jours : *Pierre a parlé*; ce qui signifie : *le successeur de saint Pierre, le pape, a prononcé la sentence*. Mais ici c'est le *bienheureux Pierre, prince des apôtres*, qui est désigné :

<sup>1</sup> Omnibus etenim regionibus Gallicanis notum est, sed nec sacrosanctæ Ecclesiæ romanæ habetur incognitum, quòd, prima inter Gallias, Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo, sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum donum fidei et religionis infusum. Quam quidem antiquitatem sequentes, prædecessores Beatitudinis vestræ hoc quod erga privilegia Arelatensis Ecclesiæ institutio vetusta tradiderat, promulgatis (sicut et scrinia apostolicæ sedis procul dubio continent) auctoritatibus confirmarunt: credentes plenum esse rationis atque justitiæ ut, sicut per beatissimum Petrum, Apostolorum principem, sacrosancta Ecclesia romana teneret supra omnes totius mundi Ecclesias principatum, ita etiam intra Gallias Arelatensis Ecclesia, quæ sanctum Trophimum ab Apostolis missum sacerdotem habere meruisset, ordinandi pontificium vindicaret. His secundum religionem utitur privilegiis Ecclesia memorata. (S. Leo. Epist. LXV, *Patrol. latina*, t. LIV, col. 880, 881.)

saint Trophime a été *envoyé par les apôtres : ab apostolis missum*. Saint Léon-le-Grand pouvait, comme ses prédécesseurs et ses successeurs, porter le titre d'*apostolique*, mais non celui d'*apôtre*. Jamais on n'a donné, depuis saint Pierre, à aucun pape, le nom de *Beatissimus Petrus, princeps apostolorum*. Il n'y a donc pas d'équivoque possible. D'ailleurs, en supposant qu'on réussirait à entasser assez de nuages sur ce texte si lucide, et qu'on l'obscurcirait assez pour ne voir dans l'expression : le *bienheureux Pierre, prince des apôtres*, qu'une figure désignant en général le siège apostolique, la thèse n'aurait pas avancé d'un pas; car la lettre du concile d'Arles n'aurait plus aucun sens. Que demandent les évêques au pape saint Léon? La confirmation des privilèges de leur métropole, fondés sur l'antiquité du siège d'Arles, et attaqués par l'Eglise de Vienne. Or, en 177, sous le règne de Lucius Vérus, l'Eglise de Vienne était une des plus importantes des Gaules, d'après le témoignage irrécusable d'Eusèbe de Césarée, qui cite en entier la lettre des fidèles de Lyon et de Vienne aux chrétiens d'Asie<sup>1</sup>. Comment donc l'Eglise d'Arles eut-elle pu revendiquer sur celle de Vienne un privilège d'antiquité, si saint Trophime n'eut été envoyé à Arles par les successeurs du *bienheureux Pierre apôtre* qu'en 256?

9. Les dix-sept évêques de la province d'Arles en appellent aux décrets du siège apostolique promulgués antérieurement sur cette question, et conservés, disent-ils, dans les archives de Rome. Ces décrets en existent-il des traces? Nous sommes bien obligé de répondre

Témoignage  
du pape Zozyme  
(417).

<sup>1</sup> Eusebii Cæsar., *Hist. Eccles.*, lib. V, cap. 1. — *Patrol. græca.*, t. XX, col. 407.

affirmativement. Oui, en 417, le pape Zozime écrivait :  
 « On ne doit, sous aucun prétexte, déroger à l'antique  
 » privilège de la ville métropolitaine d'Arles. C'est  
 » à elle la première que fut envoyé, de ce siège, le  
 » grand pontife Trophime, et, *de cette source, les ruis-*  
 » *seaux de la foi se répandirent pour arroser toutes les*  
 » *Gaules*<sup>1</sup>. »

Témoignage  
d'Adon  
de Vienne.

Ces paroles du pape Zozime ont-elles été recueillies par l'érudition ecclésiastique des siècles qui suivirent; ont-elles éveillé dans les générations un écho retentissant? Oui encore, et à tel point que saint Adon de Vienne les insère textuellement dans son martyrologe.  
 « Le IV des calendes de janvier (29 décembre), dit-il,  
 » fête de saint Trophime, dont parle saint Paul dans  
 » l'Épître à Timothée : *J'ai laissé Trophime malade à*  
 » *Milet* (II Timoth., iv, 20). Ordonné évêque à Rome,  
 » par les apôtres, il fut envoyé le premier à Arles, ville  
 » des Gaules, pour y prêcher l'Évangile du Christ.  
 » *C'est de cette source, comme l'écrit le bienheureux*  
 » pape Zozime, que les ruisseaux de la foi se répan-  
 » dirent pour arroser toutes les Gaules<sup>2</sup>. Il s'endormit  
 » en paix dans cette ville. » Usuard, dans son mar-  
 tyrologe, reproduit également ces paroles célèbres :

Témoignage  
d'Usuard.

<sup>1</sup> Sane quoniam metropolitanae Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum, ex hac sede, Trophimus, summus antistes, *ex cujus fonte totæ Galliae fidei rivulos acceperunt*, directus est. (Sirmond., *Concil. antiq. Galliae*, 1629. t. I, p. 42, 43.)

<sup>2</sup> IV Kalendas Januarii. Natus sancti Trophimi de quo scribit apostolus ad Timotheum : *Trophimum autem reliqui infirmum Mileti*. Hic, ab apostolis ordinatus episcopus, primus ad Arelatem, urbem Galliae, ob Christi Evangelium prædicandum, directus est. *Ex cujus fonte, ut beatus papa Zozimus scribit, totæ Galliae fidei rivulos acceperunt*; qui apud eandem urbem in pace quievit. (Martyr. S. Adonis Vienn. — *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 194.)

« Le IV des calendes de janvier, dit-il, à Arles, fête  
 » de saint Trophime, dont parle saint Paul dans  
 » l'Épître à Timothée. Ordonné évêque par cet apôtre,  
 » il fut envoyé à la ville d'Arles, pour y prêcher  
 » l'Évangile du Christ. *C'est de cette source*, écrit le  
 » pape Zozime, que les ruisseaux de la foi se répan-  
 » dirent pour arroser toute la Gaule<sup>1</sup>. » Enfin,  
 en 1120, Pierre-le-Vénéral recueillant, à son tour,  
 cette voix illustre sortie du siège de Pierre, et appor-  
 tée jusqu'à lui par le flot des siècles écoulés, écrivait,  
 en s'adressant aux sectateurs de Pierre de Bruys :  
 « Est-ce qu'à Arles, où, par la grâce de Dieu, votre  
 » erreur n'a pas encore pénétré, le disciple de l'apôtre  
 » saint Paul, Trophime, prêchait, baptisait, priait tou-  
 » jours comme vous à ciel ouvert et sur la place pu-  
 » blique; Trophime, *cette source, d'où les ruisseaux*  
 » de la foi, dit le pape Zozime, *se répandirent pour*  
 » arroser toutes les Gaules<sup>2</sup>? »

Témoignage  
de Pierre-le-  
Vénéral.

Que répondre à un ensemble de témoignages si concordants? S'efforcer d'en ébranler un ou deux; cela est possible : mais enfin, il y a un terme où, à moins de renverser toute certitude historique, l'on est contraint

<sup>1</sup> IV Kalendas Januarii. Apud Arelatem, natalis sancti Trophimi, cujus meminit Paulus, scribens ad Timotheum : qui, ab eodem Apostolo, episcopus ordinatus, præfatæ urbi primus ob Christi Evangelium prædicandum, directus est. *Ex cujus fonte*, ut papa Zozimus scribit, *tota Gallia fidei rivulos accepit.* (Martyrol. Usuardi. — *Patr. lat.*, t. CXXIV, col. 849.)

<sup>2</sup> Numquid apud Arelatem, quam necdum, per Dei gratiam, vester sordidus error infecit, Pauli apostoli discipulus, Trophimus, *de cujus fonte*, ut papa Zozimus scribit, *omnes Gallia fidei rivulos acceperunt*, semper in campo aut in foro prædicavit, baptisavit, oravit? (Petr. Venerab., *Tractat. contra Petrobrusianos.* — *Patrol. lat.*, t. CLXXXIX, col. 770.)

de s'arrêter devant les conséquences d'une négation universelle. Nous sommes loin pourtant d'avoir encore réuni toutes les preuves de l'apostolicité de la foi dans les Gaules.

Témoignages  
d'Eusèbe  
de Césarée, de  
Sophronie et de  
la Chronique  
d'Alexandrie  
au sujet de saint  
Crescent,  
disciple de saint  
Paul, premier  
évêque  
de Vienne.

10. « Crescent, l'un des disciples de saint Paul, écrit » Eusèbe de Césarée, fut *envoyé dans les Gaules*, comme » saint Paul l'atteste lui-même<sup>1</sup>. » Sophronie, dans son livre : *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, affirme le même fait. « Crescent, dit-il, *prêcha l'Évangile dans les* » *Gaules*, et y eut son tombeau<sup>2</sup>. » La Chronique d'Alexandrie enregistre aussi cet événement : « Cres- » cent, dit-elle, après avoir *prêché l'Évangile dans les* » *Gaules*, mourut sous Néron, et reçut la sépulture » dans ce pays<sup>3</sup>. »

Témoignages  
de S. Epiphane,  
de Théodoret.

Que fera-t-on de ces nouveaux témoignages? Faut-il aussi les anéantir? Mais ils existent. Les passer sous silence, refuser de les entendre, ce n'est leur ôter ni leur conformité, ni leur autorité, ni leur valeur. Est-il donc si facile de se renfermer dans un système absolu de dénégation, en présence de témoins dont la voix pour être dissimulée n'est pas éteinte, pour être étouffée n'est pas détruite? Mais, soit! Qu'on n'en tienne pas compte; qu'Eusèbe de Césarée, le père de l'histoire

<sup>1</sup> Τῶν δὲ λοιπῶν ἀκολουθῶν τοῦ Παύλου, Κρίσκη μὲν ἐπὶ τὰς Γαλλίας στείλαμενος ὑπ' αὐτοῦ μαρτυρεῖται \* (Eusebii, *Hist. Eccles.*, lib. III, cap. iv. — *Patrol. græc.*, t. XX; col. 220.)

<sup>2</sup> Crescens in Galliis Evangelium prædicavit, et ibi sepultus est. (Sophron., libr. de Scriptor. Ecclesiast.)

<sup>3</sup> Κρήκης κηρύξας τὸ Ευαγγέλιον τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐν Γαλλίαις ἐπὶ Νέρωνος ἀποθνήσκει, καὶ ἐκεῖσε θάπτεται. (*Chronicon paschale*, alias *Alexandrinum*. Olympiade CCXX. — *Patrol. græc.*, t. XCII, col. 609.)

\* Locus Pauli exstat in posteriore Epistolâ ad Timotheum II, cap. iv, 40. (Nota Henrici Valesii,)

ecclésiastique, se soit trompé en affirmant que Crescent est venu évangéliser les Gaules; que Sophrone se soit trompé de même; que la Chronique d'Alexandrie soit tombée dans la même erreur; cela n'est pas vraisemblable, cela n'a nulle probabilité, mais, à la rigueur, cela est possible. Il suffit : admettons cette possibilité. Que ferons-nous ensuite de saint Epiphane<sup>1</sup>, déclarant que saint Paul, dans la seconde Epître à Timothée, cap. iv, 10, « atteste que *Crescent est passé dans les* » *Gaules*; car ce n'est point la Galatie qu'il faut lire en » cet endroit, comme il a plu à quelques-uns de l'in- » terpréter faussement, mais *la Gaule*? » Que ferons-nous de Théodoret, qui, dans son Commentaire sur le même passage, nous enseigne aussi que Crescent est venu dans les Gaules. « Par la leçon vulgaire de *Ga-* » *latie*, dit-il, il faut entendre *la Gaule*, ainsi nommée » par l'antiquité, et même par les païens de nos jours<sup>2</sup>? » Et si l'on répond que l'interprétation de saint Epiphane est fautive; que l'interprétation de Théodoret est fautive, inclinons-nous encore; admettons cette fin de non recevoir. Nous demanderons cependant pourquoi Eusèbe, pourquoi saint Epiphane, pourquoi Théodoret ont songé à cette extension du texte de saint Paul, sinon parce

<sup>1</sup> Κηρύττει πρῶτον ἐν Δαλματία, καὶ ἐν Ἰταλία, καὶ Μακεδονίᾳ.

<sup>2</sup> Ἀρχὴ δὲ ἐν τῇ Γαλλίᾳ · ὡς καὶ περὶ τινων αὐτοῦ ἀκολούθων λέγει ἐν ταῖς αὐτοῦ Ἐπιστολαῖς ὁ αὐτὸς Παῦλος · « Κρήσκης, φήσιν ἐν τῇ Γαλλίᾳ. » Οὐ γὰρ ἐν τῇ Γαλατίᾳ, ὡς τινες πλανηθέντες νομίζουσιν, ἀλλὰ ἐν τῇ Γαλλίᾳ. (S. Epiph. Salam., *Adversus hæres.*, lib. II, cap. xi. — *Patrol. græc.*, t. XLI, col. 909.)

<sup>2</sup> « Κρήσκης εἰς Γαλατίαν. » Τὰς Γαλλίας οὕτως ἐκάλεσεν · οὕτω γὰρ ἐκαλοῦντο πάλαι · οὕτω δὲ καὶ νῦν αὐτὰς ὀνομαζοῦσιν οἱ τῆς ἕξω παιδείας μετεληχότες. (Theodoret. Cyr. interpret., *Epist. II ad Timoth.*, cap. iv, ῥ. 10. — *Patrol. græc.*, t. LXXXII, col. 855.)

qu'ils savaient que, de leur temps, on croyait que Crescent avait évangélisé les Gaules. Or leur temps était, de deux et trois siècles, antérieur à celui de saint Grégoire de Tours? Nous demanderons en outre comment il put s'établir sur ce point une pareille unanimité entre Eusèbe de Césarée, Sophrone de Jérusalem, la Chronique d'Alexandrie, Epiphane de Salamine, Théodoret de Cyr, écrivains d'époques, de patries, de préoccupations diverses. Ils n'avaient aucun intérêt à grandir l'origine catholique des Gaules. C'est un pays qu'ils ne virent jamais. Sous le ciel de l'Orient, où s'écoula leur vie, ils ne pouvaient connaître que de nom cette contrée lointaine. La langue grecque qu'ils parlaient les éloignait de la connaissance plus intime des races de l'Occident. Cependant ils désignent clairement cette terre étrangère; ils l'ont tellement présente à l'esprit, que, pour éviter une confusion naturelle avec les Galates de l'Asie-Mineure, colonie orientale de Gaulois, ils avertissent que, sous le nom de *Galatie*, leçon ordinaire des éditions du Nouveau Testament, il faut entendre la *Gaule*, *non in Galatiâ, sed in Gallid.*

11. Et en supposant qu'il fallût également se résigner à abandonner comme nulles et sans valeur des autorités si précises, si authentiques, si concordantes, il resterait à anéantir encore le Martyrologe romain qui déclare que « l'Eglise de Vienne, dans les Gaules, fut » fondée par saint Crescent, disciple de saint Paul <sup>1</sup>. » Il faudrait anéantir le témoignage de saint Adon, évêque de Vienne, l'auteur le plus accrédité de son temps pour son érudition ecclésiastique, et déclarer qu'il s'est

<sup>1</sup> Martyrol. Rom. V Kalend. Julii. Edit. de Baronius. Romæ, 1596. p. 286.

Tradition  
de  
saint Crescent,  
premier évêque  
de Vienne,  
confirmée par les  
martyrologes.

trompé au sujet des origines de sa propre Eglise, de celle dont il devait le mieux connaître l'histoire. Voici en effet ce que nous lisons dans son Martyreloge : « V des calendes de juillet (27 juin). En Galatie, fête » du bienheureux Crescent, disciple de l'apôtre saint » Paul, qui, étant venu dans les Gaules, convertit par » sa prédication, un grand nombre d'hommes à la foi » du Christ. Il fixa son siège, pendant quelques an- » nées, dans la ville de Vienne, dans les Gaules, et il » y ordonna évêque pour lui succéder Zacharie, son » disciple. Retournant ensuite au peuple pour lequel il » avait été spécialement consacré évêque, il fortifia les » Galates dans les œuvres du Seigneur, jusqu'à la fin » bienheureuse de sa vie<sup>1</sup>. » Et si l'on élevait le moindre doute sur l'authenticité de ce texte d'Adon, en voici un autre tiré de la *Chronique* de ce même auteur, qui viendrait corroborer le premier. « Saint » Paul, dit-il, fut conduit enchaîné à Rome; il y de- » meura deux ans sous la surveillance d'un gardien » qui l'accompagnait partout. La liberté lui ayant été » rendue, il recommença ses prédications : car la vio- » lente persécution que Néron suscita contre les chré- » tiens, et dont l'histoire nous a conservé le récit, n'a- » vait pas encore éclaté. On croit que ce fut durant » cet intervalle que saint Paul fit son voyage en Es-

<sup>1</sup> V Kalendas Julii. Apud Galatiam, B. Crescentis, discipuli S. Pauli apostoli, qui ad Gallias transitum faciens, verbo prædicationis, multos ad christi fidem convertit. Viennæ, civitate Galliarum, per aliquot annos sedit, ibique Zachariam discipulum pro se episcopum ordinavit. Rediens vero ad gentem cui specialiter fuerat episcopus datus, Galatas usque ad beatum finem vitæ suæ in opere Domini confortavit. (S. Adon. Vienn. archiep. Martyrol. cum additamentis. — *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 293.)

» pagne, et laissa, pour y prêcher, saint Trophime à  
 » Arles, et saint Crescent à Vienne<sup>1</sup>. »

Il faudrait donc encore anéantir ces témoignages, avec celui d'Usuard, de Robert d'Auxerre, dans sa Chronique, d'Ives de Chartres, qui tiennent le même langage. Puis, quand toutes ces ruines seraient amoncelées, il faudrait renverser l'antique tradition de l'Eglise de Vienne, avec ses anciens dyptiques, qui s'ouvrent tous par le nom de Crescent, et assigner enfin une origine quelconque à cette métropole dont nous avons des lettres datées de 177 aux chrétientés d'Asie, et que nous voyons en 440 disputer la prééminence au siège d'Arles.

Pourquoi, dans la controverse du dix-septième siècle, la date fournie par saint Grégoire de Tours fut si facilement adoptée.

12. On se demandera peut-être, en présence d'un tel ensemble de tant de témoignages authentiques, uniformes et imposants, comment l'autorité de saint Grégoire de Tours, quelque respectable qu'elle soit, a pu si facilement prévaloir dans la grande controverse du dix-septième siècle. C'est là du moins une des réflexions qui nous ont préoccupé en commençant notre travail. Il n'est pas douteux que les sçavants qui soutinrent alors la date de saint Grégoire de Tours ne fussent profondément versés dans la science ecclésiastique. D'un autre côté, il est certain que quelques-uns des témoignages que nous avons cités furent dès cette époque apportés au débat, discutés de part et d'autre

<sup>1</sup> Paulus Romam victus mittitur, et biennium in libera manens custodia, post hæc ad prædicandum dimittitur, necdum Nerone in tantam persecutionem christianorum erumpente quantam de eo narrant historiæ. Quo tempore creditur Paulus ad Hispanias pervenisse, et in Arelate Trophimum, Viennæ Crescentem, discipulos suos ad prædicandum reliquisse. (Adon. Chronicon. — *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 79.)

et exposés avec énergie<sup>1</sup>. La bonne foi était, je pense, égale dans les deux camps; à l'exception de certaines individualités, qui voulurent parfois introduire dans la question des animosités de secte ou de parti; la grande majorité des contendants cherchait la vérité pour elle-même, et sans arrière-pensée. C'étaient, en général, des hommes trop supérieurs pour descendre à de pareilles faiblesses. Si l'on nous permet de dire notre sentiment sur ce point, il nous semble que la solution de la difficulté doit être cherchée ailleurs. Le temps s'est fait, dans l'intervalle qui nous sépare de cette lutte, l'auxiliaire des vaincus. Chacun de nous maintenant peut avoir sous la main l'ensemble des Pères et des Docteurs de l'Eglise, et étudier ainsi à ses sources la tradition tout entière. Les textes ont été fixés; et, sauf les fragments encore inédits qui attendent dans les diverses bibliothèques de l'Europe le zèle et la patience des érudits de l'avenir, les éditions des Pères sont

<sup>1</sup> Voir tous ces témoignages et un grand nombre d'autres que nous avons négligés pour ne pas surcharger ce travail, dans les ouvrages suivants : *Vindicata Ecclesiæ Gallicanæ de suo Areopagitâ Dionysio gloria*, par Dom Millet. Paris 1638, in-8°. — *Histoire chronologique pour la vérité de S. Denys Aréopagite, apostre de France et premier evesque de Paris*, par J. Doublet. Paris 1646 in-4°. — *De mysticis Galliæ Scriptoribus Selectæ Dissertationes*, par André du Saussay, plus tard évêque de Toul. Paris 1639 in-4°. — *De unico S. Dionysio Areopagitâ, Athenurum et Parisiorum episcopo, adversus Joannis de Launoy Constantiensis, Theologi Parisiensis discussionem Milletianæ Responsionis diatriba*, par Hugues Mesnard. Paris 1643, in-8°. Cet ouvrage, le plus remarquable de ceux qui parurent sur cette question, est devenu de nos jours presque introuvable. L'éditeur des œuvres de S. Eugène de Tolède, dans la *Patrologie latine* de M. l'abbé Migne, avoue qu'il a fait d'inutiles efforts pour se le procurer. La Bibliot. imp. de Paris n'en possède pas un exemplaire. Celui dont nous nous sommes servi appartient à la Biblioth. Sainte-Geveviève, où il porte le n° d'ordre : H. 567.

de nos jours définitivement arrêtées. Il n'en était pas ainsi au seizième et dix-septième siècles. Les textes arrivaient lentement, un à un, suivant que les recueillait, d'après les manuscrits, chaque savant, dans ses recherches particulières, suivant que les apportaient successivement les éditions des Bénédictins, dans l'ordre fortuit de leur publication. Bien des conclusions furent prises dans la chaleur de la discussion, d'après ces renseignements isolés ; bon nombre de témoignages furent annulés parce qu'on ne les voyait pas dans leur corrélation avec d'autres témoignages contemporains et identiques ; et qu'on ne pouvait tenir compte d'un ensemble qui n'existait pas encore. Voilà, selon nous, la véritable raison du triomphe complet obtenu alors par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises.

Qu'eussent-ils répondu, par exemple, à ce dernier témoignage, que l'érudition moderne vient d'exhumer, et que nous voulons citer en terminant. Un manuscrit syriaque du sixième ou du septième siècle, rapporté, en 1839, du monastère de Scété, à Londres, par deux savants Anglais, traduit et publié en 1846, renferme les paroles suivantes : « *Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule avec les autres contrées voisines, virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des apôtres, sous la direction de Simon Céphas, qui, en quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il édifia à Rome et chez les peuples voisins*<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Acceptit manum sacerdotalem Apostolorum Romæ civitas et tota Italia, atque Hispania, ac Britannia, et Gallia, cum reliquis aliis regionibus finitimis, ab ipso Simone Cepha, qui ascenderat ab Antiochiâ, et fuit præceptor ac rector in Ecclesiâ quam ibi ædificavit, et in finitimis.* (Angelo Mai, *Script. Vet.*, t. X. — *Canones seu doctrina Apostolorum*, p. 7. — *Patrol. græca*, t. XXIV, col. 627, not. 47.

Un manuscrit syriaque du sixième ou septième siècle, rapporté en 1839 du désert de Scété à Londres.

C'est ainsi que la science réparatrice de notre époque retrouve sous la poussière d'un manuscrit oriental les titres oubliés ou méconnus de nos gloires de l'Occident! Le cardinal Mai, d'immortelle mémoire, avait déjà publié cet antique monument d'après un manuscrit syriaque du treizième siècle, conservé au Vatican. En apprenant que les déserts de Nitrie lui envoyaient une confirmation aussi inattendue qu'éclatante de ses nobles travaux, l'illustre cardinal s'écriait : « Ma joie » est grande de voir un texte syriaque du sixième » siècle prêter son appui au manuscrit du treizième. » Son autorité s'augmente avec l'âge<sup>1</sup>. » N'avions-nous pas raison de dire que le temps et la science moderne conspirent pour la réhabilitation de nos origines ecclésiastiques?

Quoi qu'il en soit, nous allons maintenant passer à l'examen du texte de saint Grégoire de Tours, qui donna naissance à toute cette polémique, et qui, depuis cent cinquante ans, a prévalu sur la tradition tout entière.

<sup>1</sup> Quod hoc opusculum in romano chartaceo codice, cum Ebediesu sæculi XIII auctore copulatum, nunc in codice sæculi VI aut VII a doctis quoque Anglis compertum fuerit, sane gaudeo; sic enim ejus cum ætate augetur auctoritas. (Angel. Mai. Note ad librum Eusebii Cæsariensis. *De Theophaniâ*. — *Patrol. græc.*, t. XXIV, col. 627, not. 47.)

## CHAPITRE II.

### SAINT GRÉGOIRE DE TOURS.

- Sommaire. 1. Texte de saint Grégoire de Tours. — 2. Erreur au sujet de saint Sixte et de saint Laurent. — 3. Erreur au sujet de saint Hippolyte. — 4. Erreur au sujet de Valentin et Novatien. — 5. En quoi consiste la véritable valeur historique de saint Grégoire de Tours. — 6. Explication des nombreuses erreurs reprochées au premier livre de l'*Histoire des Francs*. — 7. Chronologie défectueuse de saint Grégoire de Tours. — Sa liste des empereurs romains incomplète. — 8. Discussion du passage relatif à la mission des sept évêques des Gaules. — 9. La date de 250 n'est point celle que Grégoire de Tours entendait lui-même dans ce passage. — 10. Monument de l'église d'Arles, contemporain de saint Grégoire de Tours, contredisant la date de Dèce. — 11. Epoque de la prédication de saint Trophime à Arles. — 12. De saint Paul à Narbonne. — 13. De saint Martial à Limoges. — 14. Conclusion. Le passage de saint Grégoire de Tours n'a pas la valeur historique, que les adversaires de la tradition lui attribuent.

Texte  
de saint Grégoire  
de Tours.

1. Saint Grégoire de Tours, vers la fin du sixième siècle, au livre I<sup>er</sup> de l'*Histoire des Francs*, chapitre xxviii, s'exprime ainsi :

« Sous l'empereur Dèce<sup>1</sup> de nombreuses guerres s'é-  
» lèvent contre le nom des chrétiens; il y eut un tel  
» massacre de fidèles qu'on ne saurait les compter.  
» Babyllas, évêque d'Antioche, avec les trois enfants  
» Urbain, Prilidanus et Epolonus; Sixte, évêque de  
» l'Eglise romaine, Laurent, son archidiacre, et Hippo-  
» lyte souffrirent le martyre pour la confession du nom  
» de Jésus-Christ. Valentinien et Novatien, hérésiarques

<sup>1</sup> Dèce monta sur le trône en 249 et mourut en 251.

» fameux, cédant aux suggestions de l'homme ennemi,  
 » propagent leurs erreurs contre notre foi. Sous le  
 » règne de ce prince, sept évêques furent envoyés pour  
 » prêcher la foi dans les Gaules, comme l'atteste l'his-  
 » toire de la *Passion du saint martyr Saturnin*. Il y  
 » est dit en effet que : *sous le consulat de Dèce et de*  
 » *Gratus*<sup>1</sup> *la ville de Toulouse reçut son premier*  
 » *évêque saint Saturnin*. Voici donc ceux qui furent  
 » envoyés : à Tours, l'évêque Gatien ; à Arles, l'évêque  
 » Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse,  
 » saint Saturnin ; à Paris, l'évêque Denys ; aux Ar-  
 » vernes<sup>2</sup>, l'évêque Austremonne ; à Limoges l'évêque  
 » Martial. Le bienheureux Denys, évêque de Paris,  
 » après avoir souffert divers tourments pour le nom  
 » du Christ, termina sa vie mortelle par le glaive. Sa-  
 » turnin, voyant que le temps de son propre martyre  
 » était proche, dit aux deux prêtres qui l'accompa-  
 » gnaient : *Voici que je vais être immolé, et que le*  
 » *temps de ma délivrance approche. Je vous prie de*  
 » *ne point me quitter jusqu'à ce que j'aie trouvé le*  
 » *terme qui m'est destiné*. Cependant lorsqu'il fut pris  
 » et conduit au Capitole, ses prêtres s'enfuirent et le  
 » laissèrent emmener seul. Se voyant ainsi abandonné,  
 » on rapporte qu'il fit cette prière : *Seigneur Jésus-*  
 » *Christ ! exaucez-moi du haut du ciel ! Faites que*  
 » *jamais, dans toute la durée des siècles, cette Eglise*  
 » *ne voie élever un de ses enfants à l'épiscopat !* Cette  
 » parole s'est réalisée jusqu'à nos jours, dans la ville  
 » de Toulouse. Saturnin, après avoir été traîné par un  
 » taureau furieux, fut précipité du haut du Capitole,

<sup>1</sup> Ce consulat tombe à la date de 250.

<sup>2</sup> Clermont, capitale des Arvernes.

» et termina ainsi sa vie. Gatien, Trophime, Austre-  
 » moine, Paul et Martial, pendant le cours d'une vie  
 » passée dans la plus grande sainteté, conquièrent les  
 » peuples à l'Eglise, dilatèrent la foi du Christ, et mé-  
 » ritèrent la couronne des confesseurs<sup>1</sup>. »

Erreur  
 de Grégoire de  
 Tours au sujet  
 de saint Sixte et  
 de saint Laurent.

2. Nous avons cité en entier ce chapitre de saint Grégoire de Tours; son importance est telle, dans la question qui nous occupe, que nous devons l'étudier

<sup>1</sup> *Historia Francorum*, S. Greg. Tur., lib. I, cap. XXVIII.

Sub Decio vero imperatore, multa bella adversum nomen Christianorum exoriuntur, et tanta strages de credentibus fuit, ut nec numerari queant. Babyllas episcopus Antiochenus, cum tribus parvulis, id est Urbano, Prilidano et Epolono; et Sixtus Romanæ Ecclesiæ episcopus, et Laurentius archidiaconus, et Hippolytus, ob Dominici nominis confessionem, per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus, maximi tunc hæreticorum principes, contra fidem inimico impellente grassantur. Hujus tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia Passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim: « Sub Decio » et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum » ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cæperat » sacerdotem. » Hi ergo missi sunt: Turonicis, Gatianus episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonæ, Paulus episcopus; Tolosæ, Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus. De his vero, beatus Dionysius Parisiorum episcopus, diversis pro Christi nomine affectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit. Saturninus vero, jam securus de martyrio, dicit duobus presbyteris suis: « Ecce ego jam immolor et tempus resolu- » tionis meæ instat. Rogo ut, usquedum debitum finem impleam a » vobis penitus non relinquar. » Cum que comprehensus, ad Capitolium duceretur, relictus ab his solus attrahitur. Igitur cum se ab illis cerneret derelictum orasse fertur: « Domine Jesu Christe, exaudi » me de cælo sancto tuo, ut nunquam hæc Ecclesia de his civibus » mereatur habere pontificem in sempiternum. Quod usque nūm in » ipsâ civitate ita evenisse cognovimus. » Hic vero tauri furentis vesti- » giis alligatus, et de Capitolio præcipitatus vitam finivit. Gatianus vero, Trophimus, Stremoniusque et Paulus, atque Martialis, in summâ sanctitate viventes, post acquisitos Ecclesiæ populos ac fidem Christi per omnia dilatam, felici confessione migrarunt. (*Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 175-176.)

dans son ensemble pour mieux déterminer sa valeur chronologique.

Saint Grégoire de Tours place au nombre des plus illustres victimes de la persécution de Dèce, en Occident, le pape saint Sixte, et son diacre saint Laurent. *Sixtus romanæ Ecclesiæ episcopus et Laurentius archidiaconus... martyrio consummati sunt.* L'empereur Dèce mourut en 251, et la septième persécution générale finit avec son règne. Or saint Sixte II ne fut élevé au souverain pontificat qu'en 257, et fut martyrisé avec son diacre saint Laurent, pendant la huitième persécution générale sous l'empereur Valérien. C'est un fait acquis à l'histoire, et contre lequel on ne pourrait élever le moindre doute sans renverser toute la succession des papes, établie, comme on le sait, par l'érudition moderne, avec une précision mathématique. En effet, le pape saint Fabien est martyrisé en 251; saint Luce I<sup>er</sup> lui succède et meurt en 253. Saint Etienne I<sup>er</sup> monte ensuite sur le trône pontifical, et l'occupe jusqu'en 257, époque où apparaît enfin saint Sixte II, que saint Grégoire de Tours fait mourir sept ans avant qu'il ne fût pape. Voilà certes une erreur palpable dans la chronologie de saint Grégoire de Tours! Que si l'on nous demande sur quels monuments est établie la véritable date du martyre de saint Sixte II, nous répondrons par la lettre de saint Cyprien à Successus, une des dernières écrites par l'illustre évêque de Carthage, qui devait lui-même, quelques mois après, terminer par le martyre sa glorieuse carrière. « L'empereur Valérien, dit-il, a fait passer au sénat un décret, aux termes duquel on doit sévir immédiatement » contre les évêques, les prêtres et les diacres... Vous

» saurez donc que le pontife romain Sixte a été arrêté  
 » dans la catacombe, le 8 des ides du mois d'août<sup>1</sup>. » Et  
 pour que rien ne manque à cette démonstration, nous  
 devons ajouter que l'année est expressément désignée et  
 par saint Augustin, et par saint Ambroise, et par saint  
 Léon-le-Grand : « Sous le quatrième consulat de l'em-  
 » pereur Valérien et le troisième de Galien<sup>2</sup> » c'est-à-  
 dire l'an 259. On sait que saint Laurent fut martyrisé  
 trois jours après le saint pontife dont il eut voulu par-  
 tager le dernier combat. « Où allez-vous, Père saint,  
 » sans votre diacre fidèle? » criait-il, pendant qu'on  
 traînait son auguste maître au supplice. Ainsi, malgré  
 la notoriété qui s'était attachée dès lors au martyr de  
 saint Laurent, notoriété qui s'est conservée pendant  
 toute la période du moyen-âge, et que la liturgie ro-  
 maine a consacrée par une solennité toute particulière,  
 saint Grégoire de Tours s'est complètement mépris sur  
 sa véritable date; il la place sous le règne de Dèce, et  
 elle appartient au règne de Valérien; il la fixe à la  
 septième persécution générale, et elle est de la huit-  
 ième.

Erreur  
 de Grégoire de  
 Tours au sujet de  
 saint Hippolyte.

3. *Hippolyte* est ensuite nommé par lui comme une  
 autre victime de la persécution de Dèce. L'antiquité  
 chrétienne avait conservé un pieux souvenir de saint  
 Hippolyte, évêque de Porto, l'un des docteurs les plus  
 illustres de son temps. Théodoret place ses écrits au  
 rang de ceux de saint Ignace et de saint Irénée « ces

<sup>1</sup> Rescripts Valerianus ad senatum ut episcopi et presbyteri, et  
 diacones in continenti animadvertantur... Xistum autem in cœme-  
 terio animadversum sciatis, 8 iduum Augustorum die. (S. Cypr.,  
*Epist. ad successum.*)

<sup>2</sup> Imperatore Valeriano quartum et Galieno tertium consulibus.  
 (S. August., lib. *Contra epistol. Gaudentii*, c. XXIII.)

fleuves des enseignements spirituels<sup>1</sup>. » Or, saint Hippolyte souffrit la mort pour la foi le 22 août 269, sous l'empereur Claude-le-Gothique, vingt ans après la mort de l'empereur Dèce. Les actes authentiques de son martyre, imprimés en grec et en latin par les soins de la propagande, en 1795, ne laissent aucun doute sur ce point<sup>2</sup>.

4. « Sous l'empereur Dèce, continue saint Grégoire » de Tours, Valentinianus et Novatien cédant aux suggestions de l'homme ennemi, répandent leurs erreurs » contre notre foi. » Cette assertion est encore démentie par la science chronologique. *Valentin*, dont saint Grégoire de Tours veut parler ici, car il n'y a pas d'hérésiarque connu sous le nom de *Valentinien*, vivait non pas sous l'empereur Dèce, en 249, mais *cent dix* ans auparavant, sous celui d'Antonin-le-Pieux, en 141. « Valentin, écrit saint Irénée, vint à Rome, sous le pape » Hygin. Il propagea ses erreurs sous le pontificat de » Pie, et vécut jusqu'à celui d'Anicet<sup>3</sup>. » Eusèbe de Césarée, dans sa *Chronique*, tient exactement le même langage. « Au temps d'Hygin, évêque de Rome, dit-il, » Valentin et Cerdon, maître de Marcion, vinrent à » Rome. » Et, quelques lignes plus loin, il ajoute : « Le » pape Pie venait de commencer son pontificat, quand » Valentin se fit connaître pour hérétique. Il vécut jus-

Erreur  
de Grégoire de  
Tours au sujet  
de Valentin  
et de Novatien.

<sup>1</sup> Fac igitur pateant aures, et spiritualium fontium fluenta accipe. Sancti Ignatii.... Irenæi, S. Hippolyti, episcopi et martyris. (Theodoret., *Dialog.*, III, p. 154, 155.)

<sup>2</sup> *Patrolog. græca*, t. VII.

<sup>3</sup> Valentinus venit Romam sub Hygino, increvit vero sub Pio, et prorogavit tempus usque ad Anicetum. (S. Iren., *Contra Valentinianos*, lib. I, cap. v et vi, et lib. II, cap. iv.) — S. Hygin, 139-142. — S. Pie I, 142-157. — S. Anicet., 157-168.

» qu'au temps d'Anicet<sup>1</sup>. » Il nous paraît difficile de justifier chronologiquement, après de pareils textes, l'assertion de saint Grégoire de Tours. Ce qu'il dit de Novatien n'est d'ailleurs pas plus exact. Novatien, prêtre romain, qui inaugura le premier un schisme, et eut le triste honneur d'ouvrir la liste des antipapes, ne donna pas ce scandale à l'Eglise sous le règne de l'empereur Dèce, mais sous celui de Gallus et Volusien, en résistant à la légitime autorité du pape saint Corneille.

Voici donc, dans les quatre premières lignes du fameux chapitre de saint Grégoire de Tours, cinq erreurs historiques parfaitement constatées; nous ne revendiquons certes pas le mérite de les avoir relevées le premier; elles l'ont été bien avant nous; et si nous les indiquons, ce n'est point pour diminuer la gloire d'un de nos plus grands évêques, dont l'Eglise honore la mémoire par un culte public; il nous faut ici dire toute notre pensée, pour mieux dégager le véritable mérite du Père de notre histoire nationale, et le profond sentiment de vénération que nous croyons sincèrement professer pour son ouvrage, tout en y signalant des erreurs involontaires.

En quoi consiste  
la véritable  
valeur historique  
de saint Grégoire  
de Tours.

5. Saint Grégoire de Tours fait précéder l'histoire des Francs d'un abrégé très-succinct de l'histoire universelle, depuis la création du monde. Vingt-quatre chapitres fort courts lui suffisent pour résumer cet ensemble immense de faits jusqu'au martyr de saint Pierre et saint Paul exclusivement. Dans les trois sui-

<sup>1</sup> Sub Hygino Romanæ urbis episcopo, Valentinus hæresiarches et Cerdo, magister Mariconis, Romam venerunt..... Jam præsidente Ecclesiæ Pio..., Valentinus hæreticus agnoscitur, et permanet usque ad Anicetum.... (Eusebii. Cosar. *Chron.*)

vants, il expose les principaux événements de l'histoire ecclésiastique depuis Trajan jusqu'à Dèce. Cet intervalle, qui embrasse une période de cent cinquante ans, ne lui demande que trois alinéas. Si l'on s'en tenait à son récit, la liste des empereurs romains serait fort restreinte. D'Antonin-le-Pieux (161) il passe immédiatement à Dèce (249) sans indiquer même le règne de Marc-Aurèle, ni la persécution générale qu'il suscita contre les chrétiens, sans dire un mot de Commode, de Caracalla, d'Héliogabale, d'Alexandre Sévère, ou de Philippe, noms cependant à divers titres gravés dans les souvenirs de la postérité. Le siècle que saint Grégoire de Tours laisse ainsi dans l'ombre est pourtant celui où la foi vit grandir ses conquêtes, à la faveur même du rapide passage de tant d'empereurs faibles ou cruels, débauchés ou persécuteurs. Mais saint Grégoire de Tours ne s'était point proposé d'écrire l'histoire détaillée de cette époque. A mesure qu'il se rapproche des événements relatifs à l'invasion des barbares, à la fondation de la monarchie française, au règne des Mérovingiens, son récit s'étend, son cadre s'élargit, et sa chronique devient un véritable monument. On sent qu'il parle de faits dont il a une connaissance intime ; et, quand il aborde enfin son époque contemporaine, on peut se fier à sa parole. C'est celle d'un témoin illustre et d'un saint évêque. Il y a donc, à notre avis, une différence très-notable, dans le degré d'autorité à accorder au témoignage de saint Grégoire de Tours, selon qu'il parle de faits contemporains, ce qui est le but général de son *Histoire des Francs*, ou selon qu'il note incidemment des événements antérieurs, dont la chronologie et l'ordre lui étaient moins connus.

Explication  
des nombreuses  
erreurs histori-  
ques reprochées  
au premier livre  
de l'*Histoire des  
Francs*, par saint  
Grégoire  
de Tours.

6. S'il pouvait rester un doute à cet égard, l'examen plus approfondi de son erreur relative à la véritable date de l'hérésie de Valentin suffirait à le dissiper. Nous venons de voir que saint Grégoire de Tours fait dogmatiser cet hérésiarque sous le règne de Dèce en 250. Or, trente lignes plus haut, dans le chapitre xxvii, il avait écrit ces paroles : « Sous le règne » d'Antonin-le-Pieux<sup>1</sup> (c'est-à-dire en 161) l'hérésie » insensée de Valentin prend naissance. » Il est ici dans le vrai. Mais, comme sa chronologie était défectueuse, il donne l'empereur Dèce pour successeur immédiat à Antonin-le-Pieux, et il suppose que Valentin, commençant à dogmatiser sous Antonin, dut naturellement répandre ses fausses doctrines sous le règne de Dèce qu'il croit son successeur. *Sub Antonini imperio Valentiniana insana hæresis surrexit... Sub Decio vero imperatore Valentinianus et Novatianus maximi tunc hæreticorum principes, contra fidem nostram grassantur.* « L'hérésie Valentinienne prend naissance sous Antonin... et sous l'empereur Dèce Valentinien et Novatien, les hérésiarques de cette époque, propagent » leurs erreurs. » La corrélation de ces deux passages est évidente, et prouve également l'erreur et la bonne foi de saint Grégoire de Tours; son erreur : elle est suffisamment constatée par une lacune de près de cent ans écoulés dans l'intervalle du règne d'Antonin-le-Pieux (161) à celui de Dèce (250), et par le plus complet silence gardé sur les noms de Marc-Aurèle, Commode, Pertinax, Didius Julianus, Sévère, Pescennius Niger, Caracalla, Marrin, Hélogabale, Alexandre Sé-

<sup>1</sup> *Sub Antonini imperio Valentiniana insana hæresis surrexit.*

vère, Maximin, Maxime, Pupprien et Babbin, Gordien et Philippe qui passent successivement, dans ce laps de temps, sur le trône du monde; sa bonne foi : elle est avérée puisque saint Grégoire de Tours fait prospérer sous Dèce (250) un hérésiarque qui, d'après lui, avait commencé à dogmatiser sous Antonin (161). S'il eut soupçonné la distance qui sépara réellement ces deux règnes, il eut parfaitement compris l'impossibilité de son hérésiarque presque centenaire.

Nous avons ainsi, je crois, la clef des nombreuses erreurs qu'on s'est plu à signaler dans le premier livre de l'*Histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours. Car elles l'ont été avec une sévérité parfois cruelle par tous les écrivains. On ne lui a fait grâce que pour celle, bien autrement grave à nos yeux, où il recule au-delà de toute vraisemblance nos origines chrétiennes. C'est ainsi que, dans le chapitre xxvi, il affirme que « le philosophe Justin, illustre par ses ouvrages en faveur de » l'Eglise catholique, souffrit le martyre pour la foi du » Christ sous Antonin; » quand tout le monde sait que saint Justin fut martyrisé à Rome sous Marc-Aurèle. Il place également sous le règne d'Antonin le martyre de saint Polycarpe et de saint Pothin, qui eut lieu également sous Marc-Aurèle, en 179. Dans la pensée de saint Grégoire de Tours, c'est toujours le règne d'Antonin qui continue; et voilà pourquoi il n'hésite pas à attribuer encore à cet empereur le martyre de saint Irénée, qui n'eut lieu qu'en 203, sous Septime Sévère, pendant la cinquième persécution générale. Le nom générique des Antonins, donné à Adrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle et Commode, ainsi qu'il l'avait été précédemment à Nerva et à Trajan, peut expliquer

jusqu'à un certain point la confusion que saint Grégoire de Tours a faite de ces divers princes, au sixième siècle, c'est-à-dire dans un temps où l'invasion des barbares avait dispersé les monuments historiques et recouvert le monde d'une épaisse couche de ténèbres. Avons-nous bien le droit, au nom de la science moderne, si lentement et si péniblement reconquise, de reprocher trop amèrement de pareilles erreurs à un illustre évêque qui, dans la préface même de son *Histoire des Francs*, écrivait ces paroles empreintes de la tristesse la plus touchante : « Au moment où je trace » ces lignes, la culture des lettres est en pleine déca- » dence, ou plutôt elle a péri, au milieu des cités de la » Gaule, dans le tumulte des événements bons ou mau- » vais, parmi les invasions des barbares et les fureurs » des rois. On ne trouverait plus, parmi nous, un seul » écrivain capable de transmettre, en prose ou en vers, » un récit à la postérité. La foule s'écrie en gémissant : » Malheur à nos jours ! L'étude des lettres a péri parmi » nous<sup>1</sup> ! »

Chronologie  
défectueuse  
de saint Grégoire  
de Tours.  
Sa liste  
des empereurs  
romains  
incomplète.

7. A Dieu ne plaise qu'une parole injurieuse tombe jamais de notre plume à l'adresse d'une si auguste mémoire ! Mais, puisqu'on a voulu appuyer sur un seul passage de saint Grégoire de Tours, mal interprété et faussement suivi à la lettre, un système qui combat la

<sup>1</sup> Decedente atque immo potius pereunte ab urbibus Gallicanis liberalium cultura litterarum, cum nonnullæ res gererentur vel recte, vel improbe, ac feritas gentium desæviret, regnum furor acueretur..... nec reperiri posset quisquam peritus in arte dialectica grammaticus, qui hæc aut stylo prosaico, aut metrico depingeret versu. Ingemiscebant sæpius plerique dicentes : Væ diebus nostris, quia periit stadium litterarum a nobis. (S. Greg. Turon., *Historia Francor.*, præfatio. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, p. 159.)

tradition ecclésiastique tout entière, ruine tous les autres témoignages de l'apostolicité de nos Eglises, et condamne la foi que l'Eglise de France a conservée pendant seize cents ans, force est bien à la critique la plus modérée d'élever la voix, de discuter les textes et de rétablir la vérité.

Qu'on veuille donc prendre acte de cette lacune de cent cinquante ans, dans la liste des empereurs romains fournie par saint Grégoire de Tours. Quelque incroyable qu'elle puisse nous paraître dans l'état actuel de la science, elle n'existe pas moins, et il est indispensable de la constater pour l'intelligence de ce qui va suivre. Du règne de Claude I<sup>er</sup> à celui de Dèce (54-251), saint Grégoire de Tours ne compte que *six empereurs* : Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien et Antonin. *Nero ille, luxuriosus*<sup>1</sup>... *Adveniente Vespasiano*<sup>2</sup>... *Domitianus autem secundus post Neronem*<sup>3</sup>... *Tertius post Neronem*... *Trajanus*<sup>4</sup>... *Post hunc alius Adrianus*<sup>5</sup>... *Sub Antonini imperio*<sup>6</sup>... *Sub Decio vero imperatore*<sup>7</sup>... Dans la réalité, vingt-huit empereurs se succédèrent dans cet intervalle;

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXIV. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 173.

<sup>2</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXIV. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 173.

<sup>3</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*

<sup>4</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXV. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 174.

<sup>5</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXVI. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 174.

<sup>6</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXVI. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 174.

<sup>7</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. XXVIII. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 175.

et la preuve que saint Grégoire de Tours l'ignorait complètement, c'est qu'il affirme que Dioclétien était le trente-troisième empereur depuis Auguste, pendant que ce prince était le soixante-dix-huitième qui s'asseyait sur le trône impérial. *Sub Diocletiano, qui tricesimo tertio loco romanum rexit imperium*<sup>1</sup>. Il est donc incontestable qu'aux yeux de saint Grégoire de Tours, Dèce n'était séparé de Claude I<sup>er</sup> que par six empereurs<sup>2</sup>. Or, Claude I<sup>er</sup> avait vu terminer son règne et sa vie par le poison d'Agrippine, l'an 54 de l'ère chrétienne. Les six empereurs que Grégoire de Tours lui donne pour successeurs régnèrent pendant cent ans, par conséquent, dans la pensée de saint Grégoire de Tours (en supposant qu'il sût exactement la durée de chacun de ces règnes), l'empire de Dèce se rapportait non pas à l'année 250 de notre ère, mais à l'année 155; en sorte que si le père de notre histoire nationale pouvait répondre lui-même à ceux qui abusent de son autorité pour reculer à l'an 250 l'époque de nos origines chrétiennes, il s'inscrirait en faux contre cette date qui n'était pas plus dans sa pensée qu'elle ne ressort de son texte même. Cette observation, que nous croyons décisive, et que nous avons environnée d'assez de preuves pour que le lecteur puisse la contrôler lui-même sur les textes, avait jusqu'ici échappé aux critiques qui nous ont précédé. Elle est cependant d'une importance extrême, et peut seule expliquer les contradictions qu'on a signalées dans le récit de Grégoire

<sup>1</sup> Greg. Turon., *Hist. Francor.*, lib. I, cap. xxxiii. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 178.

<sup>2</sup> Néron, 14 ans. — Vespasien, 10 ans. — Domitien, 15 ans. — Trajan, 19 ans. — Adrien, 20 ans. — Antonin, 23 ans.

de Tours, et que nous aurons dans la suite l'occasion d'indiquer.

8. « *Sous le règne de l'empereur Dèce, continue le chroniqueur, dans ce xxviii<sup>e</sup> chapitre que nous examinons, sept évêques furent envoyés dans les Gaules, comme l'atteste l'histoire de la Passion de saint Saturnin, martyr.* » Il y est dit, en effet, que : « *Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on le sait par une tradition fidèle, la ville de Toulouse reçut pour premier évêque saint Saturnin.* » Voici donc ceux qui furent envoyés : à Tours, l'évêque Gatien; à Arles, l'évêque Trophime; à Narbonne, l'évêque Paul; à Toulouse, saint Saturnin; à Paris, l'évêque Denys; aux Arvernes, l'évêque Austremoine; à Limoges, l'évêque Martial.

Discussion  
du passage de  
Grégoire  
de Tours  
relatif à la mis-  
sion des sept  
évêques  
des Gaules.

Dans les divers passages de saint Grégoire de Tours, qui nous sont jusqu'ici passés sous les yeux, l'historien n'avait appuyé d'aucune citation les dates ou les faits qu'il indiquait traditionnellement, selon que sa mémoire ou des renseignements plus ou moins dignes de foi les lui avaient transmis. Mais cette fois il nous désigne l'autorité sur laquelle il va s'appuyer. « La » Passion de saint Saturnin, dit-il, nous atteste que, » sous le règne de l'empereur Dèce, sept évêques » furent envoyés dans les Gaules. » Or, les actes de saint Saturnin, dont parle saint Grégoire de Tours, nous les avons encore. Ils ont été publiés par Dom Ruinart, dans ses *Acta sincera martyrum*, p. 109. Ils sont les mêmes que ceux dont parle Grégoire de Tours; on y lit en effet mot pour mot les expressions que cet historien emploie à propos de saint Saturnin : « *Sub Decio et Grato consulibus, sicut felici (alias*

*fideli) recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.* » C'est exactement la phrase employée par saint Grégoire de Tours, et cette identité prouve celle des actes eux-mêmes. Cependant les actes de saint Saturnin ne parlent en aucune sorte des sept évêques envoyés dans les Gaules sous l'empereur Dèce; ils n'y font pas la moindre allusion : « Les actes de saint Saturnin, dit à ce sujet Dom Ruinart, ne parlent nullement des évêques nommés ici par saint Grégoire de Tours, et dont l'arrivée dans les Gaules est rapportée à des époques différentes, selon les divers historiens. Grégoire de Tours, croyant que la mission des sept évêques dans les Gaules avait été simultanée, aura pensé qu'il était en droit de conclure la date de cette mission générale, de la date particulière indiquée pour celle de saint Saturnin dans ses actes<sup>1</sup>. » Ce sentiment, exposé avec la concision et la netteté habituelle au savant bénédictin, n'en est plus maintenant à l'état de simple conjecture. Il a été de nos jours élevé au rang des vérités historiques les mieux constatées par le savant auteur des *Monuments inédits*, dont on peut lire à ce sujet la démonstration triomphante.

La date de 250 n'est point celle que Grégoire de Tours entendait lui-même dans ce passage.

9. Si maintenant nous ajoutons que saint Grégoire de Tours ne voyait dans l'empereur Dèce que le sixième successeur de Néron, il nous sera facile de comprendre

<sup>1</sup> Acta S. Saturnini ejus in Gallias missionis tempus exhibent : nihil habent de cæteris hic recensitis, quorum in Gallias adventum alii aliis temporibus assignant. Gregorius tamen qui eos putavit simul in Gallias accessisse, ex certâ epochâ quæ in actis S. Saturnini habetur, cæterorum etiam tempora deduxit. (D. Ruinart., edit. oper. S. Greg. Turon. lib. I, *Hist. Francor.*, notæ ad cap. xxviii. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 175, nota E.)

comment il pouvait, dans sa pensée, ajuster la date de ce règne avec celle d'une mission donnée par les *succeesseurs des apôtres* à saint Denys et à ses compagnons, et comment il est l'un des témoins de l'apostolicité de nos Eglises, pendant que son texte, mal interprété, fournit, depuis deux cents ans, des armes aux adversaires les plus vigoureux de cette apostolicité. Telle est au fond, et réduite à sa plus simple expression, la valeur de ce fameux passage de saint Grégoire de Tours, sur la foi duquel l'école française du dix-septième siècle a abjuré la croyance de nos pères, et fixé à l'an 250 l'origine de nos principales Eglises, sans plus tenir compte de la tradition, des monuments historiques antérieurs, des invraisemblances, des contradictions mêmes que le nouveau système entraînait après lui. Maintenant encore, une partie du monde savant se tient en suspicion contre les découvertes les plus incontestables de la critique moderne, qui viennent patiemment et énergiquement réagir contre le mouvement anti-national de Launoy et de ses partisans. De temps en temps, des paroles sévères tombent des régions officielles de la science, à l'adresse de ces courageux investigateurs du passé. Cependant la vérité, qui n'est d'aucun temps ni d'aucune école, la vérité qui n'est, en histoire, que la laborieuse et impartiale recherche des monuments, se fait jour malgré les obstacles. La France tout entière a tressailli, au ressouvenir de ses antiques et chères traditions, en lisant l'histoire de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, par M. l'abbé Faillon. — *Sainte Marie-Madeleine*, par le R. P. Lacordaire.

et en assistant à la solennité de réhabilitation de la Sainte-Baume. Le temps n'est pas éloigné ou elle remerciera l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, d'avoir résisté à un mouvement qui dépouillait notre patrie de ses gloires chrétiennes les plus pures.

Monument de l'Eglise d'Arles, contemporain de saint Grégoire de Tours contredisant la date de 250.

10. Ce ne serait point assez d'avoir prouvé que les assertions de saint Grégoire de Tours sont inexactes, que les derniers chapitres du premier livre de son *Histoire des Francs* sont remplis d'erreurs; que sa chronologie des empereurs romains est défectueuse; que cet historien, en fixant à l'empire de Dèce la mission des sept premiers évêques des Gaules, n'avait nullement la pensée de la reculer ainsi à l'an 250 de notre ère; que l'induction vague et hasardée par laquelle il avait généralisé cette époque de Dèce ne reposait que sur la seule indication particulière d'un document qui pouvait être fautif; il nous faut maintenant faire connaître les autorités précises, les textes formels, les traditions authentiques qui concourent à renverser son témoignage, et démontrent l'apostolicité de nos Eglises.

La contre-partie du texte de saint Grégoire de Tours est précisément un monument du sixième siècle, contemporain de cet auteur, et que M. Faillon vient de dérober à l'obscurité dans laquelle il était resté tant de siècles, pour le faire connaître au monde savant. Dans le manuscrit de la bibliothèque impériale portant le n° 5537<sup>1</sup>, on lit les paroles suivantes :

<sup>1</sup> Le monument dont il est ici question « est un témoignage formel » sur la mission de sept évêques dans les Gaules, par saint Pierre, » ayant à leur tête saint Trophime, et qui montre d'une part la certitude de la mission de sept prédicateurs attribuée par les Actes de » saint Ursin à saint Pierre, et de l'autre l'inexactitude de ces mêmes

« *De septem viris a beato Petro apostolo in Gallis*  
» *ad prædicandum missis, tempore Neronis.*

» *Sub Claudio igitur, Petrus apostolus quosdam dis-*  
» *cipulos misit in Gallias, ad prædicandam gentibus*  
» *fidem Trinitatis; quos discipulos singulis urbibus*  
» *delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Mar-*  
» *cialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Va-*  
» *lerius et plures alii, qui comites a beato apostolo*  
» *illes prædestinati fuerant*<sup>1</sup>. »

« Des sept personnages envoyés par saint Pierre  
» dans les Gaules, pour y prêcher la foi, au temps de  
» Néron<sup>2</sup>.

» Actes au sujet de saint Denys, que le monument de l'Eglise d'Arles  
» ne compte pas en effet parmi les sept. Le manuscrit où cette pièce  
» importante est consignée appartenait autrefois à l'Eglise d'Arles.  
» C'est un recueil de tous les titres relatifs à la primatie de ce siège  
» fondé sur l'apostolat de saint Trophime, envoyé par saint Pierre.  
» Il a servi à Saxi, pour la composition du *Pontificale Arelatense*, et  
» au cardinal Baronius, pour ses Annales, comme l'assure Baluze,  
» dans une note écrite de sa main sur le premier feuillet du même  
» manuscrit. Des héritiers de Saxi, il passa, en 1682, dans la biblio-  
» thèque de Colbert, et il se trouve aujourd'hui dans celle du roi, où  
» il est désigné sous le n° 5537. Ce manuscrit, peint au onzième siècle,  
» paraît avoir été transcrit sur un autre plus ancien, et il est à re-  
» marquer que le monument dont il est question s'y trouve placé  
» entre les lettres du pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles, et  
» celles de saint Grégoire-le-Grand à Virgile, et que ces dernières  
» ont été ajoutées au manuscrit par une autre main. On peut donc  
» penser avec beaucoup de vraisemblance que celles-ci ne se trou-  
» vaient pas dans le manuscrit plus ancien, et qu'ainsi la pièce dont  
» nous parlons aura été insérée dans ce recueil avant la réception des  
» lettres de saint Grégoire, c'est-à-dire vers la fin du sixième siècle,  
» puisque Sapaudus mourut en 586. » (*Monum. inéd.*, t. II, p. 373-374.)

<sup>1</sup> *Monuments inédits*, t. II, p. 375. M. Faillon a reproduit un *fac simile* exact de ce précieux monument.

<sup>2</sup> Le titre porte le nom de Néron et le texte même de la pièce celui de Claude; soit que le copiste ait confondu ces deux empereurs, parce que Néron portait aussi le prénom de Claude (*Claudius Nero*), soit qu'il ait voulu faire entendre que les sept évêques envoyés

» Sous Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les  
 » Gaules, pour prêcher aux Gentils la foi de la Tri-  
 » nité, quelques disciples, auxquels il assigna des  
 » villes particulières. Ce furent Trophime, Paul, Mar-  
 » tial, Austremoine, Gatien, Saturnin, *Valère*, et plu-  
 » sieurs autres que le bienheureux apôtre leur avait  
 » désignés pour compagnons. » Ce monument de  
 l'Eglise d'Arles est clair et précis; l'apostolicité de nos  
 Eglises y est nettement affirmée, sans aucune des hésita-  
 tions que nous avons signalées dans le dénombrement  
 de saint Grégoire de Tours. Le nom de saint  
 Denys de Paris, qui ne fut en effet envoyé dans les  
 Gaules que par le pape saint Clément, ne figure point  
 parmi ceux des évêques envoyés par saint Pierre. Il  
 est remplacé par celui de Valère, de Trèves, qui fit  
 réellement partie de cette mission. Le règne de Claude,  
 désigné comme l'époque de cette mission, concorde avec  
 le témoignage de Raban-Maur, qui la détermine ex-  
 pressément à la quatorzième année après l'ascension  
 de Notre-Seigneur <sup>1</sup>, à une époque où saint Pierre était  
 encore en Orient, et répond ainsi d'avance aux ob-  
 jections du P. Sirmond et de Launoy, qui préten-

dans les dernières années de l'empereur Claude I<sup>er</sup> (41-54), évangé-  
 lisèrent la Gaule sous le règne de Néron, son successeur (54-68); on  
 sait du reste que les titres des manuscrits étaient peints après coup,  
 et n'étaient que des sommaires indépendants du corps même de l'ou-  
 vrage, dont la plus ou moins grande exactitude dépendait de l'éru-  
 dition et du soin de chaque copiste.

<sup>1</sup> Anno vero quarto decimo facta est divisio apostolorum... et Petrus  
 Orientem relicturus, Romamque iturus, designavit regionibus Occi-  
 dentis quas ipse adire non poterat, Evangelii prædicatores, de no-  
 bilioribus in Christo, et antiquioribus discipulis Christi; in regionem  
 Galliarum, etc. (Raban-Maur, *De vita beatæ Mariæ Magdalenzæ*,  
 cap. xxxvi. — *Monum. inéd.*, t. II, p. 537. — E manuscript. Oxon.  
 Collegio Magdalenensi, n<sup>o</sup> 166.

daient d'un côté qu'une telle mission envoyée de Rome par saint Pierre eut été impossible; de l'autre que les monuments les plus anciens fixaient cette mission à l'an 34 de notre ère, un an seulement après l'ascension, ce qui eut été une impossibilité non moins avérée. Enfin le monument d'Arles ne limite point au nombre de sept exclusivement les prédicateurs de la foi dans les Gaules. Il affirme que *plusieurs autres leur furent adjoints pour compagnons*, ce qui est en effet constant d'après toutes les traditions et les témoignages de l'antiquité ecclésiastique<sup>1</sup>.

Voilà donc à côté de saint Grégoire de Tours, et de sa date du règne de Dèce, signifiant d'après lui l'an 150, et dans la réalité chronologique l'an 250 de notre ère, un témoin également du sixième siècle qui établit l'apostolicité. De quel côté est la vérité, de quel côté est la tradition authentique? Un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire de quelques-uns des premiers évêques de notre patrie nous permettra de répondre.

#### Saint Trophime à Arles.

11. « L'évêque Trophime fut envoyé à Arles sous » l'empereur Dèce, » nous dit saint Grégoire de Tours. Or saint Cyprien nous apprend que, sous l'empereur Dèce, l'évêque d'Arles s'appelait Marcien. Nous avons cité, à ce sujet, la lettre de l'évêque de Carthage au pape saint Etienne I<sup>er</sup>, et saint Cyprien qui l'écrivait l'an 254 ne pouvait confondre saint Trophime avec l'évêque hérétique d'Arles, Marcien. Les plus anciens

Epoque  
de la prédication  
de S. Trophime  
à Arles.

<sup>1</sup> C'est ainsi que S. Crescent, par exemple, et son apostolat dans l'Eglise de Vienne ne sont point indiqués nominativement dans l'énumération des sept évêques.

diptyques de l'Eglise d'Arles, ceux qu'a publiés Maillon, dans ses *Analecta*, aussi bien que ceux dont M. Faillon a enrichi ses monuments inédits, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale<sup>1</sup>, donnent toute une série de successeurs à saint Trophime jusqu'à Marcien, savoir : Régulus, Marinus, Martinus, Nicasius, Crescentius, Concordius, etc., etc. Il était donc impossible qu'en 254, date de la lettre de saint Cyprien, l'évêque d'Arles qui était Marcien, eut eu pour prédécesseur immédiat en 250 saint Trophime. On se rappelle la lettre du concile d'Arles à saint Léon-le-Grand en 440, un siècle avant saint Grégoire de Tours, affirmant que « la première sur le sol Gaulois, la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir dans ses murs le prêtre saint Trophime, *envoyé par le bienheureux Pierre, apôtre* <sup>2</sup>. » Nous avons reproduit les paroles du pape saint Zozime, en 417, cent cinquante ans avant saint Grégoire de Tours, confirmant le même fait; et celles des martyrologes enregistrant aussi cette date apostolique. « Parmi les disciples de Jésus-Christ que Pierre envoya dans les contrées de l'Occident qu'il ne pouvait visiter lui-même, dit Raban-Maur, se trouvait saint Trophime, évêque d'Arles, alors métropole de la province de Vienne <sup>3</sup>. » A tous ces témoignages qu'on veuille bien ajouter : le sceau des anciens archevêques d'Arles (1193) portant l'effigie de

<sup>1</sup> Manuscrit de la Bibl. imp. de Paris, renfermant les Vies de saint Trophime, saint Régulus, saint Honorat, saint Hilaire, saint Césaire, et Virgile. (*Monum. inéd.*, t. II, col. 359.)

<sup>2</sup> Voir chap. I<sup>er</sup> de cet ouvrage, nos 6, 7, 8, 9.

<sup>3</sup> . . . Trophimus Arelatem, tunc metropolim provinciæ Viennensis. (Raban-Maur, *Vita sanctæ Magdalencæ*, cap. xxxvii. — *Monum. inéd.*, t. XI, p. 537, 539.)

saint Trophime, avec cette inscription : † *Sancti Trophimi IHV XPI discipuli*<sup>1</sup>; — l'ancienne liturgie de cette Eglise, insérant dans l'office de saint Trophime ces paroles

Arelatensi populo  
Petro jubente apostolo  
Christi prædicat gratiam<sup>2</sup> ;

— L'inscription gravée sur la statue de saint Trophime, au portail de l'Eglise métropolitaine d'Arles, œuvre qui date au moins du neuvième siècle, et qui subsiste encore aujourd'hui pour attester la foi de nos pères :

« Cenitur eximius  
» Vir Christi, discipulorum  
» De numero, Trophimus,  
» Septuaginta duorum<sup>3</sup>. »

Tant de monuments ne protestent-ils pas contre la parole si peu sûre d'elle-même de Grégoire de Tours? Nous avons, dans le texte du pape saint Zozime, la tradition de l'Eglise romaine; dans celui du concile d'Arles la tradition de nos Eglises des Gaules; dans celui de Raban-Maur la tradition des Eglises de Germanie; dans les monuments locaux la tradition de la foi et de l'antique piété de la cité d'Arles elle-même. Le témoignage de saint Grégoire de Tours est démenti

<sup>1</sup> Sceau de plomb d'Imbert d'Aiguières, archev. d'Arles en 1193. Bibl. de Carpentras. *Manusc. de Peiresc.*, t. I, n° 439. — *Monum. inéd.*, t. II, col. 348.

<sup>2</sup> « Par l'ordre de l'apôtre Pierre, il prêche au peuple d'Arles la grâce de Jésus-Christ. » *Officia propria Sanctorum S. Arelatensis Ecclesiæ*. p. 16. (*Monum. inéd.*, t. II, col. 348.)

<sup>3</sup> Suarez, *Gallia Christiana*, t. VIII. *Monum. inéd.*, t. II, col. 347.  
« Vous voyez ici l'image de l'illustre Trophime, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. »

à la fois par des témoins antérieurs, et par la croyance des siècles subséquents. La tradition véritable, la tradition authentique est donc celle qui dit : « *Sous Claude, » l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules pour prêcher » aux Gentils la foi de la Trinité, Trophime. »*

**Saint Paul à Narbonne.**

Epoque  
de la prédication  
de saint Paul  
à Narbonne.

12. « L'évêque Paul, nous dit encore saint Grégoire » de Tours, fut envoyé à Narbonne sous l'empereur » Dèce. » Qu'on cherche, si l'on veut, à concilier cette assertion avec celle du Petit Martyrologe romain, dont l'autorité n'est contestée par personne, et qui porte en termes exprès : « *Le II des kalendes d'avril, à Nar-* » *bonne, fête de saint Paul, évêque, disciple des* » *apôtres*<sup>1</sup>. » Qu'on la compare avec celle du vénérable Bède, qui s'exprime ainsi : « *A Narbonne, dans* » *les Gaules, fête de saint Paul, ordonné évêque par* » *les apôtres, et envoyé par eux dans cette ville. La* » *tradition nous enseigne qu'il est le même que le pro-* » *consul Sergius Paulus, homme d'une sagesse remar-* » *quable, à qui saint Paul donna son nom en le* » *convertissant à la foi du Christ. Le saint apôtre* » *étant passé en Espagne pour y prêcher l'Évangile,* » *laissa Paul à Narbonne. Cet évêque prêcha l'Évan-* » *gile avec zèle, et, après une vie illustrée par des* » *miracles, il reçut en ce lieu la couronne du ciel et* » *la sépulture chrétienne*<sup>2</sup>. » Le Martyrologe d'Adon

<sup>1</sup> II Kalendas aprilis. Narbonæ, S. Pauli, episcopi, *discipuli Apostolorum.* (*Martyrol. Rom. vetus.* Mense aprilis.)

<sup>2</sup> In Galliis, civitate Narbonæ, natalis S. Pauli quem beati Apostoli ordinatum urbi Narbonæ episcopum miserunt. Quem tradunt eundem fuisse Sergium Paulum, proconsulem, virum prudentem, a quo ipse Paulus sortitus est nomen, quia eum fidei subegerat; quique ab

n'est pas moins explicite. « A Narbonne, dans les » Gaules, dit-il, fête de saint Paul, évêque et confesseur, disciple des apôtres<sup>1</sup>. » Dans son livre *De festivitatibus apostolorum*, le saint évêque de Vienne reproduit les paroles que nous venons de citer d'après le vénérable Bède; Notker, dans son Martyrologe tient le même langage. Encore une fois, faudra-t-il fouler aux pieds la tradition tout entière, les témoignages les plus authentiques, émanés des sources les plus pures de l'antiquité ecclésiastique, et sacrifier tout cela pour une parole de saint Grégoire de Tours, dont nous avons fait voir les incohérences, les incertitudes et les erreurs. Mais enfin, si ce témoignage unique avait eu la valeur que lui supposent les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises, Bède, Adon, Notker et tant d'autres, qui avaient son ouvrage entre leurs mains, qui étaient mieux placés que nous pour apprécier sa véritable portée chronologique, puisqu'ils vécurent à peine un siècle après lui, auraient certainement profité de sa découverte pour en enrichir leurs ouvrages. Ils n'eussent pas attendu que, dix ou onze siècles après, Launoy fût venu leur apprendre qu'une parole de saint Grégoire de Tours suffit pour renverser les traditions les plus solidement établies, et les plus universellement adoptées.

Nous avons encore les Actes de saint Paul de Narbonne. De l'aveu de tous les critiques, ils sont anté-

eodem sancto apostolo, cum ad Hispanias prædicandi causâ pergeret, apud præfatam urbem Narbonam relictus, prædicationis officio non segniter impleto, clarus miraculis, coronatus sepelitur. (Ven. Bedæ Martyrol., — *Patrol. lat.*, t. XCIV, p. 864.)

<sup>1</sup> In Galliis, civitate Narbonæ, natale S. Pauli, episcopi et confessoris, discipuli apostolorum. (*Martyrol.* Adon. XI Kalendas aprilis.)

rieurs, d'un siècle au moins, à saint Grégoire de Tours. Or, ces Actes attribuent formellement à saint Pierre la mission du premier évêque de Narbonne dans les Gaules. Et ce n'est pas seulement l'antique tradition de la ville de Narbonne, qui constate ici le fait : les villes d'Avignon et de Toulouse conservent à saint Paul un souvenir de vénération filiale. Une vie manuscrite du saint évêque, conservée au convent de la Daurade, à Toulouse, et lue par le bénédictin Eudes Mothé, dans les premières années du dix-septième siècle, portait les paroles suivantes qu'il nous a conservées : « Saint Paul, » évêque de Narbonne, connu d'abord sous le nom » de Sergius, était de l'île de Paphos. Vainqueur » du démon, il érigea un grand nombre d'églises » qu'il confia aux soins de son diacre Etienne. Puis, » envoyant Rufus à Avignon, il vint lui-même jus- » qu'à Toulouse, où il bénit plusieurs églises au nom » du Christ, mit à leur tête des prêtres et des diacres, » et retourna à Narbonne. Plus tard, il évangélisa » l'Espagne, et revint encore à Narbonne, où il mourut » plein de jours et de mérites, et fut enseveli par son » diacre Etienne <sup>1</sup>. » Sur la tombe du saint évêque, lors de la translation de ses reliques, on lisait cette inscription : « Ici repose saint Paul, évêque de l'Eglise de

<sup>1</sup> Sanctus Paulus Narbonensis episcopus, Sergius dictus, ex Papho insulâ, dæmoniorum curator et ecclesiarum structor, Stephano præcipuo diacono, viro sanctissimo, omnes ecclesias committens, Rufum Avenione præfixit, et Tolosam petiit, ubi verbum Domini prædicans, plurimas ecclesias benedixit titulo Christi, et presbyteris ac diaconis ibi ordinatis, Narbonam rediit, ac Hispanias prædicando peragravit, tandemque Narbonam repetens, plenus diebus et meritis, a Stephano diacono sepultus est. (*De myst. Galliæ scriptoribus*, p. 947.)

» Narbonne, disciple de l'apôtre Paul<sup>1</sup>. » Après tant de témoignages, la Chronique d'Auxerre se fait à son tour l'écho de la croyance des siècles. « L'an 93, dit-elle, Paul fut envoyé à Narbonne<sup>2</sup>. » Ici encore nous sommes bien forcés de convenir que la tradition proteste unanimement contre le témoignage de saint Grégoire de Tours ; et que toutes ses voix redisent avec le monument de l'Eglise d'Arles : « Sous Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher aux Gentils la foi de la Trinité, Paul. »

#### Saint Martial à Limoges.

13. « Sous le règne de Dèce, continue toujours saint Grégoire de Tours, l'évêque Martial fut envoyé à Limoges. » Comparons cette affirmation avec les beaux vers que Fortunat, évêque de Poitiers, contemporain de l'évêque de Tours, composait, en 570, en l'honneur de saint Martial.

Epoque  
de la prédication  
de saint Martial  
à Limoges.

« Ici, dit Fortunat, se lisent les Actes authentiques de Martial... Rome et la Gaule vous honorent, ô vénérable père, au second rang après Pierre, comme plus jeune que lui, et son inférieur en dignité, et simultanément avec Pierre, comme son égal dans la prérogative de l'apostolat. La tribu de Benjamin vous vit naître d'un sang illustre ; la ville de Limoges conserve maintenant votre corps sacré<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Hic requiescit S. Paulus, discipulus apostoli Pauli, episcopus Narbonensis ecclesiae. (*De myst. Galliae scriptoribus.*)

<sup>2</sup> Inter quos missus est Paulus Narbonam. (*Chronic. Autissiodor., ad ann. 93.*)

<sup>3</sup> Martialis resonant hic veracissima gesta.

Tellus te Romana..... te Gallica tellus

Post Petrum, recolunt juniorem, parte secundâ,

Nous demanderons pourquoi *Rome et la Gaule honorerait Martial, après saint Pierre, et comme son égal dans la prérogative de l'apostolat*, si Martial n'était venu à Limoges qu'en 250, sous l'empire de Dèce? Il est vrai que les Actes de saint Martial nous apprennent que ce saint fut l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ; qu'il fut l'un des compagnons de saint Pierre, et que, fils de la tribu de Benjamin, il quitta la Judée, sa patrie, pour venir évangéliser les Gaules<sup>1</sup>. Mais ces détails, qui s'accordent si merveilleusement avec les vers de Fortunat, comment les concilier avec la parole de saint Grégoire de Tours; comment reculer jusqu'au règne de Dèce, en 250, la prédication d'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et compagnon de saint Pierre?

Cum Petro recolunt æqualem sorte priori.  
Benamita tribus te gessit sanguine claro;  
Urbs te nunc retinet Lemovica corpore sancto.

(*Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, p. 115.)

M. l'abbé Arbellot, dans une savante dissertation sur l'apostolat de saint Martial, a, le premier signalé ce témoignage de Fortunat à l'érudition moderne.

<sup>1</sup> Les Actes de saint Martial, connus sous le nom d'Aurélien, ne remontent pas au-delà de la première période du sixième siècle. Ce sont ces Actes que Launoy, Sirmond et autres accusaient d'interpolations, d'anachronismes, d'invraisemblance de tout genre. M. l'abbé Arbellot a eu la bonne fortune de retrouver dans le manuscrit n° 3851 de la Bibliothèque impériale de Paris, une copie des Actes primitifs de saint Martial, « Actes que Benoit de Cluse, au onzième siècle, croyait » perdus depuis l'incendie du monastère de Saint-Sauveur (858) et » que Pierre le Scolastique (Xe siècle), appelle *le petit livre de la vie de saint Martial*. » Nous avons soigneusement étudié ces Actes, qui occupent les folios 30, 31 et 32 du manuscrit. Ils présentent tous les caractères d'authenticité désirables, et M. l'abbé Arbellot, qui se propose de les publier, a le droit de dire que « la critique la plus » sévère ne trouvera rien à reprendre dans ce texte précieux. » (Lettre de M. l'abbé Arbellot publiée dans le *Courrier de Limoges*, 20 décembre 1835.)

Il n'est guère plus facile d'accommoder au témoignage de saint Grégoire de Tours ce que saint Priest, évêque de Clermont, écrit en 670, dans la vie de saint Austre-  
moine. « *Le bienheureux Pierre, prince des apôtres,*  
» dit-il, *fortifia de sa bénédiction les sept évêques*  
» *illustres, assignés aux villes de la Gaule, et [en par-*  
» *ticulier] saint Martial à Limoges<sup>1</sup>.* » Même diffi-  
culté pour ce texte de la *Légende de saint Ausone*,  
écrite au septième siècle : « *Saint Pierre envoya à la*  
» *cité des Gaules, qu'on appelle Limoges, ville alors*  
» *très-florissante, le bienheureux Martial<sup>2</sup>;* » pour celui  
de Florus (760), dans ses additions au Martyrologe de  
Bède : « *Martial fut l'un des soixante-douze disciples*  
» *de Jésus-Christ envoyé de Rome dans les Gaules par*  
» *le bienheureux Pierre; il commença ses prédications*  
» *dans la ville de Limoges, et ne termina sa vie qu'a-*  
» *près avoir ruiné le culte des idoles, et rempli la cité*  
» *de la foi de Jésus-Christ<sup>3</sup>.* » Enfin même difficulté  
pour l'assertion de Raban-Maur, dont nous avons déjà

<sup>1</sup> . . . Beatissimus Petrus, princeps apostolorum, . . . advocans ipse sanctissimos discipulos, . . . suâ omniumque apostolorum benedictione roboravit; quorum videlicet virorum illustrium, qui singulis urbibus erant delegandi, hæc fuere nomina. . . . Lemovicæ Martialis. (*Acta S. Austremonii*. — Labbe, *Nov. Bibl. Mss.*, t. II, p. 482. — *Dissert. sur l'apostol. de S. Mart.*, p. 67, 68, 69.)

<sup>2</sup> Accidit Beatum Petrum apostolorum principem, diversis Italiæ atque Galliæ urbibus diversos destinasse antistites. . . . Inter cæteros vero. . . Galliarum urbi florentissimæ tunc temporis, quæ dicitur Lemovicæ, primum misit antistitem egregium per omnia Martialem. (Bolland., *Vetus Legenda S. Ausonii*, t. V, p. 137. *Dissert. S. Mart.*, p. 67.)

<sup>3</sup> Lemovicæ civitate depositio Martialis episcopi, qui fuit unus ex septuaginta duobus, qui a Romanâ urbe a B. Petro in Gallias missus, in urbe Lemovicinâ prædicare exorsus est; eversisque simulacrorum ritibus, repletâ jam urbe credulitatis migravit a sæculo. (*Patrolog. Martyrol. Vener. Bedæ*, t. XCIV, p. 961.)

cité les paroles, et qui nous enseigne que saint Pierre, en quittant l'Orient, envoya aux contrées de l'Occident qu'il ne pouvait visiter lui-même, et notamment en Gaule, divers prédicateurs, parmi lesquels Martial, à Limoges.

Mais ici nous arrivons à un fait considérable, qui occupe dans l'histoire de notre Eglise gallicane une place importante, et qui va condenser, en quelque sorte, dans un seul foyer de lumière tous les rayons épars de l'antique tradition au sujet de l'apostolat de saint Martial. Dans l'intervalle de l'an 1023 à 1031, deux assemblées de princes et de prélats, l'une à Paris (1023), présidée par le roi Robert-le-Pieux; l'autre à Poitiers (1024), présidée par Guillaume IV, duc d'Aquitaine; et trois conciles provinciaux, deux à Limoges (1028-1031), et un à Bourges (1031), se réunirent successivement pour éclaircir la question de savoir s'il fallait donner à saint Martial le titre d'apôtre, ou seulement celui de confesseur. Si jamais l'opinion de saint Grégoire de Tours pût se développer sur un théâtre illustre, ce fut dans ces réunions solennelles où rois et peuples attendaient avec anxiété une solution sur des matières si controversées. Chose remarquable pourtant! il ne vint à la pensée d'aucun des évêques qui siégeaient dans ces assemblées; d'aucun des clercs, qui apportaient à la discussion les lumières de leur critique et de leur érudition; d'aucun des princes qui assistaient à ce grand débat, d'invoquer le fameux passage du xxviii<sup>e</sup> chapitre de l'*Histoire des Francs*, qui eut terminé d'un seul coup toute la controverse. Tout le monde au contraire convenait que saint Martial avait été envoyé par l'apôtre saint Pierre dans les Gaules; la

difficulté roulait exclusivement sur le titre d'apôtre que d'anciens monuments liturgiques attribuaient au saint évêque de Limoges, pendant que d'autres traditions locales le lui refusaient. Cette mémorable discussion, dont les pièces les plus importantes nous ont été conservées<sup>1</sup>, fut soumise au jugement du Souverain-Pontife. Le pape Jean XIX, dans un décret adressé à Jourdain, évêque de Limoges (1031), prononça la décision en ces termes : « *Appuyé, dit-il, sur la pierre inébran-*  
*lable de l'Eglise, consulté sur la question de savoir si*  
*saint Martial est compté au rang des confesseurs ou*  
*au rang des apôtres, par Jésus-Christ Fils de Dieu,*  
*auquel il a été personnellement attaché, dont il*  
*a vu la gloire, dont il a reçu les bénédictions; Nous*  
*définissons qu'on peut lui donner le titre d'apôtre;*  
*et, par conséquent, Nous pensons qu'on peut, dans la*  
*célébration des divins mystères, se servir, pour sa*  
*fête, de l'office des apôtres*<sup>2</sup>. »

A huit cents ans d'intervalle, la chaire apostolique interrogée de nouveau porte la même sentence, et Pie IX, en 1854, a parlé comme Jean XIX en 1031. « L'Eglise de Limoges (c'est la teneur même du décret), depuis les temps les plus reculés, honore saint Martial, son premier évêque, du titre et du culte

<sup>1</sup> On peut consulter à ce sujet les vol. CXLI et CXLII de la *Patrol. lat.*, où les principaux monuments de cette grande discussion sont reproduits. Voir aussi *Dissertat. sur l'apostolat de saint Martial*, p. 35-49.

<sup>2</sup> Nos autem, in firma petra ædificati, hunc de quo loquimur Martialem, utrum inter confessores, an inter apostolos, Jesus Christus, Dei filius, cui corporaliter adhæsit, et cujus gloriam vidit, et benedictione est usus, annumeret : apostolum nominari posse definimus et æque apostolica officia in divinis mysteriis exhiberi sibi censemus. (*Patrol. lat.*, t. CXLI, col. 1149.)

» d'apôtre. Doit-on confirmer cet usage? — Sa  
 » Sainteté le pape Pie IX a répondu affirmative-  
 » ment. »

Nous voilà bien loin du témoignage de saint Grégoire de Tours et du règne de Dèce, assigné comme date à la prédication de saint Martial. La tradition, par ses organes les plus solennels, par les décisions des Souverains-Pontifes, par les échos les plus accrédités de la Gaule, de l'Aquitaine, de la Germanie, répète la même parole : « Sous Claude, l'apôtre Pierre envoya  
 » dans les Gaules, pour prêcher aux Gentils la foi de  
 » la Trinité, Martial. »

14. Nous ne poursuivrons pas davantage cet examen. Il nous paraît impossible de ne pas reconnaître, par tout ce qui précède : 1° que le témoignage de saint Grégoire de Tours, pour les faits antérieurs à la fondation de la monarchie, ne saurait être considéré comme une autorité chronologique ; les erreurs que nous avons relevées dans ce xxviii<sup>e</sup> chapitre l'établissent nettement ; 2° que dans la pensée du saint évêque le règne de Dèce ne se rapportait point à l'an 250, mais à la première moitié du deuxième siècle ; 3° qu'il n'a eu sous les yeux pour fixer cette date que la Passion de saint Saturnin qui ne parle nullement des six autres évêques ; 4° que les traditions les plus solides, les autorités les plus précises le contredisent formellement pour saint Trophime, à Arles ; saint Paul, à Narbonne ; saint Martial à Limoges. Il eut été facile d'ajouter que saint Grégoire de Tours, lui-même, attachait tellement peu à la date du consulat de Dèce l'idée du troisième siècle, qu'en parlant de saint Ursin de Bourges, il affirme qu'il avait été ordonné par les disciples des

Conclusion.  
 Le passage de saint Grégoire de Tours n'a pas la valeur historique que les adversaires de la tradition lui attribuent.

apôtres<sup>1</sup>; il dit de même de saint Eutrope qu'il fut, d'après la tradition, envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément<sup>2</sup>; et, comme pour mieux confirmer le fait, en parlant de ce même saint Saturnin, dont il avait lu les Actes, dont il rapporte si exactement la date, il dit : « *Le martyr Saturnin, ordonné d'après la tradition, par les disciples des apôtres, fut envoyé à la ville de Toulouse*<sup>3</sup>. » Les critiques n'avaient vu là qu'une contradiction inexplicable du saint évêque de Tours : les lacunes qui existent dans sa liste des empereurs romains en donnent, selon nous, le véritable sens.

Quelle est donc, en dernière analyse, la valeur de ce fameux passage? Le lecteur a maintenant sous les yeux tous les éléments qui l'aideront à résoudre cette question : et il peut formuler lui-même la réponse. Un savant critique du dernier siècle, avec autant de finesse que de sagacité, avait pris plaisir à faire donner cette réponse par les partisans les plus avoués de la date de saint Grégoire de Tours. « M. Dupin nie l'apostolicité » de nos Églises, dit le P. Honoré de Sainte-Marie, » parce que *saint Grégoire de Tours, sur la foi d'un* » *ancien auteur de la Passion de saint Saturnin, rap-* » *porte que saint Denys et ses compagnons, apôtres de* » *la France, y vinrent du temps de l'empereur Dèce,* » *vers l'an 250.* »

<sup>1</sup> Bituriga urbs primum a S. Ursino, qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus, in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit. (Greg. Tur., *De gloria confessor.*, c. 80.) — *Patrol. lat.*, col. 886, 887, t. LXXI.

<sup>2</sup> Eutropius quoque martyr Santicæ urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratiâ consecratus est. (Greg. Turon. *De gloria martyrum.*, lib. I. Miracul., cap. LVI. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 756-757.)

<sup>3</sup> Saturninus vero martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis or-

« Mais quand M. Dupin se trouve en face de la lettre  
 » de saint Cyprien au pape Etienne, établissant qu'en  
 » 250 Arles avait Marcien et non pas saint Trophime  
 » pour évêque, il change de langage. *Cette difficulté*  
 » *est grande*, dit-il; *cependant on peut y répondre en*  
 » *admettant que Trophime est venu avant Dèce, et*  
 » *que ce n'est pas l'auteur de la Vie de saint Saturnin,*  
 » *mais Grégoire de Tours, qui, à l'occasion de ce que*  
 » *cet auteur fixe l'arrivée de Saturnin à Toulouse,*  
 » *sous l'empereur Dèce, y ajoute les autres sept évêques*  
 » *de France, entre lesquels était Trophime*<sup>1</sup>. » Voilà,  
 ajoutait le P. Honoré de Sainte-Marie, comment un  
 habile homme se débarrasse d'un passage difficile!

dinatus, in urbem Tolosatium est directus. (Greg. Tur., *Mirac.*, lib. I. *De gloria martyr.*, cap. XLVIII. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 749.)

<sup>1</sup> *Réflexions sur les règles de la critique*, par le P. Honoré de Sainte-Marie. *Dissertat.* II, p. 165. « M. Baillet fait de même, ajoutait  
 » le P. Honoré de Sainte-Marie. Après avoir admis la date de Dèce,  
 » pour celle de l'arrivée des sept évêques en France, sur la foi de la  
 » passion de saint Saturnin citée par Grégoire de Tours; dans un  
 » autre endroit il reprend : *Il faut avouer que l'époque marquée*  
 » *par saint Grégoire de Tours pour tous les sept évêques ne regarde*  
 » *précisément que saint Saturnin de Toulouse, dans les Actes duquel*  
 » *il l'a trouvée.* »

## CHAPITRE III.

### ÉPOQUE DE LA MISSION DE SAINT DENYS A PARIS.

1. Ordre suivi dans cette discussion. — 2. Époque de la mission de saint Denys à Paris, d'après les témoignages de la tradition. — 3. Témoignage du cinquième siècle (421-502) antérieur à Grégoire de Tours. — Texte de la vie de sainte Geneviève. — 4. Authenticité de ce texte. — 5. Valeur de ce témoignage. — 6. Autre témoignage du cinquième siècle, antérieur à Grégoire de Tours. Actes authentiques de saint Denys. Recherche de la véritable date de ces Actes. — 7. Réponse à l'objection de Launoy. — 8. Témoignage du sixième siècle (530-609) contemporain de Grégoire de Tours. Hymne de Fortunat. — 9. Objection de Launoy contre l'authenticité de cette hymne. — 10. Réponse à cette objection. — 11. Témoignage du septième siècle. Texte des *Gesta Domni Dagoberti*. — 12. Discussion de ce texte. — 13. Deux témoignages du huitième siècle. Diplôme de Thierry de Chelles (723). Diplôme de Pépin-le-Bref (768). — 14. Témoignage du Concile de Paris (825) antérieur à Hilduin. — 15. Discussion de ce témoignage. — 16. Réponse à une objection générale de Launoy. — 17. Pourquoi on doit arrêter à l'an 825 la liste des témoignages. L'aréopagisme admis généralement, en 837, prouve la préexistence de la tradition au sujet de la mission de saint Denys par saint Clément.

Sommaire.

1. Avant de fixer notre attention sur l'apostolat du premier évêque de Paris, qui fait l'objet spécial de cette étude, il nous fallait éclaircir les questions préliminaires qui s'y rattachent, écarter les objections qui se dressaient d'abord sur notre route, établir en quelque sorte le terrain sur lequel va porter la discussion. Le lecteur a vu passer sous ses yeux les témoignages les plus formels de l'antiquité ecclésiastique au sujet d'une mission apostolique dans les Gaules; il a pu asseoir un jugement sur la valeur du texte de saint Grégoire de

Ordre suivi  
dans  
cette discussion.

Tours qu'on oppose, dans son isolement, à la tradition tout entière; nous pouvons donc aborder maintenant la question particulière de saint Denys de Paris, sans être arrêté, dès les premiers pas, par une fin de non recevoir.

A quelle époque et sous quel pontificat eut lieu sa mission?

Saint Denys, premier évêque de Paris, est-il le même que l'Aréopagite?

Quels sont les textes actuellement connus des actes de saint Denys?

Telle est la division que nous nous proposons de suivre dans le cours de ce travail.

Epoque de la mission de saint Denys à Paris, d'après les témoignages de la tradition.

2. Si la date du consulat de Dèce (250), donnée par saint Grégoire de Tours est véritable, nous devons nécessairement la retrouver inscrite par les auteurs qui ont précédé ou suivi cet historien. Ceux qui l'ont précédé, plus rapprochés de l'événement, en trouvaient parmi leurs contemporains une connaissance plus précise et plus distincte; si leur témoignage confirme celui de Grégoire de Tours, la question sera résolue en sa faveur. Ceux qui l'ont suivi devront au moins modifier leur déposition dans le sens du saint évêque; et si, par hasard, il ne l'ont point fait, il faudra bien reconnaître qu'ils n'ont point trouvé sa démonstration suffisante, et la date qu'il assigne justifiée par des preuves assez convaincantes. *L'Histoire des Francs* n'est pas restée une œuvre inconnue à l'érudition du moyen-âge; elle fut au contraire le manuel historique le plus répandu de cette époque, nous dirions volontiers le plus *populaire*; son témoignage au sujet de la mission de saint Denys sous le consulat

de Dèce, fut donc de notoriété universelle parmi tous les chroniqueurs et les hagiographes. Ainsi nous avons le droit de nous attendre à le voir consigné parmi tant de documents que la suite des siècles va dérouler sous nos yeux. Les Actes de saint Denys, les martyrologes, les diplômes des rois, les offices liturgiques, les diptyques particuliers des Eglises, les cartulaires des abbayes, les textes des sermonnaires, des annalistes laïques ou ecclésiastiques ont dû l'enregistrer. Si tous leurs témoignages, ou du moins la majorité d'entre eux, s'accordent à nous dire, avec Grégoire de Tours, que saint Denys fut envoyé à Paris sous le règne de l'empereur Dèce, nous acceptons d'avance leur décision, et nous en proclamerons hautement la légitimité.

Mais, s'il arrivait qu'aucun de leurs témoignages, aucun martyrologe, aucun des Actes connus de saint Denys, aucun écrivain antérieur ou postérieur à saint Grégoire de Tours, jusqu'au calvinisme et à Launoy, aucun monument de la tradition romaine, grecque, gallicane, germanique, aucune voix enfin parmi tous les échos du passé que nous allons interroger, ne s'élevât pour confirmer l'assertion de l'évêque de Tours; s'il arrivait que tous, unanimement, sans divergences, sans équivoque, tinsent un langage complètement différent du sien, nous ne verrions pas par quel héroïsme de bonne volonté on pourrait sacrifier à l'autorité d'une seule parole l'ensemble de tant de faits, de monuments et d'autorités contraires. A moins de renverser toutes les notions reçues en histoire et les éléments de la logique la plus vulgaire, il faut bien reconnaître que la concordance des témoignages de

toutes les époques, de toutes les traditions, de toutes les origines, à propos d'un fait important et notoire, est le seul élément qui constitue la certitude historique. Ce n'est point ici une question de parti; les querelles d'opinion n'ont rien à voir dans un pareil débat. Il s'agit d'un fait à éclaircir en remontant aux sources. Dans une question de fait, les préjugés ne sont rien, les témoignages sont tout.

Témoignage  
du V<sup>e</sup> siècle  
(421-502)  
antérieur à saint  
Grégoire  
de Tours.  
Texte de la Vie  
de sainte  
Geneviève.

3. Un siècle avant saint Grégoire de Tours, la Gaule retentissait du nom d'une humble vierge, que la piété de nos aïeux a donnée pour patronne à la ville de Paris. Sainte Geneviève (421-502) avait sauvé sa patrie des fureurs d'Attila; seule elle avait conservé, au milieu de l'effroi général, un courage viril, et empêché les Parisiens d'abandonner, par une fuite honteuse, leurs demeures aux dévastations des Huns. Plus tard, quand la famine succéda aux Barbares, Geneviève avait ramené l'abondance au sein de la population désespérée. Remontant la Seine sur de frêles barques, elle alla chercher, dans les plaines de la Brie et de la Champagne, les blés qui manquaient à Lutèce. La célébrité pour Geneviève n'avait point attendu la glorification du tombeau; sa vie, objet de l'admiration universelle, fut étudiée par ses contemporains, qui transmirent à la postérité le détail de ses saintes et glorieuses actions. Or, voici ce que nous lisons dans un de ces récits écrit par un contemporain : « Geneviève professait une vénération pleine de tendresse pour le village de Catulla, où saint Denys avait reçu la sépulture. Ce très-bienheureux évêque souffrit le martyre en ce lieu, situé à trois milles de Lutèce. Il avait été, suivant la tradition, envoyé par Clément, disciple de saint

» *Pierre*, pour évangéliser la Gaule. Geneviève se pro-  
 » posait d'y faire élever une basilique en l'honneur du  
 » glorieux martyr <sup>1</sup>. »

Discussion  
 de ce  
 témoignage.

4. Ainsi parle un auteur contemporain de sainte Geneviève. Si ce texte est authentique, il renverse complètement la thèse de Launoy. On conçoit donc que ce docteur en ait nié l'authenticité; mais son argument négatif tombe ici devant un fait matériel. La vie de sainte Geneviève dont il s'agit porte en effet dans son texte même une date irrécusable. L'auteur s'y exprime ainsi : « J'ai vu moi-même, dix-huit ans après la  
 » mort de Geneviève, quelques gouttes de l'huile que  
 » sa prière avait multipliée, par un miracle, dans un  
 » vase où on les conservait. » C'est là, si nous ne nous trompons, donner une date à une œuvre. Cette Vie est reproduite, avec des abréviations, dans le Recueil de Surius et dans les Bollandistes. Enfin elle présente tellement tous les caractères d'authenticité, que les savants Bénédictins auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, en parlant de cette Vie de sainte Geneviève, par un contemporain anonyme, disent de lui, que « c'était un écrivain grave, judicieux, plein de piété,  
 » et qui ne manquait pas d'érudition pour le siècle où  
 » il vivait <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Qui utique sanctus Dionysius, primus episcopus civitatis Parisiorum a persecutoribus in quarto milliario ab eadem urbe, martyrium consummavit. Et ut comperi, juxta traditionem seniorum, vel relationem passionis suæ, a sancto Clemente filio in baptismo S. Petri apostoli, Romæ, episcopus ordinatus et in hac provinciâ est directus. (*Libellus vitæ B. Genovefæ. Surius, Acta sum., 9 jan.* — Saint Yves. *Hist. de sainte Geneviève.*)

<sup>2</sup> *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 151. — On peut voir, dans *l'Histoire de sainte Geneviève*, par M. l'abbé Saint-Yves, le texte du *Libellus vitæ B. Genovefæ*, reproduit d'après plus de quinze manu-

Valeur de ce  
témoignage.

5. Ainsi, un siècle avant saint Grégoire de Tours, la tradition parisienne nomme déjà le pape Clément comme l'auteur de la mission de saint Denys. Qu'on veuille bien peser la valeur de ce témoignage. La naissance de sainte Geneviève (421) n'était distante de l'empire de Dèce (250) que d'un intervalle de *cent soixante et onze* ans. C'est à peu près le même laps de temps que celui qui s'est écoulé depuis la paix de Riswick (1694) jusqu'à nos jours (1860). Or, nous le demandons, serait-il possible qu'à une aussi faible distance la tradition se fût égarée au point d'oublier Dèce et la neuvième persécution générale, pour y substituer l'époque beaucoup plus reculée de Domitien? Si, de nos jours, par une erreur qui accuserait la plus grossière ignorance, un écrivain quelconque s'avisait de faire mourir Fénelon ou l'abbé de Rancé sous le règne de Henri III, il n'aurait pas du moins la ressource d'en appeler à la tradition commune pour justifier son ineptie, et les souvenirs encore vivants protesteraient contre son absurde témoignage. Mais le fondateur de l'Eglise de Paris, l'apôtre qui lui avait apporté la foi, y avait laissé certainement des souvenirs au moins aussi durables que ceux de Fénelon et l'abbé de Rancé par rapport à l'époque qui les a suivis. Si saint Denys n'était mort qu'en 250, sous Dèce, à l'époque de sainte Geneviève (420), la succession de deux octogénaires suffisait pour remonter jusqu'à lui. La vérité sur l'époque de sa mission n'aurait pas eu le temps de s'effacer de la mémoire; d'autant plus que le catalogue des évêques de

scrits différents. Les plus anciens exemplaires de cet ouvrage sont conservés l'un à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, où il porte le n° H, l. 2; l'autre à celle du Vatican.

Paris ne présenterait plus de lacune, comme il en présente et doit nécessairement en présenter, dans l'hypothèse contraire. Il faudrait donc que les évêques qui se seraient succédé sans interruption sur le siège d'une chrétienté fondée depuis seulement cent soixante et onze ans, eussent tous oublié la date de cette fondation; en eussent laissé perdre la mémoire à leurs peuples; et cela, non pas au milieu des orages renouvelés des persécutions, mais durant la période de tranquillité et de calme qui s'écoula sous les règnes de Constance-Chlore et de Constantin-le-Grand. On sait en effet que la persécution, dixième générale de Dioclétien, n'étendit pas ses ravages dans les Gaules, et que Constance-Chlore se refusa à faire exécuter dans cette province soumise à sa domination les édits de proscription lancés par ses collègues à l'empire. Un pareil oubli serait contraire à toutes les lois ordinaires des sociétés humaines; il serait incompréhensible surtout avec l'usage des primitives Eglises, qui rappelaient chaque jour au canon de la messe le nom de leurs fondateurs.

6. Les Actes authentiques de saint Denys, publiés comme tels par les Bollandistes, s'expriment ainsi : *Igitur S. Dionysius, qui, tradente S. Clemente, Petri apostoli successore, Verbi divini semina gentibus eroga- ganda susceperat..... Parisius, Domino ducente per- venit.* « Saint Denys, qui avait reçu de saint Clément, » successeur de l'apôtre Pierre, les semences de la » parole divine à distribuer aux gentils, parvint jus- » qu'à Paris, conduit par le Seigneur<sup>1</sup>. »

Ces paroles sont textuellement conformes à celles

Autre  
témoignage  
du V<sup>e</sup> siècle  
antérieur à saint  
Grégoire  
de Tours.  
Actes  
de saint Denys  
l'Aréopagite  
reconnus  
comme  
authentiques  
par les  
Bollandistes.

<sup>1</sup> Voyez le texte complet de ces Actes. *Appendice*, n° 1.

que nous lisons dans le manuscrit du dixième siècle, n° 5301, provenant de l'abbaye de saint Martial de Limoges, et appartenant en ce moment à la bibliothèque impériale de Paris. Ce manuscrit renferme, sous le n° 39, une *Passio S. Dionysii*. Elle concorde entièrement avec les Actes publiés par les Bollandistes; on y lit les mêmes paroles déjà citées : *Igitur Dionysius, qui, tradente S. Clemente, Petri apostoli successore, Verbi divini semina gentibus eroganda susceperat Parisius, ... ducente Domino pervenit*. Le manuscrit dont nous parlons peut donc nous servir comme d'un premier échelon pour remonter à la date vraisemblable des Actes dont il s'agit, et nous pouvons d'après son autorité établir qu'ils existaient au dixième siècle (900-999).

Or, dans l'Antiphonaire grégorien, exécuté pour l'église de Compiègne, par ordre de l'empereur Charles-le-Chauve (840-870), et cité par Mabillon<sup>1</sup>, la première antienne des Matines de la fête de saint Denys est celle-ci : *Sanctus Dionysius, qui, tradente beato Clemente, Petri apostoli successore, Verbi divini semina gentibus parturienda susceperat*; le troisième répons du premier nocturne est ainsi conçu : *Beatissimus Dionysius,*

<sup>1</sup> Le savant bénédictin s'appuie sur l'autorité de ce monument liturgique pour établir l'authenticité de la mission de saint Denys par saint Clément. Voici ses paroles : « *Idem consensus probatur ex officio ecclesiastico in Ecclesiis gallicanis, festo die S. Dionysii, legi solito, regnante Carolo-Calvo, quale habetur in Antiphonali Gregoriano, jussu ejusdem Caroli-Calvi, pro Ecclesiâ Compendiensi litteris partim aureis exarato.* » (*Vetera Analecta*, Mabillonii, in-fol., p. 223.) Les recherches que nous avons faites pour savoir si l'Antiphonaire de Charles-le-Chauve, décrit ainsi par Mabillon, avait survécu au désastre de la révolution française, n'ont encore abouti à aucun résultat positif.

*Christi martyr, tradente beato Clemente, paturienda gentibus semina divina suscepit*<sup>1</sup>. Cette citation des paroles mêmes des Actes, à l'époque de Charles-le-Chauve (840), nous fait ainsi remonter d'un siècle, en prouvant l'existence de ces derniers à cette date.

De plus, l'Antiphonaire de Charles-le-Chauve, copié par ordre de ce prince, et magnifiquement illustré de lettres d'or, n'apportait pas à notre patrie une liturgie nouvelle. Il était la reproduction de la liturgie grégorienne, alors généralement adoptée en France. Quand Philippe II faisait exécuter pour la somptueuse chapelle de l'Escorial les fameux Antiphonaire et Graduel connus de toute l'Europe, dont le vélin employa, dit-on, la peau de 17,000 mules<sup>2</sup>, il n'importait pas en Espagne un rit inédit et des offices nouveaux. Or, la liturgie grégorienne, dont l'Antiphonaire de Compiègne était un spécimen magnifique, avait été introduite en France sous Pépin-le-Bref. Nous arrivons ainsi à l'époque de 752-768; et nous constatons, à cette date, l'existence des Actes de saint Denys, en retrouvant les paroles adoptées par la liturgie publique.

Ce n'est pas tout : le texte même des Actes porte avec lui le cachet d'une origine encore plus ancienne. Après avoir rapporté la Passion de saint Denys, les Actes parlent de la première basilique élevée par les

<sup>1</sup> « *Saint Denys reçut du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre, les semences de la parole divine à faire germer au sein des gentils.* »

« *Le très-bienheureux Denys, martyr du Christ, reçut du bienheureux Clément les semences divines à faire germer au sein des gentils.* » (Natal. Alexand., *Histor. eccles.*, édit. de Lucques, t. V, p. 371.)

<sup>2</sup> *Historia y descripcion del Escorial*, par D. Jose Quevedo. Madrid, 1854 in-8°, p. 308.

chrétiens sur le tombeau du martyr comme existant encore au temps où l'auteur écrit. Or, cette basilique ou chapelle primitive subsista jusqu'à l'époque de sainte Geneviève<sup>1</sup>, qui en fit construire une nouvelle. Nous savons de plus que le roi Dagobert I<sup>er</sup> substitua, en 632<sup>2</sup>, une église plus vaste et plus riche à celle élevée précédemment par sainte Geneviève vers 460. Les Actes sont donc à la fois et plus anciens que Dagobert I<sup>er</sup> et plus anciens que l'époque de sainte Geneviève.

Le savant archevêque de Toulouse, P. de Marca, les avait trouvés dans un Recueil manuscrit de Vies de saints composées par Fortunat, et les avait en conséquence attribués à l'évêque de Poitiers. C'est sous le nom de Fortunat qu'ils sont connus maintenant. Adrien de Valois, Bosquet, et les autres historiens s'accordent tous en effet à les regarder comme antérieurs à l'époque de Dagobert I<sup>er</sup> (632), et la coïncidence qui frappa P. de Marca fut admise comme une indication précise du nom de leur auteur. Mais on sait que les *Vitæ sanctorum* recueillies par les copistes des monastères n'étaient point d'un même auteur. On les rassemblait selon que les textes se présentaient à la pieuse curiosité des couvents, dans un temps où les livres étaient rares. Le seul fait d'avoir rencontré les Actes de saint Denys, joints à d'autres Vies de saints composées par Fortunat, ne nous semble pas une démonstration. Le texte

<sup>1</sup> Devotio et intentio erat ipsi virgini Genovefæ, ut in honore trium martyrum videlicet Dionysii episcopi, Rustici presbyteri, et Eleutherii diaconi basilicam construeret, etc. (*Libellus vitæ B. Genovefæ*. Bolland., 3 januar.)

<sup>2</sup> *Gesta Domni Dagoberti*. (Duchesne. *Histor. Francor. Script.*, t I, p. 574-575.)

des Actes : *Christiani basilicam supra martyrum corpora, ... construxerunt, ibique quotidie merita eorum virtutum probantur*, demeure donc dans toute sa force pour établir qu'à la date où ils ont été écrits, la basilique de Sainte-Geneviève n'était point encore élevée <sup>1</sup>.

Ainsi il nous est permis de reculer l'origine des Actes de saint Denys au-delà de 460, époque où sainte Geneviève éleva la seconde église sur le tombeau de l'apôtre de Paris. Voici donc un témoignage dont nous avons remonté le courant, en suivant la chaîne des siècles. Ce témoignage est précis; il affirme la mission de saint Denys en France par le pape saint Clément; il a d'autant plus de poids qu'il s'agit ici d'un monument expressément consacré à l'histoire de saint Denys, et non d'une citation isolée prise dans un auteur qui, traitant une matière différente, peut n'avoir pas été suffisamment renseigné. Ce témoignage se présente à nous avec les échos qui l'accueillirent d'âge en âge, et dans une seule parole nous entendons le langage de cinq siècles différents.

7. Que répond Launoy à cette imposante autorité? Nous allons reproduire son argumentation dans toute sa force. Il ne nie pas que les Actes de saint Denys ne soient antérieurs à Hilduin (837), à Dagobert I<sup>er</sup> (630).

Réponse  
à l'objection  
de Launoy contre  
le témoignage  
des Actes de  
saint Denys.

<sup>1</sup> Une autre preuve incontestable que Fortunat n'est point l'auteur des Actes de saint Denys, et que ces Actes étaient antérieurs à l'époque de l'illustre évêque de Poitiers, c'est qu'Hilduin, en citant l'hymne de Fortunat en l'honneur de saint Denys, que nous reproduisons plus loin, non-seulement ne lui attribue pas les Actes dont il est question, mais dit formellement que « *Fortunat a appris la* » mission de saint Denys par le pape Clément, des pages des Actes « *latins.* » Donc ces Actes n'étaient pas considérés comme l'œuvre de Fortunat, à une époque où cette illustre origine n'aurait pas encore eu le temps de s'effacer de la mémoire publique.

Mais il affirme que le texte des véritables Actes a été altéré. Les plus anciens, dit-il, les seuls authentiques sont ceux qu'a publiés l'évêque de Montpellier François Bosquet<sup>1</sup>. Or, dans ces Actes, on ne dit point que saint Denys ait été envoyé à Paris par saint Clément. Voici leur texte : *Sanctus igitur Dionysius, qui (ut ferunt) a successoribus apostolorum, verbi divini semina gentibus eroganda susceperat.* « Saint Denys reçut (suivant la tradition) des successeurs des apôtres les semences de la parole divine à distribuer aux gentils. » Il n'est pas question là de saint Clément, mais des successeurs des apôtres. Or le pape Fabien, sous le règne de Dèce (250), était aussi bien le successeur des apôtres que saint Clément, sous le règne de Domitien.

Admettons comme authentique la variante proposée par Launoy : n'insistons pas sur le silence que les sixième, septième, huitième, neuvième et dixième siècles gardent sur elle, pendant que des monuments de ces diverses époques reproduisent textuellement les paroles des Actes que nous citons<sup>2</sup>. « *Saint Denys fut* » *envoyé (suivant la tradition), ut ferunt, par les suc-* » *cesseurs des apôtres ;* » telle est la version que Launoy adopte; nous l'adoptons avec lui. Mais, dans l'hypothèse où saint Denys fût arrivé dans les Gaules 250 ans après Jésus-Christ, Launoy nous dira-t-il ce que signifie le : *ut ferunt*, de sa version? Les Chinois au

<sup>1</sup> *Historiæ Ecclesiæ Gallicanæ*, part. II. Bosquet était, comme l'on sait, l'ami et le partisan de Launoy.

<sup>2</sup> Nous avons vu la liturgie grégorienne (huitième et neuvième siècles) reproduire le texte des Actes de saint Denys; nous verrons, dans quelques instants, des témoignages du sixième et du septième siècles tenir le même langage, et s'accorder avec le manuscrit du dixième siècle déjà cité.

septième siècle reçurent aussi leurs premiers apôtres chrétiens des papes successeurs des apôtres. Les Hongrois au onzième furent de même évangélisés par des missionnaires envoyés par les successeurs des apôtres. Toutes les chrétientés du monde ont la même origine, et les îles de l'Océanie, que le zèle de nos missionnaires arrache en ce moment aux ténèbres du paganisme pour les conquérir à la foi de Jésus-Christ, sont aussi converties par les successeurs des apôtres. Que devient donc le texte : *Saint Denys, envoyé (dit-on), par les successeurs des apôtres?* Et pourquoi cette réserve, pourquoi cette formule : *d'après la tradition : ut ferunt* s'il ne s'agit que d'une prédication distante de deux siècles des apôtres? Il nous semble que nous n'exagérons rien, en affirmant que la leçon soutenue par Launoy n'a ici d'autre sens possible que celui d'indiquer une mission donnée par les successeurs immédiats des apôtres. Il est trop évident que, dans l'Eglise catholique, un missionnaire est toujours envoyé par les successeurs des apôtres; et quand les Actes de saint Denys nous disent : « Ce saint fut envoyé (au rapport » de la tradition) par les successeurs des apôtres, » ils n'ont pas et ne peuvent avoir l'intention de nous révéler seulement cette vérité, commune à toutes les Eglises du monde : mais ils indiquent clairement, en s'appuyant sur *la tradition (ut ferunt)* que saint Denys fut envoyé par les *premiers* successeurs des apôtres. Or, si Launoy ne veut pas entendre par là, *saint Clément*, qui fut le troisième successeur de saint Pierre, et que les autres textes des mêmes Actes désignent nominativement, qu'il choisisse saint Lin ou saint Anaclet, ses prédécesseurs. Nous ne nous y opposerons

pas, pourvu qu'il appuie son choix de preuves sérieuses. Le bon sens, au contraire, répugne à voir appliquer à saint Fabien, vingt-deuxième successeur de saint Pierre, cette parole : « *Saint Denys fut envoyé (au rapport de la tradition), par les successeurs des apôtres.* »

Telle est pourtant, dans toute son énergie, l'objection de Launoy ! En vérité, nous ne saurions la trouver concluante.

8. Dans une lettre fameuse, que nous aurons plus tard l'occasion d'examiner en détail, Hilduin, l'an 837, s'exprime ainsi : « Fortunat, contemporain de Grégoire » de Tours et son ami, nous a laissé une hymne en mémoire du glorieux martyr Denys. Il y rappelle que ce » premier évêque de Paris reçut sa mission du pape » saint Clément, et suit en cela ce qu'il avait appris des » Actes latins <sup>1</sup>. » Nous ne citons ces paroles d'Hilduin que pour établir qu'en 837, date de cette lettre, il était de notoriété publique que Fortunat avait consacré une de ses poétiques compositions à la louange de saint Denys ; et que, dans cette pièce, il affirmait que l'époque de sa mission remontait à celle du pape saint Clément. Or, l'hymne de Fortunat, en l'honneur de saint Denys existe encore. Elle a été publiée à Venise (1756) par les éditeurs des *OEuvres de saint Denys*, et précédemment

<sup>1</sup> Contemporalis (Gregorii Turonensis) et scholasticissimus, Fortunatus, qui plura ad eum scripserat, hymnum rhythmicæ compositionis pulcherrimum, de isto gloriosissimo martyre (Dionysio) composuit, in quo commemorat eum a sancto Clemente destinatum, sicut in *Latinorum paginis* didicit. (Hilduin., Epist. ad Ludov. Pium. — Apud Surium ad diem 9 octobris. — *Patrol. lat.*, t. CVI. Vita S. Dionys. Prolegom.) Hilduin compare ici les Actes latins dont s'était servi Fortunat avec les Actes grecs dont Fortunat, dit-il, ne pouvait avoir connaissance : c'est le sens des paroles : *Sicut in Latinorum paginis didicit.*

à Rome, en 1702, par le P. Laurent Cozza, dans ses *Vindiciæ Areopagiticæ*. Enfin elle est entrée dans la collection des Œuvres complètes de Fortunat, publiée à Rome en 1786, par Michel-Ange Luchi. En voici les deux premières strophes :

I. Fortem fidelem militem,  
Cœli secutum principem,  
Dionysium martyrem,  
Plebs corde voce personet.

II. *Clemente*, Roma præsule,  
Ab Urbe missus adfuit;  
Verbi superni numinis,  
Ut fructus esset Galliæ<sup>1</sup>.

« Que le peuple chrétien unisse ses voix et son cœur pour chanter Denys le martyr, le soldat courageux et fidèle qui suivit l'étendard du roi des cieux. »

« Envoyé de Rome par le pontife Clément, il aborda

<sup>1</sup> On nous permettra de reproduire dans son entier cette hymne qui fut chantée à Paris pendant les trois ou quatre siècles qui suivirent Fortunat, et qui est aujourd'hui si complètement oubliée. En voici la suite :

III. Opus sacratum construit,  
Fidem docet baptismatis,  
Sed audientum cæcitas  
Munus repellit luminis.

VII. Magnus sacerdos qui dabat  
Templi sacrata munera,  
Fuso beato sanguine,  
Est factus ipse victima.

IV. Instante sacro antistite,  
Errore plebem solvere  
Dum spem salutis ingerit,  
Tormenta mortis incidit.

VIII. Fœlix pio de vulnere,  
Quo pœna palmam præbuit,  
Qui morte mortem conterit,  
Nunc regna cœli possidet.

V. Tenetur a gentilibus,  
Christi placens altaribus;  
Amore tantæ gloriæ,  
Pœnas libenter excipit.

IX. Gloria sit Deo Patri,  
Gloria unigenito,  
Una cum Sancto Spiritu,  
In sempiterna sæcula.  
Amen.

VI. Unum quod illi defuit,  
Pro rege colla tradidit:  
Dilectionem pectoris  
Cervice cæsa prodidit.

(*Patrol. lat.*, t. LXXXVIII,  
col. 98.)

» sur nos rivages, pour que la Gaule eut part aux  
 » fruits de la semence du Verbe divin. »

Dans le :

Verbi superni seminis  
 Ut fructus esset Galliæ,

on retrouve l'allusion poétique aux paroles traditionnelles des Actes que nous venons de citer : *Dionysius, qui tradente Clemente Verbi divini semina gentibus, eroganda suscepit*. Les Actes ont inspiré l'hymne; l'hymne a reproduit les Actes. La seule inspection des textes suffit pour y constater une analogie frappante.

Objection  
 de Launoy contre  
 l'authenticité  
 de cette hymne.

9. Cette hymne fut un des désespoirs de Launoy. Cependant, cet infatigable adversaire de l'apostolicité de nos Eglises étant mort en 1678, il n'eut point la douleur de la voir insérée, comme elle l'est de nos jours, dans une édition *authentique* des Œuvres de Fortunat<sup>1</sup>; et cette circonstance lui fournit un argument pour rejeter la pièce comme apocryphe. Doublet l'avait, le premier, insérée dans ses *Antiquités de saint Denys* (1646), d'après un manuscrit de son abbaye. Il ne fut pas difficile à Launoy de répondre qu'une telle origine n'était acceptable pour aucun homme sérieux; que les moines de Saint-Denys avaient trop d'intérêt à une supposition semblable d'ouvrage pour ne l'avoir pas essayée; et que cette tentative même démontrait une fois de plus l'indigence de leurs preuves, au sujet de la mission de saint Denys par saint Clément<sup>2</sup>. La

<sup>1</sup> Venantii Fortunati opera. Luchi. Romæ, 1786. *Miscellanea*, lib. II, cap. x.

<sup>2</sup> Le texte de Launoy mérite d'être ici reproduit intégralement : « Monachi de Dionysio hymnum Fortunato affinxerunt. Sed hæc impostura superiori minor est, cum in hoc carmine Dionysius non

citation de Doublet tomba devant cette fin de non recevoir, et l'hymne de Fortunat fut répudiée comme apocryphe. Cependant, en 1786, le savant éditeur des Œuvres de l'évêque de Poitiers la retrouva absolument identique dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, dans un autre manuscrit de Saint-Pierre de Chartres<sup>1</sup>, enfin dans des textes des bibliothèques de Rome et de Florence, parfaitement étrangers par leur

Areopagita, sed a Clemente tantum missus dicatur. Areopagiticis tamen inconsequenter disserendi materiam præbet. »

Voilà tout ce que Launoy déploie d'érudition pour se croire en droit de rejeter comme apocryphe l'hymne de saint Denys. « *Les moines l'ont inventée.* » Quelle preuve en donne-t-il ? Aucune. « *Cette imposture est moins grave que la précédente* ( il s'agit ici d'une hymne d'Eugène II, évêque de Tolède, dont nous parlerons plus loin); mais l'imposture n'est pas encore démontrée; elle vient d'être affirmée sans preuves. N'importe. « *Cette imposture est moins grave que la précédente, car les prétendus vers de Fortunat ne disent point que saint Denys de Paris était l'Aréopagite, mais seulement qu'il fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément.* » Raison de plus pour que l'hymne ne soit point un pastiche des moines de Saint-Denys. S'ils eussent voulu commettre ce faux, il ne leur en coûtait pas davantage d'insérer dans leur hymne le nom d'Aréopagite, auquel ils tenaient tant. « *C'est une inconséquence, dit Launoy, qui fournira aux défenseurs de l'aréopagitisme matière à dissertation.* » Sans doute, les défenseurs de l'aréopagitisme se préoccupèrent, non pas de l'inconséquence des moines, qui n'est ici qu'imaginaire, mais de l'absence du nom d'Aréopagite dans l'hymne de Fortunat : et longtemps avant Launoy, Hilduin s'en préoccupait en disant que l'évêque de Poitiers suivait la tradition telle qu'il l'avait lue dans les Actes latins, sans désigner le lieu d'origine de Denys, qu'il eût pu apprendre des Actes grecs, s'il les eût connus. « *La belle raison ! s'écrie Launoy. Il fallait châtier sévèrement le moine qui a fabriqué cette hymne sous le nom de Fortunat, pour le punir de n'avoir pas appris le grec, pour l'honneur du couvent et d'Hilduin.* — *Egregiam vero rationem ! qui profecto monachus hymnum sub nomine Fortunati supposuit, valde culpandus est, quod linguam græcam non didicerat, in gratiam monasterii et Hilduini.* » (Launoi op. omn. t. II, pars 2<sup>a</sup>, page 531, édit. de Genève, 1731.) — C'est là un des plus curieux échantillons de la dialectique de Launoy.

<sup>1</sup> Natal. Alex., *Histor. eccles.*, t. V, p. 306, édit. de Lucques, in-4°.

origine aux prétentions intéressées de l'abbaye de Saint-Denys. Partout elle était indiquée comme l'œuvre de Fortunat. « Je n'ai donc point hésité, dit Luchi, à la » publier comme authentique. Launoy l'a voulu re- » jeter parmi les productions apocryphes, mais il » n'appuie son sentiment d'aucune démonstration con- » vaincante. Le point capital ici c'est le style même de » la pièce, le meilleur témoin en pareille matière. Or, » le style de cette hymne m'autorise à la croire vrai- » ment l'œuvre de Fortunat. »

Réponse  
à l'objection  
de Launoy.

10. Toutefois nous ne voulons pas nous prévaloir d'une autorité que Launoy n'a pas connue<sup>1</sup>. Le bénéfice du temps et de l'érudition moderne s'est tourné

<sup>1</sup> Launoy, né en 1603, près de Coutances, mourut en 1678. C'est en 1651 qu'il publia son livre contre les origines apostoliques des églises de Gaules. Il est intitulé : *Dissertationes tres, quarum una Gregorii Turonensis de septem Episcoporum adventu in Galliam.*

*Altera Sulpitii Severi de primis Galliaë martyribus locus defenditur : Et in utraque diversarum Galliaë ecclesiarum origines tractantur.*

*Tertia quid de primi Cenomannorum antistitis epocha sentiendum sit explicatur; auctore Joanne de Launoy, Constantiensi, Theologo Parisiensi. — Lutetiaë Parisiorum. Typis Edmundi Martini, viâ Jacobæ, sub sole aureo, 1651, in-12.*

Le nom de Launoy est beaucoup plus connu de nos jours que ses ouvrages, qui sont devenus très-rares ; le succès de son système a fait croire que ce docteur fameux avait dû écrire de nombreux in-folio pour réussir à renverser une croyance de quatorze siècles. Il n'en est rien. Launoy n'a écrit que ce qu'on appellerait de nos jours des brochures. Des trois dissertations dont nous venons de reproduire le titre, la première a 39 pages in-12 ; — la seconde, 92 pages in-12 et un appendice de 22 pages ; — la troisième, 20 pages, même format. — Le catalogue des brochures de Launoy forme, il est vrai, une liste fort longue, qu'on retrouve presque tout entier dans l'*Index* romain des livres condamnés. Ce ne fut qu'en 1731, soixante ans après la mort du fameux docteur, que les calvinistes réunirent tous ses opuscules épars et en donnèrent à Genève (*Constantiæ Allobrogum*) une magnifique édition in-folio. La bibliothèque de la Sorbonne en possède un superbe exemplaire.

contre lui à notre avantage; peut-être aujourd'hui son opinion se serait-elle modifiée sur ce point. Quoi qu'il en soit, nous acceptons sa négation telle qu'il l'a formulée, et nous ne voyons pas en quoi elle peut être utile à sa cause. En effet, l'existence d'une hymne de Fortunat en l'honneur de saint Denys, au temps d'Hilduin (837), est incontestable; car il eut été absurde qu'Hilduin, écrivant, deux siècles seulement après Fortunat, une lettre destinée à une immense publicité, puisqu'il en recommande la lecture à la catholicité tout entière, s'appuyât sur une hymne de l'évêque de Poitiers qui n'eut été connue de personne. Un auteur qui, de nos jours, s'appuierait sur l'autorité d'une prétendue hymne de Santeuil qui n'existerait ni dans les livres liturgiques de l'office parisien, ni dans les œuvres imprimées de ce poète, risquerait de passer pour le plus insigne faussaire, s'il ne prenait la précaution de reproduire le texte de cette œuvre inédite, et d'indiquer le manuscrit original sur lequel il l'aurait relevée. Or, Hilduin ne prend aucune de ces précautions que le bon sens imposait à la critique de son temps comme à la nôtre. L'hymne de Fortunat était tellement connue, à cette époque, qu'il se contente d'en appeler à son témoignage, sans dire où il l'a trouvée, ce qu'il n'eut pas manqué de faire, s'il se fût agi d'une pièce jusque-là ignorée, qu'il eût récemment découverte dans quelque manuscrit inconnu. De plus cette hymne était favorable à l'apostolicité de la mission de saint Denys; c'est à ce titre, en effet, qu'Hilduin en invoque le témoignage. *Fortunatus hymnum rhythmicæ compositionis pulcherrimum, de isto gloriosissimo martyre composuit, in quo commemorat eum a sancto Clemente desti-*

*natum*. Hâtons-nous de dire que cette lettre d'Hilduin, Launoy l'admet comme parfaitement authentique<sup>1</sup>, car s'il lui eut pris aussi la fantaisie de la nier, il nous faudrait, avant de nous servir de son témoignage, en établir d'abord contre lui l'authenticité. Ainsi, au temps d'Hilduin, il existait une hymne connue sous le nom de Fortunat, qui attestait la mission de saint Denys par le pape Clément. Or, que Launoy reconnaisse ou non pour authentique celle que les éditeurs trouvent sous le nom de l'évêque de Poitiers, dans les manuscrits, et qui est d'ailleurs conforme à son style et aux allures ordinaires de son génie poétique; celle-là ou une autre, peu importe au fond de la question, puisque toutes deux, celle qu'on lisait au temps d'Hilduin, et celle que Launoy ne veut pas lire avec nous, disent la même chose, et affirment que saint Denys avait été envoyé par le pape Clément.

11. Jusqu'ici nous avons suivi la tradition depuis l'époque de sainte Geneviève (421-502) jusqu'à celle de Fortunat (540-590); la date de Dèce n'est indiquée nulle part. Il y a plus, les rois Mérovingiens, dont saint Grégoire de Tours s'était constitué l'historiographe, et qui n'eurent que son récit pour apprendre les exploits de leurs aïeux, ne tinrent jamais compte de son fameux texte au sujet de la mission de saint Denys. En voici la preuve. Grégoire de Tours mourut en 594, sous Clotaire II. Or, vers l'an 615, le fils de Clotaire II, qui devait monter sur le trône en 628, sous le nom de Dagobert I<sup>er</sup>, fut conduit au village de Ca-

Témoignage  
du VII<sup>e</sup> siècle  
(615-632).  
Texte des *Gesta*  
*Domni*  
*Dagoberti*.

<sup>1</sup> C'est en effet cette fameuse lettre qui a été le texte sur lequel Launoy a appuyé toute sa thèse pour établir qu'Hilduin avait inventé l'aréopagitisme.

tulla, par un incident qui frappa vivement l'imagination des chroniqueurs, parce qu'il donna plus tard naissance à la fameuse abbaye de Saint-Denys. — Un cerf, lancé par la meute ardente, échappait à la poursuite des chasseurs ; il vint, après une course de plusieurs lieues, se réfugier près de la chapelle élevée, par sainte Geneviève, sur le tombeau de saint Denys.

« Quoique les rois précédents y eussent ajouté quelques constructions, à cause des nombreux miracles qui s'y opéraient par l'intercession des saints martyrs, cependant ces édifices étaient loin de répondre à la sainteté du lieu... En effet, dans ce village, au temps de Domitien, qui, le second depuis Néron, souleva une persécution contre les chrétiens, le bienheureux évêque de Paris, Denys, et avec lui Rustique et Eleuthère, l'un prêtre et l'autre diacre, furent mis à mort pour le nom de Jésus-Christ. Une pieuse femme appelée Catulla, nom qui fut donné ensuite à ce lieu, ensevelit en secret les corps des martyrs, la crainte des persécuteurs ne lui ayant pas permis de leur rendre publiquement ce devoir. Elle eut soin pourtant de marquer le lieu, pour que le souvenir en fût perpétué dans les générations suivantes. C'est ainsi que cet incomparable trésor demeura longtemps enfoui sans honneur, et le lieu n'offrait de remarquable que le souvenir traditionnel qui s'y rattachait<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Vilis quippe tantum ædicula, quam, ut ferebatur, beata Genovefa super sanctos martyres devote construerat, tantorum martyrum corpora non ambiebat... quamvis quædam inibi ab anterioribus regibus, propter assidua quæ ibidem agebantur miracula, collata fuissent.... In eo sane vico, temporibus Domitiani, qui secundus ab Nerone, in christianos arma corripuit, primum memoratæ urbis episcopum bea-

Ces paroles sont d'un écrivain anonyme, mais certainement contemporain de Dagobert I<sup>er</sup>, cité comme tel par Duchesne, et par tous les historiens : « *Ex* » *anonymo sed contemporaneo.* » L'auteur inconnu des *Gesta Domni Dagoberti*, florissait donc quelques années seulement après la mort de saint Grégoire de Tours. En sa qualité d'historiographe du roi Dagobert, il avait certainement lu l'*Histoire des Francs* ; il y avait rencontré le témoignage de l'évêque de Tours sur l'époque de la mission de saint Denys, sous le règne de Dèce. Cependant il n'hésite pas dans sa narration ; et son témoignage reflète non pas l'opinion de Grégoire de Tours, mais la leçon des Actes latins de saint Denys, dont nous avons parlé plus haut. Tout ce qu'il dit de Catulla est emprunté presque textuellement à ces Actes : et c'est là une nouvelle preuve de leur authenticité.

Discussion  
de ce texte.

12. A ce nouveau témoignage, Launoy répond que sans doute Grégoire de Tours avait entre les mains des monuments plus authentiques que le texte de ces Actes, et que c'est la raison pour laquelle il n'a pas admis leur témoignage. Nous avons surabondamment réfuté cette assertion. Grégoire de Tours n'eut pour formuler sa théorie nouvelle que la seule *Passion de saint Saturnin*

tissimum Dionysium, cumque eo Rusticum et Eleutherium, quorum alter presbyter, alter diaconus erat, pro Christi nomine, in prospectu ipsius civitatis interemptos, quædam materfamilias vocabulo Catulla, a quâ et vico deductum nomen dicunt, quia palam non audebat, clam sepulturæ mandavit. Signavit tamen loculum, ut rei gestæ junioribus constaret notitia. Sic incomparabilis thesaurus diu latuit, nec præter famam locus ille quidquam habebat conspicuum. (*Gesta Domni Dagoberti*, Regis Francorum, scripta ab anonymo quidem, sed contemporaneo. Duchesne, *Hist. Franc., script. cocætanei*, t. I, p 374 (1636-1641). — *Patrol. lat.*, t. XCVI, col. 1393-1396, chap. III.

qui ne dit pas un mot de saint Denys de Paris ; et c'est précisément l'absence de toute autre preuve qui doit empêcher le témoignage de Grégoire de Tours de prévaloir sur les Actes. Qu'on nous permette une supposition. Si, dans seize cents ans d'ici, le sol de notre patrie était habité par une race nouvelle qui, à son arrivée, eût dispersé nos monuments littéraires, et qu'un érudit trouvât sous sa main la brochure assez singulière qu'on s'est amusé à faire dans ces derniers temps pour établir que Napoléon I<sup>er</sup> n'a jamais existé<sup>1</sup>, et que son histoire n'est autre chose qu'un symbole en action de la fable antique du soleil ; si cet érudit partait de là pour soutenir réellement que le plus grand capitaine des temps modernes n'exista jamais, faudrait-il donc que toute la tradition, tous les monuments, tous les témoignages contraires, tous les textes les plus précis qu'on pourrait réunir contre ce paradoxe, demeurassent anéantis devant une seule négation ?

Pour parler plus sérieusement, ajoutons que saint Grégoire de Tours n'a pas entrepris *ex professo* une dissertation spéciale pour établir cette opinion qui est bien plus celle de Launoy que la sienne même. Il a trouvé un texte de la *Passion de saint Saturnin* portant une date. Il applique conjecturalement cette date aux six autres évêques dont la *Passion de saint Saturnin* ne dit pas un mot, et il continue son récit, sans plus revenir sur la question. Et l'on veut, onze siècles

<sup>1</sup> Cette plaisanterie a été faite, et naguère on pouvait la trouver à l'étalage des libraires, en compagnie de mille autres singularités du même genre que l'esprit humain aime à produire de temps en temps, comme si le domaine des réalités ne lui présentait pas un champ assez vaste, sans qu'il aille se perdre dans les régions des chimères.

après la mort de Grégoire de Tours, onze siècles écoulés dans une croyance entièrement opposée à cette assertion du saint évêque, sur une parole de lui jetée au courant de la plume, contredite par l'auteur même en différents endroits de ses ouvrages, bâtir un système complet de négation, opposer cette unique parole à tous les témoignages antérieurs, contemporains, postérieurs à Grégoire de Tours! *L'Histoire des Francs* est pleine d'inexactitudes, d'erreurs même, on en convient. Ce seul passage devra avoir un privilège d'infailibilité qu'on refuse à tous les autres. Les monuments contemporains lui sont opposés; n'importe. Quand on sera à bout d'arguments, on pourra toujours dire que sans doute Grégoire de Tours avait entre les mains des textes plus authentiques.

Nous n'avons tant insisté sur cette parole de Launoy que parce qu'elle nous semble par trop empreinte de mauvaise foi.

13. Dans un diplôme publié par Mabillon, *ex autographo*, Thierry IV, roi des Francs, surnommé *de Chelles* (*Theodericus Calensis*), s'exprime ainsi en 723 :

« Le bienheureux Denys, avec ses compagnons,  
 » Rustique et Eleuthère, qui, les premiers, après les  
 » apôtres, vinrent dans cette province des Gaules, en-  
 » voyés par le bienheureux Clément, successeur de  
 » l'apôtre Pierre, prêchèrent en ce lieu le baptême de  
 » la pénitence et la rémission des péchés; en ce lieu ils  
 » méritèrent la palme du martyr, et en cueillirent les  
 » couronnes glorieuses. Leurs précieuses reliques re-  
 » posent dans l'Eglise élevée en leur honneur, et, de-  
 » puis les temps anciens jusqu'à nous, d'éclatants  
 » miracles y ont été opérés par leur intercession et la

Deux  
 témoignages  
 du VIII<sup>e</sup> siècle  
 (723-768) anté-  
 rieurs à Hilduin.  
 Diplôme  
 de Thierry de  
 Chelles (723).

» puissance de Jésus-Christ. C'est là que reposent le  
 » corps de notre cinquième aïeul, le roi Dagobert, de  
 » bonne mémoire, et ceux de plusieurs de nos glorieux  
 » ancêtres. Plaise à Dieu de nous faire participer, par  
 » l'intercession de ces saints à la gloire de son royaume  
 » céleste et aux félicités de la vie éternelle... Donnée le  
 » jour des kalendes de mars, l'an troisième de notre  
 » règne, à Valenciennes, au nom de Dieu, heureuse-  
 » ment. Amen. » (1<sup>er</sup> mars 723<sup>1</sup>.)

Launoy était mort<sup>2</sup> quand Mabillon publia le texte mérovingien (1681) sur le diplôme original. Nous ne savons donc ce qu'il eût opposé à ce témoignage si précis, et qui établit l'uniformité de la tradition au commencement du huitième siècle, avec la tradition des siècles précédents. Les paroles du diplôme sont remar-

<sup>1</sup> Beatus Dionysius, cum sociis suis Rustico et Eleotherio, qui, primi post apostolos, sub ordinatione beati Clementi, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt, ibique prædicantes baptismum pœnitentiæ et remissionem peccatorum, dum in hunc modum concertabant, ibique meruerunt palmam martyriæ, et coronas percipere gloriosas, ubi per multa tempora, et usque nunc in eorum basilicam, in quâ pretiosa eorum corpora requiescere videntur, non minime miracola, virtute Christi, per ipsos dignabatur operari; in quo etiam loco gloriosi, parentis nostri, vel bonæ memoriæ proatavus noster Dagobertus, quondam rex videntur requiescere; utinam ut et nus per intercessionem sanctorum ipsorum, in cœlestiæ regna, cum omnibus sanctis miriamur participare, et vitam æternam percipere.... Data ipsa die kal. Martias, anno regni nostri Valencianis\*\*, in Dei nomine feliciter. Amen. (*Ex diplomate Theoderici Calensis*. Mabillon, *De re diplomaticâ*, libri VI, in-fol., 1681, p. 488. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 1198.

<sup>2</sup> Nous avons déjà dit que Launoy mourut en 1678. Il était âgé de 75 ans. Ses trois dissertations sont datées dans la première édition de 1651.

\* Proatavus, cinquième aïeul. (Ducange. Gloss.) Thierry IV remontait à Dagobert I<sup>er</sup> par Dagobert II, Childebert III, Thierry III et Clovis II, en tout cinq degrés.

\*\* Les rois Francs des deux premières races avaient un palais à Valenciennes.

quables. Elles attestent à la fois la mission de saint Denys et de ses compagnons par le pape Clément, et l'antériorité d'une précédente mission apostolique dans les Gaules. *Primi post apostolos, in Galliam advennerunt.*

Leur authenticité, placée sous la garantie de Maillon, dans son ouvrage capital : *De re diplomatica*, est désormais hors de toute controverse.

Diplôme  
de Pépin-le-Bref  
(728).

Le diplôme suivant de Pépin-le-Bref, inséré aussi, depuis la mort de Launoy, dans la collection des *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, par Dom Bouquet, en 1738, reproduit le même témoignage, et nous fournit la preuve que la chancellerie carlovingienne suivit la tradition des Mérovingiens, au sujet de la mission de saint Denys par saint Clément. Voici ce texte précieux : « Donc, quand le Tout-Puissant, qui » a ordonné à la lumière de briller au sein des té- » nèbres, eut illuminé les cœurs des chrétiens, par le » mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ son Fils » unique, Notre-Seigneur, et par les splendeurs de » l'Esprit-Saint ; dans leur amour pour lui, et par zèle » pour sa gloire, au milieu de tant d'autres glorieux » triomphes des martyrs, le bienheureux Denys, avec » ses compagnons, Rustique et Eleuthère, les premiers » après les apôtres, par l'ordre du bienheureux Clé- » ment, successeur de l'apôtre Pierre, vinrent dans » cette province des Gaules, y prêchant le baptême de » la pénitence, pour la rémission des péchés, et com- » battant les combats de la foi. Ils méritèrent la palme » du martyre, et en cueillirent les couronnes glo- » rieuses. Leurs précieuses reliques reposent dans la » basilique élevée en leur honneur ; et, depuis les

» temps anciens jusqu'à nos jours, d'éclatants miracles  
 » y ont été opérés par la vertu du Christ. C'est là que  
 » repose aussi le corps de Dagobert, jadis roi. Plaise à  
 » Dieu que, nous aussi, nous ayons part au royaume  
 » céleste par l'intercession de ces saints martyrs, et que  
 » nous puissions jouir des félicités de la vie éternelle...  
 » Donné le... des kalendes d'octobre, l'année dix-sep-  
 » tième de notre règne. Fait au monastère même de  
 » Saint-Denys<sup>1</sup> » (octobre 738).

Ces deux monuments inconnus à Launoy échappèrent à sa critique. Mais ils n'en subsistent pas moins dans toute leur autorité. Il nous est donc permis de passer outre aux dénégations qu'il n'eut pas le temps d'accumuler contre eux, et de demander comment en 723 la chancellerie mérovingienne aurait pu se servir d'une formule ou la mission de saint Denys par saint Clément est rappelée, si une tradition antérieure n'eut relaté le fait. Supposons en effet que le témoignage

<sup>1</sup> Ergo dum et omnipotens Pater, qui dixit de tenebris lumen explendescere, per incarnationis mysterium unigeniti Filii sui Domini nostri Jesu Christi, vel inlustrationem Spiritus Sancti illuxit in corda sanctorum christianorum, pro cujus amore et desiderio inter cæteros triumphos gloriosos martyrum, beatus Diouysius, et sæpe jam dictus Rusticus et Eleutherius, qui, primi post apostolos, sub ordinatione beati Clementis, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt, ibique prædicantes baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum, dum in hunc modum certabant ibi meruerunt palmam martyrii et coronas percipere gloriosas : ubi per multa tempora et usque nunc in eorum basilica, in quâ eorum corpora requiescere videntur, non minima miracula virtutum Christus pro ipsis dignatur operari : in quâ etiam dominus Dagobertus quondam rex videtur quiescere, utinam et nos per intercessionem sanctorum ipsorum in cœlesti regno cum omnibus sanctis mereamur participari, et vitam æternam percipere. (Dom Bouquet, t. V, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*. — *Patrol. lat.*, t. XCVI, col. 1597-1598.)

des *Gesta Dagoberti* au septième siècle soit une interpolation; que l'hymne de Fortunat, au sixième, soit une pièce supposée; que le texte des Actes de saint Denys au quatrième ou cinquième soit un apocryphe d'origine récente; nous aurons ainsi accordé à Launoy tout ce qu'il a pu jamais prétendre. Mais alors, de quel auteur les rois Mérovingiens et Carlovingiens ont-ils appris que saint Denys fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément? Grégoire de Tours, dont l'histoire était pour eux une histoire de famille, leur disait que saint Denys était venu sous Dèce; pourquoi ne suivent-ils pas l'indication de Grégoire de Tours? Evidemment cette divergence suppose une tradition antérieure, tradition, non pas seulement constatée par la crédulité vulgaire, mais par des monuments publics, officiels, des diplômes royaux. Qu'on nous montre, pour l'époque de Dèce, un témoignage aussi solennel, et nous l'accepterons; mais, dans toute la série des siècles que nous avons parcourue, cette date et ce nom ne se trouvent nulle part.

Témoignage  
du concile de  
Paris (825) anté-  
rieur à Hilduin.

14. Pour clore la liste de ces témoignages, il ne nous reste plus qu'à constater par un monument collectif, la croyance universelle de l'Eglise gallicane à la mission de saint Denys par saint Clément. L'an 825, dix ans avant les fameuses *Aréopagiques* d'Hilduin, la Gaule tout entière voyait ses évêques réunis en concile à Paris pour y traiter la question du culte des saintes images. Un seul prélat, Modoin d'Autun, manqua à cette imposante solennité; une maladie l'empêchait d'y prendre part. L'Eglise d'Occident était ainsi convoquée dans des conciles nationaux par le pape Eugène II, qui voulait transmettre aux empereurs iconoclastes de Constan-

tinople l'attestation unanime de la foi latine au sujet du culte des images. Le point dogmatique fut soumis à une discussion rigoureuse ; et quand la vérité eut été établie, les vénérables prélats rédigèrent en commun l'expression de leur foi, dans une lettre adressée par eux au Souverain-Pontife. Voici leurs paroles : « Il » nous faut reprendre de plus haut, pour mieux dé- » montrer la vérité de la tradition et la tradition de la » vérité. Cette vérité nous a été transmise par nos » Pères, et elle est arrivée en droite ligne jusqu'à » nous, depuis le bienheureux Denys, envoyé dans les » Gaules par le bienheureux Clément, premier suc- » cesseur de Pierre, apôtre. Il vint dans notre pays » prêcher la foi, avec douze autres compagnons, qu'il » répartit dans les diverses provinces des Gaules, et, » après avoir annoncé pendant quelque temps l'Evan- » gile en ce pays, il reçut la couronne du martyr<sup>1</sup>. »

15. Cette lettre est parfaitement authentique. Tous les évêques de France attestent, en 825, qu'ils tiennent leur doctrine par la tradition descendue en droite ligne de saint Denys envoyé à Paris par le pape Clément. Qui leur a enseigné cette date ? Est-ce Hilduin, qui n'a

Discussion  
de ce  
témoignage.

<sup>1</sup> Nec vobis tædium fiat, si ad ostendendam rationem veritatis, veritatemque rationis sese paulo longius sermo protraxerit : dummodo lineâ veritatis, quæ ab antiquis Patribus nostris usque ad nos inflexibiliter ducta est, B. Dionysio scilicet, qui a S. Clemente, qui beati Petri apostoli in apostolatu primus ejus successor extitit, in Gallias cum duodenario numero primus prædicator directus, et post aliquod tempus una cum sociis huc illucque prædicationis gratiâ dispersis, martyr coronatus est. (Baron. ad ann. 825. — Mabill., *Vetera Analecta*, p. 223.) — Mabillon relève en ces termes la valeur de ce témoignage en faveur de la mission de saint Denys par le pape saint Clément : Cujus rei luculentum habemus testimonium Gallæ episcoporum in frequenti conventu apud Parisius de cultu sacrarum imaginum, anno 825.

rien écrit encore sur ce sujet, et dont la fameuse lettre sur saint Denys ne sera publiée qu'en 837? D'ailleurs Hilduin soutenait l'aréopagitisme. Il en fut même, au dire de Launoy, l'inventeur. Si le concile de Paris eut agi sous l'influence d'Hilduin, les évêques n'eussent pas oublié d'ajouter au nom de Denys le titre d'Aréopagite. Ils n'en font rien pourtant, et ils se contentent de rappeler ce que les Actes du cinquième siècle, l'hymne de Fortunat du sixième, les *Gesta Dagoberti* du septième, les diplômes royaux du huitième avaient successivement transmis à la mémoire des générations. Leur lettre synodale n'a pas le caractère d'un témoignage isolé, et c'est un point que nous ne pouvons laisser dans l'ombre. Les conciles, comme toutes les grandes assemblées délibérantes, n'adoptent un texte collectif et ne le sanctionnent par leurs suffrages qu'après une discussion minutieuse, où chaque parole a été l'objet d'un examen détaillé et d'un contrôle sévère. Qu'on prenne par exemple le texte d'une adresse votée par une de nos chambres, sous un régime parlementaire, et on aura un terme de comparaison assez exact pour la lettre synodale de 825. Le concile de Paris délibérait avec la plénitude de sa liberté sur un point dogmatique. L'empereur Louis-le-Débonnaire, qui venait en 822, à la diète d'Attigny-sur-Aisne, de faire amende honorable à ses sujets révoltés, et de livrer ainsi la pourpre de Charlemagne au farouche dédain de peuples encore barbares, n'était pas homme à peser sur les pacifiques discussions des conciles, et à leur imposer, comme Constance ou Valens, des articles de foi. Nous pouvons donc affirmer que si jamais concile fut dégagé des entraves d'un pouvoir ombrageux et dé-

fiant, ce fut celui de l'Eglise gallicane, convoqué en 825, à Paris. Sa lettre synodale au pape Eugène II, exclusivement relative à une question religieuse, à un point de controverse agitée en Orient et demeurée étrangère à l'Occident, n'avait trait à aucun des incidents politiques qui passionnaient alors les esprits dans les Gaules. Tous les évêques qui la signèrent admirèrent unanimement l'époque de la mission de saint Denys par le pape Clément. Aucun ne s'inscrivit en faux contre cette assertion ; aucun ne la flétrit de nouveauté, et ne rappela à son sujet l'immortelle loi de tous les conciles : *Nihil innovetur nisi quod traditum est*. Cette expression de la tradition antique au sujet de saint Denys, n'est pas déposée dans un discours particulier adressé au concile ; elle est formulée dans l'acte collectif où tous les Pères consignent le résultat de leurs délibérations communes, et que tous revêtirent de leur seing pour l'envoyer au Souverain-Pontife à titre de décision doctrinale.

En vérité, il faut se refuser à toute évidence, pour ne pas voir dans ce fait la constatation la plus éclatante d'une tradition alors universelle dans les Gaules : et plus on s'obstinera à rejeter les témoignages antérieurs de cette tradition dans les siècles précédents, plus on rendra inexplicables son existence et son crédit en 825.

16. Tant de difficultés n'arrêtèrent pas Launoy. Les moines ont tout inventé, dit-il. « Ils ont mis en circulation la fable que saint Denys avait été envoyé par Clément, et s'il faut accorder quelque crédit à une parole d'Hilduin, il nous en donne la preuve, en affirmant<sup>1</sup> qu'il existait de son temps un vieux ma-

Réponse  
à une objection  
générale  
de Launoy.

<sup>1</sup> *Areopagitica Hilduini*, n° 5. — *Patrol. lat.*, t. CVI, 106, col. 16.

» nuscrit où la mission de saint Denys est rapportée à  
 » saint Clément, et en rappelant une prétendue hymne  
 » de Fortunat qui dit la même chose<sup>1</sup>. » A l'époque où  
 Launoy écrivait, il commençait à être de bon ton d'in-  
 sulter les moines. Le protestantisme en avait donné  
 l'exemple; le jansénisme ne s'y épargnait guère; ils  
 devaient être, à bien peu de distance, dépassés tous  
 deux par les orateurs de la révolution. Mais, de nos  
 jours, où les ordres religieux n'existent plus, comme  
 pouvoir influent, que dans l'histoire, jugés avec plus  
 d'impartialité, les *moines d'Occident* commencent à  
 nous apparaître sous des couleurs plus vraies; leur rôle  
 historique, étudié consciencieusement par la science  
 moderne, ne se prête plus aux sarcasmes du pamphlet<sup>2</sup>.  
 Il suffit d'avoir cité l'épigramme de Launoy : le temps  
 s'est chargé de la réfuter. Une plaisanterie n'est pas un  
 argument. L'antique manuscrit de la Vie de saint Denys,  
 dont parle Hilduin, et que Launoy lui reproche, par un  
 sous-entendu malicieux, d'avoir fait fabriquer par ses  
 moines, n'est autre que les Actes de saint Denys, dont  
 nous avons établi plus haut l'authenticité. Comment un  
 texte, supposé par Hilduin, au neuvième siècle, se re-

<sup>1</sup> Ex duobus figmentis ortum habuit areopagitica quæstio; siquidem primo fabulati sunt (monachi) Dionysium a Clemente missum, si qua fides detur Hilduino in Areopagiticis, num. v, ubi tradit antiquum exstare libellum, quo proditur Dionysius a beato Clemente in Gallorum gentem directus, et, num. XII, *Fortunatus*, inquit, in hymno de sancto Dionysio commemorat eum a beato Clemente destinatum. (Joan. Launoyi, *Opera omnia*. Edit. de Genève (1738), t. II, pars 1<sup>a</sup>, p. 537).

<sup>2</sup> Voir le magnifique ouvrage de M. le comte de Montalembert, intitulé : *Les Moines d'Occident*. Le talent de l'illustre écrivain semble s'être surpassé lui-même, s'il eût été possible, pour jeter sur l'histoire des Ordres religieux un éclat d'autant plus vif, que les mépris des deux derniers siècles avaient été plus injustes et plus multipliés.

trouverait-il reproduit par la liturgie grégorienne des Gaules sous Pépin-le-Bref, en 730? Comment enfin, un texte si récemment mis en circulation, par une fraude sacrilège, aurait-il donné naissance à une tradition tellement unanime que tous les évêques de France réunis en concile la proclament comme authentique?

Pour terminer, par une raison péremptoire, et couper court à l'assertion de Launoy, ajoutons qu'en 825, époque du concile de Paris, Hilduin n'avait encore rien écrit sur la question, et, s'il avait des moines sous ses ordres, pour leur faire fabriquer des pièces apocryphes, il n'avait montré à personne le résultat de leurs élucubrations. Ce ne fut que dix ans plus tard, 837, qu'il publia ses *Aréopagiques*. Par conséquent, il n'avait pu inventer encore ni les Actes de saint Denys, ni l'hymne de Fortunat, ni les diplômes de Pépin-le-Bref et de Thierry IV, dit de *Chelles*, ni les *Gesta Domni Dagoberti*, ni la Vie de sainte Geneviève : ce qui n'empêche pas le concile de Paris, en 825, de tenir le même langage que tous ces monuments antérieurs avaient constamment tenu.

17. Nous nous arrêtons à ce dernier témoignage, sans descendre plus loin le cours des siècles. En 837, Hilduin, abbé de saint Denys, sur l'invitation de l'empereur Louis-le-Débonnaire, publia ses fameuses *Aréopagiques*, qui firent généralement prévaloir l'opinion que saint Denys de Paris était le même que l'Aréopagite. Tous les textes que nous aurions à apporter trouveront donc naturellement leur place, quand nous traiterons la question spéciale de l'aréopagisme. Notons seulement, en passant, cette observation. Comment l'aréopagisme, en supposant qu'il fût nouveau alors, ce que nous examinerons, eût-il pu s'établir avec

Pourquoi on doit arrêter à l'an 825 la liste des témoignages sur la mission de saint Denys.

tant de facilité, si toute la tradition antérieure n'avait pas admis l'époque de la mission de saint Denys au premier siècle? Comment faire adopter par toute l'Eglise de France, persuadée que Denys était venu à Paris en 250, sous Dèce, l'identité de cet évêque avec l'Aréopagite converti par saint Paul l'an 40 de l'ère chrétienne? De deux choses l'une : ou l'on n'a jamais cru à l'aréopagitisme ; ou, lorsqu'on a commencé à y croire, on était convaincu d'avance que saint Denys avait été envoyé par saint Clément. Or, tout le monde reconnaît que, depuis l'an 837, l'aréopagitisme a été publiquement professé et solennellement proclamé par l'unanimité des conciles, des évêques, des universités, des docteurs, des historiens de France, jusqu'au protestantisme. Launoy lui-même en convient ; et il ne rejette l'aréopagitisme que parce qu'il en attribue l'invention à Hilduin. Donc, Hilduin avait trouvé établie la tradition de la mission de saint Denys par saint Clément, autrement il n'eût pu fonder sur rien son système nouveau ; et quand il eût parlé de faire mourir l'Aréopagite à Paris, en 250, il n'aurait recueilli de son invention qu'un éclat de rire universel. L'époque de saint Clément était donc traditionnelle ; l'époque de Dèce, fixée par Grégoire de Tours, était donc restée comme une allégation sans valeur et une opinion isolée, que rien n'appuyait, ni dans les monuments antérieurs, ni dans la croyance des âges subséquents.

Telle est la conséquence que nous sommes en droit de tirer des témoignages déjà cités. Il nous reste maintenant à passer en revue les autres sources de la tradition, au sujet de l'époque de la mission de saint Denys dans les Gaules.

## CHAPITRE IV.

ÉPOQUE DE LA MISSION DE SAINT DENYS DANS LES GAULES

(SUITE).

1. Actes et martyrologes. — 2. Actes de saint Denys. Deux sources : grecque et latine. — 3. Témoignages des Actes grecs relatifs à l'époque de la mission de saint Denys dans les Gaules. — 4. Valeur de ces témoignages. — 5. Actes de saint Denys. Manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris. Leur témoignage au sujet de la mission de saint Denys. — 6. Impossibilité de ne voir dans la concordance de ces témoignages qu'une supercherie des moines. — 7. Martyrologes de Bède et de Raban-Maur. Leurs témoignages. Réfutation de Launoy. — 8. Valeur intrinsèque des Martyrologes. Importance de leurs témoignages dans la question présente. — 9. Martyrologes d'Usnard et d'Adon de Vienne. Objection que Launoy tire de leurs témoignages. Réfutation. — 10. Martyrologe romain. Editions de Galésini, de Grégoire XIII, de Baronius. Valeur de ce témoignage. — 11. Examen de l'hypothèse qui consisterait à dire que toute la tradition aurait été involontairement induite en erreur, au sujet de l'époque de la mission de saint Denys, et que saint Grégoire de Tours a seul eu connaissance de nos véritables origines chrétiennes. — 12. Conclusion.

Sommaire.

1. L'époque de la mission du premier évêque de Paris, par saint Clément, n'est pas seulement établie par une chaîne continue de témoignages, recueillis aux différents siècles, dans nos chroniques et nos archives nationales. L'histoire des conquérants de la foi a été écrite par leurs disciples. Les triomphes du martyr eurent leurs historiens, comme Alexandre et César ont les leurs. Dès l'an 90 de l'ère chrétienne, le pape Clément I<sup>er</sup>, qui envoyait saint Denys dans les Gaules, avait institué des notaires chargés de recueillir, dans chaque région, les

Actes  
et Martyrologes.

*gesta martyrum*<sup>1</sup>. Les Souverains-Pontifes avaient, en quelque sorte, voulu compter chaque goutte du sang versé à grands flots pour le nom de Jésus-Christ, sur tous les points du globe. « Leur sollicitude, dit le cardinal Baronius, s'était étendue, avec une charité » maternelle, non-seulement aux martyrs de Rome, » mais à tous les autres enfants que l'Eglise engendrait pour le ciel, chez toutes les nations de la terre<sup>2</sup> ». Les monuments traditionnels où sont enregistrées ces morts glorieuses, comme autant de dates de victoires, sont de deux sortes : 1° les Actes, 2° les Martyrologes. Les Actes sont un récit, plus ou moins détaillé, des interrogatoires et des supplices de chaque martyr. Ils prennent aussi le nom de Passio, terme consacré par l'Eglise pour désigner l'histoire des souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'appliqua ensuite, par extension, à celle des martyrs particuliers, continuation du sanglant sacrifice du Calvaire. — Les Martyrologes sont des calendriers ecclésiastiques, où sont rangés, par chaque jour, les noms des martyrs, avec une brève indication de l'époque et du lieu de leur supplice. Dressés, dès l'origine, sur les Actes mêmes

<sup>1</sup> Septem notarios instituit qui gesta martyrum sollicite et curiose uniusquisque, per regionem suam perquirerent. (*Liber pontifical*, S. Clemens, pap. I.)

Voir à ce sujet le remarquable travail de M. Nigon de Berty, directeur au ministère des cultes, sur la *Statistique religieuse de la France, depuis 1802*. L'auteur, dans son introduction, suit pas à pas le développement progressif de cette première institution de saint Clément, sous l'influence des papes ses successeurs, et établit que la science de la statistique religieuse doit ses premiers éléments au zèle éclairé des Souverains-Pontifes.

<sup>2</sup> Romana Ecclesia... maternâ caritate, non tantum Romæ passos martyres censuit esse suos; sed omnes ubique gentium se cum dolore peperisse. (Baronii, *Martyrol. romain*, *Prefatio*, c. VI.)

de chaque saint, leur usage remonte au berceau de l'Eglise, dont ils forment en quelque sorte, les fastes quotidiens. C'est le *Livre d'or* des élus qui ne sera clos qu'à la consommation des siècles. Voici comment, en 590, le pape saint Grégoire-le-Grand parlait du Martyrologe romain au patriarche d'Alexandrie, Eulogius : « Nous conservons avec soin, réunis en un corps » d'ouvrage, les noms de presque tous les martyrs » inscrits à la date de leur passion ; et chaque jour » nous célébrons les divins mystères en leur honneur<sup>1</sup>. » La liturgie de l'Eglise était ainsi fondée sur les martyrologes ; on comprend dès-lors la valeur de ces monuments vénérables au point de vue de l'histoire ecclésiastique, et leur importance, ainsi que celle des Actes, dans la question particulière qui nous occupe.

2. Les Actes de saint Denys, dont nous publierons plus loin les différents textes, proviennent de deux sources distinctes et accusent deux origines : l'une grecque et l'autre latine ; le nom du premier évêque de Paris : Διονύσιος ; celui de son compagnon : Ἐλευθέριος, sont évidemment des noms grecs. Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur la question de l'aréopagitisme, il faut du moins convenir que ces premiers apôtres de Paris étaient des Hellènes qui apportaient à la bourgade de Lutèce la lumière de l'Evangile, comme d'autres Hellènes avaient apporté, six siècles auparavant, la civilisation de Périclès à l'antique cité phocéenne de

Actes  
de saint Denys.  
Deux sources :  
grecque et latine.

<sup>1</sup> Nos pene omnium martyrum, districtis per singulos dies passionibus, collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus, in eorum veneratione, missarum solemniam habemus. (S. Greg. Magni, *Epist.*, lib. VII, epist. xxvii, ad eulog. epist. Alexandrin.)

Marseille. Mais, en s'éloignant de leur sol natal pour s'enfoncer dans nos froides patries du nord, ils y avaient laissé des souvenirs. La Grèce, la terre des traditions et des souvenirs, conserva leur mémoire et voua un culte à ses héroïques enfants, qui l'avaient quittée pour aller chercher le martyr sous d'autres cieux. Nous ne nous étonnerons donc pas de retrouver, un peu travesti dans l'idiôme d'Homère, le nom de la cité gauloise de Paris avec celui de son premier apôtre. — Si l'on considère, d'un autre côté, que l'Occident vit mourir pour le nom de Jésus-Christ ces glorieux missionnaires que lui envoyait l'Orient, on comprendra que le récit traditionnel de leur martyr, recueilli aux lieux mêmes qui en furent le théâtre, ait donné naissance à la tradition latine, seconde source d'où émanent les Actes de saint Denys.

Nous devons donc interroger séparément les deux traditions grecque et latine, au sujet de l'époque de la mission de saint Denys dans les Gaules.

Témoignages  
des Actes grecs  
relatifs à l'époque  
de la mission de  
saint Denys dans  
les Gaules.

3. Les *Ménées*, ce martyrologe grec auquel on ne saurait du moins refuser une valeur traditionnelle, s'expriment ainsi : « *Denys se rendit ensuite dans les régions de l'Occident, sous le règne de Domitien. Il illustra par ses miracles la ville de Paris, et y eût la tête tranchée*<sup>1</sup>. »

La Vie de saint Denys par Métrodore nous fournit un témoignage identique : Voici ce que nous y lisons : « *Le bienheureux Denys, guidé par la volonté de Dieu,*

<sup>1</sup> Μετὰ ταῦτα καταλαβὼν τὰ ἐσπέρια μέρη, ἐπὶ τῆς βασιλείας Δομετιανου, καὶ πολλὰ θαύματα ἐπιδειξάμενος ἐν Παρησίᾳ τῇ πόλει, τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται. (*Ménées, Patrolog. græc., t. III, col. 588.*)

» *se rendit à Rome, où il trouva le bienheureux Clément, qui était alors investi de la puissance du siège apostolique.... Il alla ensuite se fixer dans la ville de Paris*<sup>1</sup>. »

Dans son éloge de saint Denys, cité par Suidas, et que nous avons encore, Michel Syncelle dit de même : « Nous avons rassemblé, pour composer cet éloge, tous les souvenirs de la tradition et tous les monuments écrits. Voici donc ce que l'enseignement des siècles, transmis des pères à leurs enfants jusqu'à nos jours, nous apprend de saint Denys... *Nous savons qu'il termina sa vie par le martyre, sous le règne de Trajan,...* dans la petite cité qui porte le nom de Paris<sup>2</sup>. »

Siméon Métaphraste, dans sa collection des Vies des saints, enregistre la même tradition : « Après de nombreuses souffrances sur terre et sur mer, soutenu par un courage invincible, comptant pour rien les choses d'ici-bas, l'esprit fixé dans la contemplation des divins mystères, saint Denys se rendit à Rome, où il rencontra Clément, alors assis sur le siège aposto-

<sup>1</sup> Τότε καὶ ὁ μακάριος οὐτοσί Διονύσιος, ... τὴν Ρώμην κατέλαβεν, οὐρανίῳ καὶ θείῳ θελήματι, ὡς ὑπὸ θεοῦ ἡγαπήμενος, ὀδηγούμενος. Εἰσελθὼν δὲ καὶ εὐρών τὸν μακάριον Κλήμεντα, ... τὴν τῆς Ἀποστολικῆς κathedρας ἔχοντα ἐξουσίαν.... Αὐτὸς δὲ ὁ ἅγιος Διονύσιος ἐν τῇ Παρυσίᾳ διέμεινεν. (Metrod., *Vita S. Dionys.*; *Patrol. græc.*, t. III, col. 672-673.)

<sup>2</sup> Ὅσα δὲ δι' ἀγράφοι παραδόσεως, ἢ ἐγγράφοι παρελήφμεν, ταυτὶ τῶ των ἐγκώμιων ὑφάσματι. κ. τ. λ.... Τοιούτος οὖν εἰς ἡμᾶς κατηντήκε λόγος, ἀνέκωθεν πρὸς πατρος παιδὶ παραδιδόμενος. κ. τ. λ. τὴν αὐτοῦ μακαριαν ἄθλησιν ἐν τοῖς ὑστάτοις τῆς τοῦ Τραϊανοῦ βασιλείας γεγονέαι καταλήφμεν... ἐν Παρυσίοις (πολιχνῆ ὄυτω κλουμένη). (Michaelis Syngeli. *Encom. B. Dionys.* *Patrol. græc.*, t. III, col. 623, 636, 660.)

» lique... et de là dans la cité de Paris, qu'il trouva  
» remplie d'infidèles <sup>4</sup>. »

Suidas, dans son histoire, s'en rapporte pour l'époque du martyre de saint Denys à Michel Syncelle. Il le place ainsi que lui sous le règne de l'empereur Trajan, (98-117).

Valeur de ces témoignages.

4. Nous avons ainsi, par tous ses organes, la croyance de l'Eglise grecque. Elle est unanime à faire arriver saint Denys à Paris, au premier siècle; et son témoignage est d'autant plus remarquable qu'il porte avec lui la preuve d'une parfaite indépendance. Les divers auteurs ne se copient pas les uns les autres. Il y a entre eux des divergences. Les uns font mourir saint Denys sous Domitien (81-96), les autres reculent son martyre au règne de Trajan (98-117). On comprend ces légères variantes qui se rencontrent dans leur récit, et nous aurons plus loin l'occasion de les examiner. Une différence de quelques années, dans une question chronologique, est chose assez commune entre les savants modernes, et pour des faits relativement bien moins éloignés. Mais ce qu'on ne comprendrait pas, c'est que la date de 250, du règne de Dèce, si elle était la véritable, ne se retrouvât sous la plume d'aucun de ces écrivains. La neuvième persécution générale (250) avait laissé des souvenirs inscrits en lettres de sang. Elle

<sup>4</sup> Πολλά μὲν κατὰ γῆν παθῶν, πολλά δὲ καὶ κατὰ θαλάσσαν ὑπομείνας τὰ δυσχερῆ, καὶ μηδὲ υπο τούτων κατασχεθεῖς, ἀλλ' ὅπερ τὰ κάτω πάντα τῆ τῶν Ἰωθ θεωρίᾳ γενόμενος, τὴν βασιλίδι Ῥώμην καταλαμβάνει, καὶ πρόσσισι Κλήμεντι τῶν Ἀποστολικῶν τριεπίκουτα θρόνον δίδουσι, κ. τ. λ. Ἐν τοίνυν τῇ Παρησίᾳ ταύτῃ γενόμενος, καὶ πλήρη τὴν πόλιν ἀπιστίας εὐρών. (Simeon Metaphr., *Vita S. Dionysii*. — *Patrol. græc.*, t. IV, p. 595-596.)

était beaucoup plus rapprochée des auteurs que nous venons de citer, et leur était mieux connue même que celles de Domitien et de Trajan. Cependant ils n'hésitent point dans leur témoignage. C'est le pape Clément<sup>1</sup> qui envoie saint Denys dans les Gaules. L'Orient a retenu ce nom; saint Denys est martyrisé à Paris, à la fin du premier ou au commencement du deuxième siècle, mais il a été envoyé par saint Clément.

5. On s'attend bien à rencontrer ici l'objection de Launoy; elle est facile à prévoir, et plus facile encore à réfuter. Il rejette tous les témoignages grecs que nous venons de rapporter, parce qu'ils sont tirés d'Actes où l'aréopagitisme est nettement affirmé. Or, l'aréopagitisme, dit Launoy, est une fable; donc les monuments grecs qui l'enseignent unanimement sont sans aucune espèce de valeur. Que l'aréopagitisme soit ou non une réalité, nous ne nous en occupons pas ici, et cette question sera présentée sous toutes ses faces dans les chapitres suivants. Pour le moment, il s'agit de savoir à quelle époque saint Denys fut envoyé dans les Gaules. Toute la tradition grecque répond, sans aucune dissidence, en nommant le pape saint Clément. Plus cette tradition est favorable à l'aréopagitisme, plus elle constate l'impossibilité de la date de 250, qui, si elle eût été jamais admise, aurait, ainsi que nous l'avons

<sup>1</sup> Pour prévenir ici une équivoque qui ne pourrait d'ailleurs tromper que des esprits entièrement étrangers à l'histoire ecclésiastique, nous rappellerons qu'il y a, entre Clément I<sup>er</sup> et Clément II, un intervalle de 946 ans! Clément I<sup>er</sup> monta sur le siège apostolique en 91 et fut martyrisé l'an 100. Son nom ne fut de nouveau inscrit sur la liste des papes qu'en l'an 1046, où le Saxon Suidger, élu au concile de Sutri, par l'influence de l'empereur Henri III, se fit proclamer sous le nom de Clément II. L'équivoque est donc impossible.

déjà fait observer, réduit à l'état d'absurdité historique toute tentative des inventeurs de l'aréopagitisme. On conçoit dès-lors pourquoi Launoy n'a jamais voulu séparer, dans sa polémique, ces deux faits clairement distincts : l'époque de la mission du premier évêque de Paris, et la question de son identité avec l'Aréopagite. Il les a toujours habilement fondus ensemble, et les a réunis en un faisceau pour les présenter simultanément comme une double supercherie des moines. *Ex duobus figmentis ortum habuit areopagitica questio. Primo fabulati sunt monachi Dionysium a Clemente missum... huic figmento aliud inædificaverunt Dionysium a Clemente missum areopagitam esse* <sup>1</sup>.

Mais s'il répudie ainsi, par cette fin de non recevoir, tout l'ensemble des monuments de l'Eglise grecque, trouvera-t-il du moins dans ceux de l'Eglise latine, et dans les Actes de saint Denys, qui nous viennent de cette source, quelques témoignages favorables à cette date de 250, dont il fait honneur à saint Grégoire de Tours? Nous allons examiner cette question.

Actes latins de saint Denys. Manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris. Leur témoignage au sujet de l'époque de la mission de saint Denys.

6. Les textes connus des Actes latins de saint Denys appartiennent à deux rédactions différentes : 1° Ceux qui reproduisent les Actes cités comme authentiques par les Bollandistes, et qui sont désignés dans le monde savant sous le nom de Fortunat. Ces Actes ne parlent point explicitement de l'aréopagitisme <sup>2</sup>. 2° Ceux qui reproduisent un texte, regardé comme apocryphe par les Bollandistes, et qu'ils ont publié d'après cinq ma-

<sup>1</sup> Launoy, *Opera omnia*, édit. de Genève, 1738, in-fol., t. II, part. 1, pag. 587.

<sup>2</sup> Nous publions *in extenso* le texte de ces deux groupes distincts des Actes de saint Denys à l'appendice, nos 1 et 2.

manuscrits différents du monastère de Fulde. Ces Actes affirment l'aréopagitisme. — A ces deux catégories différentes des Actes publiés jusqu'à ce jour, on peut rattacher tous les textes restés manuscrits dans les diverses bibliothèques. Celle de Paris (biblioth. imp.) renferme à elle seule quatorze *Passio sancti Dionysii*, que nous avons soigneusement collationnées<sup>1</sup>. Or, tous les Actes publiés ou inédits, quelque diverse que soit

<sup>1</sup> Voici la liste exacte de ces manuscrits, dressée par nous sur le catalogue in-fol. des manuscrits latins :

1° N° 5301. Olim S. Martialis Lemovicensis. X<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii, n° 39. F.

2° N° 5296. 1<sup>o</sup> De Thou. 2<sup>o</sup> Colbertinus. XI<sup>o</sup> Sæculo. Passio. S. Dionysii, n° 2. F.

3° 5570. Colbertinus. XI<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii Areopagitæ Galliarum apostoli, n° 4. A.

4° N° 5343. Olim Philiberti de la Mare. XI<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii Areopagitæ (finis desideratur), n° 31. A.

5° N° 3793. Colbertinus. XII<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 47. F.

6° N° 5308. Colbertinus. XII<sup>o</sup> et XIII<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 53. F.

7° N° 5298. Colbertinus. XIII<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 56. A.

8° N° 5296. Mazarinæus. XIII<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 23. F.

9° N° 5337. Olim de Béthune. XIII<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii (Areopagitæ Rustici et Eleutherii), n° 19. A.

10° N° 5278. Colbertinus. Partim XIII<sup>o</sup>, partim XIV<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 113. A.

11° N° 3820. Colbertinus. XIV<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 68. A.

12° N° 3278. Colbertinus. XIV<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 141. A.

13° N° 5353. Colbertinus. XIV<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii, Rustici et Eleutherii, n° 54. A.

14° N° 5360. Mazarinæus. XIV<sup>o</sup> Sæculo. Passio S. Dionysii et sociorum, n° 30. F.

Les lettres A et F indiquent la rédaction improprement connue sous le nom de Fortunat, ou celle favorable à l'aréopagitisme, à laquelle appartient chaque manuscrit.

leur rédaction, car les formules n'en sont pas toutes les mêmes, disent unanimement que saint Denys fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Clément. Aucun ne parle de Dèce, ni de la date de 250. Il y a plus, dans les quatorze manuscrits de la bibliothèque impériale, dont nous donnons la liste, nous n'avons pas trouvé une seule fois la variante que Launoy substituait, d'après l'autorité de Bosquet, son ami, au texte des Actes authentiques, et dont nous avons parlé précédemment. Tous disent : *Sanctus igitur Dionysius qui, tradente beato Clemente Petri apostoli successore, semina verbi divini gentibus parturienda<sup>1</sup> susceperat.* Aucun ne dit : *Sanctus igitur Dionysius, qui (ut ferunt) a successoribus apostolorum, semina verbi divini gentibus eroganda susceperat.* Nous faisons cette observation, non pas pour mettre en doute la parfaite intégrité du texte publié par Bosquet, et si chaudement appuyé par Launoy, mais enfin, comme c'est un fait matériel, et que rien n'est plus facile à contrôler qu'un fait, nous tenons à en constater ici la réalité. Il peut se faire que Bosquet ait eu sous les yeux un manuscrit où cette variante existait; nous avons prouvé que cette variante ne changeait en rien le sens des Actes, et n'apportait aucun appui à la date de 250 ni au règne de Dèce. Et maintenant nous constatons que dans les quatorze manuscrits de la bibliothèque impériale, embrassant une période de cinq siècles, puisque le plus ancien remonte à l'an 950 et le plus récent à l'an 1450, la variante de Bosquet et Launoy n'est pas une seule fois reproduite. Le n° 5301, le plus ancien de tous, indiqué au cata-

<sup>1</sup> Alias : *Eroganda.*

logue sous la rubrique du dixième siècle, et comme provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, porte le texte que nous avons reproduit, absolument comme l'Antiphonaire de Charles-le-Chauve l'insérait dans l'office de saint Denys. Les textes publiés par les Bollandistes le citent de même ; et tous ceux édités par Chifflet, Lansselius, Cordier, y sont conformes, en sorte que tous les Actes imprimés ou manuscrits de saint Denys, provenant de la tradition latine, affirment qu'il fut envoyé par le pape Clément ; aucun ne parle de Dèce ni de l'an 250.

7. De bonne foi, cette unanimité n'est-elle pas une preuve convaincante ? Quelle est la vérité traditionnelle qu'il serait permis de regarder comme acquise à l'histoire, s'il était possible de répudier comme une fraude de couvent un ensemble de monuments qui embrassent l'Orient et l'Occident tout entiers, et qui remontent sans interruption la chaîne des siècles sans y trouver une discordance. Il faut du courage pour s'en tenir ici au fameux : *Monachi fabulati sunt !* Eh quoi ! il serait admis qu'il y a eu, dans l'Eglise, un système complet et persévérant de fraude historique, tellement concerté que jamais, à aucune époque, une voix libre et indépendante ne se fût élevée pour le dénoncer à l'indignation du monde ! Tous les Actes de saint Denys, tant ceux dont le texte a été imprimé que ceux qui sont restés en manuscrit dans nos bibliothèques, auraient été à dessein falsifiés, de siècle en siècle, pour qu'il n'en pût rester un seul qui portât la véritable date de Dèce ! Leur rédaction est différente, ils émanent d'auteurs différents, ils ont été reproduits par des copistes de nationalités diverses, en divers temps ; n'im-

Impossibilité de ne voir dans la concordance de ces témoignages qu'une supercherie de moines.

porte. Le mot d'ordre se serait transmis à travers les distances et les âges, et en passant par tant de témoins, il aurait trouvé partout des complices ! L'Eglise d'Orient aurait adopté ce système de perverse altération avec une parfaite unanimité. La patrie du schisme, cette terre où l'autorité de l'Eglise latine s'implanta si difficilement et ne résista point au souffle des rivalités ambitieuses, aurait fait trêve, cette seule fois, à ses jalousies traditionnelles ; elle aurait parlé comme l'Eglise latine, sans qu'on puisse découvrir quel intérêt l'y eût engagée, ni par quel motif elle eût pu être déterminée à sacrifier ici la vérité à une thèse de parti pris ! Enfin les récits des chroniqueurs, les diplômes des rois de la première et de la seconde races, les professions de foi, envoyées par tous les évêques des Gaules au Saint-Siège, la liturgie elle-même, dans ses offices publics et ses hymnes, auraient tous, depuis l'an 421 jusqu'en 1650, prêté leur concours à cette supercherie, unique dans l'histoire ! La pensée se révolte à la vue de tant d'impossibilités matérielles et morales. Ou il faut renoncer à toute vérité, ou il faut reconnaître qu'une tradition aussi constamment, aussi unanimement, aussi nettement formulée est l'expression même de la vérité.

Martyrologes  
de Bède et de  
Raban-Maur.  
Autres  
témoignages.  
Réfutation  
de Launoy.

8. Si maintenant, de l'étude des Actes, nous passons à celle des Martyrologes, elle ne nous apportera pas un autre résultat. En 730, époque à laquelle nul ne songeait aux dissidences d'opinions qui surgirent aux seizième et dix-septième siècles, le vénérable Bède inscrivait en ces termes la fête de saint Denys : « Le » VII des Ides d'octobre, à Paris, fête des saints mar- » tyrs, Denys, évêque, Eleuthère, prêtre, Rustique, » diacre. Le bienheureux évêque, envoyé par le pon-

» tife romain Clément dans les Gaules, pour exercer  
 » le ministère de la prédication, au milieu des popu-  
 » lations étrangères à la foi du Christ, parvint enfin  
 » jusqu'à la cité des *Parisii*. Après avoir, durant quel-  
 » ques années poursuivi son œuvre sainte avec ardeur  
 » et fidélité, il fut emprisonné par ordre du préfet  
 » Fescenninus Sisinnius. Le saint prêtre Eleuthère et  
 » le diacre Rustique furent saisis avec lui. Le glaive  
 » termina leur martyre <sup>1</sup>. »

Un autre exemplaire manuscrit du Martyrologe de Bède, cité dans l'édition de Bollandus, porte cette variante finale : « Après d'incroyables tortures, ils eurent  
 » la tête tranchée d'un coup de hache, sous le règne  
 » de l'empereur Domitien <sup>2</sup>. » — Rien n'est plus clair ni plus précis que ce témoignage. Sous le règne de Domitien (81-96), Denys, envoyé à Paris par le Souverain-Pontife saint Clément (90-100), est mis à mort pour la foi de Jésus-Christ par le préfet des Gaules Fescenninus Sisinnius. Bède était certes, en 730, parfaitement désintéressé dans la question de l'aréopagisme, qui ne fut l'objet du livre d'Hilduin qu'en 837. Il ne pouvait deviner alors les controverses soulevées en 1650 par Launoy; et l'on ne voit guère moyen de

<sup>1</sup> VII Idus octobris, apud Parisium, natale sanctorum martyrum Dionysii episcopi, Eleutherii presbyteri, Rustici diaconi. Qui beatus episcopus a pontifice Clemente Romano in Galliam directus, ut prædicationis operam populis a fide Christi alienis exhiberet, tandemque ad Parisiorum civitatem devenit, et per annos aliquot sanctum opus fideliter et ardentè exsecutus, a præfecto Fescennino Sisinnio comprehensus est; et cum eo sanctus presbyter Eleutherius, et Rusticus diaconus, gladio animadversi, martyrium compleverunt. (Bed., *Martyrol.* — *Patrol. lat.*, t. XCIV, col. 1057.)

<sup>2</sup> Qui post nimia tormenta securibus submiserunt colla, tempore Domitiani principis. (*Ibid.*, ad notas.)

le soupçonner, à dix siècles d'intervalle, d'une connivence anticipée pour un parti qui n'existait pas encore. Cependant il désigne le pape saint Clément et la date de Domitien, sans hésitation, sans scrupule, malgré la parole de Grégoire de Tours, qu'on ne l'accusera pas d'avoir ignorée.

Veut-on savoir ce qu'il en coûte à Launoy pour se débarrasser de ce texte incommode? Une seule ligne lui suffit, et nous la citons dans toute sa naïveté : *Neque hic remorari te debet Clementis nomen, quod exscriptores, ex vulgi credulitate, addiderunt*<sup>1</sup>. « Ce nom de » Clément, que vous rencontrez ici, ne doit pas vous » arrêter. Il a été ajouté par les copistes, qui se sont » laissés entraîner par la crédulité vulgaire. »

Toujours une falsification. Où en est la preuve? Cette fois cependant, Launoy se prend à son propre piège. Les copistes ignorants qui ont dénaturé, d'après lui, le texte de Bède, ont cédé à la croyance vulgaire de leur temps. Mais, en 730, d'où pouvait venir cette opinion vulgaire, si aucun des témoignages antérieurs que nous avons reproduits, et dont Launoy nie l'authenticité, n'existait encore? Était-ce donc la parole de Grégoire de Tours fixant au règne de Dèce (250), la venue de saint Denys à Paris, qui avait enseigné au public d'alors le nom de saint Clément, comme celui de l'auteur de cette mission dans les Gaules? Une tradition s'établit d'abord sur des monuments. S'il n'existait pas, en 730, de monuments antérieurs au sujet de l'époque de la mission de saint Denys par le pape Clément, cette tradition n'avait pu prendre naissance. Or,

<sup>1</sup> Launoyi, *Opera omnia*. Edit. in-fol., Genève, 1731, t. II, pars 1<sup>a</sup>, p. 540.

d'après Launoy, non-seulement cette tradition existait à l'état de préjugé vulgaire, puisque les copistes infidèles du Martyrologe de Bède l'ajoutent, de leur propre autorité, au texte de son ouvrage, mais encore elle devait être alors universellement répandue, puisque les manuscrits de Bède, qu'on retrouve en grand nombre en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne aussi bien qu'en France, portent tous ce nom de Clément, sur lequel il nous faudrait si légèrement glisser. Les copistes ignorants, *qui se sont laissés entraîner par la crédulité vulgaire*, ont donc trouvé cette tradition établie dans ces divers pays. Enfin, il faut bien le dire, il n'y a pas un seul manuscrit du Martyrologe de Bède qui soit exempt de cette prétendue addition. Si Launoy en eût cité un seul, il serait en droit de demander qu'on discutât sérieusement son objection. Jusque-là nous lui renvoyons son affirmation dénuée de preuves, comme un argument sans portée.

Un demi-siècle environ après le vénérable Bède, Raban-Maur, l'élève d'Alcuin, l'héritier des traditions de l'école de Charlemagne, qui porta sur le siège archiépiscopal de Mayence une illustration attestée par tous ses contemporains, et consacrée par le suffrage de l'histoire, écrivait, dans son Martyrologe : « Le VII des » Ides d'octobre, à Paris, passion de l'évêque et martyr » Denys, de Rustique, prêtre, et d'Eleuthère, diacre, » qui avaient été, au rapport de la tradition, envoyés » par le pape Clément dans cette ville, et y furent » martyrisés <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> VII Idus octobris, in Parisio, Passio Dionysii episcopi et martyris, Rustici presbyteri, et Eleutherii diaconi, quos referunt a Clemente missos, et ibidem martyrisatos. (Raban-Maur., *Martyrol.*, mens. octob.)

Valeur  
intrinsèque  
des  
martyrologes.  
Importance  
de leurs  
témoignages  
dans la question  
présente.

9. Qu'on s'arrête un instant à la valeur intrinsèque des martyrologes. Ce sont, avons-nous dit, des calendriers ecclésiastiques où sont insérées à leur date les fêtes des saints, avec la brève indication du lieu et de l'époque de leur mort. Un martyrologe n'est donc pas seulement l'œuvre individuelle de l'auteur dont il porte le nom. Il est plutôt l'ensemble collectif des traditions en vigueur dans chaque Eglise, sur les saints qui y sont particulièrement honorés. Cette collection a été coordonnée par tel ou tel écrivain; mais le fond même de l'ouvrage est antérieur à cet écrivain et complètement indépendant de lui. Un exemple fera mieux saisir notre pensée. Si un hagiographe moderne publiait en ce moment un martyrologe où il fixerait la mort de saint Irénée à l'empire de Dioclétien, quelle valeur son livre aurait-il, quel crédit pourrait-il prendre dans l'opinion publique? Evidemment le clergé de France, d'Italie, d'Allemagne, du monde entier protesterait contre cette imagination de l'auteur. Et sur quoi s'appuierait cette protestation? Sur la tradition unanimement contraire de tous les siècles. Or, ce qui se produirait, dans cette hypothèse, se fût produit de même, et avec une énergie beaucoup plus vive encore, à l'époque de Bède et de Raban-Maur, si ces écrivains, quelque vénérable que fût leur autorité, eussent inséré dans leur martyrologe, à propos de saint Denys, une date qui eût été contredite par la tradition. Nous disons que l'opposition se serait, dans ce cas, produite avec une énergie beaucoup plus vive, parce que les martyrologes n'étaient pas seulement un livre d'érudition destiné aux bibliothèques des savants; ils faisaient partie de la liturgie; leur notice quotidienne

était chantée chaque jour à l'office public, non-seulement dans les couvents, mais dans les basiliques que la foule des fidèles remplissait d'une piété vigilante et attentive. La langue latine, dans laquelle ils étaient rédigés, était comprise par le peuple; les fêtes des saints patrons étaient des époques solennelles où la foi se re-trempait dans les exemples de leur vie; et leur histoire était connue de tous. Donc, quand le vénérable Bède, ou Raban-Maur, donnaient leur nom à des martyrologes collationnés par eux, ils n'étaient pas libres d'inventer une rédaction nouvelle contre laquelle tous leurs contemporains eussent protesté; et s'ils invoquent la tradition, c'est parce qu'elle était vivante, admise et proclamée de leur temps. Leurs témoignages n'ont donc pas seulement une autorité individuelle, ils sont des monuments traditionnels, apportant la croyance de toute une époque.

Mais, en 730, temps où florissait le vénérable Bède, il n'y avait que 136 ans d'écoulés depuis la mort de Grégoire de Tours (594). Si donc, en 730, il existait une tradition universelle et de notoriété publique établissant l'époque de la mission de saint Denys, au premier siècle, cette tradition devait remonter au moins à 136 ans; autrement elle n'eut pas mérité ce nom. Qui dit tradition, implique l'idée d'un enseignement transmis de génération en génération. Deux sexagénaires pouvaient former la chaîne entre saint Grégoire de Tours et le vénérable Bède. Nous sommes ainsi amenés à reconnaître qu'à l'époque de Grégoire de Tours, et au moment même où cet historien écrivait la phrase si mal interprétée qui a donné lieu à tant de controverses, la tradition des Eglises de Gaule était

formelle en faveur de l'apostolicité de nos origines chrétiennes. La vérité se fait jour par tous les côtés dans cette question qu'on a pris plaisir à surcharger d'obscurités et de nuages.

Martyrologes  
d'Adon  
et d'Usuard.  
Objection  
que Launoy tire  
de leur  
témoignage.  
Réfutation.

10. Ce que disent les Martyrologes de Bède et de Raban-Maur, se retrouve dans celui d'Usuard à la date de 850, et d'Adon de Vienne, à la même époque, toutefois avec une réticence dont Launoy espéra d'abord tirer grand parti. Voici le texte d'Usuard : « Le VII des Ides d'octobre, à Paris, fête des saints » martyrs Denys, évêque, Rustique, prêtre, et Eleuthère, diacre. Le bienheureux évêque, envoyé dans » les Gaules par le pontife romain pour y prêcher » l'Évangile, parvint dans cette ville, où il exerça avec » ardeur le ministère qui lui avait été confié. Enfin » arrêté avec ses compagnons par le préfet Fescenninus, il reçut la couronne du martyr<sup>1</sup>. » Ainsi parle Usuard.

Adon de Vienne se sert à peu près des mêmes expressions<sup>2</sup>. « Le VII des Ides d'octobre, à Paris,

<sup>1</sup> VII Idus octobris. Apud Parisium, natalis sanctorum martyrum Dionysii episcopi, Rustici presbyteri et Eleutherii diaconi. Qui beatus episcopus a pontifice romano in Gallias prædicandi gratiâ directus, præfatam urbem devenit, ubi per aliquot annos commissum sibi opus ardentè prosequens, tandem a præfecto Fescennino, una cum sociis gladio animadversus martyrium complevit. (Usuard., *Martyrol.*, mense octobr. — *Patrol. lat.*, t. CXXIV, p. 553-556.)

<sup>2</sup> VII Idus octobris. Apud Parisium, natalis sanctorum martyrum Dionysii episcopi, Eleutherii presbyteri, et Rustici diaconi; qui beatus episcopus a pontifice romano ad Gallias directus, ut prædicationis operam populis a fide Christi alienis exhiberet, tandem Parisiorum civitatem devenit, et per aliquot annos sanctum opus fideliter et ardentè exsecutus, a præfecto Fescennino Sisinnio comprehensus, et cum eo sanctus presbyter Eleutherius et Rusticus diaconus, gladio animadversi, martyrium compleverunt. (S. Adon. Vien. *Martyrol.*, mense octobr. — *Patrol. lat.*, t. CXXIII, p. 375.)

» fête des saints martyrs Denys, évêque, Eleuthère,  
 » prêtre, et Rustique, diacre. Ce bienheureux évêque,  
 » envoyé par le pontife romain dans les Gaules pour  
 » y exercer le ministère de la prédication au milieu  
 » des peuples étrangers à la foi, parvint à la cité des  
 » *Parisii*, et se livra pendant quelques années à l'ac-  
 » complissement de son œuvre avec ardeur et fidélité.  
 » Emprisonné par le préfet Fescenninus Sisinnius, et  
 » avec lui Rustique et Eleuthère, les saints martyrs  
 » terminèrent leur vie par le glaive. »

Voici donc deux martyrologes de l'an 850 qui ne nomment pas le pontife romain par lequel saint Denys et ses compagnons furent envoyés à Paris. Cette omission de nom fournissait à Launoy l'occasion de sous-entendre qui il voudrait dans la liste des papes; cependant, avec un peu plus d'attention, il est facile de rétablir, d'après les paroles mêmes que nous venons de citer, l'indication d'une date précise, et cette date, comme on va le voir, est bien éloignée du règne de Dèce. Les deux Martyrologes d'Adon et d'Usuard disent en effet que « saint Denys et ses compagnons » furent emprisonnés par ordre du préfet Fescenninus Sisinnius. » Il est de la plus claire évidence que ce personnage ne pouvait vivre à la fois au temps de saint Clément (90-100) et sous le règne de Dèce (250). Si donc on peut déterminer le temps où vivait ce magistrat, on aura donné au martyr de saint Denys la date qui manque dans le texte d'Adon et d'Usuard. Or, l'existence du préfet Fescenninus, au premier siècle de l'Eglise est attestée par plusieurs monuments : 1° par le témoignage des Martyrologes de Bède, et de Raban-Maur que nous avons cité plus haut ; 2° par celui du

Martyrologe romain, qui en fait mention à plusieurs reprises, toujours sous la rubrique du premier siècle<sup>1</sup>; 3° enfin par la chronique d'Alexandrie<sup>2</sup>, qui nous apprend que ce même Sisinnius fut élevé par l'empereur Adrien à la dignité consulaire. Nous trouvons en effet, dans la table chronologique des consuls romains, dressée par les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*<sup>3</sup>, ce *Sisennius* ou *Sisenna* au nombre des consuls du règne d'Adrien. Nous sommes donc en droit de conclure que le nom du préfet Fescenninus Sisinnius, cité par Adon et Usuard dans leurs Martyrologes, fixe réellement la date du martyr de saint Denys à la même époque que le vénérable Bède et Raban-Maur avaient positivement désignée. Le texte même d'Usuard nous en fournit une preuve péremptoire. En effet, les éditions de son Martyrologe publiées à Lubeck (1475), à Utrecht (1480), à Paris (1490), et celle que donna le savant Rosweyde (1610), portent la variante suivante : « L'évêque Denys fut envoyé dans » les Gaules par le pontife romain Clément, successeur » des apôtres. »

Launoy rejette naturellement toutes ces éditions pour adopter celle de Sollier, qui passe sous silence le nom de Clément. Comment explique-t-il cependant la coïncidence du préfet Fescenninus Sisinnius, positivement désigné par les deux Martyrologes d'Adon et d'Usuard? Il néglige cette question comme un détail

<sup>1</sup> Voir le *Martyrologe romain* publié par le cardinal Baronius. Edit. in-fol., Rome, 1586, p. 455, 460 et 461.

<sup>2</sup> *Chronicon. Alexandr.* Olympiade 228 Indict. 15. Ἰππάρχου Τιβερίου (alias Τιβερίου) καὶ Σισίννου. (*Patrol. græc.*, Chron. Pasch. seu Alexandr., t. XCII, p. 617.

<sup>3</sup> *Art de vérifier les dates*, in-fol., Paris, 1770, p. 328.

inutile. Mais, en somme, quand nous voudrions bien lui faire grâce et de cette variante significative, et de cet argument tiré du nom du préfet des Gaules, en quoi les Martyrologes d'Adon et d'Usuard pourraient-ils servir sa thèse? Il est vrai qu'ils ne nomment point le pape Clément, mais ils n'en désignent non plus aucun autre. Ils n'indiquent pas la date du premier siècle comme celle de la mission de saint Denys, mais ils se taisent également sur celle de 250, que Launoy voudrait faire prévaloir. La seule conclusion qu'il serait légitime de déduire de leur témoignage, dans la rigueur de l'hypothèse, se réduirait donc à celle-ci : Le nom du Souverain-Pontife, auteur de la mission de saint Denys, étant omis par Adon et Usuard, ainsi que la date du martyr de cet évêque, leur témoignage ne peut être invoqué ni pour ni contre, dans la question.

11. Il reste donc établi que, dans toute la série des monuments, des témoignages, des Actes, et des Martyrologes, l'époque de Dèce ne se rencontre pas une seule fois assignée à la mission de saint Denys dans les Gaules. La question étant ainsi posée, nous demanderons à tout lecteur de bonne foi si la seule autorité du texte de saint Grégoire de Tours suffisait pour déterminer l'Eglise romaine à réformer sa tradition sur ce point, à sacrifier un ensemble aussi compacte de faits et de preuves identiques. L'Eglise romaine, de temps immémorial, était en possession d'un Martyrologe; et si nous n'avons pas encore cité ce monument vénérable, c'est parce que nous ne voulions pas donner à notre argumentation l'apparence d'une *pétition de principe*, en nous appuyant sur un témoignage contesté. Mais

Martyrologe  
romain. Edition  
de Galésini,  
de Grégoire XIII,  
de Baronius.  
Valeur de son  
témoignage.

maintenant, après les citations nombreuses et toujours uniformes d'autorités, d'origine et de dates différentes, il nous est permis enfin de produire à leur tour ces textes augustes.

Voici donc ce que les diverses éditions du Martyrologe romain nous apprennent de saint Denys, premier évêque de Paris, et de l'époque de sa mission dans les Gaules.

L'édition de Galésini, publiée à Milan (1578), s'exprime ainsi : « Le VII des Ides d'octobre, fête des » saints Denys, Rustique et Eleuthère, martyrs.... » Saint Denys fut envoyé par le pontife Clément, dans » les Gaules. Il convertit, à Paris, un grand nombre » d'infidèles à la religion de Jésus-Christ. Saisi avec » ses compagnons, le prêtre Rustique et le diacre Eleu- » thère, par ordre du gouverneur Fescenninus, il fut » battu de verges et soumis à divers supplices ; enfin » la hache du bourreau trancha sa vie en lui donnant » la couronne du martyr<sup>1</sup>. »

En 1584, le pape Grégoire XIII, deux ans après la grande réforme du calendrier, qui devait immortaliser son pontificat, voulut procéder à une édition du Martyrologe romain, faite sous ses yeux, d'après le texte des manuscrits les plus anciens et les plus authentiques du Vatican. Il réclama, pour cette publication, le concours des plus savants paléographes de son siècle.

<sup>1</sup> VII Idus octobris, sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii, martyrum. A Clemente pontifice prædicationis causâ, in Galliam mittitur, ubi Parisiis quoniam multos ad Christi religionem perduxerat, unâ cum sociis Rustico presbytero, et Eleutherio diacono, Fescennii præsidis jussu primo virgis cæsus, post multis etiam cruciamentis affectus, securi demum percussus coronatur. (Galesini, *Martyrol. romanæ Ecclesiæ*, Mediolani, apud Pontium Pacificum, 1578. Octobr.)

« Toutes les circonstances de faits, de noms, de lieux, » de temps, dit-il, ont été collationnées et scrupuleusement vérifiées sur les manuscrits les plus accrédités<sup>1</sup>. » La mention du premier évêque de Paris y est faite en ces termes : « Le VII des Ides d'octobre, à Lutèce des *Parisii*, fête des saints martyrs Denys,... évêque, Rustique, prêtre, et Eleuthère, diacre... Denys fut dirigé vers les Gaules pour y prêcher la foi, par le bienheureux pontife romain Clément, et s'étant rendu à Paris, après avoir fidèlement travaillé, pendant quelques années, à l'œuvre qui lui avait été confiée, il fut enfin arrêté par le préfet Fescenninus, soumis aux plus cruelles tortures, et termina, ainsi que ses compagnons, son martyre par le glaive<sup>2</sup>. »

En 1586, le cardinal Baronius enrichissait de notes, précieuses pour l'histoire, le texte du Martyrologe romain. Voici comme il rendait compte de son travail au pape Sixte-Quint : « Très-Saint-Père, je me suis efforcé, dans la mesure de mes faibles moyens, d'annoter le Martyrologe romain, publié dans toute son intégrité il y a deux ans. Ce travail m'a coûté

<sup>1</sup> Per viros eruditos ad fidem historiæ, quæ rerum gestarum, personarum, locorum veritate continetur, adhibitis etiam codicibus vetustioribus atque emendatioribus, corrigi curavimus. (*Martyrol. rom.*, Gregorii XIII pontificis Maximi jussu editum 1584. *Decret. public.*, pag. 1.)

<sup>2</sup> VII Idus octobris, Lutetiæ Parisiorum, natalis sanctorum martyrum Dionysii.... episcopi, Rustici, presbyteri, et Eleutherii, diaconi... A beato Clemente romano pontifice, in Gallias prædicandi gratiâ directus est, et ad præfatam urbem deveniens, cum ibi per aliquot annos commissum sibi opus fideliter persequeretur tandem a præfecto Fescennino, post gravissima tormentorum genera, una cum sociis gladio animadversus martyrium complevit. (*Martyrol roman.*, jussu Gregor. XIII. Edit. Romæ, Domin. Basa., 1584. Mens. octobris.)

» de longues études et de sérieuses recherches. J'ai  
 » voulu éclaircir les nombreuses difficultés que pré-  
 » sentent l'histoire des antiquités ecclésiastiques et les  
 » obscurités dont elles sont parfois enveloppées <sup>1</sup>. »  
 Le savant cardinal ne se bornait pas, on le voit, à  
 une simple révision des textes. Son travail embrassa,  
 dans son ensemble, tous les monuments de l'histoire de  
 l'Eglise. Or, il conserve la notice du premier évêque  
 de Paris, telle qu'elle se trouve dans l'édition de 1584;  
 et il en prouve, dans une note très-étendue, la par-  
 faite conformité avec tous les autres témoignages de  
 l'histoire.

La tradition de l'Eglise romaine est donc, elle aussi,  
 formellement opposée au texte de saint Grégoire de  
 Tours; elle affirme nettement que le premier évêque  
 de Paris fut envoyé dans les Gaules, non pas sous le  
 règne de l'empereur Dèce (250), mais par le bienheu-  
 reux pape Clément (90-100). On ne supposera pas que  
 l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, fût in-  
 connue aux érudits qui révisèrent, à trois reprises  
 différentes, en un si court intervalle, le Martyrologe  
 romain. On ne comprendrait pas non plus dans quel  
 intérêt ces doctes Italiens se seraient entendus pour re-  
 hausser les origines chrétiennes de l'Eglise de Paris, si  
 les textes des manuscrits qu'ils avaient sous les yeux se  
 fussent tant soit peu prêtés à l'opinion de Grégoire de

<sup>2</sup> « Confeci, Pater beatissime, non mediocri sane labore ac dili-  
 » gentiâ, in Martyrologium romanum, annis proximis restitutum, no-  
 » tationes ad omnem ecclesiasticæ antiquitatis historiam illustrandam  
 » accommodatas, quibus multiplices difficultates, multisque interdum  
 » obscuritatibus involutas, explicare, pro meâ ingenii mediocritate,  
 » conatus sum. » (*Martyrol. roman.*, a Cæs. Baronio notis adorna-  
 tum. Romæ, 1586, p. 1.)

Tours. Quand la France elle-même abandonna si facilement ce privilège historique, des savants étrangers, sous la direction de papes illustres, auraient-ils sciemment falsifié les sources de l'histoire ecclésiastique, menti à leur conscience, et attesté à l'Europe que les manuscrits du Vatican contenaient ce qu'ils ne contiennent point en réalité! Ce sont là des impossibilités morales, dont il nous faut bien tenir compte, malgré toutes les insinuations de Launoy. L'extension qu'il voudrait donner au mot fameux : *Monachi fabulati sunt*, doit s'arrêter, je pense, devant la pourpre romaine, et l'auguste caractère des Souverains-Pontifes.

12. En présence des témoignages et des preuves qui viennent de passer sous les yeux du lecteur, il ne reste plus qu'une seule hypothèse possible : c'est que tous les martyrologes, tous les Actes, les diptyques, tous les monuments de la tradition, des chancelleries mérovingienne et carlovingienne, de la liturgie et des offices publics se soient involontairement trompés en France, en Italie, en Grèce, en Angleterre, en Allemagne, avant et après saint Grégoire de Tours, et que, seul, ce père de notre histoire nationale ait eu entre les mains les véritables preuves de nos origines chrétiennes. Mais nous avons suffisamment montré que l'opinion conjecturale<sup>1</sup>, hasardée en passant d'une manière si timide par Grégoire de Tours, n'est appuyée par lui que d'un texte de la *Passion de saint Saturnin*, exclusivement relatif à ce saint martyr, et ne pouvant, en définitive, rien prouver pour les autres apôtres de la France, dont cette *Passion* ne dit pas un

Toute la tradition s'est-elle trompée au sujet de l'époque de la mission de saint Denys.

<sup>1</sup> Voir le chapitre consacré à l'examen du texte de Grégoire de Tours.

mot. Faut-il renverser toute la tradition pour épargner à Grégoire de Tours le mince reproche d'une déduction fausse? Cet historien est-il ordinairement si bien informé qu'on ne trouve pas d'autres inexactitudes à signaler dans ses ouvrages? Au contraire, les erreurs de ce genre, et de bien plus graves encore, y abondent. Enfin, s'il eût fait une dissertation spéciale pour appuyer sa thèse, nous pourrions comparer la valeur de ses arguments avec le poids de la tradition tout entière. Mais il se contente d'exposer, en deux lignes, un rapprochement que lui suggère la lecture des Actes de saint Saturnin, entre la date de son martyre et celle des autres évêques de Gaule. Il tient tellement peu à cette idée, émise en courant, si l'on peut parler ainsi, qu'en d'autres passages de ses écrits, il professe ouvertement l'apostolicité de nos Eglises des Gaules. N'importe. Ce mot tombé de sa plume deviendra un système complet, grâce à l'ardente polémique de Launoy. Heureusement le temps de ces controverses passionnées a disparu. L'école historique de nos jours a rendu aux faits la place que leur refusait un parti pris de dénigrement absolu. On ne saurait donc d'un mot de Grégoire de Tours, sur un sujet qu'il indique en passant, sans y revenir, et qu'il contredit lui-même, en d'autres endroits de ses ouvrages, conclure au renversement de toutes les croyances solennellement établies par des monuments, par des écrits spéciaux sur la matière, et par une chaîne de témoignages identiques dans tous les siècles; ce serait la violation la plus flagrante de toutes les lois du bon sens et de l'histoire.

Conclusion.

13. Au point où nous sommes arrivé, après la démonstration qui ressort de ce qui précède, un scrupule

pule se présente à notre esprit : nous craignons de paraître avoir trop raison. C'est un tort souvent pour les meilleures causes ; et l'esprit humain est ainsi fait qu'il cherche instinctivement à jeter des voiles sur une lumière trop éclatante. Hâtons-nous donc de dire que la mission de saint Denys par le pape Clément a été démontrée d'une manière incontestable, depuis la mort de Launoy, par Mabillon, le P. Pagi, Noël Alexandre et son savant annotateur Roncaglia. Nous ne revendiquons donc point pour nous-même l'honneur de cette réhabilitation historique. Les savants écrivains que nous venons de citer en eurent tout le mérite. Cependant l'opinion publique a des jours de sommeil comme des jours d'enthousiasme. Pendant soixante ans (1620-1678), la question avait préoccupé tous les esprits. Quand, dans le courant du dix-huitième siècle, on voulut la reprendre en sous-œuvre, nul n'y prêta plus attention. Les conclusions de Launoy avaient été adoptées ; le siège était fait ; et qui se doute aujourd'hui que Mabillon a renversé toutes les attaques du théologien de Coutances ; que le P. Pagi, dans son grand ouvrage de critique sur les Annales de Baronius a positivement démontré l'inanité des arguments de Launoy ; que Noël Alexandre a rédigé sur le même sujet une longue thèse, à laquelle on n'a encore rien opposé de concluant ? Toutes ces dissertations latines sont demeurées du domaine de la science pure ; et le mouvement de l'opinion ne se fit point autour d'elles. Quoi qu'il en soit, après avoir examiné impartialement la première question que nous nous sommes proposée dans ce travail, nous croyons pouvoir formuler ainsi notre pensée :

L'Eglise romaine ne devait ni ne pouvait, en présence d'une telle série de preuves, de témoignages et de monuments, abandonner sa tradition immémoriale au sujet de la mission de saint Denys par le pape Clément. Céder sur ce point à l'engouement momentané de la France pour un système nouveau, qui s'appuyait sur la seule autorité d'un argument négatif, avec lequel on pourrait bouleverser à son gré toute l'histoire, eut été trahir la cause de la vérité dont l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les autres, a été constituée la dépositaire.

Telle est la seule conclusion que nous nous permettrons de tirer de tout ce qui précède. Il y a une année à peine, le clergé de Paris, réuni dans la chapelle de Saint-Sulpice pour les pieux exercices de la retraite pastorale, entendait, de la bouche d'un éloquent prélat<sup>1</sup>, ces paroles, dont le sens, sinon le texte, est encore présent à notre mémoire : « Le dernier mot n'est pas » dit sur les antiques origines de nos Eglises gallicanes. » Elles ont été trop facilement abandonnées ; on y reviendra. » Il serait heureux en effet, pour notre patrie, de voir se réveiller au milieu d'elle le mouvement d'une opinion éclairée et savante qui reprendrait la tradition à sa source pour l'étudier sans prévention, et qui rendrait à la croyance de nos aïeux une justice d'autant plus méritée qu'elle aurait été plus laborieuse et plus tardive.

<sup>1</sup> Mgr. Berthaud, évêque de Tulle. (Ceci était écrit en 1860.)

## CHAPITRE V.

### HILDUIN (837) A-T-IL INVENTÉ L'ARÉOPAGITISME?

1. Le mouvement protestant, janséniste et gallican des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles favorisa la propagation des erreurs de Launoy. — 2. Etat actuel de l'opinion publique en France au sujet de la question de l'aréopagitisme. Traité du P. Sirmond. — 3. Intervention d'Hilduin dans la question de l'aréopagitisme. Lettre de Louis-le-Débonnaire à Hilduin. — 4. Calomnies de Launoy contre Hilduin. — 5. Caractère historique d'Hilduin. Témoignages de Raban-Maur, Walafride-Strabon, Lupus de Ferrières, Frothaire, évêque de Toul, saint Agobard, évêque de Lyon, ses contemporains. — 6. Réponse d'Hilduin à Louis-le-Débonnaire. Il expose l'ordre qu'il a suivi dans ses recherches sur saint Denys, les sources où il a puisé, les monuments qu'il a fait transcrire, énumère les objections des adversaires de l'aréopagitisme, et les réfute. — 7. Reproches adressés par Launoy et le P. Sirmond au style d'Hilduin. — 8. Le P. Sirmond affirme qu'Hilduin a inventé l'aréopagitisme. — 9. Preuves intrinsèques tirées du texte même des lettres de Louis-le-Débonnaire et d'Hilduin. La lettre de Louis-le-Débonnaire prouve qu'Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme. — 10. Avant les travaux d'Hilduin, Louis-le-Débonnaire croyait à l'aréopagitisme. — 11. La trace de la croyance à l'aréopagitisme constatée dès l'époque de Pépin-le-Bref. — 12. Le texte de la lettre d'Hilduin prouve que cet auteur n'a pas inventé l'aréopagitisme. — 13. Impossibilité morale de cette fiction de la part d'Hilduin. — 14. Impossibilités matérielles. — 15. Derniers témoignages de Louis-le-Débonnaire et d'Enée, évêque de Paris, contemporain d'Hilduin, qui démontrent cette impossibilité. — 16. Conclusion. Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme.

Sommaire.

1. La mission de saint Denys à Paris, au premier siècle, par saint Clément, présente tous les caractères des faits historiques les mieux constatés ; elle est démontrée, autant qu'une vérité traditionnelle peut l'être, par les monuments, les témoignages et la croyance

Le  
protestantisme  
collaborateur  
de Launoy.

unanimes des siècles. Quelque général qu'ait été le préjugé contraire depuis deux cents ans, il ne saurait prévaloir contre tout un ensemble de preuves positives; la prescription a d'ailleurs été interrompue par Mabillon et les autres savants que nous avons cités; de nos jours, enfin, tous les grands travaux d'érudition ecclésiastique enregistrent sans hésitation la date du premier siècle, comme la véritable époque de nos origines chrétiennes; et l'on pourrait presque assigner le terme assez rapproché, où il ne restera plus un seul partisan du système suranné de Launoy. La France est le seul pays catholique qui l'ait adopté; l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne y furent complètement étrangères; il n'est pas douteux que le mouvement hérétique du protestantisme et du calvinisme n'ait aidé singulièrement à accrédi-ter une opinion qui s'attaquait aux traditions immémoriales les plus anciennement admises dans l'Eglise catholique. Si l'on avait pu errer unanimement sur des faits d'histoire, pendant un si long cours de siècles, les mêmes erreurs pouvaient se rencontrer dans les croyances dogmatiques. Les sarcasmes de Launoy furent donc accueillis avec une faveur qui serait, sans cette circonstance, complètement inexplicable. Le protestant Claude Sarreau, conseiller au parlement de Paris, s'applaudissait, dans une lettre au protestant Saumaise, de l'habileté de Launoy (*vir solers*), « qui renversait, disait-il, tous les insignes monuments de la superstition, en arrachant à la piété des fidèles le culte de leurs patrons les plus vénérés<sup>1</sup>. » La question de saint Denys, premier évêque de Paris, in-

<sup>1</sup> *Ista omnia superstitionis insignia monumenta.* (Claudii Sarravii, seuatoris Parisiensis, *Epistolæ*. Arausonii, 1644, p. 199.)

téressait plus particulièrement le protestantisme. L'identité de ce saint évêque avec l'Aréopagite converti par saint Paul, admise sans conteste en France jusqu'au commencement du dix-septième siècle, se liait intimement avec l'authenticité des ouvrages de saint Denys. Or, ces ouvrages, au point de vue doctrinal, étaient la condamnation des nouveautés introduites par Luther et Calvin. On peut voir, dans l'*Introduction aux œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, par M<sup>sr</sup> Darboy, la preuve de la violence passionnée avec laquelle les ministres protestants attaquèrent les livres de la *Hierarchie ecclésiastique* et des *Noms divins*<sup>1</sup>. Le savant prélat a réfuté, avec autant d'érudition que de courtoisie, toutes leurs insinuations perfides et calomnieuses. Nous ne résistons pas au plaisir de citer les lignes éloquentes par lesquelles il termine son travail : « Ainsi semble » établie par les preuves extrinsèques, comme par les » preuves intrinsèques, notre opinion touchant l'authenticité des livres attribués à saint Denys. — Près » de clore cette dissertation, je me demande pourquoi » une chose qui est presque évidente, a été longtemps » rejetée comme fausse, et pourquoi, toute certaine » qu'elle me paraisse, je ne l'ai soutenue qu'avec une » modération circonspecte... Depuis trois cents ans, » des hommes se sont succédé, qui ont semé le mensonge sur toute l'Europe. Le sol, remué profondément » par les troubles politiques et religieux, et rendu tristement fécond par la perversité générale, a produit » de telles invraisemblances, de telles calomnies qu'il

<sup>1</sup> *Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, traduites du grec par M. l'abbé Darboy (depuis évêque de Nancy). Introduction, p. XI, XII, XIII, XIV.

» ne faut qu'un peu de droiture et de sens commun  
 » pour s'effrayer des progrès de cette végétation hi-  
 » deuse... Vraiment la postérité sera tentée de croire  
 » qu'on avait médité de créer autour de son berceau  
 » les horreurs de je ne sais quelle sombre nuit. — Les  
 » protestants ont débuté ; c'est avec le levier du men-  
 » songe qu'ils ont ébranlé la moitié de l'Europe, et  
 » aujourd'hui même ils ne sont pas à bout d'impos-  
 » tures. Les jansénistes sont venus ensuite : secte  
 » chère à ceux qui aiment l'ostentation de la vertu,  
 » elle naquit de la fourberie, et, pour vivre, elle n'eut  
 » pas assez du génie de Pascal, il lui fallut un calom-  
 » nieux pamphlet. Les magistrats de Louis XIV et de  
 » Louis XV, continuant les conseillers de Philippe-le-  
 » Bel, et les philosophes du dix-huitième siècle conti-  
 » nuant tout ce qui avait été mauvais avant eux, lut-  
 » tèrent contre les droits de la hiérarchie ou contre les  
 » dogmes de la foi par la duplicité ; mentir, c'était leur  
 » devise. Enfin certains gallicans, ce n'est pas moi qui  
 » leur choisis cette compagnie, certains gallicans rédi-  
 » gèrent l'histoire et firent des recherches critiques,  
 » d'après un système préconçu, et avec le parti pris  
 » que leurs adversaires auraient tort, et l'on sait quelles  
 » énormes et immenses faussetés ces préoccupations  
 » accumulèrent sous la plume d'écrivains ecclésias-  
 » tiques <sup>1</sup>. »

Etat actuel de  
 l'opinion publi-  
 que en France au  
 sujet de la ques-  
 tion de l'aréopa-  
 gitisme. Traité  
 du P. Sirmond.

2. La circonspection que M<sup>sr</sup> Darboy a mise à son étude sur l'authenticité des Œuvres de saint Denys l'Aréopagite, nous voudrions l'apporter dans l'examen de la question qui va maintenant nous occuper : Saint

<sup>1</sup> Œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Introduction, p. LXXVIII, LXXIX, LXXX.

Denys, premier évêque de Paris, est-il le même que l'Aréopagite? Le seul énoncé de cette question soulèvera peut-être un sourire de pitié de la part d'hommes très-sincères, mais peu familiarisés avec les connaissances spéciales nécessaires pour la résoudre. On ne saurait contredire une opinion généralement admise, sans s'exposer à ce léger échec d'amour-propre. L'esprit public se contente ordinairement des résultats acquis en chaque branche des connaissances humaines. Il se les approprie, il les introduit dans le domaine des faits accomplis, sans songer à vérifier leur légitimité. Il y a ainsi une fausse monnaie historique en circulation dans l'opinion, comme il y a souvent de fausse monnaie en circulation dans les transactions publiques. Tant que la défiance n'est pas éveillée sur l'une ou sur l'autre, elles se propagent à la faveur d'un crédit momentané. Qu'un jour le soupçon naisse sur leur valeur réelle, l'erreur est promptement démasquée. On croit donc, à peu près unanimement en France, qu'il a été péremptoirement prouvé au dix-septième siècle, que l'aréopagitisme de saint Denys de Paris est une fable absurde, inventée, sous Louis-le-Débonnaire, en 837, par un moine ignorant, nommé Hilduin. La conscience publique est fixée sur ce point, non par une connaissance sérieuse des faits, mais par une sorte de convention traditionnelle, passée à l'état d'axiôme. Faut-il le dire? Nous même, il y a quelques années, forcé, par un travail d'ensemble sur l'histoire ecclésiastique, de nous prononcer sur la question des origines chrétiennes des Gaules, nous abordions cette étude avec le préjugé vulgaire dont nous parlons. L'évidence seule nous fit renverser, dans notre esprit, ce que l'habitude et l'espèce de con-

tagion de l'opinion dominante y avaient établis. L'aréopagisme de saint Denys de Paris nous semblait aussi improbable qu'il peut le paraître en ce moment au lecteur, qui n'a jamais eu l'occasion d'éclaircir ce point particulier de notre histoire gallicane. Il nous souvient surtout de notre étonnement, quand, remontant aux travaux publiés sur cette matière, nous rencontrâmes la *Dissertation* du P. Sirmond <sup>1</sup> contre l'aréopagisme. On sait que cet ouvrage fut le bélier qui renversa la tradition, et fit prévaloir depuis 1641 jusqu'à nos jours la croyance contraire. Les pamphlets de Launoy, presque tous mis à l'Index aussitôt leur apparition, nous avaient présenté une demi-science, noyée dans un torrent d'injures, et à peine relevée par des traits d'esprit et des plaisanteries d'un goût plus ou moins suspect. Mais nous attendions du P. Sirmond une vaste érudition, une critique approfondie sur tous les points de la controverse, une de ces discussions lumineuses, où la vérité, cherchée patiemment, ressort enfin triomphante dans une conclusion que les faits et les monuments seuls ont amenée. Grande fut donc notre surprise, quand, au lieu d'un travail complet et étendu, nous trouvâmes une simple brochure in-18, de 75 pages, d'un format tel qu'elle ne fournirait pas un texte suffisant pour un article de la *Revue des deux Mondes*. Ce n'est pas certes que nous ayons eu la pensée qu'un ouvrage aussi court ne pût renfermer d'excellentes

<sup>1</sup> Jacobi Sirmondi, societatis Jesu presbyteri, dissertatio in qua Dionysii Parisiensis et Dionysii Arcopagitæ discrimen ostenditur. — Parisiis. Apud Sebastianum Cramoisy, typographum regium, viâ Jacobæâ, sub Ciconiis. MDCXLI. (Brochure in-18 de 75 pages, 21 lignes à la page.)

vérités ; mais , à la seule inspection , il nous paraissait impossible que le texte même des monuments controversés y eût trouvé place. Quant aux arguments du P. Sirmond et à leur valeur intrinsèque , le lecteur pourra les juger , car nous prendrons soin de les lui soumettre , à mesure que l'examen de la question les amènera sous notre plume. Dès ce moment , qu'on nous permette de dire : 1° qu'il n'est pas prouvé que l'aréopagitisme ait été une invention d'Hilduin ; 2° que les raisons fournies contre l'aréopagitisme ne sont point péremptoires , comme on l'avait cru ; 3° que la tradition de l'aréopagitisme , appuyée par les témoignages explicites des conciles , des Pères , des Docteurs et des écrivains ecclésiastiques , depuis le neuvième siècle , a tellement peu le caractère d'une fable , qu'elle présente au contraire une somme de probabilités beaucoup plus considérables que l'opinion opposée.

3. Avant de prouver successivement chacune de ces propositions , il nous faut d'abord donner l'historique de l'intervention d'Hilduin dans la question de l'aréopagitisme.

L'an 836 , la France assistait à une réhabilitation impériale. Louis-le-Débonnaire venait de passer trois ans dans un cachot d'Aix-la-Chapelle , prisonnier de son propre fils , Lothaire , que l'ambition de régner avant le temps , avait armé contre son père et son souverain. Le peuple se lassa promptement du joug parricide de Lothaire ; et le vieil empereur , tiré de sa prison , fut ramené triomphalement à Saint-Denys , où une assemblée des prélats et des grands du royaume le rétablit dans toute la plénitude de son pouvoir. Louis-le-Débonnaire , que l'histoire a surnommé aussi le *Pieux*,

Intervention  
d'Hilduin dans  
la question de  
l'aréopagitisme.  
Lettre de Louis-  
le-Débonnaire  
à Hilduin.

avait puisé, dans les traditions de sa famille, une dévotion particulière pour l'apôtre de la France. Il vit dans le fait de sa restauration une preuve de la protection spéciale de saint Denys, dans l'abbaye duquel le sceptre avait été rendu à l'héritier de Charlemagne. Le monarque voulut consacrer le souvenir de ce grand événement par un monument public de reconnaissance envers son protecteur céleste.

Il adressa donc à Hilduin, abbé de Saint-Denys, la lettre suivante :

« Au nom de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-  
» Christ, Louis, par un retour de la clémence divine,  
» empereur auguste, à Hilduin, vénérable abbé des  
» très-saints martyrs, nos protecteurs spéciaux, le glo-  
» rieux Denys et ses compagnons, salut éternel dans  
» le Christ.

» Qui pourrait ignorer les faveurs et les grâces nom-  
» breuses que la Providence divine a daigné accorder,  
» non-seulement à nous et à nos prédécesseurs, mais  
» aux peuples de notre empire, par l'intercession du  
» bienheureux saint Denys? Dans les temps passés,  
» toutes les générations des Gaules ont éprouvé les  
» marques de cette protection céleste, sur cette terre  
» qui reçut les semences de la foi et les préceptes du  
» salut par l'insigne apostolat de saint Denys. » — La  
lettre impériale énumère ensuite les bienfaits signalés  
que Dagobert I<sup>er</sup>, Charles-Martel, Pépin-le-Bref et  
Charlemagne se plaisaient à rapporter à la protection  
du saint martyr. — « Nous aussi, continue Louis-le-  
» Débonnaire, nous en avons déjà éprouvé en d'autres  
» circonstances les heureux effets; mais elle vient de  
» se manifester bien plus visiblement encore, dans les

» récents événements qui ont donné au monde le spec-  
» tacle de toutes les vicissitudes humaines. Après que  
» Dieu, dans ses jugemens, dont nous confessons la  
» justice, nous eut visité par ses rigueurs, il étendit  
» sur nous le sceptre de sa miséricorde ; c'est aux pieds  
» de l'autel de saint Denys, par les mérites et l'in-  
» tercession de cet auguste patron céleste, que nous  
» avons été rétabli sur notre trône, et que les insignes  
» du pouvoir nous ont été rendus par un jugement  
» solennel et l'autorité des évêques.

» En conséquence, nous nous adressons à vous, chef  
» vénérable du monastère où ce grand saint est ho-  
» noré, voulant que tous les faits relatifs à la vie de  
» saint Denys, que vous pourrez recueillir soit dans  
» les auteurs grecs ; soit dans les livres qu'il écrivit  
» lui-même dans sa langue maternelle, et qui ont été  
» traduits dans la nôtre par nos ordres et par vos  
» soins éclairés ; soit enfin dans les textes latins, et  
» spécialement dans le livre de sa *Passion*, et dans les  
» chartes très-anciennes des archives de l'Eglise de  
» Paris, son siège auguste, que vous avez un jour  
» mis sous les yeux de Notre Sérénité, soient rédigés  
» par vous en un corps d'ouvrage, selon l'ordre  
» des faits et des dates ; et que ce monument, d'un  
» style uniforme, puisse offrir un ensemble complet,  
» quoique abrégé, de son histoire, aux lecteurs qui  
» n'ont ni le goût, ni la capacité, ni la patience de faire  
» de longues recherches, et servir ainsi à l'édification  
» de tous.

» Outre ce récit, nous voulons que vous réunissiez  
» en un autre volume, distinct du premier, la vision  
» du bienheureux pape Etienne, dans l'église de Saint-

» Denys, telle qu'elle a été écrite sous la dictée du Sou-  
 » verain-Pontife lui-même, ainsi que les faits qui la  
 » suivirent; et que vous ajoutiez à cet ouvrage les  
 » hymnes que vous possédez en l'honneur de ce glo-  
 » rieux martyr, avec l'office des matines de sa fête.  
 » Vous nous ferez parvenir le tout, ou vous nous le  
 » présenterez vous-même, le plus tôt qu'il vous sera  
 » possible, correctement et distinctement transcrit <sup>1</sup>.

» Ce nous sera partout un gage précieux de la pro-  
 » tection de saint Denys, de pouvoir ainsi jouir en  
 » quelque sorte de sa présence, et de nous entretenir  
 » avec lui, de lui et de ses actions, dans nos prières,  
 » nos conversations et nos lectures.

» Salut dans le Christ. Homme de Dieu, souvenez-  
 » vous toujours de nous dans vos prières <sup>2</sup>. »

4. Hilduin, à qui ce rescrit impérial était adressé, et dont le nom reviendra si fréquemment sous notre plume, fut une des grandes figures historiques du neuvième siècle. On ne s'en douterait guère en lisant toutes les injurieuses exclamations que ce nom fait tomber des lèvres de Launoy. « Voilà, s'écrie-t-il en parlant des » ouvrages d'Hilduin, voilà le rêve absurde qu'il a » songé au fond de son couvent! Il fait honneur de ses » fantasmagories au pape Clément; niera-t-on l'im- » posture <sup>3</sup>? »

<sup>1</sup> Des deux ouvrages que Louis-le-Débonnaire demandait à Hilduin, un seul est parvenu jusqu'à nous. C'est celui de la *Vie* de saint Denys, rédigée par Hilduin; le second, c'est-à-dire la *Collection* des monuments relatifs à l'histoire de ce saint, n'a pas échappé au naufrage du temps. Cette circonstance a merveilleusement servi les adversaires posthumes qui, après dix siècles écoulés, reprochèrent à Hilduin d'avoir inventé gratuitement tout ce qu'il a écrit.

<sup>2</sup> On trouvera le texte latin de cette lettre à l'appendice n° 3.

<sup>3</sup> Ecce tibi ridiculum somnium, quod in monasterio suo Hilduinus

Ailleurs, toujours avec la même aménité de langage, il reprend : « Son ignorance de notre histoire galli- »  
 » cane est-elle assez monstrueuse ! Quelle vérité sur »  
 » saint Denys et nos antiques origines attendre d'un »  
 » pareil écrivain <sup>1</sup> ! »

Hilduin se permet, en citant le texte fameux de saint Grégoire de Tours, dont nous avons discuté précédemment la valeur, une critique pleine de réserve et de modération, qui signale l'erreur historique tout en épargnant le caractère du vénérable écrivain. « Il faut »  
 » pardonner, dit-il, à la simplicité du pieux évêque de »  
 » Tours. Il a souvent écrit des choses inexactes, mais »  
 » il les croyait vraies, il l'a fait sans aucune intention »  
 » de tromper, et dans toute la candeur de sa bonne »  
 » foi <sup>2</sup>. » Il n'est guère possible de dire mieux sur ce sujet. Mais Launoy ne l'entend pas ainsi « Simple <sup>3</sup> ! »  
 » c'est Hilduin, qui l'est, dit-il. Il est *simple*, mais à »  
 » la manière d'un moine qui intrigue à la cour des »  
 » rois, et se mêle de la politique des empires. Quant à »  
 » Grégoire de Tours, il est simple par ses vertus, et

somniavit et postea in Clementis papæ phantasiam transmisit ! An negent imposturam ! (Launoyi Constant., *Opera omnia*. Edit. de Genève, in-fol., t. II, pars 1<sup>a</sup>, p. 507.)

<sup>1</sup> O portentosam in Gallicanâ historiâ ignorantiam ! A tali scriptore, quæ de Dionysio, quæ de rebus antiquis parta expectaretur veritas ? (Id. *ibid.*)

<sup>2</sup> Parcendum est simplicitati viri religiosi Gregorii Turonensis episcopi, qui multa aliter quam se veritas habeat æstimans, non calliditatis astu, sed benignitatis ac simplicitatis voto litteris commendavit. (Hilduini, *Vita S. Dionysii*, proleg. — *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 20.)

<sup>3</sup> Porro Hilduinum existimamus *simplicem*, qualis solet esse monachus, qui in aulâ principum versatur, et regnorum negotia procurat. Sed Gregorium *simplicem* egregiis episcopum, aut, ut Paterculi verbis utar, eminentissimæ et nobilissimæ simplicitatis virum agnoscimus. (Joannes de Launoy, *Dissertationes tres. Lutetiæ Parisiorum*, typis Edmundi Martini, in-12, MDCLI, p. 160.)

» c'est à ce titre seul que nous le reconnaissons pour  
 » un homme d'éminente et héroïque simplicité ! » On  
 ne peut laisser plus clairement entendre qu'Hilduin  
 était un ambitieux hypocrite : un de ces *moines* igno-  
 rants et brouillons contre lesquels il s'est débité tant  
 de calomnies.

Caractère histo-  
 rique d'Hilduin.

5. Voici maintenant ce que l'histoire nous apprend  
 de cet abbé de Saint-Denys. Hilduin, d'une naissance  
 illustre, était frère du comte de Périgueux et d'Angou-  
 lême, et allié à la famille royale<sup>1</sup>. Elevé à l'école du  
 Palais, fondée par Charlemagne, il fut l'un des plus  
 brillants disciples du célèbre Alcuin<sup>2</sup>, et s'y lia d'une  
 étroite amitié avec Raban-Maur, Lupus de Ferrières,  
 saint Agobard<sup>3</sup>, les hommes les plus distingués de son  
 temps. Toutes les carrières étaient ouvertes à la nais-  
 sance et au talent d'Hilduin : s'il avait eu l'ambition dont  
 l'accuse Launoy, les armes lui offraient un moyen assuré  
 de la satisfaire, à une époque remplie des grandes  
 expéditions militaires de Charlemagne. S'il avait voulu  
 déployer le génie de l'intrigue et le goût de la politique  
 que le docteur de Coutances lui reproche, il eut trouvé  
 à la cour des emplois considérables; dans les provinces  
 des gouvernements importants; dans la diplomatie d'ho-  
 norables missions. Enfin, si les dignités ecclésiastiques  
 eussent été l'objet de ses vœux, il faut reconnaître  
 qu'il ne suivait pas le chemin vulgaire de l'ambition  
 pour les atteindre, car il prit de bonne heure l'habit

<sup>1</sup> Hilduinus, illustri genere ortus, utpote qui frater Wigrini, comitis Petragorensis et Engolismensis, Caroli Calvi propinquit. *Gallia christiana. Notitia historica in Hilduinum, inter abbates S. Dionysii.* — *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 1.)

<sup>2</sup> Discipulus Alcuini. (Ibid.)

<sup>3</sup> Ibid.

monastique à Saint-Denys, renonçant ainsi à toutes les espérances mondaines dont on suppose que son cœur était rempli. Nous le trouvons en 814, époque de la mort de Charlemagne, simple religieux dans cette abbaye<sup>1</sup>. Après avoir parcouru le cercle des études libérales, qui formait alors l'enseignement classique, il avait choisi, dans la liberté de sa conscience, la voie de l'humilité religieuse, comme celle où Dieu l'appelait. Mais en se faisant *moine*, il ne donnait pas à Launoy la satisfaction de lui reprocher ce titre comme un brevet d'ignorance. Il était en effet l'héritier de cette brillante période littéraire, inaugurée par Charlemagne, et qui a laissé des traces de lumière et de gloire, trop tôt éteintes sous les ténèbres du dixième siècle. On avait espéré facilement confondre les deux époques; et à la faveur de cette équivoque, envelopper Hilduin dans le discrédit général d'un temps qui ne fut pas le sien. Dès la première année du règne de Louis-le-Débonnaire, l'élection des religieux sès frères l'appelait, sous le titre d'abbé de Saint-Denys, au gouvernement de ce monastère<sup>2</sup>. Cette importante fonction va sans doute nous révéler le génie souple et intrigant d'Hilduin; nous allons le voir en profiter pour s'insinuer dans les bonnes grâces du monarque, arriver insensiblement à saisir le timon des affaires. Le premier acte du nouvel abbé

<sup>1</sup> Sin minus erat monachus, cum ad S. Dionysii monasterium accessit, in hoc induisse monachum non incongrue colligitur; ex antiquo Argentolii necrologio, atque etiam Dionysiano, ubi ad decimum kal. decembris. « Beati Dionysii monachus » appellatur (*Gall. christ.*, loco citato.)

<sup>2</sup> Eligitur abbas anno 814 ex libro primo de miraculis S. Dionysii, cap I seu 815. Secundum hodiernam inchoandi anni rationem. *Gall. christiana*, loc. cit.)

de Saint-Denys fut de réclamer contre un droit abusif, introduit par la cour, qui soumettait à un impôt injuste les religieux et le couvent, pendant le séjour de l'empereur au palais de *Vernvilla* <sup>1</sup> (Verneuil). C'est encore là une manière bien détournée de servir des projets ambitieux. Cependant les contemporains d'Hilduin, meilleurs juges des faits qui se passaient sous leurs yeux que Launoy n'a pu l'être à huit siècles d'intervalle, rendent à sa vertu, à sa science, à ses hautes qualités des hommages que nous ne pouvons passer sous silence. Raban-Maur, plus tard archevêque de Mayence, en lui adressant son *Commentaire sur les livres des Rois*, s'exprime ainsi <sup>2</sup> : « La vénération que vous inspirez » est générale ; elle exerce les effets les plus salutaires » sur un grand nombre d'âmes ; et j'adresse à Dieu » de continuelles prières, pour que sa clémence assure » encore de longues années à votre zèle, et le couronne » enfin d'une récompense éternelle dans les cieux... Les

<sup>1</sup> Hilduino Ludovicus et Lotharius Augusti tribuunt remissionem pensionis annuæ ducentorum vini modiorum, quos quidem primum gratuito Dionysianus abbas occasione cujusdam vini penuriæ, ad Vern (Vernvillam) \* palatium, dein ex quadam consuetudine successores persolverant, jam vero regii exactores *pro lege et debito censu* exigebant. (*Gall. christ.* loc. cit.)

<sup>2</sup> Cum venerationem tuam, sancte Pater, ubique excellentem sentiamus, et pluribus profectuosam esse compertum habeamus, id ipsum ut divina clementia diutius fieri permittat, et novissime æterna mercede remuneret, assiduis precibus instanter deprecamur .... Nec enim diffido aliquos esse qui suam volentes ostendere peritiam, nostram reprehensuri sint inertiam..... Magis vestra charitate provocabor ad studium quam illorum detractio et odio deterrebor. Si enim hæc parva a vestra grate suscepta fuerint pietate, Domino opitulante, adhuc aliquod utile elaborare et vestræ sanctitati præsentare conabor. (Rabani Mauri, *Commentaria in libros IV regum*. Præfatio. — *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 1.)

\* *Verna Villa*. Palais du printemps.

» livres que je vous envoie m'ont attiré quelques cri-  
 » tiques, mais si vous les approuvez, votre charité fera  
 » plus pour m'encourager dans mes études que l'envie  
 » ou la haine ne pourraient faire pour m'en détour-  
 » ner. Si vous accueillez avec indulgence ces modestes  
 » productions, je continuerai, avec la grâce de Dieu,  
 » de travailler sur quelque sujet utile, et je m'em-  
 » presserai d'envoyer ces nouveaux ouvrages à votre  
 » Sainteté. » Louis-le-Débonnaire lui-même, rendant  
 justice à Hilduin, lui avait donné, dès l'an 823, le titre  
 envié d'archichapelain du palais impérial, dignité  
 équivalente à celle de grand-aumônier. Ce choix fut  
 salué par les applaudissements unanimes. Le lende-  
 main de cette nomination, le palais d'Aix-la-Chapelle,  
 où elle avait eu lieu, entendait sous ses voûtes les vers  
 suivants que Walafride Strabon venait de composer  
 à la louange d'Hilduin : « C'est Aaron lui-même  
 qui nous apparaît, au faite des honneurs ecclésias-  
 » tiques. La robe du grand prêtre hébreu était de  
 » pourpre, et à ses franges étaient suspendues des  
 » grenades et des clochettes d'or. Les grenades sont  
 » l'emblème de la foi d'Hilduin ; ses clochettes d'or  
 » sont les enseignements du salut qu'il fait retentir à nos  
 » oreilles. Père saint, si mes chants pouvaient avoir la  
 » douceur du miel, le parfum et l'éclat des roses, ils  
 » seraient encore indignes de l'éclat de vos vertus <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Walafridi Strabonis. Fuld. monachi op. Versus in Aquisgrani Pa-  
 latio editi. De Hilduino archicapellano. *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 1094.

Protinus in magno magnus procedit Aaron,  
 Ordine mirifico, vestis redimitus honore,  
 Punica tintinnis respondent mala sonoris,  
 Mala fidem, tintinna sonant documenta salutis.

. . . . .

Les modestes habitants du cloître s'associaient à l'expression de la joie publique, et leur témoignage n'est pas moins significatif. Lupus, abbé de Ferrières, écrivait au nouveau dignitaire : « Les souvenirs de notre » vie commune et de notre amitié d'adolescents me » reviennent à la mémoire. Je sais que la noblesse » de votre caractère et la probité de vos mœurs sont » au-dessus des faveurs de la fortune, et résisteront à » ses caresses : je vous écris donc aujourd'hui avec la » même familiarité qui présidait à nos entretiens d'au- » trefois. C'est pour étendre ses bienfaits à un plus » grand nombre, que le Dieu tout-puissant vous confie » la distribution des aumônes royales. Pour moi, » qui vous aime uniquement, et qui n'ai de consola- » tion que dans cette amitié, je compte que la dignité » nouvelle dont vous êtes revêtu vous sera d'autant » plus longtemps conservée que vous l'exercerez avec » toute la charité d'un ministre de Dieu <sup>1</sup>. » Et quelques années plus tard, ce vénérable ami adresse à Hilduin une autre lettre avec cette suscription : « Au mo-

Si condire meos mellis dulcedine versus,  
 Sancte Pater, posse, vel decorare rosis,  
 Non hæc pompa tamen condignâ nitoribus esset,  
 Quos morum et sensus cum probitate geris.

(Ibid., col. 1098.)

<sup>1</sup> Recordans nostri convictus, in vestra adolescentiâ, et initio meæ juventutis consuetudinem; et cogitans quod vestra nobilitas, morumque probitas blandimentis fortunæ nullatenus valeat immutari, quemadmodum tunc familiariter loquebamur, ita nunc vobis simpliciter scribo. Omnibus, ut pluribus videtur vestri propositi, in largiendis opibus omnipotens vos Deus prætulit..... Nos etiam qui vos unice diligimus, et per vos solatium aliquod habituros confidimus, aliquantulum diuturnitatem dignitatis vos possessuros credimus, si vos largitori honorum omnium devote submiseritis. (Lupi abbatis Ferrariensis, *Epistolæ*. — *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 571-572.)

» dèle véritable de noblesse, de dignité et de modestie,  
 » à Hilduin, maître de la chapelle impériale, Lupus,  
 » prospérité présente et future<sup>1</sup>. » Enfin Frothaire,  
 évêque de Toul, lui écrit : « Je désire avec ardeur le  
 » bonheur de vous revoir, et de jouir de vos doctes  
 » entretiens dans le Seigneur. Je voudrais assister aux  
 » solennités de votre Eglise, pour y profiter de vos  
 » enseignements spirituels, et orner mon âme des salu-  
 » taires parures de la sainteté. Il ne m'est plus donné  
 » d'être présent corporellement à ces pieuses splendeurs  
 » de votre monastère, mais avec quelle joie ineffable  
 » ma pensée aime à se reporter au milieu de vous. Je  
 » m'efforce de marcher sur vos traces, et je cite votre  
 » exemple, comme un modèle à suivre, à tout ce qui  
 » m'entoure. Les spectacles d'allégresse sainte, les  
 » pieux exercices auxquels j'assistais naguère près de  
 » votre paternité ne peuvent s'effacer de ma mémoire.  
 » Eh! qui les ayant contemplés un fois, ne les grave  
 » dans son cœur? Leur souvenir seul est l'aliment et la  
 » confirmation de la piété<sup>2</sup> » Dans le même temps,

<sup>1</sup> Nobilitatis, dignitatis et moderationis apice conspicuo, Hilduino, ecclesiasticorum magistro, Lupus, præsentem et futuram prosperitatem. (Ibid., col. 583.)

<sup>2</sup> Cupimus vestræ dignitatis ora contemplari, vestræ solertiæ eloquiis in Domino perfrui : quin etiam templa piissimæ religionis intueri, quibus et spiritalia monita capiamus, et salutaria sanctitatis ornamenta sumamus. Nam etsi corporali intuitu vestri ordinis splendidissimum nequeo contemplari decorem, sed assidue eum spiritualibus cum ineffabili gaudio contemplor obtutibus. Imo et mihi, meisque hujusmodi vestigia frequenti adhortatione non omitto inculcare sectanda. Non enim valeo tantæ jucunditatis gesta, et tam pia divinæ servitutis obsequia memoriâ non retinere, quæ apud vestram devotissimam Paternitatem me constabat nuper vidisse. Quis enim semel ea conspicuus non animo, salubriter infigendo depingat, quorum recordatio summæ pietatis est solidatio. (Frotharii Tullensis episcop., *Epistol.* — *Patrol. lat.*, t. CVI, col., 863-864.)

saint Agobard, archevêque de Lyon, s'adresse à Hil-  
duin et à Wala, abbé de Corbie, « comme aux seuls  
» conseillers de l'empereur très-chrétien, qui l'aident à  
» marcher dans la voie de Dieu, et qui ne profitent de  
» leurs fonctions dans le palais que pour y chercher,  
» assurer et maintenir les œuvres de la piété et du  
» salut.<sup>1</sup> » Sa lettre porte pour suscription : « Aux  
» seigneurs très-saints et bienheureux, les illustres  
» Hilduin, archichapelain du palais impérial, et Wala,  
» abbé, Agobard, leur humble serviteur<sup>2</sup>. »

Entre les violentes exclamations de Launoy sur l'ignorance, l'hypocrisie, l'esprit d'intrigue d'Hilduin, et les témoignages contemporains de saint Agobard, de l'évêque de Toul, de Walafride Strabon, de Raban-Maur, le lecteur peut déterminer son jugement. Louis-le-Débonnaire choisit son archichapelain pour lui confier les missions les plus honorables. En 824, l'élection d'Eugène II au souverain pontificat avait été combattue avec violence par les factions romaines. Le zèle du nouveau pape pour le maintien de la discipline, et la fermeté connue de son caractère, avaient armé des mains rebelles dans la capitale de la catholicité. Hilduin fut chargé par l'empereur d'accompagner à Rome, en qua-

<sup>1</sup> Noverit mansuetudo vestra prudentissima idcirco me ad utrumque præsumpsisse quæ sequuntur scribere, quoniam absque ambiguo vos novi præcipuos et pene solos in via Dei esse adjutores christianissimi imperatoris, et propterea in palatio esse unum semper, et alterum frequenter, ut in operibus pretatis quæ absque omni terrore quærenda, invenienda, tenenda sunt, vos illi prudentissimis vestris suggestionibus sitis exhortatores, et, ut dixi, adjutores. (S. Agobardi. *Opera*. — *Patrol. lat.*, t. CIV, col. 178.)

<sup>2</sup> Dominis et sanctissimis, beatissimis, viris illustribus, Hilduino sacri Palatii antistiti, et Wala abbati, Agobardus servulus. (Id., *ibid.*, col. 177-178.)

dité de conseiller, le roi Lothaire qui partait à la tête d'une armée pour comprimer ces mouvements séditieux, et assurer la liberté du Souverain-Pontife<sup>1</sup>.

Plus tard, les difficultés qui s'élevèrent entre l'empereur et ses fils rebelles éloignèrent Hilduin de la cour. Il se consacra alors tout entier à l'administration de son monastère, et y fit revivre la régularité, la ferveur et la discipline des premiers siècles de l'Eglise. Les réformes qu'il y introduisit furent solennellement approuvées au concile de Paris (832), et le décret impérial qui les confirme en rapporte tout l'honneur « au vénérable Hilduin, ce sage et pieux abbé. *Venerabilem prudentemque virum Hilduinum religiosum abbatem*<sup>2</sup>. » Ce dernier fait a une importance considérable au point de vue spécial de l'aréopagitisme.

En 832, Hilduin proposait au concile de Paris la réforme de l'ordre monastique qu'il voulait commencer à appliquer dans son abbaye de Saint-Denys. Sans égard pour les réclamations, les inimitiés, les haines ardentes que cette mesure va soulever contre lui, il s'engage courageusement dans cette voie semée de périls. Nous pouvons donc tenir pour assuré qu'en 837, quand il publiera sa prétendue invention de l'aréopagitisme, « ce rêve, comme dit Launoy, qu'il a songé dans son monastère, » il ne manquera pas de mécontents prêts à signaler avec toute l'aigreur et l'animosité des passions les plus ardentes, la fraude historique du réformateur.

<sup>1</sup> Anno sequenti Ludovicus Pius imperator misso Romam Lothario pro sedandis super electione Eugenii II papæ motibus exortis Hilduinum consiliarium adhibuit. (Gall. christ., *Notitia in Hilduinum*. — *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 1.)

<sup>2</sup> Gallia christiana, *Notit. in Hild.* — *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 2.

Réponse  
d'Hilduin  
à Louis-le-  
Débonnaire.

6. L'abbé de Saint-Denys, en recevant l'ordre de travailler à une histoire de l'apôtre de la France, s'était mis de suite à l'œuvre. Un an après (837) il adressait à l'empereur le fruit de son travail, avec une lettre où il exposait ainsi l'ordre qu'il avait suivi dans ses recherches, et les sources où il avait puisé.

« Au souverain admirable dans sa bonté, à Louis-  
» le-Pieux, toujours auguste, Hilduin, humble servi-  
» teur du Christ, abbé du monastère de Saint-Denys  
» et ses compagnons, sujet dévoué de Votre Domina-  
» tion impériale.

» Vous nous avez demandé de vous transmettre le  
» plus tôt possible tout ce que les monuments grecs et  
» latins nous ont appris de l'histoire, trop peu connue  
» jusqu'ici, de notre glorieux patron saint Denys. Pour  
» ne pas apporter de retard à l'exécution de votre  
» pieux désir, et nous acquitter d'un devoir sacré pour  
» nous, nous avons fait transcrire par des copistes  
» habiles tout ce qu'avec la grâce du Seigneur nous  
» avons retrouvé sur ce sujet : suppliant humblement  
» votre haute sagesse de moins considérer, dans un  
» ouvrage entrepris par votre ordre à la gloire du saint  
» martyr, la pompe du langage ou la pureté du style,  
» que l'intégrité et la vérité des faits tels que nous les  
» avons puisés dans les écrits des anciens.

» La noblesse de la naissance de saint Denys et  
» l'éclat de la haute magistrature qu'il remplit à  
» Athènes nous sont attestés par les *Actes des apôtres*,  
» et par la tradition des siècles passés. Nous avons de  
» plus sur ce point le témoignage d'*Aristarque*, chro-  
» nographe grec, qui, dans son *Epître à Onésiphore*  
» *le primicier*, nous a laissé sur la ville d'Athènes, au

» temps des apôtres, des détails intéressants, et a écrit  
» l'histoire de saint Denys, sa naissance, son éduca-  
» tion, sa conversion par saint Paul, sa prédication,  
» son épiscopat à Athènes, son départ de cette ville,  
» l'élection de son successeur, son arrivée à Rome.  
» Nous adressons à Votre Domination la traduction de  
» cette épître; tous ceux qui seraient curieux d'en voir  
» le texte, le trouveront dans notre monastère: ils pour-  
» ront consulter le manuscrit grec, d'où nous l'avons  
» tiré. Ce que je dis du voyage de saint Denys à Hélio-  
» polis, où il s'était rendu, avant sa conversion, pour  
» étudier l'astrologie; de l'éclipse arrivée à la mort de  
» Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il y observa, avec  
» Apollophane son compagnon; et de l'âge de vingt-  
» cinq ans que saint Denys avait alors, est tiré de ses  
» lettres à saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et à  
» Apollophane lui-même. Le fait de sa conversion avec  
» Damaris, sa femme, mentionné par les *Actes des*  
» *apôtres*, est confirmé par le dialogue de Basile et  
» Jean (cap. v, lib. IV). Saint Ambroise, dans son  
» Epître à l'Eglise de Verceil, nomme aussi Damaris  
» comme la femme de saint Denys.

» Quant aux renseignements fournis par les ou-  
» vrages que le saint écrivit lui-même dans sa langue  
» maternelle, leur lecture, rendue facile par la traduc-  
» tion qui en a été faite d'après vos ordres, suffira pour  
» convaincre ceux qui voudront en venir prendre con-  
» naissance dans nos archives. Le texte authentique de  
» ces livres, écrits en grec, nous fut remis la veille  
» même de la fête de saint Denys, quand l'économe de  
» l'Eglise de Constantinople et les autres ambassadeurs  
» de Michel se présentèrent à Votre Gloire, en audience

» publique, à Compiègne. Comme si ce présent, cher à  
» notre amour, fût venu du ciel, les bénédictions de  
» Dieu le suivirent bientôt; et, dans la nuit même,  
» Notre-Seigneur daigna opérer, à la louange de son  
» grand nom, et par les prières et mérites de son  
» illustre martyr, dix-neuf miracles sur des hommes  
» affligés de diverses infirmités. C'est ce qui est établi  
» par la déposition de personnes parfaitement connues  
» et de notre voisinage.

» La mission de saint Denys par le bienheureux Clé-  
» ment, qui lui confia le soin d'évangéliser les Gaules,  
» le détail des différents et cruels supplices par lesquels  
» il mérita la palme du martyre, le miracle qui suivit  
» sa décollation, quand il porta lui-même dans ses  
» mains sa tête coupée par les bourreaux, le nom de  
» Catulla, la pieuse femme qui donna la sépulture à  
» ses restes glorieux sont attestés par le livre très-an-  
» cien de la *Passion de saint Denys*, et surtout par le  
» récit de Visbius, qui a été retrouvé dernièrement, par  
» la faveur divine, dans un volume enfoui depuis long-  
» temps dans les archives de Paris. C'est dans ce vo-  
» lume que vous avez lu les paroles que Notre-Sei-  
» gneur Jésus-Christ adressa à saint Denys, quand il  
» lui apparut, dans une vision qu'eut ce saint martyr,  
» pendant la célébration des divins mystères, en pré-  
» sence des fidèles réunis. Ces faits sont conformes à  
» ce que nous lisons dans les Missels anciens dont on  
» se servit de tout temps en France, avant l'introduc-  
» tion du rit romain adopté maintenant. Ces volumes,  
» presque consumés par le temps, renferment deux  
» messes de saint Denys, qui rappellent les supplices  
» du saint martyr et les circonstances de sa passion,

» avec le même détail que pour les apôtres et les mar-  
» tyrs dont les Actes nous sont le mieux connus. Nous  
» vous envoyons la copie exacte de ces messes. Leur  
» texte s'accorde si bien avec celui de la passion de nos  
» saints martyrs, qu'il est évident que le récit de leurs  
» derniers combats dût être écrit par des témoins ocu-  
» laires, pour que le souvenir s'en soit transmis sans  
» altération dans les offices liturgiques dont nous par-  
» lons.

» L'autorité de ces Missels est d'autant plus véné-  
» rable, que les lettres des papes Innocent, Gélase et  
» Grégoire, qui exhortent les évêques des Gaules à  
» inaugurer dans leurs Eglises la liturgie romaine,  
» nous apprennent qu'à l'époque où ces pontifes écri-  
» vaient, ces Missels gallicans étaient déjà très-anciens,  
» et que les messes qui y étaient contenues avaient cessé  
» d'être en usage pour faire place à des offices plus ré-  
» cents. Nous accédons d'autant plus volontiers à ce  
» témoignage de l'antiquité des messes dont il s'agit,  
» que nous croyons que leur rédaction remonte à une  
» époque très-rapprochée du martyre de saint Denys.

» Si l'on prenait de ce fait occasion de se scandaliser  
» de ce que saint Denys et ses successeurs établirent  
» dans les Gaules une liturgie différente du rit romain,  
» nous ferions observer qu'ils ne le firent qu'avec l'as-  
» sentiment de l'Eglise romaine, et que les lettres des  
» papes citées plus haut le prouvent suffisamment. On  
» ne s'étonnera pas davantage de voir que nous possé-  
» dons encore une hymne de saint Eugène de Tolède  
» en l'honneur de saint Denys, quand il nous reste si  
» peu de monuments contemporains du saint martyr,  
» si l'on veut bien considérer que tous ces monuments,

» nous le disons avec une certaine confusion en de-  
 » mandant grâce pour l'incurie de ceux qui nous  
 » ont précédé, ont été retrouvés par nous dans un état  
 » d'abandon qui attestait une grande négligence, et  
 » qu'il a pu en échapper encore plusieurs à nos re-  
 » cherches, outre ceux que nous n'avons pas entiè-  
 » rement déchiffrés.

» Nous éprouvons d'ailleurs un sentiment de sur-  
 » prise en voyant la légèreté avec laquelle certains  
 » hommes prétendent que saint Denys de Paris n'a pu  
 » être l'Aréopagite, et qui s'appuient sur les objections  
 » suivantes : Le vénérable Bède, disent-ils, dans son  
 » Commentaire sur les Actes des apôtres, affirme que  
 » saint Denys l'Aréopagite fut évêque de Corinthe et  
 » non d'Athènes. Ce fut à Corinthe qu'il mourut. Le  
 » livre de la passion de saint Denys atteste qu'il fut  
 » d'abord ordonné évêque par saint Clément à Rome,  
 » avant d'être envoyé par lui dans les Gaules. Enfin  
 » les Actes de divers saints martyrs des Gaules, mis à  
 » mort sous différents empereurs, donnent ces illustres  
 » personnages pour compagnons à saint Denys. C'est  
 » ainsi que Grégoire de Tours, en lisant la passion de  
 » saint Saturnin, avait cru pouvoir fixer à la persé-  
 » cution de Dèce, sous le pontificat de saint Sixte,  
 » l'arrivée de Saturnin et des six autres évêques dans  
 » les Gaules, quoique les passions particulières de ces  
 » évêques ne s'accordent point avec cette date..»

Hilduin reprend ensuite toutes ces objections, sans  
 en laisser subsister une seule.

« Le vénérable Bède, dit-il, a reconnu lui-même  
 » son erreur à propos de saint Denys l'Aréopagite, qu'il  
 » fait évêque de Corinthe, et l'a consignée dans son

» livre des *Rétractations*. D'ailleurs Denys, évêque de  
» Corinthe, dont nous avons encore les lettres, atteste  
» lui-même dans son épître aux Athéniens, que saint  
» Paul institua Denys l'Aréopagite pour premier évê-  
» que d'Athènes. De plus nous avons un martyrologe  
» grec, tiré des archives de Constantinople, tellement  
» usé par le temps qu'il exige de ceux qui le par-  
» courent les plus grandes précautions. Ce marty-  
» rologe indique le jour de la fête de saint Denys, et le  
» cite comme évêque d'Athènes. Les caractères d'an-  
» tiquité de ce manuscrit sont tels que nous croyons  
» pouvoir le faire remonter à l'époque, où, par ordre  
» de Constantin-le-Grand, les Actes des martyrs furent  
» réunis de toutes les parties du monde, et envoyés à  
» la ville impériale. Les plus anciens souvenirs grecs,  
» et la tradition constante des Athéniens, établie sur  
» les récits des historiens jusqu'à nos jours, s'accordent  
» à nous apprendre que saint Denys était évêque d'A-  
» thènes au temps où Timothée, disciple comme lui de  
» saint Paul, gouvernait l'Eglise de Corinthe; que saint  
» Denys, après avoir établi un autre évêque à sa place,  
» se rendit à Rome, et, de là, comme ils l'ont su de-  
» puis, pénétra dans les Gaules, où il termina sa car-  
» rière par un glorieux martyre. Le patriarche de  
» Constantinople Tharaise, convaincu de tous ces faits  
» par une enquête dont il avait confié le soin à des lé-  
» gats, qui les soumirent à un rigoureux examen,  
» confirma la ville d'Athènes dans les honneurs du  
» pallium, dont elle avait été depuis longtemps in-  
» justement dépouillée, et fit revivre, dans un synode  
» solennel, la prérogative de métropole dont elle avait  
» joui précédemment. »

« Quant à l'objection tirée du texte de la Passion de  
» saint Denys, où l'on prétend lire que saint Denys fut  
» ordonné évêque par saint Clément, à l'époque où il  
» fut envoyé dans les Gaules par ce pontife, nous ré-  
» pondrons : ou que les exemplaires dont il s'agit sont  
» fautifs, ou que l'incurie des copistes ont donné lieu  
» à cette erreur, en dénaturant le texte ; car la *Passion*  
» *de saint Denys* ne dit pas que saint Denys reçut alors  
» la consécration épiscopale des mains du pape, mais  
» seulement qu'il reçut de lui une mission apostolique  
» pour les Gaules. Il se peut faire, disons-nous, que les  
» textes de la Passion de saint Denys qu'on nous ob-  
» jecte n'aient point été relevés sur des manuscrits  
» authentiques, car il nous en est passé sous les yeux  
» un assez grand nombre d'exemplaires qui présen-  
» taient entre eux des divergences sur quelques points,  
» ou même dont le texte est entièrement différent.  
» Cette diversité s'explique facilement par l'époque  
» reculée où vécut notre saint et vénérable père ; par  
» l'ignorance de la langue grecque, étrangère aux écri-  
» vains qui rédigèrent successivement ces Actes, et  
» même par la dévotion des fidèles, qui, dans leur  
» empressement à se procurer des textes de la Passion  
» de saint Denys, ne recouraient point aux sources  
» anciennes, mais se contentaient, comme le fit saint  
» Grégoire de Tours, de réunir les renseignements  
» fournis par la tradition orale.

» Si donc aucune histoire ne peut être considérée  
» comme authentique qu'autant qu'elle s'appuie sur les  
» témoignages des auteurs dignes de foi et d'une or-  
» thodoxie reconnue, nous pouvons affirmer qu'aucune  
» relation de martyre ne présente plus de garantie que

» celle que nous avons recueillie sur saint Denys,  
 » puisque nous l'avons entièrement relevée sur les an-  
 » ciens monuments conservés dans les archives de  
 » de l'Eglise de Paris, *velut ex prato non Parisiaco*  
 » *sed Paradisiaco*. Du reste, il faut pardonner à la sim-  
 » plicité du pieux évêque de Tours. Il a souvent écrit  
 » des choses inexactes, mais il les croyait vraies; il l'a  
 » fait sans aucune intention de tromper, et dans toute  
 » la candeur de sa bonne foi. Or nous avons la preuve  
 » que ce saint évêque n'apportait pas tout le soin pos-  
 » sible à s'enquérir de la réalité de certains faits, puis-  
 » que son contemporain, le docte et pieux Fortunat,  
 » avec lequel il correspondait fréquemment, nous a  
 » laissé une hymne à la louange du glorieux martyr  
 » saint Denys, dans laquelle il rapporte sa mission au  
 » pape Clément, selon ce qu'il en avait lu dans les  
 » Actes latins.

» Tels sont, auguste empereur, les monuments rela-  
 » tifs à votre glorieux patron, que nous transmettons  
 » fidèlement à Votre Domination. Nous les avons ex-  
 » traits avec la plus scrupuleuse exactitude des écrits  
 » d'auteurs véridiques et des pages des historiens. La  
 » vérité, pour laquelle ce serviteur et ami de Dieu a  
 » versé son sang, n'a pas besoin d'être appuyée de  
 » notre part sur une imposture; elle a pour elle la  
 » confirmation de son propre témoignage, et l'attesta-  
 » tion d'historiens intègres qui l'ont consignée dans  
 » leurs récits authentiques <sup>1</sup>. »

7. Voilà les paragraphes principaux de cette fameuse  
 lettre d'Hilduin, qu'on a voulu faire passer pour un

Reproches  
 adressés par le  
 P. Sirmond  
 et Launoy au  
 style d'Hilduin.

<sup>1</sup> Nous donnons en entier le texte latin de la lettre d'Hilduin à l'appendice n° 4.

tissu d'imposture, d'ignorance et d'absurdités. Elle est le point départ de la prétendue fiction de l'aréopagisme qu'on reproche à l'abbé de Saint-Denys. Il était indispensable de la faire connaître avant d'établir un jugement sur elle. Ni Launoy, ni Sirmond qui l'appellent un monument « d'horrible mauvais goût, et » pour le style et pour le raisonnement<sup>1</sup>, » n'ont pris la peine de la citer. Je ne professe qu'une très-médiocre admiration pour le latin du dix-septième siècle, pour lequel Sirmond et Launoy se piquaient d'un engouement puéril, croyant de bonne foi faire revivre la langue de Cicéron et de Quintilien dans des pastiches plus ou moins laborieusement perfectionnés. Je ne comprends donc pas d'après quelle règle de critique nous serions en droit d'exiger d'Hilduin, qui écrivait sous Louis-le-Débonnaire la langue de son temps, telle que la conquête et l'invasion barbare l'avaient faite, toute l'élégance, tout l'atticisme d'un auteur du siècle d'Auguste. Qu'on veuille bien d'ailleurs comparer la diction d'Hilduin à celle de Raban-Maur, de saint Agobard de Lyon, de Walafride Strabon et des autres auteurs contemporains, et l'on sera bientôt convaincu qu'il ne mérite pas les reproches passionnés qu'on lui adresse. Sa lettre à Louis-le-Débonnaire cite un grand nombre de passages des Pères et des auteurs ecclésiastiques. Les Bollandistes ont vérifié chacune de ses citations, et n'ont trouvé nulle part son érudition en défaut. Mais ici nous n'avons pas à nous préoccuper du mérite litté-

<sup>1</sup> Nihil enim, seu verba spectes, seu sententias, Areopagiticis illis horridum magis et insulsum. (J. Sirmondi. *Dissertatio in quâ Dionysii Parisiensis et Dyonisii Areopagitæ discrimen ostenditur.* Parisiis. Cramoisy, 1741, in-18, p. 29.)

raire d'Hilduin. Il s'agit de savoir si cet écrivain a composé une fable tout entière de son invention ; et, dans ce cas, l'eût-il écrite en langage cicéronien, elle n'en serait pas moins une fable : si, au contraire, il n'a écrit que des faits appuyés par la tradition alors en vigueur, l'imperfection reprochée à son style ne saurait en rien nuire à la cause qu'il défend.

8. Or nous disons que des preuves intrinsèques tirées du texte même de la lettre de Louis-le-Débonnaire et de la réponse d'Hilduin qu'on vient de lire, aussi bien que des preuves extrinsèques tirées de la tradition antérieure et postérieure à l'abbé de Saint-Denys, établissent invinciblement que la croyance à l'aréopagisme existait avant Hilduin ; qu'elle ne fut pas et ne put être son invention personnelle, et qu'il est impossible, sous ce rapport, d'être de l'avis du P. Sirmond, dont nous nous faisons un devoir de citer ici les paroles : « La croyance à un seul Denys aréopagite et » évêque de Paris, dit-il, est nouvelle, et c'est en vain » qu'on voudrait la faire passer pour une tradition au- » cienne. Qui donc oserait donner ce nom à une fable » dont l'auteur et le propagateur reconnu est Hilduin, » abbé de Saint-Denys ! Chargé par Louis-le-Débon- » naire de réunir en un corps d'histoire les Actes grecs » et latins de saint Denys de Paris, il composa un ou- » vrage intitulé *Aréopagiques*. C'est dans ce livre » que, le premier parmi tous les auteurs, il prétendit » que Denys Aréopagite, évêque d'Athènes, à la nou- » velle de l'emprisonnement de saint Paul son maître à » Rome, quitta sa ville épiscopale, partit pour Rome, » et fut de là envoyé dans les Gaules pour y prêcher la » foi. Il conclut ainsi à l'identité de l'aréopagite et de

Le P. Sirmond  
affirme  
qu'Hilduin  
a inventé  
l'aréopagisme.

» l'évêque de Paris. Pour étayer cette invention, il  
 » nous cite un Aristarque et un Visbius, auteurs de  
 » néant, *auctores nihili*, des chartes très-anciennes ti-  
 » rées, dit-il, des archives de Paris, et un martyrologe  
 » remontant, s'il faut l'en croire, à l'époque de Con-  
 » stantin, qui provient des archives secrètes de Constan-  
 » tinople, et qu'il met pour la première fois en lumière.  
 » Quant à Grégoire de Tours, dont le texte lui était  
 » contraire, il l'accuse de simplicité. Partisans de l'a-  
 » réopagitisme, demandez un peu à Hilduin pour quel  
 » motif il donne cette épithète de *simple* à Grégoire de  
 » Tours. S'il entend par là que ce saint évêque aimait  
 » à dire la vérité simplement et sans fard, j'accepte le  
 » mot. C'est un honneur pour Grégoire de Tours, et  
 » non une injure. S'il veut au contraire désigner un  
 » homme crédule, qui se rend peu compte de sa foi et  
 » de la vérité des faits qu'il expose, je vous le de-  
 » mande, qui des deux sera le plus simple, de Grégoire  
 » de Tours ou d'Hilduin? Hilduin, dis-je, qui écrit les  
 » choses les plus incohérentes, les plus contradictoires,  
 » qui compte tellement sur la *niaiserie* de ses lecteurs  
 » (*tam bardos lectores suos existimarit*) qu'il fait partir  
 » saint Denys d'Athènes, sous Néron, et ne le fait arri-  
 » ver à Rome que dans la dixième année de Domitien,  
 » c'est-à-dire après vingt-cinq ans de navigation! Tout  
 » son livre est plein d'inventions de la même force.  
 » Car, et sous le rapport du style, et sous le rapport  
 » des faits, il n'y a rien de plus barbare et de plus in-  
 » sensé que ces aréopagitiques<sup>1</sup>. » Le passage de Sir-

<sup>1</sup> Notitiam, eoque nullam, unicum Dionysium affirmantium, quam pro traditione venditant expendemus. Quis enim hoc nomen jure tribuat fabulæ, cujus auctor et incentor Hilduinus sancti Dionysii

mond que nous venons de citer forme plus de la moitié de son quatrième chapitre intitulé : *Hilduini et sectatorum ejus, qui Dionysium Parisiensem cum areopagitâ confundunt nova opinio exploditur*. Ce n'est pas notre faute si le ton de sa polémique rappelle trop celui de Launoy. Une bonne raison vaudrait mieux que toutes ces injures. On dirait vraiment que le cliquetis sonore des mots latins qui se pressaient sous la plume de ces controversistes leur faisait oublier l'objet même de la discussion. Il fallait prouver que personne avant Hilduin n'avait songé à l'aréopagitisme, et voilà quatre

abbas agnoscitur? Mandarat huic Ludovicus imperator, ut Dionysii Parisiensis gestorum historiam ex Græcis Latinisque codicibus colligeret. Collegit, librumque scripsit cui titulus Areopagitica. Quo in libro primus docuit Dionysium Areopagitam Atheniensem episcopum, amore Pauli magistri sui, quem Romæ vincum acceperat, relictis Atheis, et episcopatu, Romam profectum, Romaque in Gallias prædicandi Evangelii causâ missum esse. Unum itaque eundemque Areopagitam cum Parisiensi censendum esse Dionysium. Quæ ut adstruat, Aristarchos nobis et Visbios, auctores nihili, chartas que ut ait ex armario Parisiensi vetustissimas, et Constantiniorum, si credimus, temporum martyrologium ex abditis novæ Romæ scriniis profert in lucem. Gregorium vero Turouensem, qui diversa senserit, simplicitatis accusat. Ubi ego vos rursus, Areopagi vindices, convenio, ut simplicem Gregorium Hilduinus cur vocet interrogetis. Nam si quo sensu simplex et sine fuce dici veritatis oratio solet, nomen amplector, Gregorii laus est non contumelia. Sin hominem intelligit credulum et antiquum, qui parum consideret quid credat ipse, quid aliis credendum proponat, quæso vos, uter simplicior, Gregorius an Hilduinus? Hilduinus inquam, qui nec sibi nec aliis consentanea scribat, et tam bardos lectores suos existimarit, ut quod de Dionysio narrat crederent, illum, cum amore Pauli, ut dictum est, Athenas Nerone adhuc superstite reliquisset, Romamque contenderet, in hac navigatione annos xxv, velut oblitum Pauli, per obvias gentes prædicando posuisse, ac Domitiani tandem anno decimo pervenisse. Alia sunt ejus notæ in illo libro plurima. Nihil enim, seu verba spectes, seu sententias, Areopagiticis illis horridum magis et insulsum. (Jacobi Sirmondi S. J. Presbyteri. *Dissertatio in quâ Dionysii Parisiensis et Dionysii Areopagitæ discrimen ostenditur*. Paris, MDCXLI, in-18, p. 27, 28, 29.)

pages dépensées à reprocher à Hilduin cette invention, son ignorance, la barbarie de sa phrase et ses incohérences. D'arguments sérieux, de discussion sur les témoignages allégués de part et d'autre, nulle trace. Nous reviendrons plus tard sur la prétendue *niaiserie* des lecteurs d'Hilduin. Le nœud de la question est précisément d'établir que l'aréopagitisme n'avait aucun précédent avant cet auteur, et qu'Hilduin l'a positivement inventé. Le P. Sirmond l'affirme itérativement. « L'auteur et le propagateur *reconnu* de cette fable, » dit-il, est Hilduin, abbé de Saint-Denys. » — « Le » premier de tous il enseigna dans son livre l'aréopagitisme. » Ces assertions sont catégoriques. Cherchons-en la preuve.

La lettre  
de Louis-le-  
Débonnaire  
prouve  
qu'Hilduin  
n'a pas inventé  
l'aréopagitisme.

9. Si le P. Sirmond avait lu avec attention la lettre de Louis-le-Débonnaire, dans laquelle ce prince charge Hilduin de lui transmettre les monuments historiques relatifs à saint Denys de Paris, il y aurait certainement remarqué un passage dont la signification est décisive, et dont l'importance, au point de vue de l'invention de l'aréopagitisme attribuée à Hilduin, n'aurait pas échappé à la sagacité de l'ardent critique. Sirmond connaissait l'existence de cette lettre. « L'empereur, dit-il, avait chargé Hilduin de recueillir dans les manuscrits grecs et latins l'histoire détaillée de saint Denys. » Mais il est probable qu'il ne se donna pas la peine d'étudier d'une manière plus approfondie le texte du rescrit impérial.

Louis-le-Débonnaire s'y exprime ainsi : « Vous » réunirez tout ce qui a trait à la vie de saint Denys, » dans les livres que le saint composa lui-même en sa » langue maternelle, et que j'ai fait traduire en latin

» par des interprètes, sous votre direction éclairée. » *Quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis et Auctoritatis Nostræ jussione, ac tuo sagaci studio, interpretumque sudore in nostram linguam explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum.* Les ouvrages composés en grec par saint Denys de Paris, traduits par ordre exprès de l'empereur, sous la direction d'Hilduin, quels sont-ils? On n'a jamais entendu parler des écrits grecs laissés par un Denys, évêque de Paris, différent de l'Aréopagite. Et si Louis-le-Débonnaire entend désigner par là les ouvrages de l'Aréopagite, il devient évident, qu'avant toutes les recherches d'Hilduin, Louis-le-Débonnaire croyait déjà à l'aréopagitisme, puisqu'il indique ces livres comme la source où l'on devait puiser pour avoir des renseignements authentiques sur la vie de saint Denys de Paris. Or il est incontestable que l'allusion faite ici aux livres composés par *saint Denys lui-même dans sa langue maternelle*, se rapportait expressément aux ouvrages de l'Aréopagite. Ce fait va être pleinement confirmé par un incident historique du règne de Louis-le-Débonnaire. Au mois de septembre de l'an 824, ce prince reçut à Compiègne les ambassadeurs de Michel II (le Bègue), empereur de Constantinople<sup>1</sup>. Suivant l'usage du temps, les députés orientaux lui offrirent, de la part de leur maître, divers présents. « Les envoyés de Michel, dit » Sigebert de Gemblours, entre autres présents, appor-

<sup>1</sup> « Au mois de septembre que l'empereur estoit à Compiègne, vindrent à court les messages Michiel, l'empereur de Constantinoble. » *Les grandes Chroniques de France, selon que elles sont conservées en l'église de Saint-Denys en France*, publiées par M. Paulin Paris, de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1837, t. II, page 358.)

» taient à Louis-le-Débonnaire les ouvrages de saint  
 » Denys l'Aréopagite, et ses livres intitulés : *De hierar-*  
 » *chiâ*, qui furent traduits en latin par ordre de l'empereur.  
 » Les ouvrages envoyés à Paris y furent reçus avec  
 » une vive allégresse, la veille même de la fête de saint  
 » Denys. La puissance du saint martyr augmenta encore  
 » la joie publique, en rendant, dans cette même nuit,  
 » la santé à dix-neuf malades<sup>1</sup>. » Ce témoignage établit  
 péremptoirement qu'en 824, Louis-le-Débonnaire avait  
 reçu d'Orient, et fait traduire en latin les ouvrages de  
 Denys l'Aréopagite : et pour prouver que c'était bien à  
 ces ouvrages qu'il fait allusion, en 836, dans sa lettre à  
 Hilduin, il nous suffit de rappeler la réponse de ce dernier : « Quant aux ouvrages de saint Denys, dit-il,  
 » écrits par ce martyr dans sa langue maternelle, tous  
 » les lecteurs peuvent en prendre connaissance dans  
 » la traduction faite par votre ordre et dans le ma-  
 » nuscrit déposé dans nos archives. Ces livres authentiques,  
 » écrits en grec, furent remis à Votre Gloire, en  
 » audience publique, à Compiègne, par l'économiste de  
 » l'Eglise de Constantinople et les autres ambassadeurs  
 » de Michel. Ils parvinrent à notre monastère, la veille  
 » de la fête de saint Denys, et furent reçus par nous  
 » comme le trésor le plus précieux. Comme si ce présent,  
 » cher à notre amour, fût venu du ciel, les béné-  
 » dictions de Dieu le suivirent bientôt, et, dans la nuit

<sup>1</sup> Legati Michaelis imperatoris inter cetera munera detulerunt Ludowico imperatori libros Dionysii Areopagitæ, ab eo conscriptos de *Hierarchia*, id est de sacro principatu, petente ipso Ludowico de græco in latinum translatos. Qui libri Parisius in ipso sancti martyris festo missi, cum gaudio suscepti sunt; quod gaudium virtus sancti martyris auxit, decem et novem ægrotis in ipsâ nocte sanatis. (Sigeberti Gemblacensis Chronica. — *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 157.)

» même, Notre-Seigneur daigna opérer, à la louange de  
 » son grand nom, et par les prières et mérites de son  
 » illustre martyr, dix-neuf miracles sur des hommes  
 » affligés de diverses infirmités : c'est ce qui est établi  
 » par la déposition de personnes parfaitement connues  
 » et de notre voisinage <sup>1</sup>. »

10. A moins de supposer et que l'empereur ne se comprenait pas lui-même en parlant des ouvrages de saint Denys de Paris, écrits par ce saint dans sa langue maternelle, et qu'Hilduin, dans sa réponse, ne le comprenait pas davantage, et que ces deux interlocuteurs se renvoyaient l'un à l'autre, d'un consentement mutuel, un langage complètement dénué de sens, on est obligé de reconnaître qu'avant Hilduin, Louis-le-Débonnaire croyait à l'aréopagisme; qu'en demandant à son archichapelain une Vie de saint Denys, il était convaincu de l'identité de ce premier évêque de Paris avec l'Aréopagite. Il y a plus : cette croyance était connue et partagée en Orient, puisque Michel-le-Bègue choisit, en 824, les œuvres de l'Aréopagite comme le présent le plus agréable à offrir à la cour de France. Il

Avant les travaux d'Hilduin Louis-le-Débonnaire croyait à l'aréopagisme.

<sup>1</sup> Cæterum de notitiâ librorum ejus, quos patrio sermone conscripsit, et quibusdam petentibus illos comparuit, lectio nobis per Dei gratiam, et Vestram Ordinationem, cujus dispensatione interpretatos serinia nostra petentibus reserant, satisfacit. Authenticos autem eodem libros græcâ linguâ conscriptos, quando æconomus Ecclesiæ Constantinopolitanæ et cæteri missi Michaelis legatione publicâ ad Vestram Gloriam Compendio functi sunt, in ipsâ vigiliâ solemnitatis S. Dionysii pro munere magno suscepimus. Quod donum devotioni nostræ, ac si cœlitus allatum, adeò divina est gratia prosecuta, ut in eadem nocte decem et novem nominatissimas virtutes in ægrotorum sanatione variarum infirmitatum, ex notissimis et vicinitati nostræ personis contiguâ, ad laudem et gloriam sui nominis, orationibus et meritis excellentissimi sui martyris, Christus Dominus sit operari dignatus. (Hilduini. *Rescriptum ad Sereniss. Imperatorem, Dominum Ludovicum.* — *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 16.)

est donc historiquement faux de dire que l'aréopagisme fut enseigné pour la première fois dans le livre d'Hilduin, puisque ce livre, en 824, n'existait pas encore. En 824, Michel-le-Bègue envoie les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite à Louis-le-Débonnaire; celui-ci les reçoit comme l'œuvre du patron de la France; les religieux de Saint-Denys les admettent comme tels dans leur monastère au milieu des témoignages de l'allégresse publique. Michel-le-Bègue, Louis-le-Débonnaire, l'Orient et l'Occident croyaient donc en 824 à l'aréopagisme. Les religieux de Saint-Denys y croyaient eux-mêmes; l'aréopagisme ne fut donc pas inventé en 837, dans un *songe* d'Hilduin.

Nous n'insisterons pas sur le fait des miracles obtenus par l'intercession du saint martyr, le jour où les ouvrages, apportés de Constantinople, furent déposés dans son monastère. Il y a là une présomption, tirée d'un ordre plus élevé, que nous respectons pleinement, et dont les contemporains de Louis-le-Débonnaire durent tenir compte. Il suffit de faire observer qu'Hilduin, en rappelant, en 836, leur souvenir, n'était séparé que de douze ans seulement des faits dont il parle; que la chronique de Sigebert de Gemblours les admet comme parfaitement avérés. Toutes les plaisanteries de Launoy, à ce sujet, ne réussiront point à expliquer comment Hilduin, dont le caractère historique est entouré des témoignages les plus expressifs de la vénération publique, aurait pu, sans se perdre à jamais dans l'opinion, supposer ainsi de faux miracles dont aucun de ses contemporains n'aurait entendu parler.

La croyance  
à l'aréopagisme  
constatée

11. Un autre fait, emprunté au règne de Pépin-le-Bref, va nous montrer que, longtemps avant Louis-le-

Débonnaire, la croyance à l'aréopagitisme se retrouvait déjà dans les traditions de la dynastie carlovingienne. Sous le titre de *Codex Carolinus*, la bibliothèque impériale de Vienne conserve encore le manuscrit original dans lequel Charlemagne prit soin de faire transcrire toutes les lettres apostoliques adressées par les souverains pontifes, sous son propre règne, et sous les administrations précédentes de Charles Martel, son aïeul, et de Pépin-le-Bref, son père. La seizième lettre de ce recueil, envoyée par le pape Paul I<sup>er</sup> à Pépin-le-Bref, en 757, s'exprime ainsi : « Pour nous conformer à un » vœu exprimé par Votre Grandeur, qui s'adresse à » nous comme à un père désireux de lui être agréable, » et nous demande de disposer du titre de l'Eglise du » saint martyr Chrysogone en faveur de votre très- » cher et fidèle prêtre Marin, nous en expédions le » mandement, signé de notre main, à Votre Grandeur. » Nous lui envoyons aussi des livres, en aussi grand » nombre que nous avons pu nous les procurer, savoir : » *L'Antiphonaire* et le *Livre des Répons*, l'*Ars Gram-* » *matica*, d'Aristote, *les ouvrages de Denys l'Aréo-* » *pagite*, les livres de géométrie, d'orthographe, de » grammaire<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Per aliam quippe epistolam suam, a Deo protecta Eximietas Vestra, sicut certe suo benecipienti patri direxit, quatenus titulum protectoris vestri beati Christi martyris Chrysogoni cum omnibus sibi pertinentibus, dilectissimo atque fidelissimo vobis (*alias nobis*) Marino presbytero concedere deberemus..... præceptum.... vobis exaratum atque manu nostrâ roboratum, per harum latorem direximus Eximietati Vestræ deportandum. Direximus etiam Excellentie Vestræ et libros, quantos reperire potuimus, id est : Antiphonale et Responsale ; insimul Artem Grammaticam Aristotelis ; Dionysii Areopagitæ libros ; Geometriam, Orthographiam, Grammaticam. (Epist. Pauli I ad Pippinum regem. Codex Carolinus. — *Patrol. lat.*, t. XCVIII, col. 158-159.)

On voit ici poindre pour notre patrie le germe de la restauration des études, développé plus tard à un si haut degré par Charlemagne. Pépin-le-Bref s'adresse à Rome, le centre du mouvement littéraire de cette époque, pour en obtenir les éléments des sciences qu'il veut répandre chez les Francs. Mais, à côté des livres de ce genre, qu'il demande à Paul I<sup>er</sup>, et qu'il reçoit de ce pontife, les seuls ouvrages dont il se préoccupe, après les monuments liturgiques, sont les écrits de *saint Denys l'Aréopagite*. Il croit donc, comme le croira plus tard Louis-le-Débonnaire, que le premier évêque de Paris n'est pas différent du disciple de saint Paul. Il serait inexplicable, sans cela, que, parmi tant d'écrits des Pères grecs, dont Rome possédait des exemplaires, les seuls dont Pépin-le-Bref fasse choix fussent précisément ceux de saint Denys l'Aréopagite, dont la célébrité était relativement moindre que celle des œuvres de saint Jean Chrysostome, de saint Basile ou d'Origène, et dont le style, intrinsèquement obscur, devait présenter d'incroyables difficultés d'interprétation aux sujets du premier roi carlovingien. Quand Pépin-le-Bref, en 757, demandait au Souverain-Pontife les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, il entendait donc lui demander les ouvrages de l'apôtre de la France, absolument comme, en 824, quand Louis-le-Débonnaire reçut des ambassadeurs de Michel-le-Bègue les livres de *la Hiérarchie*, cet empereur n'hésita point à les regarder comme l'œuvre de saint Denys de Paris.

L'invention de l'aréopagitisme remonte donc d'Hilduin à Louis-le-Débonnaire, de Louis-le-Débonnaire à Pépin-le-Bref; en d'autres termes, cette invention n'est pas le fait personnel d'Hilduin.

12. S'il pouvait rester un doute sur ce point, la réponse de l'abbé de Saint-Denys à la lettre impériale de Louis-le-Débonnaire suffirait à le dissiper. L'aréopagisme était tellement, en 836, une opinion connue et admise au rang des traditions de notoriété publique, qu'elle avait, dès lors, ses contradicteurs et ses critiques. On ne peut attaquer que ce qui existe, et si l'aréopagisme fût sorti, seulement cette année, du cerveau d'Hilduin, il n'aurait pu être précédemment l'objet d'aucune discussion. Or, Hilduin, en transmettant à l'empereur l'exemplaire de son ouvrage, immédiatement après sa composition, prend la peine de résumer toutes les objections que l'on avait coutume de faire de son temps contre l'aréopagisme. On se rappelle ses paroles ; et il est inutile de les reproduire ici. S'il se fût agi, pour Hilduin, de prévenir seulement des contradictions que le nouveau système qu'il allait produire au grand jour ne pouvait manquer de soulever, il se fût servi d'une autre formule pour les combattre. Il en aurait parlé comme on parle d'un futur contingent ; mais il n'eût pas signalé les arguments de ses adversaires comme des objections connues, auxquelles la conscience publique était habituée, que chacun avait eu l'occasion d'entendre, et qu'il relève précisément à cause de leur notoriété. *Cui velut ex superfluo propter satisfactionem insipientium respondemus.* Ce n'est pas là le ton d'un novateur qui veut imposer à la crédulité de son siècle une croyance jusque-là inouïe. Aucune précaution oratoire pour disposer l'empereur à accueillir favorablement la découverte qu'il va lui signaler ; aucune trace de l'enthousiasme qu'une découverte de ce genre devait exciter dans l'esprit de son auteur ; pas un mot des

Le texte de la lettre d'Hilduin prouve que cet auteur n'a pas inventé l'aréopagisme.

inductions qui l'ont amené successivement à ce résultat nouveau et inattendu. Il expose simplement l'ordre de ses recherches, il cite les sources auxquelles il a puisé. Louis-le-Débonnaire lui en avait indiqué quelques-unes; il rend compte de l'usage qu'il en a fait, du parti qu'il en a tiré. Les livres de l'Aréopagite lui étaient spécialement désignés : il note les faits qu'il y a relevés, sans même faire remarquer que cette marche est nouvelle, et que nul, avant lui, n'a songé à étudier les livres de saint Denys l'Aréopagite à ce point de vue. Il n'y a donc pas là une invention d'Hilduin, une découverte inconnue à son temps, un *rêve incohérent* de l'abbé de Saint-Denys.

Impossibilité morale de cette fiction de la part d'Hilduin.

13. Pour donner à ces preuves intrinsèques un dernier degré d'évidence, nous allons un instant nous placer dans l'hypothèse du P. Sirmond, et admettre avec lui qu'Hilduin a seul imaginé cette fiction de l'aréopagitisme, que nul avant lui ne l'avait soupçonnée, et qu'il fut le premier à l'enseigner au monde.

Nous supposons donc, comme un fait avéré, que Louis-le-Débonnaire n'a jamais connu la tradition de l'aréopagitisme, lorsqu'il reçoit, en 837, la lettre d'Hilduin : et nous demandons comment l'auteur de cette invention peut avoir l'assurance de lui écrire, dès le début, une affirmation de ce genre : « La noblesse de » la naissance de saint Denys, l'éclat de la haute magistrature qu'il remplit à Athènes, nous sont attestés » par les Actes des apôtres et les autres histoires; les » siècles passés et le nôtre en sont assez instruits <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Genere siquidem eum nobilissimum et philosophiæ magisterio insignem apud Athenas claruisse, et aliarum historiarum, et Actuum apostolorum testimonio, sæcula prisca seu instantia cognoverunt. (Hilduini, *Rescriptum ad imperatorem*. Voir à l'appendice, n° 4)

— Eh quoi! n'eût pas manqué de répondre Louis-le-Débonnaire, vous me parlez de saint Denys l'Aréopagite, quand je vous demande l'histoire de saint Denys de Paris! Les siècles passés pas plus que le nôtre n'ont jamais songé à les confondre. — Et si l'empereur lui-même n'eût pas fait cette réponse, croit-on que, parmi les religieux au sein desquels Hilduin venait d'introduire la réforme monastique, il ne se fût pas trouvé mille contradicteurs, qui n'auraient pas eu assez d'anathèmes pour l'audacieux novateur, pour l'ambitieux abbé qui voulait grandir, par une fraude historique, la gloire de son couvent et l'éclat de sa dignité personnelle? Que n'eussent-ils pas opposé de dénégations à cet autre passage où Hilduin invoque le témoignage des livres composés en grec par son saint patron? — Toute la France croit, l'Eglise tout entière sait, lui eut-on répondu, que saint Denys de Paris n'a jamais écrit d'ouvrages : et vous osez nous donner sous son nom des livres universellement reconnus pour l'œuvre de l'Aréopagite! Est-ce ainsi que vous vous jouez des traditions les plus saintes et les plus respectables? Est-ce ainsi qu'après avoir semé le trouble dans les monastères, et violenté les consciences, vous portez le désordre dans l'histoire et renversez les croyances les plus sacrées et les plus authentiques!

14. Mais ce n'est point assez de cette impossibilité morale contre laquelle un imposteur eut vainement lutté. Il y a d'autres impossibilités matérielles qui eussent écrasé son système aussitôt qu'il l'eût voulu produire.

« Je vous envoie, dit Hilduin à Louis-le-Débonnaire, » l'Epître d'Aristarque, historien grec, au primicier

Impossibilités  
matérielles.

» Onésiphore, dans laquelle il décrit la ville d'Athènes  
 » au temps des apôtres, et raconte la naissance de saint  
 » Denys, son éducation, sa promotion à l'épiscopat, ses  
 » prédications, le choix qu'il fit d'un évêque pour le  
 » remplacer à Athènes, son arrivée à Rome. Cette  
 » Epître, que nous adressons à Votre Domination, tous  
 » ceux qui désireraient en lire le texte, le trouveront  
 » dans notre monastère<sup>1</sup>. » Cet Aristarque, *cet auteur  
 de néant*, comme dit le P. Sirmond, Hilduin ne se con-  
 tente pas de le citer [on pourrait, dans ce cas, admettre  
 ou non son témoignage], il en envoie le texte à Louis-  
 le-Débonnaire. Mais ce texte il l'avait fabriqué lui-  
 même, dit Launoy. Soit; mais comment ose-t-il alors  
 inviter tous ceux qui voudront en prendre connais-  
 sance à venir examiner l'original dans son monastère?  
 Il n'est pas besoin d'être un grand clerc pour distinguer  
 un manuscrit écrit d'hier, d'un manuscrit de cent ou  
 deux cents ans. D'habiles copistes, reprend Launoy,  
 avaient, sous ses ordres, contrefait l'écriture et donné à  
 ce prétendu Aristarque l'apparence d'un auteur an-  
 cien. Ainsi Hilduin aura employé dans son couvent des  
 mains étrangères pour préparer ses falsifications. Il  
 aura donné contre lui cette arme à ses adversaires, et,  
 à l'instant où ses pieuses réformes lui ont suscité des  
 ennemis nombreux, ardents, passionnés, il ne s'en trou-  
 vera pas un pour lui jeter à la face cette écrasante ac-  
 cusation de faussaire!

D'ailleurs la supposition d'écrits qu'on reproche à  
 Hilduin embrasse bien d'autres monuments que cette  
 lettre d'Aristarque. Il lui aurait fallu fabriquer encore

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 148-149.

l'hymne de Fortunat en l'honneur de saint Denys; l'hymne de saint Eugène de Tolède; le martyrologe de Constantinople, manuscrit tellement usé par la vétusté, qu'il faut les plus grandes précautions pour le parcourir; la relation de Visbius, cet autre auteur de néant, suivant le P. Sirmond. Et ces suppositions nombreuses d'ouvrages de genre différent, de langue même diverse, Hilduin n'a eu que quelques mois pour les composer, les faire copier pour l'empereur, les faire transcrire pour son monastère; et, dans ces quelques mois, il lui a fallu rédiger, d'après ces textes supposés, sa Vie de saint Denys, et trouver encore le temps d'écrire la longue lettre à Louis-le-Débonnaire, dont nous avons cité un extrait. En vérité, si Hilduin rêvait en faisant tout cela, il n'eut du moins guère le temps de dormir. Poète latin dans les hymnes de Fortunat et d'Eugène de Tolède, chroniqueur grec pour inventer le martyrologe de Constantinople, historiographe latin pour supposer un récit de Visbius, historiographe grec pour inventer une lettre d'Aristarque, il lui eut fallu encore de nombreux loisirs de copiste pour improviser des manuscrits entiers d'un caractère et d'une écriture d'au moins 450 ans, et tellement consumés par l'âge, qu'on pût se méprendre assez sur leur apparence d'antiquité pour ne pas les trouver trop indignes de la date constantinienne qu'il leur assignait.

Enfin, comme si ces impossibilités matérielles n'étaient pas encore suffisantes, Hilduin prend plaisir à leur en ajouter une autre non moins insurmontable. « Tous ces » monuments que nous vous adressons, dit-il à Louis- » le-Débonnaire, ont été relevés sur les antiques ma- » nuscripts des archives de l'Eglise de Paris. *Velut ex*

» *prato non Parisiaco sed Paradisiaco.* » Il aura donc fallu aussi qu'Hilduin trouvât le temps de faire une copie spéciale de ces diverses inventions pour l'introduire furtivement dans le trésor des archives de l'Eglise de Paris! Il aura fallu qu'il trouvât des subalternes pour prêter leur concours mercenaire à cette fraude impie; et, par une merveille non moins surprenante, parmi tant de copistes fruduleusement employés, parmi tant de moines témoins journaliers de la conduite de leur abbé, parmi les gardiens des archives, il aura fallu rencontrer la même discrétion, le même silence, la même complicité.

En vérité, nous ne croyons pas à de tels miracles. Et, s'il faut le dire, nous avons pour les rejeter des preuves plus démonstratives encore que ne peuvent l'être ces accumulations d'impossibilités matérielles et morales.

Derniers témoignages de Louis-le-Débonnaire et d'Enée, évêque de Paris, qui démontrent cette impossibilité.

15. Louis-le-Débonnaire pouvait tellement peu être trompé par Hilduin au sujet des chartes des archives de l'Eglise de Paris relatives à saint Denys, qu'il les avait vues lui-même antérieurement au travail d'Hilduin. Il nous l'apprend de la façon la plus spontanée dans la lettre impériale dont nous avons donné précédemment la traduction. « Vous réunirez dans votre » ouvrage, dit-il, les chartes très-anciennes de l'Eglise » de Paris, siège auguste du saint martyr, que vous » avez un jour mises sous les yeux de Notre Sérénité<sup>1</sup>. » Enfin si quelqu'un devait être prémuni contre une su-

<sup>1</sup> Necnon et illis quæ in tomis vel chartis vetustissimis armarii Parisiacæ ecclesiæ, sacræ videlicet sedis suæ, prolatis inveneras, et obtutibus nostræ serenitatis ostenderas. (Ludovicii Pii, *Epistol. ad Hilduinum*. Voir à l'appendice, n. 3.)

percherie de ce genre, ce dût être l'évêque de Paris lui-même, gardien né des archives de son Eglise, les ayant sous la main, et pouvant, par une simple inspection, se convaincre de l'exactitude des citations d'Hilduin. Or, vers 850, c'est-à-dire environ douze ans après l'apparition du livre d'Hilduin, Enée, évêque de Paris, écrivait contre les iconoclastes grecs un traité dont voici les premières paroles : « Enée, évêque de la » ville de Paris, siège où s'assit, le premier, saint » Denys, placé par l'apôtre saint Paul à la tête de » l'Eglise d'Athènes, et plus tard envoyé par saint Clément pour évangéliser les Gaules, aux fidèles catholiques paix et gloire <sup>1</sup>. »

Il faut convenir que la prétendue imposture d'Hilduin aurait eu un privilège unique dans l'histoire, celui de frapper d'aveuglement un empereur qui aurait cru voir ce qu'il ne voyait point en réalité, et un évêque de Paris, qui aurait lu dans les archives de son Eglise ce que ces archives ne contenaient pas.

16. Pour résumer en quelques mots la discussion, il nous semble qu'il est impossible de se refuser à voir dans le texte même de la lettre de Louis-le-Débonnaire la preuve de l'existence d'une tradition aréopagitique antérieure à Hilduin. Cette tradition se retrouve sous Pépin-le-Bref, attestée par la lettre du pape Paul I<sup>er</sup>; la lettre d'Hilduin à Louis-le-Débonnaire confirme l'antériorité de cette tradition; le témoignage contemporain de l'évêque de Paris en apporte une preuve irrécusable.

Conclusion.  
Hilduin n'a pas  
inventé  
l'aréopagitisme.

<sup>1</sup> D'Achery. Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictinorum, latuerant, Spicilegium (1653-1677), in-4<sup>o</sup>, t. VII. Enææ. Parisiensis episcopi, Liber adversus Græcos. — Patrol. lat., t. CXXI, p. 686.

Nous sommes donc en droit de conclure, d'après les arguments intrinsèques fournis à la controverse par les textes mêmes de Louis-le-Débonnaire et d'Hilduin, qu'il est faux que l'aréopagitisme ait été inventé par l'abbé de Saint-Denys, et enseigné pour la première fois par lui en 837.

Les preuves extrinsèques, que nous allons examiner dans le chapitre suivant, ne sont pas moins concluantes.

## CHAPITRE VI.

### HILDUIN A-T-IL INVENTÉ L'ARÉOPAGITISME? (SUITE.)

1. Preuves extrinsèques de l'existence d'une tradition aréopagitique antérieure à Hilduin. Accusation du P. Sirmond contre Aristarque et Visbius cités par Hilduin. — 2. Un passage des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* en faveur de la véracité d'Hilduin. — 3. Inscription relevée sur les murs de la crypte de Montmartre, en 1611. — 4. Confirmation indirecte par la science moderne de la véracité de Visbius. — 5. Interprétation proposée pour l'inscription de la crypte de Montmartre. — 6. Témoignages en faveur de l'aréopagitisme antérieurs à Hilduin. Actes latins authentiques de saint Denys; quatrième ou cinquième siècle. — 7. Discussion du texte de ces Actes. — 8. Il suppose l'aréopagitisme et ne présenterait autrement aucun sens possible. — 9. Une objection du P. Sirmond. Réponse à cette objection. — 10. Témoignage du septième siècle. Hymne d'Eugène de Tolède en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite. Launoy en nie l'authenticité. — 11. Hugues Ménard réfute victorieusement les objections de Launoy. — 12. Découverte à la bibliothèque Impériale de Paris d'un manuscrit du neuvième siècle contenant l'hymne d'Eugène de Tolède. — 13. Texte de l'hymne, d'après ce manuscrit. — 14. Impossibilité de la prétendue supposition de cette hymne par Hilduin, prouvée historiquement. — 15. Impossibilité matérielle de cette supposition prouvée par le texte du manuscrit récemment découvert. — 16. L'hymne d'Eugène de Tolède est authentique. — 17. Deux autres témoignages antérieurs à Hilduin. Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims au sujet des Actes de saint Sanctin, de Meaux. — 18. Argument en faveur de la tradition aréopagitique tiré de cette lettre. — 19. On a voulu attaquer l'authenticité de la lettre malgré l'autorité de Mabillon. — 20. Découverte d'un manuscrit d'Hincmar contenant cette lettre. — 21. L'authenticité de la lettre d'Hincmar est maintenant constatée. — 22. Lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire à Charles-le-Chauve. — 23. Launoy, ne pouvant nier l'authenticité de cette lettre, injurie l'auteur. — 24. Argument tiré de cette lettre. *Passion* de saint Denys l'Aréopagite, par saint Methodius. — 25. Conclusion. Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme.

Sommaire.

1. Les preuves extrinsèques que nous allons énumérer seront tirées de monuments antérieurs à Hilduin.

Preuves  
extrinsèques  
de l'existence

d'une tradition  
aréopagitique  
antérieure  
à Hilduin.

Les citations d'Aristarque et de Visbius, dont il s'appuyait de son temps, et dont il avait les manuscrits sous les yeux, échappent à notre contrôle, puisque nous n'avons plus, de leurs ouvrages, que les extraits qu'il en a faits lui-même, et qu'il a fondus dans sa Vie de saint Denys, sans les désigner expressément. Cependant, à l'époque où il écrivait, chacun de ses lecteurs pouvait s'assurer, *de visu*, de l'authenticité de ces témoignages. Louis-le-Débonnaire, toute la cour impériale, où brillaient alors les disciples d'Alcuin et de l'école de Charlemagne, l'évêque de Paris lui-même consacrèrent, par leur approbation, la légitimité des travaux d'Hilduin. Il y a dans ce fait une grave présomption en faveur de la véracité et de la bonne foi de l'abbé de Saint-Denys. On ne comprend donc pas sur quelle autorité décisive le P. Sirmond a pu s'appuyer pour appeler : *Auteurs de néant*<sup>1</sup>, ces écrivains dont il n'a pas vu plus que nous les ouvrages. Quoi qu'il en soit, avant de passer outre, il faut rapprocher cette assertion au moins très-hasardée, d'un fait que la science moderne vient d'examiner à nouveau, et qui apporte une lumière inattendue sur ce point encore inexploré.

Un passage des  
*Inscriptions  
chrétiennes  
de la Gaule*  
en faveur de la  
véracité  
d'Hilduin.

2. L'épigraphie chrétienne des Gaules, trop longtemps négligée dans notre patrie, comme source historique, a été récemment étudiée dans son ensemble par un jeune et courageux érudit, qui a doté la France d'un de ses plus glorieux monuments. L'Académie, en couronnant les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, de M. Edmond Le Blant, a consacré, par un témoignage solennel, l'admiration et la reconnaissance du monde

<sup>1</sup> Aristarchos et Visbios auctores nihili. (*Dissert. de duob. Dionys. auct. Sirmond, p. 28.*)

catholique pour le savant auteur. Dans la notice sur Montmartre, M. Le Blant s'exprime ainsi : « Parmi » les auteurs anciens qui ont parlé du martyr de saint » Denys et de ses compagnons, Hilduin, qui écrivait au » neuvième siècle, a le premier désigné Montmartre » comme le lieu de ce martyr. Bien qu'une charte du » roi Robert vienne attester le même fait, bien que » deux églises du titre de Saint-Denis, existant sur la » colline dès le temps de Louis-le-Gros, montrent clair- » rement l'accord de la tradition avec les textes, quel- » ques écrivains modernes, contestant l'autorité d'Hil- » duin, ont cherché ailleurs qu'à Montmartre le lieu » de la passion de saint Denys. Pour moi, habitué par » l'étude à compter sérieusement avec les traditions, » je mettrai sous les yeux du lecteur un fait ancien et » méconnu, qui me paraît contenir l'indication antique » et précise du lieu où l'apôtre des Gaules a souffert » pour la foi, et la preuve de la vénération attachée à » ce lieu dès les premiers âges de l'Eglise <sup>1</sup>. »

3. Le fait ancien, dont parle M. Le Blant, est antérieur à Sirmond. Signalé avec ardeur par les défenseurs d'Hilduin, il fut complètement passé sous silence par les adversaires, et sous ce rapport on peut dire avec raison qu'il fut méconnu. Il s'agit de la découverte, en 1611, d'une crypte située sous la chapelle de Montmartre, que le procès-verbal, daté du 5 juillet, et rapporté par Du Breul <sup>2</sup>, décrit en ces termes : « Les mas-

Inscription  
relevée sur les  
murs de la crypte  
de Montmartre  
en 1611.

<sup>1</sup> *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle*, réunies et annotées par Edmond Le Blant, ouvrage couronné par l'Institut de France. (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), Paris, impr. impér., 1856, in-4°, t. I, p. 270, 271.

<sup>2</sup> *Le Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 863. Dussausay et J. Doublet, dans leur défense de la tradition, reproduisirent *in extenso* le

» sons travaillant aux fondements des murs nécessaires  
 » pour faire l'accroissement [de la chapelle du mar-  
 » tyre de monsieur saint Denys et ses compagnons,  
 » vulgairement dicte la chapelle des saints martyrs],  
 » auraient trouvé au delà du bout et chef de la dicte  
 » chapelle, qui regarde du côté du levant, une voulte  
 » sous laquelle il y a des degrez pour descendre sous  
 » terre en une cave... en laquelle... serions descendu...  
 » trente-sept degrez... et aurions trouvé une cave ou  
 » caverne prise dans un roc de plastre... laquelle a de  
 » longueur trente-deux pieds... huit pieds de lar-  
 » geur, etc... Dans laquelle cave, du côté de l'orient,  
 » il y a une pierre de plastre bicornue, qui a quatre  
 » pieds de long, et deux pieds et demy de large, prise  
 » par son milieu, ayant six poulces d'espoisseur, au  
 » dessus de laquelle au milieu il y a une croix gravée  
 » avec un sizeau, qui a six poulces en quarré de lon-  
 » gueur, et demy poulse de largeur. Icelle pierre est  
 » élevée sur deux pierres de chacun costé, de moillon  
 » de pierre dure, de trois pieds de hault, appuyée  
 » contre la roche de plastre, en forme de table ou  
 » autel : et est distant de ladicte montée de cinq pieds.  
 » Vers le bout de laquelle cave, à la main droicte de  
 » l'entrée, il y a dans la dicte roche de pierre une croix,  
 » imprimée avec un poinson ou cousteau, ou autre  
 » ferrement; et y sont ensuite ces lettres MAR. Il y a  
 » apparence, d'autres qui suivoient, mais on ne les  
 » peut discerner. Au même costé, un peu distant de la  
 » susdicte croix, au bout de la dicte cave, en entrant,  
 » à la distance de vingt-quatre pieds dès l'entrée s'est

fait signalé par M. Le Blant, sans que jamais leurs adversaires aient  
 daigné leur répondre.

» trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc,  
 » CLEMIN, et au costé dudict mot y auroit eu quel-  
 » que forme de lettres inprimées dans la pierre avec  
 » la pointe d'un cousteau ou autre ferrement ou il y a  
 » DIO, avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent  
 » distinguer. »

4. Ce monument, dont la date ne saurait être main-  
 tenant précisée d'une manière certaine, puisque nous  
n'en connaissons plus que le procès-verbal, et une gra-  
 vure de Jean de Halbeck <sup>1</sup>, faite au moment de la dé-  
 couverte, semble présenter, dit M. E. Le Blant <sup>2</sup>, des  
 caractères analogues à ceux des chapelles souterraines  
 des catacombes de Rome, et rappelle en particulier les  
 sanctuaires importants du cimetière de Saint-Calixte, qui  
 avait servi au troisième siècle de lieu de sépulture à un  
 grand nombre de papes et de martyrs. Le savant auteur  
 n'hésite pas à y voir la confirmation décisive du fait  
 rapporté par Hilduin, au sujet du véritable lieu du sup-  
 plice de saint Denys. « Si mon opinion est partagée,  
 » dit-il, on verra, dans la crypte de Montmartre, un  
 » sanctuaire creusé aux premiers siècles, sur la place  
 » alors sans doute bien connue où saint Denys et ses  
 » compagnons avaient souffert pour la foi <sup>3</sup>. »

Le texte d'Hilduin auquel M. Le Blant fait allusion,  
 est tiré de la Vie de saint Denys, composée par ordre de  
 Louis-le-Débonnaire. Il est ainsi conçu : « La glorieuse  
 » et mémorable passion des saints martyrs eut lieu sur  
 » une colline voisine de la ville des *Parisii*, appelée au-  
 » paravant Mont-de-Mercure, à cause d'une idole de ce

Confirmation  
 indirecte par la  
 science moderne  
 de la véracité  
 de Visbius.

<sup>1</sup> *Inscript. chrét. de la Gaule*, p. 273.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 274.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 276.

» dieu à laquelle les Gaulois rendaient un culte so-  
 » lennel. Elle a pris maintenant le nom de Montmartre  
 » (Mont des Martyrs), en souvenir de ces saints qui y  
 » souffrirent la mort pour le nom de Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

On peut rapprocher ce texte d'Hilduin, rappelant le culte rendu par les Gaulois au Mercure du polythéisme grec et latin, d'un passage analogue de Vincent de Beauvais, tiré d'anciens Actes de saint Denys l'Aréopagite, maintenant perdus : « A Arles, dit-il, se trouvait un temple très-fréquenté des païens, où on rendait un culte public à une statue du dieu Mars. Denys, en invoquant le nom du vrai Dieu, et sans aucun effort humain, renversa cette idole<sup>2</sup>. » Quant à la tradition qui désigne Montmartre comme le lieu du martyre de saint Denis, il est certain, ainsi que le fait observer M. Ed. Le Blant, que les aréopagitiques d'Hilduin sont le plus ancien monument parvenu jusqu'à nous, qui l'aient mentionnée. Cependant Hilduin n'a pu inventer cette tradition, que la découverte de 1611 est venue si merveilleusement confirmer. Il a dû la trouver consignée dans les monuments qu'il avait sous les yeux. Or les Actes latins si souvent rappelés par nous n'en font aucune mention. Les hymnes de Fortunat et de

<sup>1</sup> Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero mons martyrum vocatur, sanctorum Domini gratiâ, qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt (*Vita S. Dionysii Auct. Hild.*, cap. XXXVI. — *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 50.)

<sup>2</sup> Hi sancti viri a B. Clemente directi..... Arelatensium venerunt ad urbem..... Erat enim ibi maximæ venerationis templum, in quo Marti's statua ab omnibus colebatur, quam B. Dionysius nullo hominum labore, sed divini nominis invocatione confregit. (*Vincent. Belvac. specul. histor. lib. X, cap. XXVII.*)

saint Eugène de Tolède n'en parlent pas davantage. Les Actes grecs de Siméon Métaphraste et de Méthodius, dont nous nous occuperons bientôt, gardent le même silence. Aristarque, dont l'abbé de Saint-Denys invoquait le témoignage, n'a pas dû rappeler ce fait, puisque, d'après Hilduin lui-même<sup>1</sup>, son récit s'arrêtait à l'arrivée de saint Denys l'Aréopagite à Rome. De tous les auteurs cités par Hilduin, comme les sources où il a puisé pour composer la Vie de saint Denys, il ne reste donc que le récit de Visbins, perdu pour nous, où il ait pu rencontrer la tradition de Montmartre. Or ce Visbius, cet *auteur de néant*, comme l'appelle Sirmond, était précisément le témoin le plus ancien de l'aréopagitisme qu'Hilduin produisait à Louis-le-Débonnaire. Il n'est pas sans intérêt de voir la science moderne réhabiliter un témoignage si maltraité par la critique du dix-septième siècle.

5. Les trois mots exhumés de la crypte de Montmartre par le procès-verbal de 1611, MAR..... CLEMIN... DIO... avaient attiré, dès cette époque, l'attention des savants. Pour peu qu'on se rappelle les nombreuses citations des Actes latins de saint Denys, reproduites par nous (chap. III-IV), on sait combien le nom du pape Clément était resté attaché, dans le souvenir des populations, à celui de l'apôtre de la France.

Interprétation  
proposée  
pour l'inscription  
de la crypte  
de Montmartre.

<sup>1</sup> Maxime autem ex historiâ Aristarchi Græcorum chronographi, qui in epistola ad Onesiphorum primicerium, de Athenæ civitatis, et gestis ibidem Apostolorum principibus scribens, ortum prosapiæ, et doctrinam Dionysii, atque conversationis ordinem, sive ætatis tempus necnon et ordinationem ipsius ac prædicationem, subrogationem etiam episcopi loco suo, et adventum illius Romam mirabiliter narrat. (Epist. Hilduini ad Imp. Ludov. — *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 15.)

*Clemente missus adfuit*<sup>1</sup>; *Dionysius sub ordinatione B. Clementi*<sup>2</sup>; *Dionysius a S. Clemente directus*<sup>3</sup>; *Dionysius tradente beato Clemente, verbi divini semina gentibus parturienda susceperat*<sup>4</sup> : telles sont les expressions que nous transmettent, depuis le cinquième siècle, tous les textes des diplômes, des martyrologes, des offices liturgiques. Le mot : CLEMIN. de l'inscription ancienne, rapproché des deux autres : MAR... et DIO, nous paraît donc pouvoir s'interpréter naturellement dans le sens traditionnel, et désigner le nom du pape saint Clément, auteur de la mission de l'apôtre de Paris.

Nous soumettons cette observation à M. Ed. Le Blant, qui a adopté un autre mode d'explication. « Les syllabes † MAR... — DIO... — semblent, dit-il, indiquer les mots : † MARTyres..... — DIONysie.... » débuts de prières adressées aux saints de la crypte; » quant au nom presque entier de CLEMINs, j'y vois, » en le comparant aux Actes de visite de saint Sixte, » soit le nom d'un pèlerin, soit celui d'un des martyrs » inconnus qui ont souffert au même lieu. »

Le proscynème, ou signature de pèlerin, que M. Ed. Le Blant voit ici n'a sans doute rien d'impossible. Cependant on pourrait s'étonner qu'il fût seul de son espèce dans la crypte de Saint-Denys. L'analogie avec le cimetière de Saint-Calixte ne subsisterait guère en ce point, puisqu'on trouve dans ce dernier plus de trois cents

<sup>1</sup> Hymne de Fortunat, chap. III.

<sup>2</sup> Diplôme de Thierry de Chelles, *ibid.* — Diplôme de Pépin-le-Bref, *ibid.*

<sup>3</sup> Epistola synodi Paris. ad Eugenium II, *ibid.*

<sup>4</sup> Actes latins, ch. IV. *Ibid. Martyrol.* Liturg. Gallic.

signatures de ce genre, « qui témoignent, dit M. Noël » des Vergers, de la piété des dévots visiteurs à l'époque » où la crypte était encore accessible<sup>1</sup>. » On pourrait donc se demander pourquoi un seul pèlerin eut la pieuse idée d'inscrire son nom dans la crypte de Montmartre, et par quelle singulière coïncidence cet unique pèlerin portât précisément ce nom de CLEMINs qui occupe une place si importante dans l'histoire de saint Denys. L'hypothèse d'un martyr inconnu présenterait la même identité de nom, avec la difficulté nouvelle d'un saint dont nos histoires ecclésiastiques auraient complètement perdu la mémoire. Il semble donc que l'interprétation que nous proposons, avec toute la réserve que comporte une pareille matière, soit plus conforme à la tradition, et plus autorisée par ce que nous connaissons de l'histoire de saint Denys.

Quoi qu'il en soit, la crypte de Montmartre n'en a pas moins fourni une preuve de la véracité des monuments d'après lesquels Hilduin a composé la Vie de saint Denys. C'est une observation qu'il était nécessaire d'enregistrer, pour montrer que chaque progrès historique vient à son tour prêter son appui à nos antiques traditions, et que Sirmond n'avait pas dit le dernier mot de la science en se débarrassant des témoins cités par Hilduin, par l'épithète injurieuse d'*auteurs de néant*.

Ceci posé, nous allons reprendre à nouveau l'examen de la thèse de l'aréopagitisme, d'après les seuls monuments que nous ayons encore. Si nous pouvons ainsi démontrer par des témoignages antérieurs à Hilduin l'existence de la tradition aréopagitique aux diverses

<sup>1</sup> *Inscrip. chrét. de la Gaule*, p. 274.

époques qui l'ont précédé, nous aurons prouvé surabondamment qu'il n'en fut pas l'inventeur, et qu'on n'a jamais eu le droit d'accuser sa mémoire d'une fiction aussi indigne de la probité de ses mœurs, de la droiture de son caractère et de la sainteté de sa vie, tant vantées par ses contemporains.

**Témoignages en faveur de l'aréopagisme antérieurs à Hilduin.**

Actes latins  
authentiques de  
saint Denys.  
IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle.

6. Les Actes latins de saint Denys, universellement reconnus comme authentiques, par les partisans aussi bien que par les adversaires de l'aréopagisme, sont, de l'aveu de tous, antérieurs à Hilduin. Celui-ci les cite dans sa lettre à Louis-le-Débonnaire; il rappelle que, de son temps, les exemplaires manuscrits qu'on en possédait étaient nombreux; il discute les divergences de texte qu'on y remarquait, et s'attache à donner les raisons multiples de ces variantes. Nous avons nous-même prouvé (chap. III) que ces Actes faussement attribués à Fortunat, doivent être rapportés à la date du quatrième ou cinquième siècle. Enfin, nous déclarons hautement que la raison principale pour laquelle Launoy et Sirmond ont reconnu leur authenticité, c'est qu'ils n'y voyaient pas explicitement professée la doctrine de l'aréopagisme : sans cela ils les eussent certainement rejetés.

Or, ces Actes contiennent un témoignage implicite de la plus claire évidence en faveur de la tradition aréopagitique. Voici leurs premières paroles : « Donc saint » Denys, qui avait reçu du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre<sup>1</sup> les semences de la parole

<sup>1</sup> *Alias.* Qui, ut ferunt, a successoribus Apostolorum. (Variante proposée par Bosquet.)

» divine à distribuer aux gentils, se dirigea, dans toute  
 » l'ardeur et l'intrépidité de sa foi, vers les con-  
 » trées qu'on lui indiqua comme les plus attachées  
 » aux erreurs de la gentilité. Sous la conduite du Sei-  
 » gneur, il parvint jusqu'à la cité des *Parisii*, ne crai-  
 » gnant pas d'affronter la férocité d'une nation infidèle;  
 » car le souvenir des tourments qu'il avait précédem-  
 » ment endurés fortifiait son courage, et lui, qui avait  
 » déjà mérité d'être confesseur, n'hésita pas à se faire  
 » le prédicateur de ces peuples cruels. » *Sanctus igitur*  
*Dionysius, qui, tradente beato Clemente Petri apo-*  
*stoli successore Verbi divini semina gentibus eroganda*  
*susceperat, quo amplius gentilitatis fervere cognovit*  
*errorem; illuc intrepidus et calore fidei inflammatus*  
*accessit; Parisios, ducente Domino, pervenit, non*  
*veritus incredulæ gentis expetere feritatem, quia vir-*  
*tutem suam præteritarum pœnarum recordatio ro-*  
*borabat; et qui meruerat esse confessor non cunctatus*  
*est trucibus populis accedere prædicator*<sup>1</sup>.

7. Tel est le début des Actes latins de saint Denys. Nous demanderons maintenant ce que signifient ces

Discussion du  
 texte des Actes  
 de saint Denys.

<sup>1</sup> *Acta SS. Octobr. t. IV. Die Nona. p. 925.* — La *Patrol. lat.*, donne aussi ces Actes, d'après l'édition de Bosquet, c'est-à-dire en remplaçant le : *tradente B. Clemente Petri Apostoli successore*, par la variante dont nous avons parlé précédemment : *qui, ut ferunt, a successoribus Apostolorum.* (*Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, col. 580.) L'étude des textes manuscrits de la Bibl. Imp. nous a permis de signaler une autre variante pour l'édition des Bollandistes; et un non sens dans l'édition de Bosquet, reproduite par la *Patrologie*. Bosquet dit : *Non cunctatus est auctoribus populis accedere prædicator.* Cet *auctoribus* est inexplicable, et ne prévient guère en faveur de l'unique manuscrit où Bosquet a remarqué l'absence du nom du pape saint Clément. Les Bollandistes ont lu ainsi : *non cunctatus est atrocibus populis, etc.*, leçon à laquelle le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 3793, substitue celle de *trucibus*, qui nous paraît préférable. (Voir le texte complet de ces Actes, à l'appendice n° 5.)

expressions : *Le souvenir des tourments qu'il avait précédemment endurés fortifiait son courage, et lui, qui avait déjà mérité le titre de confesseur, n'hésita point à se faire le prédicateur de ces peuples cruels.* Il ne peut être simplement question ici des labeurs ordinaires inséparables du ministère apostolique, et si l'on voulait interpréter ainsi le sens du mot : *pœnarum præteritarum*, on serait promptement ramené à une signification plus rigoureuse par les termes précis qui suivent : *lui qui avait eu précédemment la gloire d'être confesseur ; qui meruerat esse confessor.* Il s'agit donc de tourments endurés pour le nom de Jésus-Christ; il s'agit d'une confession glorieuse de ce saint nom, en face des bourreaux et des instruments de torture. Mais a-t-on jamais parlé des supplices endurés, avant son arrivée à Paris, par un autre Denys que l'Aréopagite? Que signifie ce titre de *confesseur*, mérité précédemment sur des plages étrangères, dans des circonstances inconnues? Si le Denys dont parlent les Actes, n'est pas l'Aréopagite, de quelle contrée sort-il, échappant à la cruauté des bourreaux, pour conquérir ici de nouvelles palmes et la pourpre d'un nouveau martyr? Quelle Eglise persécutée a-t-il dû quitter pour venir, par sa prédication, fonder dans notre pays une nouvelle Eglise? Toutes ces questions sont insolubles pour les adversaires de l'aréopagitisme, et ils sont forcés de convenir que les premières paroles des Actes qu'ils nous donnent comme les Actes authentiques d'un Denys de Paris différent de l'Aréopagite, sont pour eux complètement inexplicables.

Mais qu'importe? dira-t-on. Ces expressions obscures pour nous par l'éloignement où nous sommes de l'évé-

nement, n'ont pas l'importance qu'on veut leur supposer. Les faits auxquels elles se rapportent sont oubliés maintenant : et il serait superflu d'y chercher un sens qui nous échappe ; les générations passées avaient sans doute la clef de ce problème ; et cela suffit. — C'est précisément parce que les générations passées surent parfaitement quelle interprétation il fallait donner aux paroles que nous avons citées, que ces paroles ont une importance capitale. Les Actes des saints étaient lus, le jour de leur fête, aux fidèles réunis. Ces Actes avaient ainsi, dans l'Eglise, une notoriété universelle. Ceux de saint Denys, en particulier, sont environnés de tous les caractères qui constatent cette notoriété à travers les siècles. Nous avons eu l'occasion de rappeler les monuments liturgiques qui reproduisent leur texte et lui donnent ainsi une consécration solennelle. Or quand ces Actes, dont la rédaction actuelle remonte au quatrième ou cinquième siècle, furent lus pour la première fois, du haut de l'ambon, aux fidèles de Paris, tous les auditeurs comprirent à merveille le sens des paroles citées plus haut. Ils savaient à quoi ce titre de *confesseur*, mérité par saint Denys, antérieurement à son arrivée dans les Gaules, faisait allusion. Ils entendaient distinctement la pensée de l'auteur, quand celui-ci rappelait que le *souvenir des tourments endurés précédemment par saint Denys redoublait le courage du saint apôtre*. Cela est incontestable, à moins qu'on ne veuille prétendre que l'auteur de ces Actes eût pris plaisir à se rendre lui-même inintelligible ; et, en général, ce n'est point le but qu'on se propose en écrivant. Or ce qu'on savait si universellement alors n'a pu s'oublier tout-à-coup, au point qu'il n'en soit pas resté de traces

dans le souvenir des générations subséquentes. Les moindres légendes qui charmaient l'imagination du moyen-âge ont laissé pour nous des monuments écrits qui nous permettent de les reconstituer, dans leur intégrité, et l'on voudrait que l'histoire même du patron de la France, après avoir été de notoriété publique, pendant plusieurs siècles, fut soudain tombée dans l'oubli d'un peuple tout entier !

Les premières paroles que nous avons citées ne sont pas les seules qui fassent allusion à une persécution antérieure, soufferte pour la foi chrétienne. Après avoir raconté l'arrivée de l'illustre étranger dans la ville de Lutèce, l'auteur des Actes revient encore à l'idée déjà exprimée : « Tel fut, dit-il, le lieu que saint Denys » choisit pour le théâtre de son zèle. Armé de sa foi, » aguerri contre les dangers par l'intrépidité de la *con-* » *fession* précédente du nom de Jésus-Christ, il y éta- » blit une Eglise. » On le voit, ce n'est point à la légè- » re que le titre de *confesseur* avait été d'abord donné à saint Denys; ce n'est point une vaine formule que celle qui rappelle son courage dans les tourments déjà endurés par lui sous d'autres cieus : et les Actes latins qui ne racontent son histoire que depuis son arrivée dans notre patrie, supposent évidemment d'autres Actes qui ont fait connaître les faits antérieurs de sa vie, et les persécutions déjà affrontées par le saint martyr.

8. La tradition n'est point aussi muette sur ce point que voudraient le faire croire les adversaires de l'aréopagitisme. Voici en effet les paroles d'un synaxaire grec, qui pourraient nous faire comprendre le sens des Actes latins qu'on prétend à jamais perdu : « Combat » de notre saint Père Denys l'Aréopagite, évêque

Le texte  
des Actes de  
saint Denys est  
inintelligible si  
l'on n'admet pas  
l'aréopagitisme.

» d'Athènes. Converti dans sa ville natale à la voix de  
 » l'apôtre saint Paul, il ouvrit les yeux à la lumière de  
 » la vérité et embrassa la foi de Jésus-Christ. Il fut or-  
 » donné par l'Apôtre évêque d'Athènes. Il fut exposé  
 » aux flammes par les Athéniens, qui le voulaient brû-  
 » ler en même temps que ses écrits. Se dirigeant alors  
 » vers les contrées occidentales, sous le règne de Do-  
 » mitien, après y avoir opéré plusieurs miracles, il eut  
 » la tête tranchée avec Rustique et Eleuthère. Après  
 » son supplice, il porta quelque temps dans ses mains  
 » sa tête coupée<sup>1</sup>. »

Nous comprenons maintenant les souffrances endurées pour Jésus-Christ, le courage que saint Denys puisait dans le souvenir de la protection céleste qui l'avait fait échapper aux flammes du bûcher, et le titre glorieux de *confesseur* que lui donnent les Actes latins.

9. Mais ici nous rencontrons une objection du P. Sirmond que nous voulons reproduire dans toute son énergie. « Qui pourrait, dit-il, ajouter la moindre foi à » ces Grecs qui poussent l'absurdité au point d'envoyer » saint Denys en Occident, après qu'il est mort dans » les flammes à Athènes. Je n'ajouterai rien à cette » ineptie; il suffit de la citer; » et le P. Sirmond reproduit les paroles grecques du synaxaire qu'on vient de lire, en ayant soin de traduire ainsi le passage relatif à la confession de saint Denys à Athènes : « Saisi par » les infidèles, le saint fut consumé par les flammes, » avec ses livres qui furent brûlés en même temps que » lui. Il prit ensuite la route de l'Occident. » *Hic ab Ethnicis comprehensus, flammis consumptus est, libros*

Une objection  
du P. Sirmond.

<sup>1</sup> Voir le texte même du synaxaire rapporté en entier par le P. Sirmond. *Dissert. de duob. Dionysiis.*

*ejus una concrematis. Ad Occidentem vero profectus est, etc.*

Voilà, il faut en convenir, un argument capable d'ébranler la croyance des plus fervents aréopagistes. J'avoue que, pour ma part, tout disposé que je sois à admettre les miracles, celui-ci me paraît au-dessus de ma foi. Je comprendrais que saint Jean, plongé à Rome dans l'huile bouillante, l'an 95, échappât à la mort par une protection divine, et allât mourir à Ephèse l'an 100 de Jésus-Christ. Mais si saint Jean fût mort en 95 à Rome, sous les coups des bourreaux de Domitien, j'aurais quelque peine à croire qu'il fût ressuscité pour mourir de vieillesse dans son église d'Asie, en répétant à sa chrétienté naissante la prédication si connue du disciple de l'amour. C'est un fait analogue que le texte du synaxaire constate pour saint Denys l'Aréopagite. La traduction littérale du grec est celle-ci : *Flammis holocaustum coniectus est.* « Saint Denys fut exposé » aux flammes, » et non « saint Denys fut consumé » par les flammes, » comme le prétend le P. Sirmond, avec une intention au moins très-malveillante. Le récit ne présente donc point cette inepte invraisemblance; on n'est point obligé de recourir à l'absurde incident d'une résurrection posthume que le texte du synaxaire ne suppose aucunement. De bonne foi, quel qu'ait pu être l'auteur de ce martyrologe grec, pense-t-on qu'après avoir dit que saint Denys était mort à Athènes, il aurait eu l'incroyable simplicité d'ajouter sans transition aucune : « *Il partit ensuite pour l'Occident!* » Il n'y a là qu'une question de sens commun : et l'auteur d'un martyrologe ne saurait, en aucun temps et en aucun pays, avoir le privilège de l'absurde. Saint Denys

exposé aux flammes dans sa ville épiscopale; échappe à la haine de ses persécuteurs, comme saint Jean, plongé dans l'huile bouillante est préservé de la rage des bourreaux romains. Voilà le sens précis du monument grec : forcer l'interprétation d'un mot isolé, suffisamment expliqué par le contexte, pour en faire sortir une contradiction flagrante, ainsi que l'a fait le P. Sirmond, nous semble indigne d'un critique qui se respecte lui-même et qui veut respecter ses lecteurs.

Voici donc une tradition qui nous explique les paroles des Actes latins de saint Denys. Nous demandons si les adversaires de l'aréopagitisme ont une autre interprétation à nous fournir. Jusqu'au dix-septième siècle la tradition a considéré les Actes latins de saint Denys comme faisant suite aux Actes grecs et les complétant; et dans le confesseur qui avait déjà souffert pour la foi avant son arrivée à Paris, elle reconnaissait l'Aréopagite. Quand l'école critique de Launoy et de Sirmond vint renverser cette croyance, sur quels autres monuments s'appuya-t-elle? Par quelle tradition nouvelle remplaça-t-elle la tradition passée? Quel sens réussit-elle à donner à un texte que tout le monde avait compris jusque-là, et dont elle déclarait pour la première fois l'inintelligibilité? C'est de bonne foi que nous nous adressons ces questions. C'est de bonne foi aussi que nous constatons que ni Sirmond ni Launoy ne songèrent aux paroles des Actes latins que nous avons signalées. Le nom d'Aréopagite ne se trouve pas dans ces Actes, cela leur suffit. Mais cela ne suffit pas à la conscience d'un lecteur impartial : l'interprétation des Actes latins de saint Denys était, dès le neuvième siècle, tellement favorable à l'aréopagitisme, que nous avons

vu Hilduin s'appuyer de leur témoignage comme d'un argument de notoriété publique. Au temps d'Hilduin, on interprétait donc déjà, comme nous le faisons en ce moment, leur texte. Il y avait donc une tradition d'aréopagisme en vigueur à cette époque. Et c'est ce que nous voulions prouver.

Témoignage  
du VII<sup>e</sup> siècle  
(650).  
Hymne d'Eugène  
de Tolède.  
Launoy en nie  
l'authenticité.

10. Parmi les monuments qu'Hilduin envoyait à l'empereur Louis-le-Débonnaire, il cite une hymne de saint Eugène de Tolède en l'honneur de saint Denys. *Hymnum S. Eugenii Toletani de B. Dionysio habemus*. Launoy fit pour ce texte ce qu'il avait fait pour l'hymne de Fortunat. Il accusa les moines de l'avoir inventé. Vainement en 1633, le P. Halloix, dans sa *Vie de saint Denys l'Aréopagite*, produisait l'hymne de saint Eugène de Tolède, « conservée, disait-il, au trésor » des chartes du monastère de Saint-Denys<sup>1</sup>. » Sans plus de succès, six ans plus tard, en 1639, Dussaussy, évêque de Toul, la reproduisait aussi intégralement, en décrivant avec plus de détails le monument d'où il la tirait. « L'antique parchemin de l'abbaye de Saint- » Denys, qui contient cette pièce, dit-il, est peint en » vermillon. L'hymne y est écrite en lettres d'or, et en » caractères tellement anciens, que la seule inspection » fournit la preuve de la plus antique origine<sup>2</sup>. » Launoy répondait qu'une source aussi suspecte que

<sup>1</sup> S. Dionysii Areopagitæ vita, auctore P. Halloix Societ. J. cap. XXI, nota 9. Paris 1633. *Patrol. græc.*, S. Dionys. Areop. Oper. t. IV, col. 832. « Istum hymnum depromptum e sacro Dionysiani cœnobii » armario hic proferimus. »

<sup>2</sup> *De mysticis Galliæ Scriptoribus*. Paris 1639. p. 576. « Asservatur » in gazophilacio inclyti cœnobii sancti Dionysii, codex pervetustus » membraneus, cui illito purpureo liquore, inscriptus cernitur » hymnus ille aureis litteris, et tam antiquis characteribus, ut vix » alii usquam vetustioris notæ suppetant. »

celle des archives de saint Denys, n'inspirait pas la moindre confiance pour les monuments qu'on citait. L'époque où ce débat avait lieu lui fournissait de plus une ressource considérable. La science paléographique n'avait point encore fixé, d'après des caractères certains, l'âge des divers manuscrits; aujourd'hui les catalogues de nos archives ont inscrit la date de toutes nos chartes, et, à défaut de renseignements chronologiques proprement dits, l'écriture elle-même, la forme des lettres, la juxtaposition ou la séparation des mots, les abréviations, la ponctuation ou son absence sont autant d'indications précises, qui révèlent une époque, aussi sûrement que les dates elles-mêmes. Ce qui est de nos jours passé dans le domaine de la pratique pour toutes nos bibliothèques, n'était alors que le secret d'un petit nombre de paléographes, laborieux et gigantesques érudits qui préparaient dans le silence de l'étude les résultats dont nous sommes appelés à jouir. Launoy se prévalut donc du droit que lui donnait son siècle, et il rejeta sans pitié les manuscrits qu'on lui opposait, « malgré leurs apparences de la plus antique » origine. » Sirmond, en 1619, avait publié son édition des Poèmes de saint Eugène de Tolède, dans laquelle ne se trouvait, comme on peut facilement le prévoir, aucune hymne en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite; Launoy trouvait dans ce silence un nouvel argument et contre l'authenticité de la pièce qu'on lui produisait, et contre la bonne foi d'Hilduin.

11. Le triomphe de Launoy ne fut pourtant pas de longue durée. Un nouvel adversaire entra en lice contre lui en 1643; il démontra par deux manuscrits complètement étrangers à l'abbaye de Saint-Denys, l'au-

Hugues Ménard  
réfute  
victorieusement  
Launoy.

thenticité de l'hymne de saint Eugène de Tolède en faveur de l'aréopagitisme. Comme le livre de Hugues Ménard est devenu de nos jours presque introuvable<sup>1</sup>, il ne sera pas sans intérêt de mettre son argumentation sous les yeux du lecteur. « Launoy, dit-il, persuadé<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> L'éditeur des œuvres de saint Eugène de Tolède, (*Patrol. lat.*, de M. l'abbé Migne, t. LXXXVII, col. 401), en reproduisant deux strophes de l'hymne en l'honneur de saint Denys, s'exprime ainsi: « Le fragment que nous publions a été cité par Noël Alexandre. » (16<sup>e</sup> *Dissert.* sur le premier siècle.) Il l'a tiré de Hugues Ménard, qui » en a, dit-il, prouvé l'authenticité. Nous ne savons sur quelles preuves » cette assertion est appuyée, car Noël Alexandre ne les reproduit » pas, et il nous a été impossible, malgré nos efforts et nos recherches, » de nous procurer la dissertation de Hugues Ménard, contre Launoy, » imprimée à Paris, en 1643. »

<sup>2</sup> Dum putat adversarius se detegere fraudem de hymno in laudem S. Dionysii Areopagitæ composito ab Eugenio Toletano episcopo, multa calumniosa sine probatione, suo more, dicit. Hilduinus in Areopagiticis, ut probaret S. Dionysium Parisiorum antistitem esse Areopagitam, citavit in hanc sententiam hymnum S. Eugenii Toletani generatim sine discrimine martyris aut confessoris. In vitâ S. Eugenii, episcopi et martyris quem citat adversarius ex codice Remensi, hic hymnus tribuitur Eugenio martyri qui ita incipit :

Cœli cives applaudite,  
Mundi jucundo lumini, etc.

Simulque hi versus :

Rex Deus immensi quo constat machina mundi,  
Quod miser Eugenius posco, tu perfice clemens.

Qui quidem hexametri versus primi post præfationem exstant inter opuscula B. Eugenii junioris episcopi Toletani, quæ Parisiis exierunt curâ doctissimi Sirmundi, sine tamen hymno præfato. Cum autem hic hymnus, cum prænominatis versibus exstet in supra citatâ vitâ S. Eugenii martyris M<sup>ss</sup> codicis bibliothecæ monasterii S. Remigii Remis siti, signum est illius auctorem esse prælaudatum Eugenium juniorem, etsi nominis æquivoci ambiguitate deceptus auctor præfate vitæ, simpliciter quidem non fraudulenter illum S. Eugenio martyri tribuerit. Quod confirmatur ex duobus antiquissimis codicibus M<sup>ss</sup> monasterii S. Germani a Pratis, et S. Petri in valle, apud Carnutes, in quibus (ut missum faciam codicem M<sup>ss</sup> monasterii S. Dionysii), post Hilduini Areopagitica, hic hymnus habetur sub

» qu'il est sur la trace d'une fraude pieuse au sujet de  
 » l'hymne de saint Eugène, évêque de Tolède, en  
 » l'honneur de saint Denys l'Aréopagite, accumule à  
 » son ordinaire les calomnies les plus gratuites contre  
 » Hilduin. Ce dernier, dans ses *Aréopagitiques*, pour  
 » confirmer l'identité de saint Denys de Paris avec  
 » l'Aréopagite, citait une hymne de saint Eugène de  
 » Tolède, sans distinguer expressément saint Eu-  
 » gène I<sup>er</sup>, évêque et martyr, de saint Eugène II,  
 » évêque et confesseur. Or, dans la Vie manuscrite de  
 » saint Eugène I<sup>er</sup>, évêque et martyr, conservée au  
 » monastère de Saint-Remi de Reims, et citée par  
 » Launoy lui-même, on note parmi les ouvrages du  
 » saint évêque l'hymne commençant par ces mots :

hâc epigraphe : *Hymnus Eugenii Toletani episcopi de S. Dionysio, compositus rhythmicè.* Quare cum ejusmodi hymnus, quem tribuit Hilduinus Eugenio Toletano, nullâ martyris factâ mentione, reperiatur, etsi non exstet in editione Sirmondi, frustra accusatur imposturæ Hilduinus a discussore, presertim cum ejus sententia facile de Eugenio juniore alterius Eugenii, non martyris, sed confessoris proximo successore (tres enim olim in sede Toletanâ fuerunt Eugenii), explicari possit. Et sic nullus superabit calumniæ locus. Cum autem hic Eugenius, hymni Dionysiani scriptor, floruerit anno Domini DCI circiter, longe ante Carolum Magnum, et in hoc hymno manifeste asserit Dionysium nostrum Areopagitam esse, jam habet quod quærit discussor, nempe hujus sententiæ auctorem, qui ante Caroli Magni ætatem vixerit. Sic vero loquitur Eugenius :

Cœli cives applaudite	Regis sumpsit diadema,
Mundi jucundo lumini,	Cœlestis gemmam fulgidam
Quo illustratur cœlitus	Dionysium sophistam, etc.
Hujus diei gratia, etc.	Clemente Romæ præsule
Areopago Athenæ	Jubente, venit Galliam, etc.

De hoc autem Eugenio Juniore Toletano pontifice agit S. Hildiphonsus, Toletanus etiam pontifex, libro *De Viris illustribus*, ubi inter ejus opera libellum carminum recenset. (Hugues Ménard. *De unico S. Dionysio diatriba*, in-8° 1643. Exempl. de la Bibl. Sainte-Geneviève, cap. XVIII, § VIII, p. 189, 190, 191.)

Cœli cives applaudite  
Mundi jucundo lumini<sup>1</sup>,

» et une autre pièce de vers commençant ainsi :

Rex Deus immensi quo constat machina mundi  
Quod miser Eugenius posco, tu perface clemens.

» Les derniers vers se trouvent parmi les opuscules de  
» saint Eugène II, publiés par le P. Sirmond ; mais  
» l'hymne en l'honneur de saint Denys ne s'y ren-  
» contre pas. Cependant l'indication simultanée des  
» deux poèmes attribués par le manuscrit de Reims à  
» saint Eugène I<sup>er</sup>, prouve une équivoque de l'auteur,  
» trompé de bonne foi par l'identité des deux noms,  
» sans aucune intention frauduleuse. Ceci nous est  
» confirmé par deux anciens manuscrits de Saint-Ger-  
» main-des-Prés et de Saint-Père-de-Chartres (car je  
» ne veux pas me prévaloir de ceux du monastère de  
» Saint-Denys) où cette hymne se trouve, à la suite  
» des Aréopagitiqnes d'Hilduin, avec ce titre : *Hymnus*  
» *Eugenii Toletani episcopi de S. Dionysio compositus*  
» *rhythmicè*. La découverte de cette hymne dans les  
» conditions mêmes d'Hilduin, c'est-à-dire sans la dis-  
» tinction entre les deux Eugène, et sans la désignation  
» spéciale du martyr ou du confesseur, démontre qu'on  
» ne saurait accuser Hilduin d'imposture, quoique  
» l'hymne ne se trouve point dans l'édition de Sir-  
» mond. Trois évêques du nom d'Eugène se sont suc-  
» cédé sur le siège de Tolède ; cette circonstance a pu  
» facilement donner lieu à une méprise sur le véri-

<sup>1</sup> Ce sont réellement les premières paroles de l'hymne de saint Eugène de Tolède.

» table auteur de l'hymne en l'honneur de saint Denys.  
 » Mais il n'y a pas lieu de crier à l'imposture. Eugène III,  
 » qui composa réellement cette hymne, florissait en-  
 » viron l'an 650 de l'ère chrétienne, longtemps avant  
 » Charlemagne, et dans cette hymne, il affirme que  
 » notre Denys était l'Aréopagite. Launoy a donc enfin  
 » ce qu'il cherche depuis si longtemps, c'est-à-dire  
 » un témoin de l'aréopagitisme antérieur au siècle de  
 » Charlemagne. Saint Hildephonse, dans son livre *De*  
 » *Viris illustribus*, a écrit la Vie de saint Eugène-  
 » le-Jeune, évêque de Tolède, et cite de lui un volume  
 » de poésies. »

Il était difficile de réfuter une démonstration si éclatante. Hilduin, de même que l'auteur du manuscrit de Saint-Remi de Reims, avait pu tomber dans une méprise au sujet de la distinction entre saint Eugène le martyr, premier évêque de Tolède, et Eugène-le-Jeune, troisième évêque de Tolède de ce nom. Il avait pu attribuer au premier une hymne qui est évidemment l'œuvre du dernier; mais la découverte de l'hymne elle-même, dans deux manuscrits complètement étrangers à l'abbaye de Saint-Denys, prouvait l'existence de cette pièce et son authenticité, en dépit de tous les subterfuges de Launoy. Noël Alexandre a donc eu le droit de dire que l'hymne de saint Eugène de Tolède en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite avait été victorieusement restituée à son véritable auteur par Hugues Ménard.

12. L'érudition moderne est venue, de nos jours, prêter son appui à la tradition. Il y a quelques mois, en faisant des recherches parmi les manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque impériale, nous rencontrons

Découverte  
 à la Bibl. imp. de  
 Paris d'un  
 manuscrit du  
 X<sup>e</sup> siècle conte-  
 nant l'hymne  
 d'Eugène  
 de Tolède.

l'hymne d'Eugène de Tolède dans un volume du neuvième siècle, portant le n° 2832. Nous ignorions encore que M. l'abbé Arbellot avait déjà publié ce texte précieux dans les *Annales de philosophie chrétienne* (juillet 1855), et en avait fait ressortir l'importance au point de vue historique. Un manuscrit du même siècle qu'Hilduin, conservé jusqu'à nos jours, nous apporte ainsi la confirmation d'un témoignage si controversé. Les variantes qu'il offre avec le texte publié par le P. Halloix et Dussaussy prouvent que son origine est différente, et qu'il ne provient pas de l'abbaye de Saint-Denys. D'un autre côté, il ne peut être l'un des deux manuscrits de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Père-de-Chartres, que Hugues Ménard avait eus sous les yeux, puisque dans ces derniers, d'après Hugues Ménard lui-même, l'hymne se trouvait reproduite à la suite des Aréopagitiques d'Hilduin, tandis que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, elle est transcrite après le martyrologe de Wandalbert. Voici donc l'hymne de saint Eugène de Tolède, en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite :

Texte de l'hymne  
d'Eugène  
de Tolède.

13. « *Hymne de l'évêque Eugène, en l'honneur du bienheureux Denys.*

» Habitants des cieux, unissez vos chants à l'allé-  
» gresse de la terre, illuminée en ce jour par la grâce  
» céleste.

» C'est en ce jour que la palme du triomphe récom-  
» pensa la foi courageuse du martyr et la vie sainte du  
» pontife dans la personne de Denys.

» Denys, le sage païen, la perle de l'aréopage

» d'Athènes, est devenu l'un des plus beaux fleurons  
 » de la couronne du roi des cieux <sup>1</sup>.

» A la voix de saint Paul, la foi du Christ compte  
 » un modèle de plus pour les fidèles ; le paganisme  
 » rencontre un adversaire dans celui qui avait été son  
 » rempart.

» La Grèce fut illuminée par l'éclat de sa science  
 » admirable ; l'illustre Pontife la quitta pour venir  
 » à Rome.

» Un ordre de Clément, le Pontife romain, l'envoya  
 » dans les Gaules ; comme le soleil éclate à son midi,  
 » ainsi brilla le saint par l'éclat de ses miracles et de sa  
 » doctrine.

» Enfin après avoir renversé le règne du démon, et  
 » élevé un saint ouvrage, le martyr, après les plus

<sup>1</sup> Le texte publié par le P. Halloix,

Areopago *Ecclesia*  
 Regis sumpsit diadema  
 Cœlestis gemmam fulgidam  
 Dionysium sophistam.

Dans celui du manuscrit de la Bibliothèque impériale, le premier vers de cette strophe est ainsi conçu :

Areopago *Athenæ*, etc.

Cette dernière leçon est aussi celle que citent Dussaussy, Hugues Ménard, et après lui Noël Alexandre. (*Hist. Eccl.*, Lucques et Naples 1740. in-4°, t. V, p. 366, 367.) Nous la croyons la plus ancienne.

Le goût des rimes dans les hymnes et la prose de l'Eglise se répandit assez généralement dans les siècles postérieurs ; en sorte qu'on peut supposer que le copiste plus moderne du manuscrit dont parle le P. Halloix aura cru faire un heureux changement au texte primitif, en substituant au mot : *Athenæ* celui d'*Ecclesia*, qui présentait une désinence identique avec celui de *Diadema*, du vers suivant. Quoi qu'il en soit, cette variante, tout en rendant moins régulière la construction de la phrase, ne change rien au sens de la strophe, et conserve toute sa force au témoignage de S. Eugène en faveur de l'aréopagitisme.

» cruels tourments, eut la tête tranchée et monta aux  
» cieux<sup>1</sup>.

» Salut, ô Père, qui montez vers les cieux; salut,  
» miséricordieux protecteur, qui abaissez encore sur  
» nous vos regards, et qui consacrez par votre présence  
» cette fête annuelle.

» Offrez, prêtre sans tache, nos gémissements et nos  
» prières à Jésus-Christ; martyr de Dieu, affermissez  
» notre foi et corrigez nos mœurs.

» Soyez le pilote de nos frères barques, au milieu de  
» cette mer du monde, et recevez-nous avec bonté, le  
» jour où nous serons délivrés des liens du corps.

» Afin que nous chantions éternellement avec vous :

<sup>1</sup> Le P. Halloix donne ainsi cette strophe :

Tandem repulso dæmone,  
Constructo sacro opere,  
Pœnis affectus maximis,  
Cæsà cervice cælum *adit*.

Le texte reproduit par Dussaussy porte pour le dernier vers :

Cæsà cervice cælum *petit*.

Celui du manuscrit de la Bibliothèque Impériale :

Cæsà cervice cælum *petit*.

Hugues Ménard n'ayant cité qu'un fragment de l'hymne, ne produit pas cette strophe. Il est donc impossible de contrôler ce passage avec la leçon que fournissaient les deux manuscrits de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Père-de-Chartres, cités par lui. Le texte du P. Halloix nous semble offrir encore ici la trace d'une correction postérieure au texte primitif. Le dernier vers n'a pas une mesure régulière; il est probable qu'on le chantait d'abord en élidant le redoublement des deux syllabes consonnantes qui s'y rencontrent; de cette manière :

Cæsà cervice cælum *petit*.

Plus tard, pour éviter cette difficulté de chant, on aura substitué au mot primitif : *petit*, le synonyme : *adit*, qui rétablissait la mesure du vers, sans rien changer au sens.

» Gloire à Dieu le Père, au Fils, en union avec le Saint-  
» Esprit. Ainsi soit-il<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Nous donnons ici le texte latin de l'hymne, d'après la copie exacte du manuscrit 2832 de la Bibliothèque Impériale, en l'accompagnant de toutes les variantes empruntées aux textes publiés par Hugues Ménard, Dussaussey et le P. Halloix.

*Hymnus Eugenii Epi de Scô Donisio*<sup>1</sup>.

Celi <sup>2</sup> cives applaudite <sup>3</sup>	Cui jubar solis splendidi
Mundi jocundo <sup>4</sup> lumini,	Inluxit signis, famine <sup>16</sup> .
Quo inlustratur <sup>5</sup> celitus <sup>6</sup>	Tandem repulso demone <sup>17</sup> ,
Hujus diei gracia.	Constructo sacro opere,
Precelsa <sup>7</sup> fides martyris,	Penis <sup>18</sup> affectus maximis
Sacri que vita antistitis,	Cesà <sup>19</sup> cervice celum <sup>20</sup> petit <sup>21</sup> .
Dionisii nobilis	Ave, Pater scandens polum,
Hodie palmam suscepit.	Ave, pie visens solum,
Areopago <sup>8</sup> Athenæ <sup>9</sup>	Annua festi munera
Regis sumpsit diadema	Tua sacrans presencia <sup>22</sup> .
Celestis <sup>10</sup> , gemmam fulgidam,	Offer, sacerdos optime,
Dionisium sophistam.	Gemitus nostros et preces;
Paulo docente, speculum	Firma fidem, martyr Dei,
Habet fides fidelium,	Moresque nostros corrige.
Et speculum <sup>11</sup> gentilitas	Ope gubernata fragiles
Quem ante murum noverat.	In mundi hujus pelago;
Miro clarescens dogmate	Atque exutos corpore,
Inluminavit <sup>12</sup> Greciam <sup>13</sup> ,	Pie, benignus suscipe.
Et inclitus hinc pontifex	Quo, sine fine, gloriam
Urbem Romanam <sup>14</sup> adiit.	Deo Patri cum Filio,
Clemente Romæ presule <sup>5</sup>	Una cum sancto Spiritu,
Jubente, venit Galliam,	Tecum canamus perpetuum. Amen.

*Variantes.*

<sup>1</sup> Hugues Ménard dit que dans les deux manuscrits très-anciens où il a trouvé cette hymne; elle portait pour titre : *Hymnus Eugenii Toletani Episcopi de S. Dionysio compositus rhythmicè* (Diatriba de unico Dionysio, p. 190, 191. M. l'abbé Arbellot, Annales de philos. chrét., juillet 1855, p. 74). <sup>2</sup> *Cæli* : Hall. Duss. Mesn. <sup>3</sup> *Adplaudite* : Duss. <sup>4</sup> *Jucundo* : Hall. Men. <sup>5</sup> *Illustratur* : Hall. Men. <sup>6</sup> *Cælitus* : Hall. Mesn. Duss. — *Gratia* : Hall. Men. Duss. <sup>7</sup> *Præcelsa* : Hall. Duss. <sup>8</sup> *Areipago* : Duss. <sup>9</sup> *Ecclesia* : Hall. <sup>10</sup> *Cælestis* : Hall. Duss. <sup>11</sup> *Speculum* : Duss. évidemment par une faute de copiste. <sup>12</sup> *Illuminavit* : Hall. Duss. <sup>13</sup> *Gretiam* : Hall. Duss. <sup>14</sup> *Romam tunc* : Hall. <sup>15</sup> *Præsule* : Hall. Duss. <sup>16</sup> *Flamine* : Hall. Duss. M. l'abbé Arbellot lit *lumine*, mais il nous semble que le texte du manuscrit est réellement *famine*. C'est ainsi que porte notre copie, relevée sur l'original, avant que nous eussions connaissance de son travail. Ducange interprète le substantif : *Famen* par les mots : *Verbum, sermo*. <sup>17</sup> *Dæmone* : Hall. Duss. <sup>18</sup> *Pænis* : Hall. Duss. <sup>19</sup> *Cæsà* : Hall. Duss. <sup>20</sup> *Cælum* : Hall. Duss. <sup>21</sup> *Adit* : Hall. *Petiit* : Duss. <sup>22</sup> *Præsentia* : Hall. Duss.

Impossibilité  
matérielle de la  
supposition  
de cette hymne  
par Hilduin  
prouvée  
historiquement.

14. Tel est ce monument que nous apporte, après de si longs débats, un manuscrit dix fois séculaire. La date du neuvième siècle est contemporaine d'Hilduin; nous avons donc sous les yeux l'hymne d'Eugène de Tolède, telle qu'elle fut transcrite pour Louis-le-Débonnaire. Si cette hymne n'est qu'une pièce apocryphe, ce ne peut être qu'Hilduin qui l'a inventée, en 837. Or, on peut arriver à prouver invinciblement l'impossibilité d'une pareille supposition par Hilduin.

Deux ans avant que cet abbé de Saint-Denys ne travaillât à ses Aréopagitiques, en 835, Louis-le-Débonnaire, dans la lettre que nous avons citée, lui parle en ces termes : « Vous joindrez à la collection des monuments relatifs à saint Denys, et dans un volume sé- » paré<sup>1</sup>, les hymnes que vous possédez en l'honneur » de ce glorieux martyr. » *Volumus ut revelationem, etc., und cum hymnis quos de hoc gloriosissimo martyre atque pontifice habes, in altero volumine.* L'empereur connaissait donc en 835 l'existence de ces

<sup>1</sup> Le travail demandé à Hilduin par Louis-le-Débonnaire avait un double objet : 1° de composer *d'un style uniforme* une Vie de saint Denys entièrement puisée aux monuments et aux sources historiques ; 2° de réunir en un volume distinct tous les monuments qui lui auraient servi pour son travail. — La première partie de l'ouvrage d'Hilduin est seule arrivée jusqu'à nous ; la seconde, celle qui eût été sans contredit la plus importante, au point de vue de la critique, puisqu'elle se composait de ce que nous nommons aujourd'hui les *Pièces justificatives*, est perdue. L'absence de cette précieuse collection est peut-être ce qui a le plus aidé au triomphe du système de Launoy. Il a fallu attendre jusqu'en 1786 l'édition des œuvres de Fortunat, par Luchi, pour être fixé sur l'authenticité de l'hymne de l'évêque de Poitiers, en l'honneur de saint Denys, citée par Hilduin. Il a fallu attendre jusqu'en 1855 l'heureuse découverte de M. l'abbé Arbellot, pour être convaincu que l'hymne de saint Eugène de Tolède, en faveur de l'aréopagitisme, n'était pas plus que la précédente l'œuvre d'une supercherie de couvent.

*hymnes* en l'honneur de saint Denys. Or, Hilduin, dans sa réponse au rescrit impérial, rendant compte de l'exécution du travail qui lui a été confié, annonce qu'il a fait transcrire les deux hymnes, celle de Fortunat, et celle de saint Eugène de Tolède : *Fortunatus hymnum composuit... hymnum S. Eugenii Toletani habemus*. Voilà bien les *hymnes* que Louis-le-Débonnaire entendait désigner. Si l'hymne d'Eugène de Tolède n'avait pas été l'une de celles que l'empereur demandait, Hilduin n'eût pas manqué de lui dire qu'outre celles qui avaient été désignées, il ajoutait une hymne de saint Eugène de Tolède, récemment découverte par lui. Il eut insisté sur cette découverte, comme il l'a fait pour un manuscrit grec qui lui était tombé sous la main dans ses recherches. Mais ici rien de semblable. Louis-le-Débonnaire demande les *hymnes* en l'honneur de saint Denys, dont il sait l'existence entre les mains d'Hilduin, *Hymnos quos habes*. Hilduin lui envoie deux hymnes sans plus : celle de Fortunat et celle de saint Eugène de Tolède. Si cette dernière eût été inconnue à Louis-le-Débonnaire, la lettre impériale n'aurait pas dit, en termes formels : « Vous nous enverrez les » *hymnes*; mais vous nous enverrez l'*hymne* que vous » possédez en l'honneur du glorieux martyr. » Encore une fois, ou il faut admettre que les deux correspondants ne se comprenaient pas entre eux, ou il faut convenir que l'empereur demandait réellement, en 835, à Hilduin, l'hymne de saint Eugène de Tolède, dont il connaissait dès lors l'existence. Cette hymne ne fut donc point inventée en 837 par Hilduin.

15. A cette déduction historique, le manuscrit du neuvième siècle, si heureusement remis en lumière par

Impossibilité de  
cette supposition  
prouvée par le

texte du manuscrit récemment découvert.

M. l'abbé Arbellot, vient ajouter une démonstration matérielle qui constate l'impossibilité de la prétendue supposition d'Hilduin. Ce manuscrit, en effet, puisqu'il est du neuvième siècle, a dû être copié sur un des faux exemplaires inventés, dans l'hypothèse, par l'abbé de Saint-Denys, à moins qu'on n'aime mieux le considérer comme l'un d'entre eux. Or Hilduin, fabriquant, en 837, une pièce apocryphe inconnue jusqu'à lui, et qu'il voulait faire passer pour l'œuvre de saint Eugène de Tolède, devait nécessairement la présenter sous ce nom vénérable. « Nous avons, dit-il dans sa » lettre à Louis-le-Débonnaire, une hymne de saint » Eugène de Tolède en l'honneur du bienheureux » Denys. » *Hymnum sancti Eugenii Toletani de beato Dionysio habemus*. Pour être conséquent avec lui-même, il était forcé de reproduire cette désignation en tête de l'hymne supposée, et de l'intituler : *Hymnus S. Eugenii Toletani de B. Dionysio*. Cependant le manuscrit du neuvième siècle, contemporain d'Hilduin, porte simplement pour titre : *Ymnus Eugenii Episcopi de S. Dionysio*. Il n'est fait aucune mention du titre de saint, donné à Eugène : le pays dont il fut évêque n'est pas désigné. De bonne foi, un faussaire qui eût fabriqué cette œuvre, dont jusque-là personne n'avait entendu parler, pouvait-il procéder avec plus d'absurdité? On lui aurait demandé de quel droit il attribuait cette pièce à saint Eugène, évêque de Tolède, puisque le manuscrit qu'il produisait ne portait point ces indications, et que rien, dans le texte lui-même ne pouvait suppléer à leur absence. Cette objection, qui se présente naturellement à l'esprit, eut suffi pour renverser tout l'édifice de sa fraude et rendre la suppo-

sition impossible. Telle serait pourtant l'inconcevable maladresse que, dans l'hypothèse, il faudrait prêter à Hilduin; et ce serait par des pièces apocryphes, présentées d'une manière si invraisemblable, qu'il eût obtenu le prodigieux succès d'avoir fait adopter l'aréopagitisme, inconnu avant lui, par toute la France, par toute l'Allemagne, par l'Eglise romaine elle-même; et cela, non pas dans une époque d'ignorance et de barbarie, comme on s'est plu à le répéter faussement, mais alors que brillaient tous les disciples formés à la savante école de Charlemagne! C'est là une impossibilité morale, ou il n'y en a jamais eu.

16. A un autre point de vue, le titre du manuscrit de la Bibliothèque impériale nous fournit encore un renseignement précieux. Tout en établissant la bonne foi d'Hilduin, il nous apporte de plus l'explication de l'erreur involontaire dans laquelle ce titre l'a fait tomber; erreur que Launoy a relevée avec son habileté ordinaire, et dont il sut tirer le plus grand parti.

En parlant de l'hymne d'Eugène de Tolède, Hilduin, dans sa lettre à Louis-le-Débonnaire s'exprime ainsi :  
 « Nous avons une hymne de saint Eugène de Tolède  
 » en l'honneur du bienheureux Denys. On pourrait  
 » s'étonner que nous possédions un texte si ancien,  
 » quand il nous reste si peu d'écrits contemporains de  
 » notre saint martyr; mais qu'on veuille bien consi-  
 » dérer que les monuments que nous possédons encore  
 » ont été longtemps laissés à l'abandon par ceux qui  
 » nous ont précédés; nous en faisons l'aveu, en de-  
 » mandant grâce pour leur négligence, et il en est  
 » encore plusieurs dans ce nombre que nous n'avons

L'hymne  
d'Eugène de  
Tolède  
est authentique.

» pas encore achevé de déchiffrer<sup>1</sup>. » L'erreur d'Hilduin est évidente. Il attribue l'hymne en question à saint Eugène I<sup>er</sup>, évêque de Tolède, disciple de saint Denys l'Aréopagite, et venu avec lui, sous saint Clément, dans les régions occidentales. Un titre contemporain de saint Denys l'étonne lui-même, et il l'avoue; mais cet étonnement est la preuve de sa bonne foi. Hilduin ne connaissait comme évêque de Tolède que ce premier saint Eugène, disciple de saint Denys. La formule *Ymnus Eugenii Epî. de B. Dionysio*, qu'il lisait sur l'ancien manuscrit de son abbaye, et qui ne donne point à Eugène son titre de saint, l'inclinait à penser qu'il avait sous les yeux un document écrit pendant la vie même de son auteur, ou du moins copié fidèlement sur l'original. Il concluait donc, en quelque sorte malgré lui, à faire ce monument contemporain de saint Denys lui-même. Or, l'évêque de Tolède, auteur de cette hymne, était saint Eugène III, qui florissait vers l'an 640, et dont nous avons encore les autres œuvres poétiques<sup>2</sup>. En 837, date des Aréopagitiques, le mona-

<sup>1</sup> *Nec mirari quis poterit cur hymnum sancti Eugenii Toletani de beato Dionysio habemus, et vicinorum sapientium scriptis, exceptis paucis, videamur carere: cum et hæc, quæ habemus, ut exorata priorum nostrorum veniã dicamus, abdita et negligenter relicta reperimus, et alia necdum prolata, quia non adhuc sunt ad liquidum enucleata. (Rescript. Hilduini abbat. ad Seren. Imper. Ludovicum. — Patrol. lat., t. CVI, col. 17.)* Dans ce passage, Hilduin hésite évidemment à attribuer une telle antiquité à cette hymne, et à la considérer comme une œuvre contemporaine de saint Denys. La forme dubitative de sa phrase tombe donc sur cette antiquité et sur les objections auxquelles elle peut donner lieu, mais nullement sur l'existence même de l'hymne de saint Eugène de Tolède, ainsi que l'avait pensé le P. Pagi, qui ne connut point le manuscrit que nous citons.

<sup>2</sup> *Eugenii III, Episcopi Toletani oper. — (Patrol. lat., t. LXXXVII, col. 347-418.)*

stère de saint Denys pouvait facilement avoir conservé le manuscrit original que lui avait envoyé l'Eglise de Tolède, fille spirituelle de celle de Paris, puisque saint Eugène I<sup>er</sup>, son fondateur, était disciple de saint Denys<sup>1</sup>. Le titre, inexpliqué en 837, nous fournit donc la double preuve de la bonne foi et de l'erreur involontaire d'Hilduin; et l'hymne de l'évêque de Tolède en l'honneur de l'apôtre de Paris, vient reprendre son rang parmi les monuments les plus authentiques du septième siècle.

17. Mabillon a publié la lettre suivante, adressée par l'archevêque de Reims, Hincmar, à l'empereur Charles-le-Chauve :

Deux autres témoignages antérieurs à Hilduin. Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, au sujet des Actes de saint Sanctin, de Meaux.

« Au seigneur glorieux Charles, empereur auguste,  
 » Hincmar, évêque indigne de Reims, et serviteur du  
 » peuple de Dieu :

» J'ai lu la Passion du bienheureux Denys, écrite  
 » en grec par Méthodius, envoyé de Constantinople à  
 » Rome, et traduite en latin par le savant Anastase,  
 » versé dans les deux langues, et bibliothécaire du  
 » siège apostolique. J'ai reconnu que cette passion  
 » s'accordait avec ce que j'ai lu moi-même dans ma  
 » jeunesse, au sujet des témoins qui transmirent les  
 » Actes du martyr de saint Denys et de ses com-  
 » pagnons à la connaissance de l'Eglise romaine, d'où  
 » elle passa ensuite aux Grecs. L'année même de votre  
 » naissance, au palais de Francfort, l'évêché de la ville

<sup>1</sup> On lit dans le Martyrologe romain, au 17 des calendes de décembre : (15 novembre.) « Natalis S. Eugenii episcopi Toletani et » martyris, beati Dionysii Areopagitæ discipuli, qui in territorio Parisiensi consummato martyrii cursu, beatæ passionis coronam percipit a Domino, ejus corpus Toletum postea fuit translatum. » — (*Martyr. rom.* Gregor. XIII, jussu edit. Romæ., 1586. in-fol., p. 515.

» de Meaux fut confié à Hubert, préchantre de la  
» chapelle impériale. La vieillesse et les infirmités de  
» l'évêque Hildéric, son prédécesseur, avaient laissé  
» cette église dans un assez triste état, sous le rapport  
» de la science et de la piété; les édifices sacrés n'a-  
» vaient point été convenablement entretenus. Hu-  
» bert, pour remédier à ces désordres, obtint de mon  
» seigneur et père spirituel Hilduin, maître des clercs  
» du palais impérial, qu'on lui adjoignît un clerc,  
» nommé Vandelmar, formé à la science ecclésiastique  
» au monastère de Saint-Denys, sous la direction du  
» savant Teugarius. Il le chargea de l'éducation des  
» clercs de Meaux, et lui donna en bénéfice l'abbaye de  
» Saint-Sanctin, dans son diocèse. Vandelmar trouva  
» dans son abbaye des manuscrits fort usés, contenant  
» la vie et les Actes du bienheureux Sanctin. Les  
» caractères en étaient presque effacés. Sa liaison avec  
» moi, et le goût des manuscrits qu'il me connaissait  
» le déterminèrent à me les envoyer, pour les dé-  
» chiffrer et les transcrire sur de nouveaux parche-  
» mins. Je le fis avec soin, et lui renvoyai ces Actes  
» transcrits par moi. Mais comme Vandelmar est mort  
» depuis longtemps, et qu'il termina sa vie avant Hu-  
» bert lui-même, que d'ailleurs j'ai appris que l'abbaye  
» de Saint-Sanctin a été dans ces derniers temps dé-  
» vastée par les Normands, qui la brûlèrent en partie  
» et la pillèrent, je ne sais si les anciens manuscrits ou  
» les copies que j'en avais faites existent encore; c'est  
» pourquoi je vous envoie une de celles que j'avais  
» gardées pour moi-même, afin que s'il restait encore  
» quelques personnes qui pussent mettre en doute que  
» notre père et seigneur saint Denys ne soit l'Aréopa-

» gite, baptisé par l'apôtre saint Paul, ordonné évêque  
 » d'Athènes, et envoyé dans les Gaules par saint Clé-  
 » ment, le témoignage de l'Eglise grecque conforme à  
 » celui de l'Eglise romaine et de notre Eglise gallicane,  
 » les édifie sur la vérité et l'antiquité de notre tra-  
 » dition<sup>1</sup>. »

18. Telle est cette lettre d'Hincmar, dont l'authenticité parut si incontestable à Mabillon, qu'il la reproduisit en deux de ses différents ouvrages<sup>2</sup>. La date à laquelle elle se rapporte est fixée par la lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire, qui envoyait, en 876, à Charles-le-Chauve, la Passion de saint Denys par Méthodius, à laquelle l'archevêque de Reims fait allusion. La lettre d'Hincmar est donc de 877 environ : elle démontre invinciblement que la tradition aréopagitique était antérieure à Hilduin. Hincmar cite en effet le manuscrit des Actes de saint Sanctin de Meaux qui la constatait, comme lui ayant été transmis l'année de la naissance de Charles-le-Chauve (823), c'est-à-dire quatorze ans avant les Aréopagiques d'Hilduin. De plus l'exemplaire manuscrit de ces Actes était, dit-il, tellement ancien, que les caractères en étaient presque effacés. *Quaterniunculos valde contritos, et quæ in eis scripta fuerant pene deleta*. Supposer seulement deux cents ans de date à un parchemin réduit à cet état de vétusté, n'est pas exagéré, puisque nos bibliothèques publiques contiennent encore en grand nombre des manuscrits de neuf et dix siècles, parfaitement conservés. En 823, il existait donc depuis deux cents ans au moins une tra-

Argument en faveur de la tradition aréopagitique tiré de cette lettre.

<sup>1</sup> Voir le texte latin de cette lettre à l'appendice n° 5.

<sup>2</sup> *Vetera Analecta.*, p. 212. — *Annales*, t. I, p. 59-62.

dition aréopagitique. Hilduin n'eut donc pas à inventer ce qui existait avant lui.

On a voulu nier l'authenticité de cette lettre malgré l'autorité de Mabillon.

19. Cette déduction est logique; elle fut présentée avec beaucoup de vigueur par les défenseurs de la tradition. Mais plus elle était concluante, plus les adversaires multiplièrent leurs efforts pour attaquer l'authenticité du monument sur lequel elle s'appuyait. Les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*<sup>1</sup>, rejettent cette lettre d'Hincmar comme apocryphe, sans en donner la raison. Ils traitent de même les Actes de saint Sanctin de Meaux, qui l'accompagne. « Ils sont, » disent-ils, une addition faite par quelque obscur par-tisan de l'aréopagilisme de saint Denys... On ne saurait dire au juste d'où l'auteur a pris ce qu'il y débite; si c'est des Actes du saint qu'il envoyait à Charles-le-Chauve, ou de quelque autre monument. » Mais on peut assurer, sur l'idée que l'imposteur nous en donne lui-même, que cette addition n'est point la même chose que les Actes. »

En lisant ce jugement, d'une rédaction si sévère, nous le rapprochions involontairement de l'appréciation complètement favorable que Mabillon faisait de la lettre d'Hincmar. « Dom Mabillon, ajoutent en effet les auteurs » de l'*Histoire littéraire*, la regardait comme étant » d'Hincmar; il croyait qu'elle n'avait pas été tirée de » l'obscurité, et l'a fait imprimer en deux endroits de » ses ouvrages. Elle ne se trouve point, il est vrai, dans

<sup>1</sup> *Histoire littér. de la France*, t. V, p. 544 et suiv. Notice bibliographique sur Hincmar. On voit que dans la controverse du dix-septième siècle, toute la tactique des adversaires se bornait à nier l'authenticité des témoignages; et on peut se convaincre ainsi de la vérité de notre appréciation. (Voir chap. 1<sup>er</sup> de cette étude, n<sup>o</sup> 12.)

» les recueils des écrits d'Hincmar, mais Surius l'avait  
 » publiée au 9 octobre, et d'après lui M. de Launoy, à  
 » la suite de son jugement sur les Aréopagites d'Hil-  
 » duin, avec des observations critiques de sa façon. »  
 Mabillon, qui publiait ses *Annales Ordinis Benedicti*,  
 de 1713 à 1729, et ses *Analecta* en 1723, cinquante  
 ans après la mort de Launoy (1678), n'ignorait certes  
 pas, en insérant la lettre d'Hincmar dans ces deux ou-  
 vrages, que le fameux docteur de Coutances l'avait  
 reproduite avec les Actes de saint Sanctin, d'après Su-  
 rius, et avait accumulé contre ces deux monuments  
 toutes les objections que lui inspiraient ses préjugés  
 antitraditionnels. Il nous paraissait donc incontestable  
 que le savant Bénédictin avait dû rencontrer la lettre  
 d'Hincmar dans un manuscrit authentique, et qu'il avait  
 voulu laisser à la postérité un témoignage irrécusable de  
 cette authenticité, par la double publication qu'il en  
 faisait. Malheureusement Mabillon n'était plus là pour  
 nous indiquer la source où il avait puisé, et pour dé-  
 fendre la lettre d'Hincmar à Charles-le-Chauve contre  
 les accusations de Launoy, aggravées de la réprobation  
 des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Entre  
 l'affirmation itérative de Mabillon et la négation sèche  
 et formelle de l'*Histoire littéraire*, notre pensée s'arrê-  
 tait incertaine et perplexe; comme si, dans cette ques-  
 tion de l'aréopagisme, le doute devait toujours côtoyer  
 l'évidence, et l'objection équilibrer la preuve.

20. Cependant une de ces bonnes fortunes qui récom-  
 pensent parfois la persévérance des recherches les plus  
 arides, et dédommagent des longues heures inutilement  
 dépensées en d'obscurs travaux, faisait tomber entre  
 nos mains un monument de l'antiquité ecclésiastique

Découverte  
 d'un manuscrit  
 d'Hincmar  
 contenant  
 cette lettre.

que l'on croyait à jamais perdu pour la science, et qui donne complètement raison à Mabillon contre ses adversaires. Le manuscrit d'Hincmar lui-même, renfermant la lettre de l'archevêque de Reims à Charles-le-Chauve; les Actes de saint Sanctin; la lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire et la traduction de la Passion de saint Denys par Méthodius, envoyée de Rome au même empereur, existe encore. Il provient de la Bibliothèque de Saint-Remi de Reims, et en porte l'indication<sup>1</sup>. Lorsque je le découvris sous le n° 5549, fonds latin de la Bibliothèque impériale, M. L. Pâris, à qui je le montrai d'abord, s'écria : « Mais c'est là un des manuscrits » d'Hincmar. Comment se trouve-t-il ici? » On peut en effet s'étonner que ce *quaternio*, portant le format in-4° *minor* qu'Hincmar affectionnait pour les manuscrits qu'il a laissés en si grand nombre, offrant la « jo » lie minuscule caroline, régulière, claire, ronde, bien » proportionnée, à demi-distincte, avec les intitulés de » chapitres écrits au vermillon; avec cette forme carrée, » que l'on sait être particulière aux manuscrits des huitième et neuvième siècles<sup>2</sup>; » on peut s'étonner, dis-je, que ce précieux volume ait quitté son dépôt de Saint-Remi de Reims (*S. Remigii Remensis*), pour venir prendre place dans la collection de la Bibliothèque impériale de Paris. Le savant antiquaire rémois me fit observer qu'en 1645, époque de la publication des œuvres d'Hincmar, par le P. Sirmond, ce dernier avait eu entre les mains tous les manuscrits du grand arche-

<sup>1</sup> On lit en deux endroits des marges du manuscrit ces mots d'une écriture du treizième siècle : *S. Remigii Rem.*

<sup>2</sup> Louis Pâris. *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, par Dom. Guil. Marlot, t. II, in-4°, p. 491, note.

vêque, et que sans doute ce devait être à cette époque que le *quaternio*, que nous retrouvons d'une manière si inespérée, était sorti des archives du monastère de Saint-Remi. Cette présomption, toute vraisemblable qu'elle puisse paraître, ne saurait cependant acquérir un caractère de certitude historique. Le P. Sirmond n'a pas même indiqué, dans son édition d'Hincmar, l'existence, légitime ou apocryphe, de cette lettre à Charles-le-Chauve. Nous aimons donc à penser, pour son honneur, qu'il n'aura pas eu connaissance de notre manuscrit. Dans le cas contraire, la réserve qu'il a pris soin d'insérer dans la préface de cette édition, en avertissant le lecteur qu'il n'a pas la prétention de donner toutes les œuvres d'Hincmar<sup>1</sup>, ne suffirait pas pour justifier sa mémoire d'un silence de parti pris si inexplicable. Quoi qu'il en soit, le catalogue de la Bibliothèque impériale nous apprend que le manuscrit 5549 faisait autrefois partie de la collection de Baluze : *Codex membranaceus, olim Baluzianus*. Il est probable que Baluze, ami de Mabillon, le communiqua au savant bénédictin qui édita, d'après ce monument, la lettre d'Hincmar à Charles-le-Chauve, comme une pièce parfaitement authentique.

21. La question, on le voit, a fait un grand pas, depuis que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* attribuaient si expressément cette lettre à quelque imposteur obscur, partisan de l'aréopagitisme. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale est là, portant, dans son écriture même, le caractère d'un ouvrage de

L'authenticité  
de la lettre  
d'Hincmar est  
maintenant  
constatée.

<sup>1</sup> Hincmari Rhemensis opera, Lector, duobus his tomis complexi sumus; non sane omnia. (Hincmari opera omnia. Prefatio Sirmondi. — *Patrol. lat.*, t. CXXV, col. 46.)

la fin du neuvième siècle, ou tout au plus du commencement du dixième<sup>1</sup>. Quand on se refuserait à l'admettre comme l'un des manuscrits ayant fait partie de la bibliothèque d'Hincmar, malgré sa ressemblance avec eux, malgré sa provenance de Saint-Remi de Reims, malgré l'air de famille reconnu à première vue par le savant paléographe auquel nous devons le *Catalogue des manuscrits d'Hincmar*, il ne reste pas moins acquis à la science que nous avons entre les mains un monument contemporain de Charles-le-Chauve, rapportant le texte de la lettre d'Hincmar à ce prince, absolument identique à celui que Surius<sup>2</sup> publiait au seizième siècle, et dont Launoy rejetait l'authenticité, aussi bien qu'à celui que Mabillon reproduisait par deux fois au dix-huitième, et dont l'*Histoire littéraire* rejetait la fabrication sur quelque imposteur, partisan de l'aréopagisme. Tous les raisonnements du monde ne détruiront pas ce monument, dont le témoignage contemporain subsiste, malgré toutes les dénégations, et vient si merveilleusement confirmer le jugement de Mabillon. On ne suppose pas une lettre d'un grand archevêque à un puissant empereur, du vivant même du monarque et du prélat. Charles-le-Chauve et Hincmar avaient, dans leur siècle, une position qui ne se prêtait nullement à une pareille supercherie.

Outre la lettre d'Hincmar et les Actes de saint

<sup>1</sup> Telle est l'appréciation de M. Léopold Delisle, dont nous prenons la liberté de citer ici les paroles à propos de ce manuscrit. On sait que la science de ce jeune et illustre paléographe n'est égalée que par son obligeance infatigable.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum*, 6 vol. in-fol. Cologne, 1570. Vita S. Dionys. Areop., ad 9 octobr.

Sanctin, dont l'authenticité se révèle ainsi à nous<sup>1</sup>, le manuscrit n° 5549 nous apporte encore un autre témoignage de l'aréopagitisme, antérieur à Hilduin, dont nous allons nous occuper.

22. L'an 876, Anastase-le-Bibliothécaire adressait à Charles-le-Chauve la lettre suivante :

« Au très-pieux seigneur, au sérénissime empereur  
 » Charles, serviteur du vrai Dieu, toujours auguste;  
 » Anastase, l'humble bibliothécaire du siège apostolique, empire éternel avec le Christ Notre-Seigneur.  
 » Voici la Passion du saint martyr Denys l'Aréopagite, que j'avais lue à Rome dans mon enfance, et dont les ambassadeurs de Constantinople m'avaient parlé. Après de longues recherches, entreprises par votre ordre, je l'ai enfin retrouvée dans les archives du plus grand monastère de Rome. Malgré les infirmités qui sont venues m'atteindre, je me suis mis sur-le-champ, avec l'aide de Dieu, à la traduire du grec en latin, le mieux qu'il m'a été possible, et, sinon dans un mot à mot rigoureux, au moins en en reproduisant exactement le sens. L'opinion d'un petit nombre de personnes, qui prétendent que saint Denys de Paris n'est pas le même que l'Aréopagite, doit tomber devant ce monument grec, dont le témoignage confirme celui des Actes latins..... Le texte de cette Passion fut composé par le bienheureux Méthodius, le même qui, d'abord simple prêtre, fut envoyé comme légat du Saint-Siège à Constantinople, devint ensuite patriarche de cette ville, et mérita d'être inscrit au catalogue des saints, par sa généreuse con-

Lettre  
 d'Anastase-le-  
 Bibliothécaire  
 à Charles-le-  
 Chauve.

<sup>1</sup> Voir le texte de la Passion de saint Sanctin à l'appendice n° 6.

» fession de la foi catholique, et le martyr qu'il souffrit  
 » pour elle... Il le rédigea sur des vies plus anciennes,  
 » dont il abrégéa le récit ; *pauca de multis excerpens*<sup>1</sup>.  
 » — Fait au mois de juin, indiction neuvième, la qua-  
 » trième année du pontificat de notre bienheureux sei-  
 » gneur le pape Jean VIII, la première de l'empire de  
 » notre très-clément seigneur Charles, toujours au-  
 » guste<sup>2</sup>. » (juin 876.)

Injures adressées  
 par Launoy  
 à la mémoire  
 d'Anastase-  
 le-Bibliothécaire.

23. Cette lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire figure dans toutes les éditions de ses œuvres, et la légitimité de son origine n'a jamais été mise en doute. Fabricius

<sup>1</sup> Domino piissimo et serenissimo Carolo Imperatori, Deique vere cultori, semper Augusto, Anastasius exiguus Apostolicæ sedis bibliothecarius, in Domino æternum cum Christo imperium...

Passionem sancti hieromartyris Dionysii quondam Areopagitæ, postque Athenarum antistitis, quam Romæ legi, cum puer essem, quamque a Constantinopolitanis legatis audieram, secundum jussionem vestram diu quæsitam, tandemque in maximo cænobiorum Romæ sitorum repertam, etiam inter diversos languores positus, arrepto interpretandi certamine, latino eloquio tradidi, quantum potui, auxiliante Deo, et si non ex toto verbum e verbo, sensum tamen penitus hauriens. Cesset ergo jam quorundam opinio, perhibentium non esse Areopagitam Dionysium eum, qui prope Parisium corpore ac virtutibus redolet : cum hoc et Græcorum quoque stylus, cum latinâ linguâ concordans, testetur et prædicet... Hujus autem Passionis textum beatus Methodius, qui a sede apostolicâ Constantinopolim presbyter missus, ejusdem urbis tenuit pontificium, et ex tunc inter sanctos ab omnibus, ob suæ confessionis et agonis certamen veraciter veneratur et colitur, edidit, pauca de multis excerpens. — Actum mense junio, indictione nonâ, anno pontificatus viri beatissimi Domini nostri Joannis octavi papæ quarto, imperii vero domini clementissimi Caroli semper Augusti primo. (Anast. Bibl. Epist. — *Patrol. lat.*, t. CXXIX, col. 758-759.)

(Nous publions à l'appendice n° 7, le texte de cette lettre d'après le manuscrit contemporain.)

<sup>2</sup> Voir la traduction authentique des Actes de saint Denys par saint Méthodius, append. n° 8. Nous donnons au n° 9 de l'appendice le texte de Métrodore, que l'on a longtemps attribué à saint Méthodius lui-même.

la signale parmi les œuvres d'Anastase qui nous sont parvenues<sup>1</sup>. Oudin fait de même dans la bibliothèque des écrivains ecclésiastiques<sup>2</sup>. Mabillon la reproduit dans ses *Analecta* ; enfin Launoy lui-même ne trouve pas une objection contre l'authenticité de cette lettre ; il se contente d'écraser Anastase sous le feu de ses épigrammes. « Anastase, dit-il, ne s'est pas contenté de » lire, quand il était encore enfant, cette Passion, écrite » par Méthodius ; c'est en enfant qu'il l'a traduite, » quoiqu'en 876 il fût déjà un vieillard. Sa lettre en » effet ne se ressent en rien de la prudence de l'âge ; » elle a le caractère puéril de l'enfance, et ressemble au » rêve d'un homme en délire<sup>3</sup>. » Nous traduisons littéralement le latin de Launoy, qui brave d'une singulière façon toutes les règles d'une polémique courtoise. Ce n'est pas notre faute : et nous sommes bien habitués, depuis Launoy, à ce ton d'insolence, que Voltaire transporta dans notre langue, avec un succès non moins considérable. Si les injures étaient des raisons, nous ne nous serions pas senti le courage de reprendre en sous-œuvre l'étude de la question aréopagitique ; elle eut été

<sup>1</sup> Epistola ad Carolum Calvum præmissa *Vitæ Dionysii* scriptæ a Methodio. (Fabricii Biblioth. Med. et infim. Latinitatis. Notitia in Anastas. Bibl., t. I.)

<sup>2</sup> Inter ea multa quæ ex Græcis latina fecit, habes *Vitam S. Dionysii Areopagitæ*, cujus translationem anno 876 ad Carolum Calvum imperatorem misit. Opusculum istud deperit, præfatione exceptâ quam habemus, etc. (Oudin. *In Anast. notitia historica et bibliograph.* — Script. Eccles., t. II.)

<sup>3</sup> Passionem Dionysii a Methodio scriptam ut puer legit, ita et puer hanc epistolam scripsit, etiamsi anno Domini DCCCLXXVI, scripserit, et senex tunc fuerit ; neque enim senilem prudentiam, sed puerilem refert speciem, quæ ex delirantis hominis somnio formatur. (Launoy Const., oper. om., t. II, pars 1<sup>a</sup>, p. 413.)

à jamais ensevelie sous les flots de fougueuse éloquence de Launoy.

*Passion  
de saint Denys  
l'Aréopagite,  
par  
saint Méthodius.*

24. Mais c'est précisément quand les raisons manquent qu'on supplée à leur absence par cet artifice d'assez mince valeur. La mauvaise humeur de Launoy contre Anastase-le-Bibliothécaire, en cette circonstance, ne prouve donc, à nos yeux, qu'une seule chose, l'incontestable authenticité de la lettre à Charles-le-Chauve. Or, en 876, Anastase nous apprend qu'il a lu, dans son enfance, une passion de saint Denys l'Aréopagite, écrite par saint Méthodius : que cette passion prouvait l'identité de l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris; qu'il avait d'en retrouver le texte grec dans un manuscrit d'une abbaye romaine, et qu'il en envoie la traduction à l'empereur. Si vieux que le suppose Launoy, en 876, Anastase n'avait pas atteint pourtant les dernières limites de sa carrière, puisqu'il vivait encore, en 886<sup>1</sup>; l'accusation contre le vieillard *tombé en enfance* est donc ici prématurée, et quand Anastase parle de ses souvenirs d'enfance, nous avons le droit et le devoir de l'écouter avec plus de respect que ne fait le docteur de Coutances. Mais à quelle époque nous reporter pour préciser le temps où Anastase enfant avait lu la Passion de saint Denys par Méthodius. La date de sa naissance est restée inconnue. On sait seulement, dit Spanheim, qu'il était déjà en un poste éminent à la cour de Léon IV, et qu'il fut secrétaire de ce pape<sup>2</sup>. Or,

<sup>1</sup> Usque ad annum ferme 886 vitam produxit, etsi quonam mortuus sit anno, nullus detexerit. (Oudin., *Script. Eccl.*, t. II. In Anast., *Notitia historica et bibliograph.*)

<sup>2</sup> Claruit jam sub Leone IV, cui a secretis fuerit. (Spanhem., *Disquis. hist.*, § 55, p. 271.)

Léon IV monta sur le siège apostolique en 847. Supposer qu'Anastase, secrétaire de ce poutife, avait au moins trente ans en 847, n'est pas exagéré<sup>1</sup>. Il y avait donc en 847, environ quinze à dix-huit ans qu'Anastase, encore enfant, avait lu à Rome la Passion de saint Denys l'Aréopagite par saint Méthodius, et cette évaluation approximative nous ramène à l'an 830, époque où nul ne songeait encore aux Aréopagitiqnes d'Hilduin. Toute la mauvaise humeur de Launoy ne le pourra tirer de ce mauvais pas. Plus il exagère la décrépitude d'Anastase-le-Bibliothécaire, en 876, plus il recule son enfance à une date antérieure aux Aréopagitiqnes d'Hilduin, et par conséquent plus il corrobore la force de son témoignage en faveur de la tradition.

L'époque de la légation de saint Méthodius à Rome est d'ailleurs connue, et se rapporte à l'an 818<sup>2</sup>, c'est-à-dire trente ans avant les Aréopagitiqnes d'Hilduin. Des deux côtés, la thèse de Launoy reçoit donc par cette lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire un échec dont ses partisans n'ont jamais pris la peine de le relever. Anastase-le-Bibliothécaire passa pour un vieillard caduc, qui écrivait en 876 des rêveries puériles; et tout fut dit. C'est un procédé sommaire pour se déli-

<sup>1</sup> Ce calcul est d'une modération que nous croyons au-dessous de la vérité réelle. En effet, si Anastase n'avait que trente ans en 847, la date de sa naissance remonterait à l'an 817, et par conséquent, en 876, époque où il écrivit la lettre à Charles-le-Chauve, il n'aurait eu que cinquante-neuf ans, ce qui est bien jeune, pour mériter les injures adressées à sa prétendue décrépitude par Launoy. Mais nous avons préféré nous en tenir à une base évidemment trop modérée pour mieux établir l'impossibilité de reculer l'enfance d'Anastase à une époque postérieure aux Aréopagitiqnes d'Hilduin.

<sup>2</sup> Baron. *Annal.*, t. IX, p. 484, ad an. 818, édit. in-folio, Venise, 1602.

vrer d'un témoignage gênant, qui prouve plus de savoir-faire que de science. La *Passion* de saint Denys l'Aréopagite, dont Anastase-le-Bibliothécaire annonçait dans sa lettre l'envoi à Charles-le-Chauve, était perdue. *Hoc opusculum deperit*, dit Oudin, dans sa notice sur Hincmar. Les adversaires de l'aréopagitisme profitaient de cette circonstance pour infirmer encore le témoignage qu'Anastase appuyait sur ce texte précieux, maintenant inconnu.

Or, le manuscrit 5549 contient précisément, à la suite de la lettre d'Anastase, la traduction latine de la *Passion* de saint Denys, par saint Méthodius, que l'on croyait perdue; et nous la publierons *in extenso* dans nos pièces justificatives. Quelle n'eût pas été son importance dans la grande controverse du dix-septième siècle! La lettre d'Anastase, si souvent invoquée dans la discussion, restait comme une pièce énigmatique, entre les mains des critiques, séparée qu'elle était du texte de saint Méthodius lui-même, avec qui elle avait une étroite liaison. L'heure semble donc venue où la lumière pénètre enfin au sein d'une discussion jusqu'ici surchargée de nuages; et le mot du savant auteur des *Inscriptions chrétiennes des Gaules*, se vérifie de plus en plus: « L'étude nous habitue chaque jour davantage à compter sérieusement avec les traditions. »

Conclusion.  
Hilduin  
n'a pas inventé  
l'aréopagitisme.

25. Le lecteur a maintenant sous les yeux les preuves extrinsèques et les arguments intrinsèques qui établissent l'existence de la tradition aréopagitique antérieurement à Hilduin: et il peut se prononcer, en pleine connaissance de cause, sur la valeur de l'assertion du P. Sirmond, disant avec tant d'assurance: « Qui » voudra jamais donner le nom de tradition à une

» fable dont on sait positivement que l'inventeur et le » propagateur fut Hilduin, abbé de Saint-Denys<sup>1</sup>? » Les Actes latins de saint Denys, antérieurs de quatre siècles à Hilduin; l'hymne d'Eugène de Tolède, antérieure de trois siècles à Hilduin; les Actes de saint Sanctin de Meaux, antérieurs de deux siècles au moins à Hilduin; la *Passion* de saint Denys par saint Méthodius, antérieure d'un quart de siècle à Hilduin et composée sur des vies plus anciennes, confirment et professent la croyance à l'aréopagitisme de saint Denys, et l'on voudrait qu'Hilduin en eût été le premier auteur! Louis-le-Débonnaire, avant les travaux d'Hilduin, croit à l'aréopagitisme; la cour de Constantinople partage cette croyance; cette tradition se retrouve dans la correspondance du pape Etienne III avec Pépin-le-Bref, et l'on voudrait qu'Hilduin, en 837, en eût été le premier propagateur! S'il faut donner le nom de *fable* à une croyance appuyée sur des monuments si précis et si concluants, dont l'authenticité se confirme à mesure qu'on cherchait à l'ébranler, nous demanderons à quoi pourra jamais s'appliquer dans l'Eglise le nom de *tradition*?

<sup>1</sup> Quis hoc nomen (traditionem) jure tribuat fabulæ, cujus auctor et inceptor Hilduinus sancti Dionysii abbas agnoscitur? (*Dissert. de duobus Dionysiis*. Edit. cit., p. 27.)

## CHAPITRE VII.

### HILDUIN A-T-IL INVENTÉ L'ARÉOPAGITISME? (SUITE.)

#### Sommaire.

1. Tradition aréopagitique depuis Hilduin. — 2. Témoignage du martyrologe de Wandalbert. — 3. *Traité contre les Grecs*, d'Enée, évêque de Paris. — 4. Concile de Poissy (862). — 5. Concile de Liège. — 6. Actes de saint Eugène 1<sup>er</sup>, évêque de Tolède. — 7. Chronique de Rollon. — 8. Discussion du texte de cette chronique. — 9. Vie de saint Maieul, par saint Odilon, abbé de Cluny. — 10. La tradition aréopagitique prévaut généralement pendant les six siècles qui suivent. — 11. Incident d'Abélard. — 12. Appréciation de cet incident. — 13. Lettre d'Abélard en faveur de l'aréopagitisme. — 14. Valeur de l'objection tirée de l'incident d'Abélard à Saint-Denys. — 15. Innocent III et le douzième concile œcuménique. — 16. Lettre d'Innocent III. — 17. Objection du P. Sirmond tirée de cette lettre. — 18. Valeur de cette objection. — 19. La tradition aréopagitique n'a pas été interrompue par la lettre d'Innocent III. — 20. Témoignages de l'Eglise grecque en faveur de l'aréopagitisme. Les *Ménécs*. — 21. Michel Syncelle. — 22. Objection de Launoy contre le témoignage de Michel Syncelle. Invéraisemblance de l'hypothèse de Launoy. — 23. Michel Syncelle n'a pas copié Hilduin. — 24. Passion de saint Denis attribuée à Métrodore. — 25. Témoignage de l'historien Nicéphore. — 26. Témoignage de Siméon Métaphraste. — 27. La *Vie de saint Denys l'Aréopagite*, par Siméon Métaphraste, citée au concile œcuménique de Florence, seizième général. — 28. Consécration implicite du témoignage de Siméon Métaphraste, qui ressort de ce fait. — 29. Conclusion. L'Eglise romaine ne pouvait ni ne devait répudier la tradition aréopagitique.

Tradition  
aréopagitique  
depuis Hilduin.

1. Il n'est pas sans péril, pour les adversaires de l'aréopagitisme, d'aborder l'examen de la tradition. Soit qu'on la suive dans la série des siècles antérieurs à Hilduin, soit qu'on recueille ses échos dans l'âge contemporain de cet abbé de Saint-Denys, soit qu'on en descende le cours dans les siècles postérieurs, on re-

trouve toujours un enseignement identique; elle répond toujours par une affirmation précise; saint Denys, premier évêque de Paris, est toujours pour elle le même que l'Aréopagite.

2. En 842, Wandalbert, moine de Pruyrn, écrit son martyrologe<sup>1</sup>, dont un texte contemporain vient précisément d'être retrouvé par M. l'abbé Arbellot, conjointement avec l'hymne de saint Eugène III de Tolède, dans le manuscrit déjà cité 2832. Voici le témoignage de ce contemporain d'Hilduin : « Ce jour est célèbre par » le triple et glorieux martyr de saint Denys et de ses » compagnons, dont l'univers entier redit la victoire. » « La Gaule honore en saint Denys, son apôtre, le dis- » ciple de saint Paul, qui vint évangéliser ce pays » avec deux autres ministres fidèles<sup>2</sup>. » Ainsi parle, cinq ans seulement après la date des Aréopagitiques d'Hilduin, un religieux du monastère de Pruyrn, qui s'était imposé la tâche de composer en vers latins un martyrologe; l'autorité de cet ouvrage fut tellement considérable en Allemagne, qu'on l'attribua longtemps au vénérable Bède<sup>3</sup>. Or, en supposant que Wandalbert connût dès lors le texte des Aréopagitiques d'Hilduin, ce qui n'est guère vraisemblable à une époque où les

Témoignage  
du martyrologe  
de Wandalbert.

<sup>1</sup> Wandalberti Prumiensis monachi martyrologium. Préface de d'Achery. *Spicilegii*, t. II. — *Patrol. lat.*, tome CXXI, col. 576.

<sup>2</sup> Octobris 9. — His quoque martyrio insigni trino que coruscant  
Orbem templa suo lustrantia lumine cunctum  
Dionysius, æthereo qui splendet honore.  
Gallia doctorem, Paulo instituyente, beatum  
Quem meruit, gemino comptum junctumque ministro.

(Wandalberti *Martyrol.* — *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 614.)

<sup>3</sup> « Ascripserant falso Wandalberti martyrologium venerabili Bedæ. » C'est en effet sous le nom du vénérable Bède que ce martyrologe fut imprimé pour la première fois en 1563. (*Ibid.*)

manuscrits ne se prêtaient pas, comme les livres de nos jours, à une publicité rapide, croit-on que, si l'aréopagitisme eût été une prétention nouvelle, contredite jusque-là par la croyance générale, l'auteur d'un martyrologe écrit pour la Germanie, et qui n'avait nul intérêt à exalter les origines chrétiennes de la ville de Paris, eût voulu compromettre le crédit de son ouvrage en adoptant sans restriction une nouveauté si extraordinaire ! Les rivalités nationales éveillées sur la question eussent protesté contre cet acte de complaisance. Nous nous associons donc pleinement à la réflexion que le savant d'Achery a mise en note au bas de ce passage : « Wandalbert <sup>1</sup>, dit-il, suit évidemment » ici l'opinion vulgaire, qui identifie l'apôtre de Paris » avec le Denys dont il est fait mention dans les Actes. » Les savants de nos jours ont voulu renverser cette » croyance, et ont prétendu faire de saint Denys de » Paris le contemporain de l'empereur Dèce..... Quant » à moi, il ne me paraît pas possible de rejeter, d'après » la seule autorité de saint Grégoire de Tours, ce que » Fortunat, évêque de Poitiers, a écrit, et ce qu'en 823 » les évêques des Gaules ont attesté au sujet de la mis- » sion de saint Denys par le pape saint Clément. »

Il y avait donc en 842 une opinion vulgaire, indé-

<sup>1</sup> Hic vulgarem opinionem sequitur Wandalbertus, scilicet primum Parisiorum apostolum haud diversum fuisse ab illo Dionysio, cujus mentio fit in Actis apostolorum. Quam opinionem cum ex animis hominum evellere conarentur viri nostrâ ætate doctissimi, Dionysium nostrum statuerunt Decio imperatori cœtaneum fuisse... Sed quod Fortunatus Pictaviensis, quod deinde anno 823 Galliarum episcopi scripserunt, Dionysium in Gallias a Clemente, urbis Romæ episcopo missum esse, sola Gregorii Turonensis auctoritate convelli non posse mihi quidem videtur. (D'Achery. In *Martyrol.* Wandalbert. *Nota.* ad diem 9 octobris. *Spicileg.*, t. II. — *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 614.)

pendante des écrits d'Hilduin, qui admettait l'aréopagitisme, et cette opinion vulgaire trouve un écho dans le martyrologe de Wandalbert. Il y avait aussi en plein dix-septième siècle des savants comme d'Achery (1609-1685), qui, malgré toute la polémique de Launoy et de Sirmond, restaient convaincus de la réalité de la mission de saint Denys par saint Clément, et du peu d'importance du fameux texte de saint Grégoire de Tours dans cette question.

3. Nous avons déjà mentionné le titre qu'Enée, évêque de Paris, contemporain d'Hilduin, inscrivait en tête de son *Traité contre les Grecs*<sup>1</sup>, en énonçant qu'il occupait le siège de saint Denys l'Aréopagite, apôtre des Gaules, envoyé de Rome par saint Clément. Cet ouvrage est une apologie de la tradition catholique au sujet du dogme de la procession du Saint-Esprit, et de l'obligation du célibat ecclésiastique. Enée s'y élève avec énergie contre le génie insidieux de l'école byzantine, « qu'on trouve toujours prêt, dit-il, à répudier » l'enseignement de la catholicité, et à soulever des » questions nouvelles<sup>2</sup>. » — « Qu'on parcoure, ajoute-t-il, les recueils des saints canons; qu'on interroge la » série des histoires ecclésiastiques, et l'on sera bientôt » convaincu que l'Orient a été de préférence la patrie » des hérésiarques.<sup>3</sup> »

*Traité contre  
les Grecs d'Enée,  
évêque de Paris.*

<sup>1</sup> Æneas, Parisiacensis urbis episcopus, quo primus præsedet S. Dionysius a Paulo apostolo Atheniensium consecratus archiepiscopus, sed a sancto Clemente totius Galliæ constitutus apostolus; pacem et gloriam catholicæ fidei cultoribus. (Æneæ, Paris, episc. opera. — *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 683.)

<sup>2</sup> His autem qui ab arce totius christianitatis deviare videntur, novasque adveniunt quæstiones. (Æneæ. Paris episcop. Liber adversus Græcos. Præfatio. — *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 687.)

<sup>3</sup> *Ibid.* col. 686.

En vérité, nous ne comprendrions pas comment l'évêque de Paris, traitant une pareille matière, aurait débuté par une prétention aussi nouvelle que l'eût été l'aréopagitisme, s'il venait seulement d'être inventé par Hilduin. N'était-ce pas frapper d'une condamnation anticipée un livre entrepris pour la défense de la tradition, que de le publier sous un titre contredit par toute la tradition? Comment protester avec autorité contre les esprits orgueilleux qui introduisaient sans cesse des *questions nouvelles*, quand on eût donné soi-même l'exemple de ces ambitieuses nouveautés? Comment invoquer les témoignages de toute l'histoire, quand on eût soi-même adopté une prétention contredite par tous les témoignages de l'histoire? Le *Traité contre les Grecs* atteste une érudition profonde, non-seulement pour le siècle où il parut, mais pour tous les siècles possibles. Les citations des Pères grecs et latins qu'on y rencontre à chaque ligne, en concurrence avec celles de l'Écriture sainte, des décrétales, des canons des conciles<sup>1</sup>, forment un ensemble compacte et comme un arsenal théologique où la vérité est solidement établie. Et l'on voudrait que l'auteur d'un ouvrage qui accuse la plus vaste connaissance de la tradition catholique et de ses sources, eût été séduit, comme un esprit vulgaire, par l'imagination incohérente d'un moine intrigant, qui inventait à l'Église de Paris des origines fabuleuses, démenties par toutes les traditions antérieures!

Concile de Poissy  
(862).

4. Il y a plus : au moment où Enée de Paris venait d'écrire son *Traité*, et d'y prendre publiquement le titre

<sup>1</sup> Nous avons compté dans ce *Traité*, qui n'occupe cependant que 77 colonnes du format de la *Patrologie*, plus de quatre cents citations de ce genre.

de successeur de l'Aréopagite, un synode des évêques de France se réunissait à Poissy (862), en présence de Charles-le-Chauve, pour la confirmation des privilèges de l'abbaye de Saint-Denys. « Plus de trente évêques, » dit le P. Sirmond, réunis des diverses provinces de » France, souscrivirent cet acte <sup>1</sup>. » Or, on se demande comment tous ces prélats ne protestèrent point contre l'ambitieuse souscription d'Enée de Paris. S'ils eussent été persuadés que saint Denys de Paris était différent de l'Aréopagite ; si telle eût été jusque-là, comme on voudrait le soutenir, la tradition unanime et constante de la France ; si l'opinion contraire eût seulement daté d'Hilduin ; il eût été impossible que l'épiscopat de France oubliât ainsi les droits de la vérité dont il était le défenseur naturel, et qu'il eût autorisé, par son approbation, une nouveauté erronée et inouïe. Les conciles sont les gardiens fidèles de la tradition : il n'y a pas d'exemple d'une seule nouveauté de ce genre, dans l'histoire ecclésiastique, introduite subrepticement, sans éveiller les réclamations des premiers pasteurs. Mais la discussion contre l'aréopagisme a eu jusqu'ici cette rare fortune de violer toutes les règles admises, de passer outre à toutes les impossibilités, de réunir toutes les invraisemblances, et de triompher néanmoins malgré tant d'obstacles accumulés.

5. Ce que le synode de Poissy reconnaissait comme la croyance unanime de la France, un concile tenu à

Concile de Liège  
(910).

<sup>1</sup> Synodus Pistensis. — « Inde synodus Regalis appellatur, in Privilegio de libertate sancti Dionysii, quia rex (Carolus Calvus) aderat ; » et synodus universalis, quia ex diversis provinciis convenerant » episcopi, qui Privilegio eidem subscribunt, numero amplius triginta. » (Sirmond. Capitula Caroli-Calvi. Paris. 1623, ad notas, p. 64.)

Liège, sous la présidence de l'évêque Etienne (vers 910), le proclamait comme la tradition unanime de l'Allemagne. Les Actes de saint Eugène I<sup>er</sup> de Tolède y furent lus, et solennellement approuvés, comme l'expression de la vérité historique et de la foi de la Germanie<sup>1</sup>. Or, les Actes de saint Eugène I<sup>er</sup> de Tolède s'expriment ainsi : « Après que l'apôtre Paul eut converti le bien-  
 » heureux Denys à la foi du Christ, et l'eut ordonné  
 » évêque d'Athènes, il se rendit à Rome, où il ne tarda  
 » pas à consommer son martyre. Dans l'espérance de  
 » le revoir, Denys vint plus tard à Rome; mais les  
 » bienheureux Pierre et Paul avaient déjà reçu la cou-  
 » ronne éternelle; et il trouva saint Clément en pos-  
 » session de la chaire apostolique. Fortifié de sa bénédiction et ayant reçu de lui la mission d'évangéliser  
 » les Gaules, en compagnie de plusieurs autres évêques, prêtres et diacres, il arriva à Arles, d'où il envoya Eugène à Tolède<sup>2</sup>. » Tel fut le texte lu devant les Pères du concile de Liège. Quelques reliques de saint Eugène rapportées par saint Gérard, abbé de Brome<sup>3</sup>, et dont il fallait reconnaître l'authenticité, avaient

<sup>1</sup> Ejus præclara gesta, recognita in concilio Leodiensi, in ecclesia jussa sunt legi. (*Acta S. Girardi, abbatis Bromiensis*, cap. XIV, apud Suriun, t. V, die 3 octobris. Cf. Baronii. *Ad Martyrol. Rom.*, nota, p. 516.)

<sup>2</sup> Postquam beatum Dionysium Paulus apostolus ad fidem Christi convertit, et Athenarum profecit episcopum, Romam adiit, ubi non longe post martyrium sumpsit. Cujus desiderio beatus Dionysius illus pergens, beatum Petrum ac eundem Paulum martyrio coronatus invenit, sanctumque Clementem apostolicos sedis cathedrâ sublimatum reperit : cujus benedictione roboratus, apostolatuque ab eo Galliæ suscepto, cum pluribus coepiscopis, et presbyteris et diaconibus, Arelatensem civitatem usque pervenit... Eugenium vero Toletum mittere studiunt. (*Acta S. Eugen.* apud Sur., t. VI, ad 17 novembr.)

<sup>3</sup> Abbaye du diocèse de Liège.

donné lieu à cette lecture. « Lorsque la suite de la »  
 » passion du saint martyr eut été ainsi exposée en »  
 » présence du saint concile, ajoute le chroniqueur, tous »  
 » ceux qui faisaient partie de l'assemblée l'approu- »  
 » vèrent. L'évêque de Liège, Etienne, prit ensuite la »  
 » parole en ces termes : Par un décret épiscopal, sous- »  
 » crit par le saint concile, qui l'approuve, il est or- »  
 » donné que tout le doyenné de l'Eglise où reposent »  
 » les reliques du saint martyr, célébrera chaque année »  
 » sa fête, et en observera le jour avec la même solen- »  
 » nité obligatoire que pour les dimanches<sup>1</sup>. »

6. L'Espagne enfin par tous ses chroniqueurs<sup>2</sup> atteste la même croyance et proclame que saint Eugène I<sup>er</sup>, évêque de Tolède, disciple des apôtres, lui fut envoyé des Gaules par saint Denys. Qu'on veuille bien observer que, vers 910, lorsque les Actes de saint Eugène de Tolède étaient lus et approuvés par le concile de Liège, ces Actes avaient une existence antérieure ; qu'ils n'étaient point un récit nouveau et jusque-là inconnu ; qu'ils exprimaient la croyance reçue déjà en Allemagne ; c'est précisément la raison qui les fait admettre aussi unanimement par les prélats assemblés. Or, à cette date, on touchait encore à l'âge d'Hilduin. Les Actes de saint Eugène de Tolède existaient ainsi concurremment avec cet abbé de Saint-Denys. Comment donc serait-il pos-

Actes de saint  
 Eugène I<sup>er</sup>,  
 évêque  
 de Tolède.

<sup>1</sup> Igitur cùm Passionis S. Eugenii in hac plenariâ synodo series recitata esset; cunctisque qui aderant admodum illa probaretur, subjunxit episcopus : Decreto pontificio statuitur, et hæc sancta synodus ei subscribens assentit, ut per totam in quâ sanctus martyr quiescit decaniam, solemnitas ejus instar Dominicæ diei celebretur. (*Vita S. Gerardi*. Apud Surium., 3 octobr., t. V.)

<sup>2</sup> Marineus Siculus. *Historiæ Hispaniæ*, lib. V. — Mariana. *De rebus Hispaniæ*, lib. IV, cap. 4. — Hdefonsus. *Pontifical. histor.*, lib. VI. — Blasius Ortizius. *Descriptio templi Toletani*, cap. II.

sible qu'Hilduin eût inventé l'aréopagitisme, si formellement affirmé par les Actes de saint Eugène, antérieurs à Hilduin et de provenance étrangère? Si l'on insinuait qu'Hilduin a fabriqué aussi les Actes de saint Eugène, ce serait augmenter ridiculement la liste des suppositions d'ouvrages qu'on voudrait lui prêter; une vie entière ne suffirait pas à tout le travail de faussaire que Launoy lui imposait si libéralement<sup>1</sup>.

7. Deux ans après le concile de Liège, en 912, un nom païen, jusque-là redouté par nos pères, allait inaugurer, sous l'étendard de Jésus-Christ, la dynastie normande, une des gloires de la France. Hrolf, le chef des pirates du Nord, le Rollon des chroniques, venait d'obtenir, au traité de Saint-Clair-sur-Epte, la possession reconnue de la belle province de Neustrie, et la main de Giselle, fille de Charles-le-Simple, à condition qu'il se ferait chrétien et reconnaîtrait la suzeraineté du monarque français. Ce fut un beau dialogue que celui qui s'établit entre le néophyte et l'archevêque de Rouen, au sortir des fonts sacrés où Rollon venait de recevoir le baptême et le nom chrétien de Robert. « S'a- » dressant, dit l'historien, à Francon qui l'avait baptisé<sup>2</sup>, quelles sont, lui demanda-t-il, dans le pays que

<sup>1</sup> Outre les Actes de saint Eugène de Tolède, qui affirment l'aréopagitisme, et la mission de saint Denys par saint Clément; ceux de saint Sanctin, de Meaux; de saint Lucien, de Beauvais; de saint Eutrope, de Saintes; de saint Front, de Périgueux, etc., etc., sont dans le même sens. Que de falsifications n'aurait donc pas dû faire Hilduin pour ajuster tous ces monuments de notoriété publique avec sa prétendue invention!

<sup>2</sup> Anno a Domini nostri Jesu Christi incarnatione nongentesimo duodecimo, Franco archiepiscopus catholicâ fide sacrosanctæ Trinitatis imbutum Rollonem baptisavit... Hinc convocato Francone episcopo, quæ ecclesiæ veneratiores in suâ terrâ haberentur sciscitatur, et quæ potentiores merito et patrocinio sanctorum dicerentur. Tunc

» je possède, les églises les plus vénérées et les plus  
 » puissantes par le mérite et la protection de leurs saints  
 » patrons? » — « Les églises de Rouen, de Bayeux  
 » et d'Evreux, répondit le prélat, ont été dédiées en  
 » l'honneur de la très-sainte vierge Marie, Mère de

Franco : « Rhotomagensis et Bajocensis, atque Ebroicacensis ecclesia sacrosanctæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi et Virginis in honore est dedicata. In periculo maris ecclesia monte posita, archangeli Michaelis, paradisi propositi nomine prætitulata. In suburbio civitatis istius est monasterium sancti Petri apostolorum principis nomine consecratum; in quo recubabat istius urbis venerabilis archiepiscopus Audoenus, signis et virtutibus nimium coruscans, ob metum tui adventus ad Franciam est deportatus. Gimegias, quo prius accessisti, est templum sancti Petri, regnum cœlorum clavigeri, meritis suffragatum. Plures sunt ecclesiæ in tuâ ditione positæ, sed hæ sunt præcipuæ. » Tunc Rotbertus : « In confinio nostræ potestatis quis sanctus potentior meritis habetur? » — Franco : « Sanctus Dionysius, natione græcus, per sanctum Paulum ad fidem catholicam conversus, postea a beato Clemente, Petri apostoli successore, Franciæ ad prædicandum transmissus, multa flagella paganorum perpessus, diuque verberatus, ad ultimum pro amore Dei hebetatis securibus capite plexus. » — Tunc Rotbertus : « Antequam dividatur terra meis principibus, Deo et sanctæ Mariæ, sanctisque denominatis, desidero partem istius terræ dare, ut dignentur mihi in auxilium subvenire. » — Franco : « Consilio divinitus inspirato uteris, congruumque est tibi his septem diebus, quibus albatis chrismatis et olei vestibus es indutus, fieri » Dedit itaque Rotbertus, prima die baptisterii, Deo et sanctæ Mariæ Rhotomagensis ecclesiæ terram præmaximam canonicis in perpetuum possidendam. Secundo die, Sanctæ Mariæ Bajocacensis ecclesiæ. Tertio die, Sanctæ Mariæ Ebroicacensis ecclesiæ. Quarto, archangeli Michaelis ecclesiæ, vicibus inundatione procellarum circumseptæ... Quinto, Sancti Petri Sanctique Audoeni ecclesiæ. Sexto, Sancto Petro Sanctoque Aicardo Gemeticensis ecclesiæ. Septimo, Brenneval cum omnibus appendiciis suis sancto Dionysio dedit. (Dudonis Decani S. Quintini Viromand. *De Gestis Normanniæ ducum.*, lib. II. — *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 641-642.)

Le même fait est rapporté avec moins de détails par Guillaume Calculus, moine de Jumièges, dans son *Histoire des Normands*. Il cite de même la donation de la terre de Brenneval, faite par Rollon, le septième jour après son baptême : « Septimo, Brenneval cum omnibus appendiciis Sancto Dionysio dedit. » (Willelmi Calculi. *Histor. Northman.* lib. II, c. XVIII. — *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 801.)

» Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'église *in periculo*  
 » *maris*<sup>1</sup>, a été consacrée sous le nom de saint Michel,  
 » l'archange, gardien du paradis. Dans un faubourg  
 » de cette ville de Rouen se trouve le monastère de  
 » Saint-Pierre, prince des apôtres. C'est là que repo-  
 » sait le corps d'un vénérable archevêque de cette ville,  
 » saint Ouen, célèbre par ses vertus et ses miracles. La  
 » frayeur qui a précédé votre arrivée a fait transporter  
 » en France ce précieux dépôt. A Jumièges, où vous  
 » avez abordé naguère, l'église est consacrée à saint  
 » Pierre, qui tient les clefs du royaume des cieux. Les  
 » églises situées dans votre territoire sont en grand  
 » nombre, mais celles que je viens de désigner sont  
 » les principales. » — « Et quel est, reprit le nouveau  
 » chrétien, dans le royaume qui confine à ma terre, le  
 » saint le plus puissant en mérites? » — « C'est saint  
 » Denys, grec d'origine, répondit l'archevêque; il fut  
 » converti par saint Paul à la foi catholique, puis en-  
 » voyé par saint Clément, successeur de l'apôtre Pierre  
 » pour évangéliser la France. Il souffrit, de la part des  
 » païens, les plus cruels supplices, et, après avoir été  
 » longtemps battu de verges, il eut enfin la tête coupée  
 » avec des haches dont on avait émoussé le tranchant. »  
 — « Eh bien! dit Rollon, avant de partager le terri-  
 » toire entre les chefs de mon armée, je veux donner  
 » à Dieu, à la vierge Marie et aux saints que vous  
 » venez de nommer, une part de cette terre, afin qu'ils  
 » daignent m'accorder leur protection. » — « Cette  
 » pensée, répondit l'archevêque, vous est sans doute  
 » divinement inspirée. Il est convenable que vous la

<sup>1</sup> Le mont Saint-Michel.

» réalisiez pendant les sept jours où vous allez porter  
 » les vêtements blancs du saint chrême. » — « Donc  
 » le nouveau duc Robert donna, le premier jour, à  
 » Dieu et à l'église de Sainte-Marie de Rouen, une  
 » grande terre qui devait être possédée à perpétuité  
 » par les chanoines. Le second jour, il fit sa donation  
 » à l'église de Sainte-Marie de Bayeux ; le troisième, à  
 » l'église de Sainte-Marie d'Evreux ; le quatrième, à  
 » l'église de l'archange saint Michel ; le cinquième, à  
 » l'église de Saint-Pierre et de Saint-Ouen ; le sixième,  
 » à l'église de Saint-Pierre et Saint-Aycard de Ju-  
 » mièges ; le septième, il donna à Saint-Denys la terre  
 » de Brenneval avec toutes ses dépendances. »

8. Nous avons cité en entier ce texte intéressant et peu connu de l'histoire normande. Dans la naïveté du nouveau chrétien, auquel l'archevêque rappelle la terreur que son invasion païenne semait naguère autour d'elle, perce une vue politique qui n'était pas sans habileté. Le duc Robert voulait réparer les désastres de Rollon, et, en faisant oublier par d'importantes donations territoriales aux églises et aux monastères les devastations antérieures des Normands, assurer à sa puissance jusque-là si redoutée la faveur du clergé et des abbayes. Cette intention n'échappait point à son interlocuteur. Rollon, qui venait de faire trembler la France, voulait étendre jusqu'à ce royaume ses libéralités chrétiennes. Voilà pourquoi il demanda à l'archevêque : « Quel est, dans le royaume qui confine à ma terre, le saint le plus puissant en mérites ? » Mais si la tradition de l'aréopagitisme n'eût été, en 912, qu'une ambitieuse tradition récemment introduite par l'intrigue des abbés de Saint-Denys, l'archevêque de Rouen se fût

Discussion  
 du texte de la  
 Chronique  
 de Rollon.

bien gardé de l'affirmer si solennellement à Rollon, et de servir ainsi les intérêts d'un monastère déjà très-puissant, qui attirait à lui les largesses des rois et des peuples. Il faut bien peu connaître le cœur humain pour ne pas voir que, s'il y avait eu en 837 une invention d'Hilduin en désaccord avec les traditions antérieures et avec l'opinion contemporaine, loin d'entraîner l'adhésion unanime des églises de France, cette invention eût soulevé de toutes parts les plus vives réclamations et déchaîné toutes les rivalités inquiètes des autres abbayes. A ce point de vue, le trait historique que nous avons rappelé acquiert une grande importance en faveur de la tradition aréopagitique.

Texte de la Vie  
de saint Maieul  
par saint Odilon,  
abbé de Cluny.

9. Il en est de même du témoignage suivant de saint Odilon, abbé de Cluny (962-1048). Dans la Vie de saint Maieul, son prédécesseur, Odilon s'exprime ainsi : « Le vénérable abbé, dans une visite qu'il fit au monastère de Saint-Denys, lisait pendant la nuit, selon sa coutume, un ouvrage de ce même saint Denys, intitulé : *De Principatu cœlesti*. Le sommeil le gagna pendant sa lecture, et le cierge qu'il tenait à la main tomba sur le livre. Chose étrange ! le feu continua à consumer la mèche et la cire, et respecta le parchemin qui se retrouva intact<sup>1</sup>. » Le livre : *De Principatu cœlesti*, dont il est ici question, n'est autre que

<sup>1</sup> Cum esset aliquando in monasterio sanctissimi martyris Dionysii, et nocturno tempore legeret, ut sui moris erat, ejusdem martyris et admirabilis utraque linguâ, utraque conditione philosophi, librum *De Principatu cœlesti*, gravi somno superveniente, candela de manu ejus super libri paginam defluit. Accidit tunc quiddam mirabile et insolitum. Ignis, naturæ suæ officium prosequens, linum consumpsit et ceram, paginam dimisit illesam. (S. Odil. Cluniac. *De Vita B. Maioli abbatis*. — *Patrol. lat.*, t. CXLII, col. 955.)

le traité connu de saint Denys l'Aréopagite : *De Cœlesti hierarchiâ*<sup>1</sup>. Dans la pensée de saint Maëul, saint Denys de Paris n'était donc pas différent du disciple athénien de saint Paul. Or, saint Maëul, né vers l'an 900, touchait presque à Hilduin, auquel on voudrait attribuer l'invention de l'aréopagitisme. Et comment supposer que dans l'intervalle d'un demi-siècle seulement, la prétendue invention d'Hilduin se fût imposée, malgré toutes les traditions contraires, à la foi des abbayes les plus célèbres du royaume, qui avaient un intérêt évident à rétablir la vérité des faits, et à détruire cette prétention ambitieuse?

10. Nous pourrions, à cette liste de témoignages, en ajouter un grand nombre d'autres empruntés aux douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, et citer les textes de Sigebert de Gemblours<sup>2</sup>, Suger<sup>3</sup>, Louis VI<sup>4</sup>, Ordéric Vital<sup>5</sup>, Vincent de Beauvais<sup>6</sup>, Guillaume de Nangis<sup>7</sup>,

La tradition aréopagitique prévaut généralement pendant les six siècles suivants.

<sup>1</sup> Œuvres de saint Denys l'Aréopagite, traduites du grec par l'abbé Darbois (maintenant M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris). Paris, 1847, p. 180. Livre de la *Hierarchie céleste*.

<sup>2</sup> Sigeberti Gemblacensis *Chronica* ad ann. 824. — *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 157.

<sup>3</sup> Sugerii *Constitutio pro Ecclesiâ Sancti Pauli*. — *Patrol. lat.*, t. CLXXXVI, col. 1450.

<sup>4</sup> Ludovici Franc. Regis VI. *Privilegia S. Dionysio concessa*. (*Ibid.*, t. CLXXXVI, col. 1461 et seq.)

<sup>5</sup> Orderici Vitalis. *Hist. Ecclesiastica*. Pars II<sup>a</sup>, lib. V, § 7. (*Ibid.*, t. CLXXXVIII, col. 385 et seq.)

<sup>6</sup> Vincent. Belvacens. *Specul. Majus*. Venetiis, 1591, in-fol. Exempl. de la Bibl. imp. de Paris, t. I, p. 417. — *Ibid.*, lib. XXXII, cap. LV. — *Ibid.*, lib. XVIII, cap. XLII, p. 296.

<sup>7</sup> Gulielmi de Naugiac. *De gestis sancti Ludovici*. — « Anno » Domini 1243, regni Ludovici regis 17, ætatis vero suæ 28, sexto » kalendas Martii, die festivitatis B. Matthiæ apostoli, quo die festum » dedicationis Ecclesiæ beati Dionysii Areopagitæ factæ per domum » celebratur, peperit regi Ludovico filium diu optatum sibi despon-

Gerson<sup>1</sup>, saint Antonin de Florence<sup>2</sup>, Zacharie, patriarche de Constantinople<sup>3</sup>, Lippoman<sup>4</sup>, Génébrard<sup>5</sup>, Baronius<sup>6</sup>, Bellarmin<sup>7</sup>, etc., etc., qui sont unanimes en faveur de l'aréopagisme. Mais les adversaires ne contestent pas le fait; ils reconnaissent volontiers que, durant cette période, la croyance à l'aréopagisme avait généralement prévalu. Seulement ils font une réserve à leur profit, au sujet de deux incidents particuliers, qui se produisirent, l'un en 1119, l'autre en 1215. Ils voudraient y voir une protestation formelle contre la tradition aréopagitique de la part de deux noms éclatants, celui d'un théologien célèbre par son génie et ses malheurs, Abélard; et celui d'un des plus grands papes du moyen-âge, Innocent III. Il convient donc d'insister en détail sur cette controverse, et d'en préciser la valeur.

Incident  
d'Abélard.

11. Abélard avait rempli le monde de sa renommée et de ses infortunes. L'éclat qui s'était fait autour de

» sata venerabilis Margarita. » (Edit. d'André Duchesne. *Historiæ Francorum scriptores cœtanei*. In-fol. ad an. 1243.)

<sup>1</sup> Joh. Gerson. *Opera*. In fol. Paris, 1706. *Sermo de SS. Petro et Paulo*. — *Ibid.* *Sermo de pace et unitate Græcorum*.

<sup>2</sup> S. Antonin. Florent., *Historiar. Opus.*, pars I<sup>a</sup>. Titul. VI, cap. xxviii. Lyon 1686, t. I.

<sup>3</sup> *Acta et Scripta Theologorum Wirtembergensium et patriarchæ Constantinopolitani D. Zachariæ*. 1584. Wirtembergæ, in-fol.

<sup>4</sup> Ludovici Lippomani, Veronensis Episcopi. *Vitæ Sanctorum.*, Veronæ, 1568, 8 vol. in-fol. (*Vita S. Dionysii Areopagitæ. Epistola prævia. ad diem 9 octobris.*)

<sup>5</sup> Gilberti Genebrardi *Chronologiæ*. Libro III, sub Pontificatus S. Clementis initio.

<sup>6</sup> Cæsaris Cardinal. Baronii. In *Martyrol. Romanum*, notæ. Romæ, 1586, p. 456-457-458. — *Annal. eccles. ad Pontificatum S. Clementis*. — *Ibid.*, ad. an. 837.

<sup>7</sup> Roberti cardinal. Bellarmini *Opera*, 3 vol. in-fol. Cologne, 1619. *Libro de Scriptor. Eccles. De Hilduino notitia*.

cette réputation d'abord si brillante, et bientôt après si compromise, l'avait déterminé à chercher un asile dans le monastère de Saint-Denys. L'abbé et les religieux l'accueillirent avec une bonté tendre et compatissante<sup>1</sup>. C'est lui-même qui leur rend ce témoignage. Il ajoute aussi qu'alors « son âme était remplie d'amertume et de fiel. Quel était, dit-il, le bouillonnement » de ma douleur, quelle honte couvrait mon front de » rougeur, quel désespoir déchirait mon sein, j'ai pu » l'éprouver, mais je ne saurais le décrire<sup>2</sup>! » Cette épave du monde, meurtrie par sa chute, tout entière au souvenir de son naufrage, repoussait encore les seules vraies consolatrices du malheur, la douceur et la patience chrétiennes. Elles ne lui apparurent que plus tard, sous la sainte direction de Pierre-le-Vénéral, abbé de Cluny, qui fit briller sur son âme ulcérée le rayon des miséricordes célestes. En 1119, Abélard n'en était pas encore là. Echappé tout sanglant de la lutte, il brûlait d'ardeur pour de nouveaux combats; et les jours de retraite qu'il passa à Saint-Denys furent consacrés par lui à des études nouvelles, qui lui fourniraient des armes pour d'autres polémiques.

« Un jour, dit-il, le hasard de mes lectures me fit » tomber sur une phrase de Bède, qui affirme, dans » son *Exposition des Actes des apôtres*, que saint

<sup>1</sup> Abbas autem et monachi illius monasterii me sibi remansurum ulterius arbitantes, summâ exultatione susceperunt, et cum omni diligentia tractantes, consolari frustra nitebantur. (Petri Abælard. *Hist. Calamit.*, cap. x. — *Patrol. lat.*, t. CLXXVIII, col. 151.)

<sup>2</sup> Deus qui judicas æquitatem, quanto tunc animi felle, quantâ mentis amaritudine teipsum infamis arguebam, te furibundus accusabam... Quanto autem dolore æstuarer, quanta erubescentiâ confunderer, quanta desperatione perturbarer, sentire tunc potui, proferre non possum. (Id. *Ibid.*, col. 152.)

» Denys l'Aréopagite fut évêque de Corinthe et non  
 » d'Athènes<sup>1</sup>. Ceci paraissait une contradiction grave  
 » avec la doctrine des religieux qui se vantent d'avoir  
 » pour patron saint Denys l'Aréopagite, que ses Actes  
 » disent avoir été évêque d'Athènes. Ayant fait cette  
 » découverte, je la communiquai, en riant, aux frères  
 » qui se trouvaient près de moi, et leur montrai le  
 » passage de Bède contenant cette objection. Eux de  
 » s'écrier, dans leur indignation, que Bède était le plus  
 » menteur des écrivains ; qu'ils avaient un témoin bien  
 » plus véridique dans un de leurs abbés, Huldoïn ou  
 » Hilduin, qui avait parcouru la Grèce pour éclaircir  
 » le fait, et qui avait consigné, dans sa *Vie de saint*  
 » *Denys*, le résultat de ses recherches, rétabli la vérité,  
 » et entièrement détruit cette objection. L'un d'eux me  
 » demanda, en renouvelant avec importunité son inter-  
 » rogation, le parti auquel je m'arrêtais, dans ce conflit  
 » entre Bède et Huldoïn. Je répondis sans hésiter que  
 » l'autorité de Bède, dont les ouvrages sont révéés par  
 » toutes les Eglises d'Occident, me paraissait bien pré-  
 » férable. Ils s'écrièrent alors que je démasquais enfin  
 » la haine que je portais à leur monastère, que je venais  
 » d'insulter à la gloire du royaume en lui refusant

<sup>1</sup> Voici le passage du vénérable Bède, auquel Abélard fait allusion :  
 « *In quibus et Dionysius Areopagita. Act. ap., cap. xvii, v. 31. — Hic est Dionysius, qui post episcopus Corinthiorum gloriose Ecclesiam rexit, multaque ad utilitatem Ecclesie pertinentia, quæ hactenus manent, ingenii sui volumina reliquit, cognomen a loco cui præerat accipiens. Areopagus est enim Athenarum curia, nomen a marte trahens. Si quidem græce, Mars, Ἄρης et villa πάρος dicitur. (Bed. Ven. Super. Act. apostol. Expositio, cap. xvii. — Patrol. lat., t. CXII, col. 981.)*

On verra cette erreur de Bède, réfutée plus loin par Abélard lui-même, dans une lettre adressée par lui à l'abbé de Saint-Denys.

» le privilège singulier d'avoir eu pour patron saint  
 » Denys l'Aréopagite. Je leur répondis que je ne disais  
 » pas cela, mais qu'au surplus il importait peu que  
 » Denys fût sorti de l'Aréopage, ou qu'il fût venu  
 » d'ailleurs; l'important était qu'il eût mérité de Dieu la  
 » couronne du martyre. Les moines s'empressèrent  
 » alors de courir à leur abbé pour m'accuser du propos  
 » qu'ils me prêtaient eux-mêmes. Celui-ci accueillit  
 » avec plaisir leur réclamation; les frères furent réunis  
 » aussitôt en chapitre; on me menaça d'en référer au  
 » roi, pour qu'il pût tirer de moi une vengeance écla-  
 » tante, comme si j'eusse ravi la gloire et la couronne  
 » de son règne<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Fortuito namque mihi quâdam die legenti, occurrit quædam Bedæ sententia, quâ in Expositione Actuum apostolorum asserit Dionysium Areopagitam Corinthiorum potius quam Atheniensium fuisse episcopum. Quod valde eis contrarium videbatur, qui suum Dionysium esse illum Areopagitam jactitant, quem ipsum Atheniensem episcopum gesta ejus fuisse profitentur. Quod cum reperissem, quibusdam circumstantium fratrum quasi jocaudo monstravi, testimonium scilicet illud Bedæ quod nobis objiciebatur. Illi vero valde indignati dixerunt: Bedam mendacissimum scriptorem, et se Huldonium [*al.* Hilduinum *et recte*] abbatem suum veriore habere testem, qui, pro hoc investigando, Græciam diu perlustravit, et rei veritate agnita in gestis illius, quæ coucripsit, hanc veraciter dubitationem removit. Unde cum unus eorum importunâ interrogatione pulsaret; quid mihi super hæc controversia, Bedæ videlicet atque Huldonii videretur, respondi: Bedæ auctoritatem, cujus scripta universæ latinorum frequentant Ecclesiæ, gratiorem mihi videri. Ex quo illi vehementer accensi clamare cæperunt, nunc me patenter ostendisse, quod semper monasterium illud nostrum infestaverim, et quod nunc maxime toti regno derogaverim, ei videlicet honorem illum auferens, quo singulariter gloriaretur, cum eorum patronum Areopagitam fuisse denegarem. Ego autem respondi: Nec me hoc denegasse, nec multum curandum esse utrum ipse areopagita, an aliunde fuerit, dummodo tantam apud Deum adeptus sit coronam. Illi vero ad abbatem statim concurrentes, quod mihi imposuerant [*al.* imposituri erant] nuntiaverunt. Qui libenter hoc audivit... Tunc concilio suo congregato, et fratribus congregatis, graviter mihi com-

Appréciation  
de cet incident.

12. Le passage du vénérable Bède qu'Abélard croyait découvrir avait été cité par *Huldoin* ou *Hilduin*, dont les travaux paraissent alors assez mal connus du célèbre théologien. Bède, qui avait confondu dans son *Exposition des Actes des apôtres*, Denys de Corinthe avec Denys évêque d'Athènes, avait depuis reconnu son erreur, et l'avait solennellement rétractée en disant, dans son *Martyrologe*. « Denys l'Aréopagite, instruit » par saint Paul, embrassa la foi de Jésus-Christ et fut » ordonné par ce même apôtre premier évêque d'Athènes<sup>1</sup>. » *Hilduin* avait réellement signalé et l'erreur et la rétractation de Bède en cette circonstance. C'était donc en effet une question éclaircie. Les moines auxquels s'adressait Abélard le savaient, et possédaient mieux que lui les éléments d'une controverse qu'il soulevait ainsi témérairement, à propos d'une découverte qui n'en était pas une. L'éclat produit dans l'abbaye par cet incident s'aggrava sans doute de toute la réputation d'Abélard, qui donnait aux sentiments personnels de ce grand homme une valeur plus considérable. Mais on pouvait en appeler d'Abélard mal informé à Abélard mieux instruit de la question. Ce qu'un premier mouvement d'amour-propre froissé avait pu mettre d'aigreur dans son esprit, s'apaisa promptement dans le calme de l'étude : et voici la lettre qu'il adres-

minatus est, et se ad regem cum festinatione missurum dixit, ut de me vindictam sumeret, tanquam regni sui gloriam et coronam ei auferente. (Petri Abælard. *Histor. Calamit.*, cap. x. — *Patr. lat.*, t. CLXXVIII, col. 134-135.)

<sup>1</sup> Natale S. Dionysii Areopagitæ, qui ab apostolo Paulo instructus credit Christo, et primus Athenis ab eodem apostolo episcopus est ordinatus. (Bedæ venerab. *Martyrol.* ad diem 3 octobr. — *Patrol. lat.*, t. XCIV, col. 1062.)

sait, un an après, de sa retraite de Provins, à l'abbé de Saint-Denys<sup>1</sup>.

13. « A son très-cher Père, Adam, par la grâce de » Dieu, abbé du monastère des très-glorieux martyrs » Denys, Rustique et Eleuthère, dont les corps y reposent : Pierre [Abélard], moine de profession, pécheur de vie, que la grâce et la paix de Dieu notre Père et de Jésus-Christ Notre-Seigneur soient avec vous.

» Souvent l'erreur d'un seul écrivain se propage » dans un grand nombre d'esprits : les hommes enclins au mal se laissent plus facilement entraîner » par un seul guide dans une fausse voie, qu'ils ne se laissent conduire à la vérité par une multitude de » témoins. C'est ainsi que plusieurs se refusent, d'après » la seule autorité de Bède, à admettre la vérité sur » saint Denys l'Aréopagite, et rejettent par malice ou » par ignorance le témoignage d'auteurs plus dignes » de foi. Bède, en effet, dit que saint Denys l'Aréopagite fut évêque de Corinthe, tandis que d'autres historiens, dont l'autorité est beaucoup plus considérable, s'accordent à le faire évêque d'Athènes, et

Lettre  
d'Abélard  
en faveur de  
l'aréopagitisme.

<sup>1</sup> « Abélard, après son évasion de Saint-Denys, écrit de Provins » à son abbé pour rétracter l'opinion qu'il avait hasardée touchant » l'apôtre des Gaules. Dans cette lettre il s'applique à prouver que » Bède, qui lui avait auparavant servi de guide, s'est mépris en confondant saint Denys l'Aréopagite avec saint Denys de Corinthe. Cela » est manifeste, dit-il, puisque le dernier est mort sous Marc-Aurèle, » c'est-à-dire vers le milieu du deuxième siècle, ce qu'il démontre par » diverses autorités. » (*Histoire littér. de la France*, t. XII, p. 86 et » seq.) « Il prétend de plus, mais sans fondement, ajouter les » savants Bénédictins, que Bède a depuis révoqué cette opinion dans » son Commentaire sur les Actes des apôtres. » En effet, ce n'est point dans son *Commentaire* que Bède a rétracté cette opinion, mais dans son Martyrologe, dont nous avons cité plus haut le texte.

» prouvent que l'Aréopagite et l'évêque de Corinthe  
 » sont deux personnages absolument distincts. Nous  
 a allons citer le texte même des témoignages, et exa-  
 » miner leur valeur relative.

» Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. IV,  
 » chap. xxiii, s'exprime ainsi : *Il nous faut parler*  
 » *maintenant de saint Denys, évêque de Corinthe, dont*  
 » *la science et la grâce spéciale qu'il avait reçue de*  
 » *Dieu pour le ministère de la parole, profitèrent non-*  
 » *seulement aux peuples qu'il avait mission de diriger,*  
 » *mais aux chrétientés lointaines auxquelles il adressa*  
 » *des épîtres.*

» Or, nous avons de saint Denys de Corinthe une  
 » épître aux Lacédémoniens, *De fide catholicâ*, et une  
 » autre aux Athéniens, dans laquelle il exhorte les  
 » vieillards à embrasser la foi de l'Évangile. Dans  
 » cette lettre, il parle de saint Denys l'Aréopagite, qui  
 » fut converti par saint Paul, et crut en Jésus-Christ,  
 » ainsi que nous l'enseignent les Actes des apôtres, et  
 » il ajoute que ce Denys l'Aréopagite fut ordonné par  
 » saint Paul lui-même, premier évêque d'Athènes!

» Saint Jérôme, cet illustre docteur de l'Église,  
 » dans son livre : *De viris illustribus*, parle de saint  
 » Denys de Corinthe en ces termes : *Denys, évêque de*  
 » *Corinthe, se distingua par son éloquence et le zèle*  
 » *qu'il apportait à instruire non-seulement les peuples*  
 » *qui lui étaient confiés, mais encore ceux des pro-*  
 » *vinces et des villes étrangères, auxquels il adressa*  
 » *des épîtres, dont il nous reste celle aux Lacédém-*  
 » *niens et celle aux Athéniens. — Il florissait, ajoute*  
 » *saint Jérôme, sous le règne de Marc-Antonin Verus*  
 » *et de Lucius-Aurelius Commode.*

» Passons maintenant au témoignage de Bède. En  
 » parlant, dans son *Exposition des Actes des apôtres*,  
 » de saint Denys l'Aréopagite (Acta, XVII, 34) il dit :  
 » *Ce fut ce même Denys, qui, ordonné évêque, gou-*  
 » *verna glorieusement l'Eglise de Corinthe, et a laissé*  
 » *des monuments précieux de son génie que nous avons*  
 » *encore. Il tirait son surnom du lieu qu'il gouvernait.*  
 » *L'Aréopage est en effet la curie d'Athènes, ainsi*  
 » *nommée du dieu Mars. Ἄρης, en grec, signifie Mars,*  
 » *et πᾶσις signifie bourg.*

» Les deux premiers auteurs que nous venons de  
 » citer s'accordent entre eux pour contredire absolu-  
 » ment l'affirmation de Bède. D'après leur témoignage,  
 » en effet, il est constant que saint Denys l'Aréopagite  
 » ne fut pas évêque de Corinthe. Suivant l'histoire  
 » ecclésiastique d'Eusèbe, Denys de Corinthe parle,  
 » dans ses épîtres, de saint Denys l'Aréopagite et le  
 » désigne comme évêque d'Athènes. Saint Jérôme n'est  
 » pas moins explicite quand il fixe au règne d'Antonin  
 » et de Marc-Aurèle l'époque où florissait Denys de  
 » Corinthe. On sait en effet que Denys l'Aréopagite,  
 » converti par saint Paul, vivait au temps de Jésus-  
 » Christ et des apôtres... Or, depuis Tibère jusqu'à  
 » Antonin et Marc-Aurèle, la chronologie compte  
 » 160 ans, et une vie humaine n'admet pas une telle  
 » longévité.... Il est donc évident que Denys l'Aréo-  
 » pagite ne peut être le même que Denys, évêque de  
 » Corinthe, et nous réfutons ainsi l'opinion de Bède,  
 » par les citations de ces deux écrivains dont l'autorité  
 » a beaucoup plus de poids que la sienne...

» Pour concilier le sentiment de Bède avec la vérité,  
 » il faudrait donc admettre que saint Denys l'Aréo-

» pagite gouverna en différents temps les deux Eglises  
 » d'Athènes et de Corinthe, et qu'il fut plus tard en-  
 » voyé par saint Clément dans les Gaules : qu'un  
 » siècle après, un autre Denys devint encore évêque de  
 » Corinthe, et que ce serait ce dernier dont l'histoire  
 » ecclésiastique d'Eusèbe et saint Jérôme ont parlé<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Adæ, dilectissimo patri suo, abbati Dei gratiâ cœnobii gloriosissimorum martyrum Dionysii, Rustici et Eleutherii, ibidem corpore quiescentium, unaque fratribus et commonachis suis charissimis, Petrus, habitu monachus, vitâ peccator, gratia vobis et pax, ut ait apostolus, a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo.

Sæpe unius error multos involvit, et prœni homines in malum, facilius per unum in falsitatem, quam per multos in veritatem trahuntur. Ideo dico quod multi ei, quam tenemus, veritati de Dionysio Areopagita unius Bedæ auctoritatem apponere soleant : gravioribus, qui nobis favent, aut per malitiam, aut fortassis per ignorantiam, auctoribus posthabitis. Hic quippe Dionysium Areopagitam Corinthiorum episcopum fuisse proficitur, cum alii, quorum longe validior est auctoritas, eum potius fuisse Atheniensium antistitem astruant, et omnino alium fuisse Dionysium Areopagitam, alium Dionysium Corinthiorum episcopum, suis convincant assertionibus. Ponamus itaque singulorum verba... dijudicemus auctoritates ipsas...

Scriptum est itaque de hoc in Ecclesiasticâ Historiâ, libro quarto, capitulo vigesimo tertio, his verbis : « Veniendum nobis est tandem » ad beati Dionysii commemorationem Corinthiorum episcopi, cujus » eruditione et gratiâ, quam habebat in verbo Dei, fruebantur non hi » populi tantum, quos regendos acceperat, sed et procul positi, quibus » per epistolas præsentiam sui reddebat. » Exstat denique ejus epistola ad Lacedæmonios scripta de catholicâ fide, ut alia ad Athenienses, in quâ ad Evangelii credulitatem invitât et concitat seniores. Et illud designat in eadem epistola, quod Dionysius Areopagita, qui ab apostolo Paulo instructus credidit Christo, secundum ea quæ in apostolorum Actibus designantur, primus apud Athenas ab eodem apostolo episcopus fuerit ordinatus. Sed et Hieronymus, ille, inquam, Ecclesiæ doctor egregius super hoc ipso in libro *De illustribus viris* ita meminit : « Dionysius Corinthiorum Ecclesiæ episcopus tantæ » eloquentiæ fuit et industriæ, ut non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum provinciarum et urbium epistolis eruditoret. E quibus una est ad Lacedæmonios, ad Athenienses, » etc. Et post pauca : « Claruit sub imperatore Marco Antonino Vero, et » Lucio Aurelio Commodò. » Nunc et ipsius Bedæ verba ponamus, qui explanatione Actuum apostolorum, eo videlicet loco, quo dici-

14. Telle est la substance de cette lettre d'Abélard, dont les adversaires de l'aréopagitisme se sont bien gardés de parler. Il suffisait au besoin de leur cause d'exploiter l'incident qui avait tout d'abord si profondément irrité le génie ombrageux du célèbre théologien; ils passaient sous silence cette lettre, qui peut donner une idée de la dialectique précise et serrée d'Abélard, et qui ne laisse pas une ressource à ceux

Valeur  
de l'objection  
tirée de l'incident  
d'Abélard.

tur : « In quibus et Dionysius Areopagita ( Act. XVII, 34. ) » ait sic : « Hic est Dionysius, qui in episcopatu ordinatus, Corinthiorum gloriose rexit Ecclesiam, multaque ad utilitatem Ecclesiæ pertinentia, quæ hactenus manent, ingenii sui volumina reliquit, cognomen » a loco cui præerat accipiens. Areopagus enim est Athenarum » curia, nomen a Marte trahens. Siquidem græce Mars Ἄρης, villa » dicitur πάρος... » Videntur autem duæ supra positæ auctoritates, quæ sibi consonæ sunt, auctoritati omnino Bedæ contrariæ. Ex illis quippe aperte convincitur alium fuisse Dionysium Areopagitam, alium Dionysium Corinthiorum episcopum. Nam, juxta Eeclesiasticam Historiam, Dionysius Corinthiorum episcopus de Dionysio Areopagita scripsisse perhibetur, et ibidem Dionysius Areopagita Atheniensium episcopus fuisse perhibetur. Nec minus ex verbis Hieronymi alium hunc esse, quam illum apparet; cum videlicet dicat Dionysium Corinthiorum episcopum sub Marco Antonino et Lucio Auryelio claruisse. Constat quippe Dionysium Areopagitam, qui prædicatione Pauli conversus est, tempore Christi et apostolorum extitisse... A tempore autem Tiberii Cæsaris, sub quo Dominus passus est, usque ad tempora prædictorum imperatorum, sub quibus Dionysius Corinthiorum episcopus claruisse dicitur, amplius quam centum sexaginta annos chronicorum supputatio assignat, ut nequaquam tanto tempori vita prædicti viri sufficeret... Ex quo liquide colligitur alium Dionysium Areopagitam, alium Dionysium Corinthiorum episcopum extitisse. Atque ita prædictorum auctorum sententiis, Bedæ refellimus opinionem, cum et illorum longe gravior auctoritas sit... Denique... Bedam veracem poterimus tenere, ita quidem, ut unus ex Dionysiis Corinthiorum episcopis et Dionysius Areopagita idem sit, de quo Beda scribit, et in diversis temporibus idem Athenis et Corintho præesset episcopus, et postinodum à sancto Clemente Galliarum sit ordinatus apostolus; alius vero... ille fuerit Corinthiorum episcopus, de quo Eeclesiastica Historia et Hieronymus meminerunt. (Petr. Abélard. *Epistol.* XI. — *Patrol. lat.*, t. CLXXVIII, col. 341-342-343-344.)

qui seraient tentés d'invoquer dans la controverse le passage erroné dont il est question ici. De bonne foi, nous demanderons si l'on est en droit de redire qu'Abélard a protesté contre la tradition aréopagitique, et s'il n'en est pas au contraire l'un des plus illustres défenseurs, puisque c'est par l'examen approfondi des objections qu'il est arrivé à en reconnaître la vérité.

Innocent III  
et le XII<sup>e</sup> concile  
œcuménique.

15. L'incident d'Abélard ne tint pas, on le voit, tout ce que Launoy aimait à s'en promettre; celui d'Innocent III, dont nous allons parler, fut relevé avec la plus vive énergie par le P. Sirmond. « Vous produisez, » disait-il aux religieux de Saint-Denys, une lettre » d'Innocent III, tirée de vos archives. Mais au jugement de tous les gens sensés, c'est un témoin domestique dont la déposition est contre vous<sup>1</sup>. »

Voici cette lettre et les circonstances dans lesquelles elle fut écrite.

En 1215, Innocent III avait voulu couronner les actes glorieux de son pontificat par la célébration d'un concile, qui fut le douzième œcuménique, et le quatrième de Latran. L'Orient et l'Occident, représentés par cent-douze évêques, tous les patriarches en personne, ou leurs légats; les principaux chefs d'ordre; une multitude d'abbés, de prieurs; les députés des collégiales et des chapitres; les ambassadeurs des empereurs d'Allemagne et de Constantinople; ceux de tous les souverains de la catholicité, se réunirent à Rome sous la

<sup>1</sup> De Innocentio III, et de illa ejusdem epistola, quam ex tabulario vestro depromptam inter cæteras edidistis, quodnam non insulorum hominum putatis esse judicium? Testem nempe vos domesticum, sed contra vos ipsos produxisse. (Sirmond. *Dissertat. de duobus Dionysiis*. Edit. jam cit., p. 49.)

présidence de l'immortel pontife. « Or, dit un chroniqueur, cité par André Duchesne<sup>1</sup>, le vénérable abbé de Saint-Denys l'Aréopagite, Henry, ne put, à cause de son âge avancé, entreprendre ce voyage. Il choisit pour son représentant et celui de son monastère au concile, le prieur Hémeric, saint religieux, auquel il adjoignit quelques frères, qui devaient se rendre à sa place à l'appel du seigneur pape..... Quand le concile fut terminé, et que tous ceux qui y avaient assisté eurent obtenu la faculté de se retirer, le seigneur pape voulant donner une preuve éclatante de la bienveillante faveur et de la pieuse affection qu'il portait à l'abbaye de Saint-Denys, manda près de lui le prieur Hémeric et ses compagnons. Il leur remit, comme un gage de sa bonté paternelle, un trésor inappréciable :

<sup>1</sup> André Duchesne. In *Petri Abælardi opera*, notæ, ad Epistol. I. — (*Patrol. lat.*, t. CLXXVIII, col. 153-154.) — « Vir autem venerabilis » abbas beati Dionysii Areopagitæ Henricus nomine, cum cæteris » interesæ non potuit, quia propectæ ætatis imbecillitas non permisit. Misit autem pro se, et pro ecclesia sua virum religiosum et » honestum Hemicum magistrum priorem cum aliis personis ejusdem Ecclesiæ, qui se loco sui, prout opportunius possent, domini » papæ præsentia præsentarent.... Soluta concilio concessa est singulis licentia recedendi. Dominus autem papa volens omnibus » tam facere benevolentiam, et gratiam, atque pium dilectionis » affectum, quam erga venerabile cænobium beati Dionysii et tunc » habebat, et semper habuerat, vocavit ad se præfatum Hemicum » ac socios ejus, et in pignus perpetuæ charitatis dedit eis thesaurum impreliabilem, corpus videlicet sanctissimi Dionysii confessoris, Corinthiorum episcopi, ut ipsum secum, cum honore debito in Franciam transferrent, et ex parte suâ Ecclesiæ beati Dionysii cum omni reverentiâ præsentarent. Tradidit illis præterea suæ largitionis testimoniales litteras sigillo sanctæ sedis apostolicæ roboratas. Illi vero cum condignis gratiarum actionibus, tam nobile, tam sanctum, tam denique venerandum suscipientes depositum, » gratuita summi pontificis exhilarati munificentia, quam citius poterint in Franciam remearunt. »

» le corps de saint Denys, confesseur et évêque de  
 » Corinthe, les chargeant de le transporter honora-  
 » blement en France, et de l'offrir, de sa part, à  
 » l'Eglise de Saint-Denys. Il leur remit en outre les  
 » lettres testimoniales, munies du sceau du Saint-Siège  
 » apostolique, qui confirmaient l'authenticité de ce  
 » présent. Ceux-ci reçurent avec des actions de grâces  
 » convenables un si noble, si saint et si vénérable  
 » dépôt, et comblés de joie par cette munificence du  
 » Souverain-Pontife, ils s'empressèrent de reprendre  
 » le chemin de la France. »

Lettre du pape  
 Innocent III.

16. La lettre d'Innocent III était ainsi conçue<sup>1</sup> :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu,  
 » à nos chers fils, l'abbé et le couvent de Saint-Denys  
 » de Paris, salut et bénédiction apostolique.

» Il y a diversité de sentiments sur la question de  
 » savoir si le glorieux martyr et pontife Denys, dont

<sup>1</sup> Authenticum Innocentii papæ.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Sancti Dionysii Parisiensis, salutem et apostolicam benedictionem.

Utrum gloriosus martyr et pontifex Dionysius, cujus venerabile corpus in vestra requiescit ecclesia, sit ille censendus qui Areopagita vocatur ab apostolo Paulo conversus, diversæ sunt sententiæ diversorum. Quidam autem fatentur Dionysium Areopagitam in Græcia fuisse mortuum et sepultum, aliumque Dionysium exstitisse qui fidem Christi Francorum populis prædicavit. Alii vero asserunt illum post mortem beati Pauli venisse Romam, et a sancto Clemente papâ in Galliam destinatum; aliumque fuisse qui mortuus est in Græcia et sepultus. Utrumque tamen egregium in opere et sermone præclarum. Nos autem neutri volentes præjudicare sententiæ, sed vestrum cupientes honorare monasterium, quod immediate ad Romanam spectat Ecclesiam, sacrum beati Dionysii pignus, quod bonæ memoriæ P. tit. sancti Marcelli presbyter cardinalis, tunc apostolicæ sedis legatus de Græciâ tulit in Urbem, vobis per dilectos filium Hemericum priorem et quosdam alios nuntios monasterii vestri ad generale concilium destinatos devote dirigimus : ut cum utrasque reliquias habueritis,

» le corps vénérable repose dans votre église, est  
 » celui de l'Aréopagite, qui fut converti par l'apôtre  
 » saint Paul. Quelques-uns disent que Denys l'Aréo-  
 » pagite mourut en Grèce et y reçut la sépulture, et  
 » que ce fut un autre Denys qui prêcha la foi de Jésus-  
 » Christ aux peuples de la France. Les autres croient  
 » que Denys l'Aréopagite, après la mort de saint Paul,  
 » vint à Rome, et fut envoyé dans les Gaules par le  
 » pape saint Clément; et que ce fut un autre Denys  
 » qui mourut en Grèce, et qui y reçut la sépulture.  
 » L'un et l'autre auraient été éclatants en œuvres, et  
 » illustres par leur prédication. Pour nous, ne voulant  
 » rien préjuger de la question, mais désirant honorer  
 » votre monastère, qui relève immédiatement de l'E-  
 » glise romaine, nous vous envoyons par nos chers

nulla de cætero remaneat dubitatio, quin sacræ beati Dionysii Areopagitæ reliquie apud vestrum monasterium habeantur... Data Laterani pridie non. Januarii, pontificatus nostri anno xviii. (André Duchesne. *In Abolard. oper.*, notæ. Epist. I.—*Patrol. lat.*, t. CLXXVIII, col. 154.) Cette bulle d'Innocent III ne se trouve point dans le Bulaire romain. Son authenticité est par conséquent au moins très-douteuse : nous pourrions reproduire ici toutes les raisons qui la font suspecter. Mais nous préférons, pour montrer plus clairement la surabondance des preuves en faveur de l'aréopagitisme, discuter ce texte comme s'il était indubitable, ne fut-ce que pour mieux établir la différence de notre argumentation avec celle des adversaires qui ont successivement attaqué l'authenticité de tous les textes, jusqu'à ce qu'enfin, accablés sous le nombre, il leur a fallu jeter à toute la tradition le fameux reproche : *Monachi fabulati sunt*. Cependant, pour rester fidèle à la vérité, nous devons avertir le lecteur qu'il trouvera dans *l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Denys*, par D. Félibien, pièces justificatives, p. 219, le récit de la translation des reliques envoyées par Innocent III. Elles furent reçues en grande pompe par l'abbé Hémeric, le 22 février 1216. On chanta à la messe solennelle l'office de saint Denys, évêque de Corinthe; et elles furent depuis exposées à la vénération des fidèles sous le nom de ce saint confesseur.

» fils, le prieur Hémeric et quelques autres religieux  
 » de votre monastère qui l'ont accompagné au concile  
 » général, le corps précieux de saint Denys, que Pierre  
 » [de Capoue], cardinal-prêtre du titre de Saint-  
 » Marcel, de bonne mémoire, autrefois légat du siège  
 » apostolique, rapporta de Grèce à Rome, afin qu'ayant  
 » des reliques des deux saints Denys, il ne puisse  
 » rester à l'avenir aucun doute que vous ne possédiez  
 » dans votre monastère les reliques de saint Denys  
 » l'Aréopagite..... Donnée à Latran, la veille des nones  
 » de janvier, la dix-huitième année de notre ponti-  
 » ficat. »

Objection  
 du P. Sirmond  
 tirée de la lettre  
 d'Innocent III.

17. Telle est la lettre d'Innocent III. Son texte prouve évidemment que l'opinion de l'aréopagitisme était dès lors de beaucoup la plus commune. « *Quelques-uns,* » dit en effet l'illustre pontife, croient que saint Denys » l'Aréopagite est mort en Grèce, *mais les autres* » *affirment qu'il est venu évangéliser les Gaules.* » Cependant le P. Sirmond essaie, à propos de cette bulle, une véritable logomachie que nous traduisons fidèlement : « J'en appelle<sup>1</sup>, dit-il, à votre bonne foi; au- » quel des deux Denys appartiennent les reliques ap- » portées de Grèce à Rome par Pierre de Capoue, et » envoyées à votre monastère par Innocent III? Vous » avez coutume de dire qu'elles sont de saint Denys de

<sup>1</sup> Fidem vestram interrogo, cujusnam Dionysii reliquias a Petro Capuano Romam allatas e Græcia, et ad vos missas credatis ab Innocentio? Corinthium dicere soletis, sic enim loqui vos oportebat, ne areopagitam fateamini. At quis vobis Ædipus de Corinthio renuntiavit, cum Innocentius non explicet? Deinde qui convenit, ut delato ad vos Dionysii Corinthii corpore, areopagitæ corpus apud vos sine dubitatione futurum dicat Innocentius, si apud vos antea non erat. (Sirmond. *dissertatio de duobus Dionysiis*. Edit. jam cit. p. 50-51.)

» Corinthe. Vous êtes bien obligés de parler ainsi,  
 » autrement il vous faudrait avouer qu'elles sont de  
 » l'Aréopagite. Mais quel Œdipe vous a donné ce nom  
 » de saint Denys de Corinthe, puisque Innocent III ne  
 » le prononce pas? Enfin comment pouvait-il se faire  
 » qu'en vous envoyant le corps de saint Denys de Co-  
 » rinthe, Innocent III ajoute que vous serez en droit  
 » d'affirmer que vous aurez désormais les reliques de  
 » l'Aréopagite, si ces reliques n'étaient pas antérieu-  
 » rement en votre possession? »

18. L'hypothèse dans laquelle se place Innocent III est si claire, qu'il faut y chercher à plaisir des difficultés pour l'obscurcir. « *Quelques-uns (quidam)* disent » que saint Denys l'Aréopagite est mort en Grèce. — » *Les autres (alii vero)* affirment que saint Denys » l'Aréopagite est mort à Paris. » — Or, vous avez les reliques du saint Denys qui a souffert en France; qu'il soit ou non l'Aréopagite, ce que je ne veux pas préjuger, je vous envoie maintenant les reliques du saint Denys qui est mort en Grèce. Vous aurez donc désormais à montrer aux *quelques-uns* qui croient que l'Aréopagite est mort en Grèce, les reliques de ce saint rapportées de Grèce. Les autres, qui affirment que l'Aréopagite est mort à Paris, continueront à vénérer sous son nom les reliques que vous possédiez antérieurement de ce saint martyr. Et, si la question de l'aréopagitisme reste ce qu'elle était, adversaires ou adhérents seront forcés de convenir que vous avez réellement les reliques de l'Aréopagite.

19. Tel est le sens des paroles d'Innocent III, ou elles n'en ont aucun. Le P. Sirmond demande quel Œdipe a déchiffré l'énigme, pour attribuer les reliques envoyées

Valeur  
 de  
 cette objection.

de Rome à saint Denys de Corinthe. Si l'on veut bien se reporter à la discussion d'Abélard, l'Œdipe ne sera pas difficile à trouver. Les *quelques-uns* qui se refusaient à admettre l'aréopagitisme s'appuyaient sur la confusion erronée que Bède avait faite de saint Denys l'Aréopagite avec saint Denys de Corinthe; de là le nom donné aux reliques envoyées de Rome. La lettre d'Innocent III ne prouve donc, dans la question de l'aréopagitisme, ni dans un sens ni dans un autre. Elle la laisse subsister dans son intégrité; et Duchesne <sup>1</sup> a résumé la discussion avec sa sagacité ordinaire en disant que la lettre d'Innocent III, ainsi que le pontife lui-même le déclare, ne saurait faire un argument ni pour ni contre. La tradition aréopagitique n'a donc pas été interrompue par cette lettre, ainsi que le prétendait le P. Sirmond. Elle ne l'avait pas été davantage, on l'a vu, par l'incident d'Abélard. Elle se produit donc, au sein de l'Eglise latine avec un cortège imposant d'autorités qui remontent jusqu'au quatrième ou cinquième siècle, et qui descendent le cours des âges, se fortifiant par les obstacles mêmes qu'elle rencontre parfois sur son chemin, et s'éclairant par l'examen plus approfondi des objections qu'elle peut soulever. Réservée, quant au fond, par Innocent III, qui ne veut rien préjuger dans la discussion, elle demeure entière, et ses témoignages conservent toute leur force, pour le moment où l'Eglise romaine, en l'adoptant, lui donnera sa confirmation solennelle, et où elle recevra l'approbation implicite d'un concile œcuménique.

Témoignages de  
l'Eglise grecque  
en faveur de  
l'aréopagitisme.

20. L'Eglise grecque n'a pas un autre enseignement. Voici les paroles des Ménéés : « Denys, illustre par les

<sup>1</sup> André Duchesne, *loco citato*.

» richesses, la gloire, la science et la sagesse, un des  
 » sénateurs de l'Aréopage, fut pris, comme une noble  
 » proie, dans le filet de la prédication du grand Paul,  
 » qui le baptisa et l'ordonna évêque. Initié par le sage  
 » Hiérothée aux mystères de la plus haute théologie,  
 » il a laissé des écrits d'une doctrine merveilleuse et  
 » sublime..... Après avoir terminé ses ouvrages sur  
 » la forme de la constitution ecclésiastique, il se rendit  
 » dans les régions occidentales, sous le règne de Do-  
 » mitien, et après avoir illustré la ville de Paris par de  
 » nombreux miracles, il fut décapité. Par un prodige  
 » qui frappa d'admiration tous les assistants, il porta  
 » lui-même sa tête dans les mains, l'espace de deux  
 » milles, jusqu'à ce qu'il la remit comme un trésor  
 » inestimable à une pieuse femme, nommée Catulla.  
 » Rustique et Eleuthère, ses disciples, subirent avec  
 » lui le supplice de la décapitation <sup>4</sup>. »

Les Ménées, nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, ne portent pas de date précise. Elles sont

<sup>4</sup> Οὗτος πλούτη καὶ δόξα, καὶ συνέσει, καὶ σοφίᾳ τῶν ἀπάντων ὑπερέχων, τῶν ἐν τῇ Ἀρείῳ πύλῳ βουλευτῶν εἰς ἦν · καὶ ἀγρευθεὶς ὑπὸ τοῦ μεγάλου Παύλου, καὶ βαπτισθεὶς, χειροτονεῖται ἐπίσκοπος, τὰ ἀπόρρητα μυθεῖς ὑπὸ τοῦ σοφοῦ Ἱεροθίου, καὶ συγγράμματα καταλειποῦς παράδοξα, καὶ θαυμαστά τε καὶ ὑψηλότατα, . . . . Αὐτὸς τοίνυν καὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς καταστάσεως ἐρμηνεύσας τὸν τύπον, μετὰ ταῦτα καταλαβὼν τὰ Ἐσπέρια μέρη ἐπὶ τῆς βασιλείας Δομετιανοῦ, καὶ πολλὰ θαύματα ἐπιδειξάμενος, ἐν Πικρισίᾳ τῇ πόλει, τὴν κεφαλὴν ἀποτέμνεται · καὶ ταύτην ἰδίαις χερσὶν ὑποδείξάμενος, μέχρι δύο μετῶν ἐβάδισε, θαῦμα τοῖς ὄρωσιν ἐνοσησάμενος · καὶ οὐ πρότερον ταύτην ἀνήκε, πρὶν ὄτε γυναικὶ ὀνόματι Κατούλῃ ὑπαντήσας, καὶ κατὰ θεῖαν πάντως συσχεθεὶς πρόνοιαν, ταῖς ἐκείνης παλάμαις οἶον τινα θησαυρὸν ἐναπέθετο. Ὡσαύτως Ῥουστικὸς καὶ Ἐλευθέριος καρπομοῦνται, οἱ αὐτοῦ φοιτηταί. (*Vita et Eucomium S. Dionysii Areopagitæ. Ex Menæis Græcis, mensis octob., die 5. - Patrol. græc., t. IV, col. 585-588.*)

le Martyrologe de l'Eglise grecque, et leur témoignage est celui de la tradition immémoriale de l'Orient.

Michel Syncelle.

21. Ce qu'elles nous disent de saint Denys l'Aréopagite se retrouve sous la plume de Michel Syncelle, prêtre de Jérusalem, qui florissait sous le règne de l'empereur iconoclaste Théophile (829-842). Dans son éloge de saint Denys l'Aréopagite, en langue grecque, Michel Syncelle s'exprime ainsi : « Denys s'était fait » remarquer entre tous les hommes les plus distingués » de la Grèce par son zèle religieux ; sénateur de » l'Aréopage, il avait plus anobli cette dignité qu'elle » ne l'avait honoré lui-même. A la voix de saint Paul, » il abandonna les régions empoisonnées de l'erreur, » pour suivre la bonne odeur de Jésus-Christ ; jugé » digne du sublime honneur du ministère sacré, il fut » ordonné par l'Apôtre, premier évêque d'Athènes... » Abeille de la sagesse, il emprunta les ornements de » la philosophie profane pour les faire servir à la divine » théologie ; s'inspirant de l'Esprit-Saint, source de la » céleste lumière, il composa ses magnifiques ouvrages » de théologie, qui ravissent les âmes par leur splen- » deur... Les persécuteurs le découvrirent dans une » petite cité des Gaules, nommée Paris, et le sai- » sirent... D'un coup de sabre, ils firent tomber cette » tête sacrée, que le bienheureux apôtre avait inclinée » devant eux... O cité de Paris ! la plus petite des villes » de la Gaule, quel n'est pas ton glorieux privilège de » posséder, dans un tel apôtre, le plus inappréciable » des trésors<sup>1</sup> ! »

<sup>1</sup> Οὗτος ἐστίν, ὁ τῶν καθ' Ἑλλάδα λογᾶδων καὶ ἐνπατριδῶν εὐκλείστατος, καὶ τῆς Ἀρεωπαγίτιδος βουλῆς ἐξοχώτατος · οὐ μὲν τοσοῦτον ἐκ τῆς ἀξίας περικλυτὸς ἀποφανθεὶς, ὅσον αὐτὸς ἐκείνην περιφανιστέραν

22. Ces témoignages sont précis. Ils inquiétèrent vivement Launoy, qui prétendit que Michel Syncelle n'avait fait que copier Hilduin, et traduire en grec la version latine de cet abbé de Saint-Denys. Ce système d'interprétation n'est pas aussi heureux que le pensait le docteur de Coutances. Michel Syncelle, prêtre de Jérusalem, florissait, avons-nous dit, sous le règne de l'empereur byzantin Théophile l'Iconoclaste, de 823 à 842. Hilduin n'écrivit ses Aréopagitiques qu'en 837; il n'aurait pas fallu perdre de temps pour que le manuscrit d'Hilduin parvint à la connaissance du prêtre de Jérusalem, et qu'en cinq ans, à une époque où les pensées ne s'échangeaient pas si rapidement que de nos jours, le livre d'Hilduin eût traversé les mers, et fait abandonner aux Orientaux leurs traditions nationales. Michel Syncelle, d'ailleurs, ne cite pas une seule fois la source d'où il tire le récit de la passion de saint Denys l'Aréopagite; il ne prévient pas ses auditeurs qu'une

Objection  
de Launoy contre  
le témoignage de  
Michel Syncelle.  
In vraisemblance  
de l'hypothèse  
de Launoy.

ἀπέφηνεν..... Ἀπότixa Διονύσιος ἠπίστη τῆς βορβορώδους τῆς εἰδωλο-  
μανίας Ἰμνῆς καὶ Παύλῳ τῷ πνέοντι θείαν εὐωδίαν ἐκολλήθη.... Καὶ  
βαθμοῦ τοῦ τῆς ἱεραρχίας ἄξιος κριθεὶς, πρῶτος Ἀθηνῶν ἐπίσκοπος  
ὑπ' αὐτοῦ προχειρίζεται.... Καθάπερ σοφὴ μελίττα, τὰ τῆς κάτω  
καλλιστεύματα τῇ θεῇ καὶ οὐρανίῳ καλλιερῆσας, καὶ πρὸς τῆς  
θεαρχικωτάτης φωτοβλυσίας πληρωθεὶς ἐμπνεύσεως, λελάληκε τε καὶ  
τεθειλόγηκε, καὶ συντέταχε τὰ νοῦν ἅπαντα καταπλήττοντα.... Καὶ  
ὁ καταμνησθέντος αὐτοῦ τοῖς διώκταις ὑπάρχειν ἐν Παρισίοις  
(πολίχνη ὄντω καλουμένη) ὁρομαίως εἰσελάσαντες, ἐκεῖσε κατέλαθον  
αὐτόν... Τὰ ξίφη σπασάμενοι, τοῦ τρισμακαρίου θεοκλήρουκ τὸν ἀχίνα  
προθύμως ἐκτείναντος, τὴν θείαν καὶ πανίερρον κεφαλήν ἀπέτεμον.....  
Μακαριστίον τοίνυν τὴν πόλιν, κ. τ. λ. Ὡς ἀληθῶς μεμακάρισται  
Παρισία, ἢ τῇ μὲν πηλικότῃ τῶν κατὰ Γαλλίαν μικρότερα πόλεων,  
τῷ κεκληρωῶσθαι δι' σε, τῶν διδασκάλων ὧ προκριτε, θησαύρισμα  
παντὸς ἀσθητοῦ πλοῦτου τιμακφέστερον. Mich. Syncel., *Vita*  
*S. Diony. Areop.* — *Patrol. græc.*, t. IV, col. 621, 625, 655,  
657, 659, 654, 666.

tradition récemment venue d'Occident, lui a révélé ces faits, qui, dans l'hypothèse, eussent été jusqu'alors inconnus à l'Eglise grecque. Cependant son panégyrique, qui est très-long et très-détaillé, entre dans des discussions chronologiques et historiques à propos des ouvrages de saint Denys, beaucoup moins importantes en elles-mêmes, que n'eût été la prétendue innovation supposée par Launoy. Il vient d'ailleurs naturellement à la pensée d'un prédicateur, lorsqu'il se croit autorisé par ses recherches particulières à énoncer un fait nouveau et contraire à l'opinion généralement reçue par son auditoire, de déduire ses preuves et de citer les autorités sur lesquelles il s'appuie. Si, dans la chaire de Sainte-Geneviève, un prêtre, faisant l'éloge de la patronne de Paris, avançait, par exemple, que sainte Geneviève, à la fin de sa vie, désireuse de voir les lieux saints, avait entrepris le voyage de Jérusalem; qu'au terme de son pèlerinage, elle était morte près du tombeau de Jésus-Christ, et avait reçu la sépulture dans l'église du Saint-Sépulcre, où l'on garde ses précieuses reliques comme un trésor; l'auditoire tout entier se lèverait pour protester contre ce paradoxe historique. Mille voix, dans la foule, diraient au téméraire orateur que sainte Geneviève mourut à Paris, le 3 janvier 512; qu'elle reçut la sépulture dans l'église érigée à sa prière par Clovis, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul; que cette église, dépositaire d'un si précieux trésor, prit plus tard le nom de sainte Geneviève elle-même. On lui demanderait où il a découvert sa prodigieuse erreur, sur quelles traditions inconnues, dans quels monuments apocryphes il l'a rencontrée, etc. Changez les noms et les dates; trans-

portez le lieu de la scène de Paris à Jérusalem; mêlez-vous à la foule pieuse qui écoute le panégyrique de saint Denys l'Aréopagite par Michel Syncelle. Cette foule est persuadée que saint Denys l'Aréopagite, l'apôtre de la Grèce, la gloire de l'Eglise d'Orient est mort à Athènes, dont il était évêque; qu'il y a reçu la sépulture, et qu'on y conserve précieusement ses reliques. Cependant l'orateur, sans prendre même la peine d'avertir son auditoire qu'il va l'entretenir de faits nouveaux et encore inconnus, transpose le martyr sur une terre lointaine, dont nul jusque-là n'a entendu parler; il remplace la ville d'Athènes par une petite bourgade obscure, perdue au fond des Gaules, à laquelle il donne le nom de Paris. Il insiste sur la gloire immense qui rejaillit ainsi sur l'humble cité; et du sein de la foule pas une voix ne s'élève contre une nouveauté si inouïe; nul ne lui demande compte de son enseignement téméraire; il ne rencontre pas une hésitation, un mouvement hostile qui l'oblige du moins à déclarer, pour l'acquit de sa conscience, qu'une tradition venue d'Occident, lui a appris ces détails ignorés. En vérité, c'est là une supposition impossible; on ne fait pas aussi facilement abstraction des sentiments les plus naturels aux hommes, et la date reculée qu'on prête à de telles hypothèses ne les rend ni plus admissibles, ni plus vraisemblables. Les phénomènes de la conscience, au sein de l'humanité, se produisent d'après les règles du sens commun, qui ne connaît la distinction ni des latitudes ni des époques: le même à Jérusalem et à Paris, il n'est pas, au dix-neuvième siècle, différent de ce qu'il était au neuvième.

Michel Syncelle  
n'a pas copié  
Hilduin.

23. Mais admettons un instant avec Launoy cette inadmissible hypothèse ; supposons que Michel Syncelle se soit fait en Orient l'écho d'Hilduin, et que sa parole n'ait été que la traduction grecque des Aréopagites. Nous sommes alors en droit de compter que les deux récits ne présenteront pas de divergences au moins sur les faits importants. Cependant il n'en est point ainsi, et la preuve que nous allons en donner nous paraît convaincante. Michel Syncelle vient de nous décrire la cité gauloise de Paris comme une petite bourgade obscure et d'un nom inconnu, au temps où saint Denys l'Aréopagite l'évangélisait. Il est dans la vérité historique ; on sait qu'au temps de César la modeste Lutèce n'était qu'un bourg sans importance dont les chétives cabanes occupaient l'enceinte actuelle de la *Cité*. Ce ne fut qu'environ deux siècles plus tard que la capitale des Parisii prit un accroissement plus considérable, et reçut le titre de ville romaine. Or, ce que Michel Syncelle dit ici, avec beaucoup de justesse, de la petite bourgade de Paris, est précisément le contraire de ce que nous apprend la Vie de saint Denys par Hilduin. Ce dernier (et Launoy ne se fait pas faute de le lui reprocher comme un mensonge historique), par une vanité nationale exagérée, décrit la ville de Paris au temps de saint Denys l'Aréopagite, absolument telle qu'elle était au temps de Charlemagne. Voici ses paroles<sup>1</sup> : « La

<sup>1</sup> Tunc memorata Parisiorum civitas, ut sedes regia, et conventu Gallorum ac Germanorum, et nobilitate pollebat : quia erat salubris aere, jucunda flumine, fecunda terris, arboribus nemorosa, et vineis uberrima, constipata populis, referta commerciis ac variis commeatibus, undâ fluminis circumfluente. Quæ siquidem inter multimoda commoditatum genera, etiam alveo suo magnam piscium copiam civibus ministrabat. Hunc ergo locum Dei famulus elegit expetendum. (Hilduini, *Vita S. Dionysii*, cap. XX, XXI.—*Patrol. lat.*, t. CVI, col. 40.)

» cité de Paris était alors, comme il convient à une ré-  
 » sidence royale, peuplée d'une foule illustre de Gau-  
 » lois et de Germains. La salubrité de sa température,  
 » la fécondité de son sol, sa ceinture de forêts, ses  
 » vignes fertiles<sup>1</sup>, l'eau de son fleuve qui l'entourait  
 » comme un rempart, en faisaient le rendez-vous des  
 » peuples et ouvraient son marché au commerce et  
 » aux transactions du monde. Outre tant d'avantages  
 » de tout genre, son fleuve poissonneux fournissait en  
 » abondance à la nourriture des citoyens. Ce fut cette  
 » ville que le serviteur de Dieu choisit pour y prêcher  
 » la foi. » Que de railleries amères Launoy n'a-t-il  
 pas accumulées, et il en avait le droit, contre cet ana-  
 chronisme d'Hilduin ! La noblesse germane remplis-  
 sant, en l'an 90 de l'ère chrétienne, les rues de la capi-  
 tale des Parisii, qui n'était qu'une petite bourgade  
 inconnue des Gaules ! La salubrité de Paris, en 90,  
 quand elle devait à ses marécages le nom significatif de  
 Lutèce, que lui avaient donné les Romains ! Paris,  
 en 90, résidence royale ! Et de quel roi oublié par l'his-  
 toire ? Il faut en convenir, il y avait là un texte favo-  
 rable à toutes les récriminations de Launoy. Il le saisit  
 comme une bonne fortune ; Hilduin avait écrit cette  
 description naïve, avec le sentiment qui dominait, du  
 temps de Launoy lui-même, les historiens d'ailleurs si  
 exacts de la monarchie française, lorsqu'ils décrivaient  
 la cour de Clovis ou de Childebert, comme ressemblant,

<sup>1</sup> On sait que Domitien, par une politique dont il n'est pas facile  
 de comprendre le motif, fit arracher les vignes qui couvraient les  
 riches côteaux des Gaules, et en prohiba la culture dans ce pays. Ce  
 ne fut qu'en 280 que cette source de richesses nationales fut rou-  
 verte pour notre patrie par la bienfaisante initiative de l'empereur  
 Probus.

à peu de choses près, à celle de Louis XIV. Les erreurs de ce genre furent assez communes pendant douze siècles; elles prenaient leur source dans un assez noble sentiment, pour qu'on les pardonne à leurs auteurs.

Mais plus Hilduin a exagéré la splendeur, la noblesse, la royale illustration de la ville de Paris au temps de saint Denys l'Aréopagite; plus il nous la montre florissante, peuplée, animée par le commerce et l'industrie; moins nous comprenons comment Michel Syncelle, qui n'a connu, d'après Launoy, la cité gauloise que par le livre d'Hilduin, a pu l'appeler une *petite bourgade inconnue* : Πολίχνη οὕτω καλουμένη; la *plus petite des villes de Gaule* : Τῶν κατὰ Γαλλίαν μικρότερα πόλεων! Michel Syncelle n'a donc pas emprunté son récit à Hilduin. Il nous serait même facile, en rapprochant les deux textes, de prouver que l'orateur grec n'a jamais connu le livre de l'abbé de Saint-Denis. Il ne parle ni de Catulla, ni du miracle qui suivit la décollation du martyr, ni de la sépulture qui fut donnée à ses restes précieux. Tous ces détails lui étaient inconnus. Mais il suffit d'avoir pleinement établi que le panégyrique de saint Denys l'Aréopagite, par Michel Syncelle, est complètement étranger aux Aréopagitiques d'Hilduin; qu'il nous apporte le témoignage spontané, indépendant, de la tradition grecque, et nous l'enregistrons comme tel.

Passion  
de saint Denys  
attribuée  
à Métrodore.

24. C'est par les mêmes motifs qu'on peut accueillir le texte grec du *Martyre de saint Denys*, attribué à Métrodore, et qui offre d'ailleurs beaucoup d'analogie avec la *Passion de saint Denys*, par saint Méthodius, dont nous publierons la traduction latine d'Anastase, aux pièces justificatives.

Voici ce texte<sup>1</sup> : « Saint Paul, prêchant le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vint à Athènes, et y convertit aux vérités du salut Denys, engagé jusque-là dans les erreurs du paganisme... Plus tard, saint Denys, obéissant à une inspiration céleste et à la volonté de Dieu, quitta Athènes pour se rendre à Rome... Là le bienheureux Clément, lui déléguant une partie de la puissance qu'il tenait de saint Pierre, lui dit : « Allez dans les régions de l'Occident, pour y prêcher l'Évangile du royaume de cieux. » Denys, accompagné de saint Rustique et de saint Eleuthère, vint à Paris, ville *alors très-peu considérable*, mais entièrement plongée dans les ténèbres du paganisme... Les persécuteurs faisant courber devant leur férocité ces têtes bienheureuses que la foi de Jésus-Christ avaient préparées à la mort, les tranchèrent de leurs glaives. »

Voilà encore un témoignage en faveur de l'aréopagisme qui n'a rien de commun avec le récit d'Hilduin. Il n'est point question ici de l'importance de Paris

<sup>1</sup> Παῦλος κηρύττων τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ παριγένετο ἐν Ἀθήναις · κάκεισε τὸν ἅγιον Ἴνδρα Διονύσιον, ἐθνηκοῖς ἐθετιπρῶν ἐμπεριεχόμενον, εἰς ὁδὸν σωτηρίας ὁδηγήσας ἐπέστρεψε... Καὶ ὁ μακάριος Διονύσιος ἀπὸ Ἀθηνῶν τὴν Ῥώμην κατέλαβεν, οὐρανίῳ καὶ θείῳ θελήματι... Καὶ τὴν ἐξουσίαν ἣν αὐτὸς ὁ θεὸς Κλήμης ἀπὸ τοῦ μακαρίου Πέτρου ἔλαβε, δίδωκεν αὐτῷ λίγων · « Πορευθεὶς ἐν τοῖς μέρεσι τῆς δύσεως, κήρυξον τὸ Ἐναγγέλιον τῆς Βασιλείας τῶν οὐρανῶν... » Σὺν τῷ ἁγίῳ Ῥουστίῳ, καὶ τῷ ἁγίῳ Ἐλευθερίῳ ἐν Ἐλευθερίῳ τῇ πόλει ἐπορεύθη... ἤτις πόλις, κἂν μικρὰ ᾖ, ἀλλ' οὖν ἐθνικῆς πλάνης πεπληρωμένη καὶ μεμιασμένη... οἱ δὲ διώκται, τῶν μακαρίων τραχήλων διὰ τὴν πίστιν τοῦ Χριστοῦ ἑτοιμασθέντων, ξίφει ἀπέκοψαν τὰς κεφαλὰς. (S. Dionysii Areopagitæ martyrrium auctore Melhodio vel, ut alii, Metrodoro. — *Patrol. græc.*, t. IV, col. 672, 675.)

en 90 ; le miracle de la décollation ne se trouve point dans ces Actes grecs, pas plus qu'il n'était cité dans le panégyrique de Michel Syncelle. Ce n'est donc pas une version des Aréopagitiques d'Hilduin que nous avons sous les yeux.

Témoignage  
de l'historien  
Nicéphore.

25. L'historien Nicéphore n'est ni moins clair, ni moins explicite. « Saint Paul, dit-il, poursuivit son » voyage jusqu'à Athènes. Quelques-uns crurent à sa » parole, et embrassèrent sa doctrine ; de ce nombre » fut Denys, un des sages et habiles membres de l'Aréo- » page. Sa foi en Jésus-Christ fut telle que, non-seule- » ment il mérita la faveur d'être régénéré par l'eau » sainte du baptême, mais qu'il fut ordonné évêque » d'Athènes par les mains de l'Apôtre. Après avoir, » avec une sainte hardiesse, prêché l'Évangile à ces » peuples, Denys demeura de longues années dans les » régions de l'Occident, et y parvint à une vieillesse » avancée. Il eut la gloire d'y souffrir le martyre pour » la foi de Jésus-Christ. On dit qu'après avoir eu la » tête tranchée, il la porta dans les mains l'espace de » deux milles<sup>4</sup>. »

Telle était au moyen-âge la tradition grecque au sujet de saint Denys l'Aréopagite ; et le texte de Nicé-

<sup>4</sup> Παῦλος ἄχρις Ἀθηνῶν ἐπορεύετο.... Τινὲς δὲ αὐτῷ πείσαντες εἶποντο, μεθ' ὧν καὶ ὁ Ἀρειοπαγιτῆς Διονύσιος ἦν, εἰς ὧν τῶν σοφῶν ἐκείνων καὶ ἐκκρίτων ἀνδρῶν.... Ἐπὶ τόσον δὲ αὐτῷ τὰ τῆς πίστεως, ὡς μὴ μόνον τοῦ θείου καταξιοθῆναι λουτροῦ, ἀλλὰ καὶ διὰ χειρῶν Παύλου Ἀθηνῶν προχειρισθῆναι ἐπίσκοπον.... Διονύσιος δὲ, τὸν λόγον τῆς εὐσεβείας λαμπρῶς παρήρησιασάμενος, ἐπὶ πολλοῖς ἔτεσι κατὰ τὴν ἐσπέρην δοξάσας Χριστὸν, εἰς θαθὴ γῆρας ἦκων, καὶ τῷ ὑπὲρ αὐτοῦ μαρτυρίῳ κατεκοσμήθη. Φασὶ δὲ αὐτὸν, τὴν κέραν ξίφει διακοπεῖσαν ἄνα χειρὰς λαβόντα, ἐπὶ μίλια δύο ὀδεῦσαι. (Nicephor., *Hist. eccles.*, lib. II. — *Patrol. græc.*, t. IV, col. 615.)

phore ne fait que reproduire, en l'abrégéant, le récit de Siméon le Métaphraste, qui était alors, pour les vies des saints, ce que pourrait être pour nous la collection des Bollandistes. Nous avons réservé jusqu'ici ce texte important, parce que la consécration qu'il reçut au concile œcuménique de Florence semble résumer, sur la question dont nous nous occupons, la croyance de l'Orient et de l'Occident réunis.

26. Les Actes de saint Denys l'Aréopagite, par Siméon le Métaphraste, s'expriment ainsi<sup>4</sup> : « Après que le » grand mystère de notre rédemption fut accompli, la

Témoignage  
de Siméon  
Métaphraste.

<sup>4</sup> Ἐπεὶ δὲ τὸ μέγα τῆς ἡμῶν σωτηρίας ἐπραγματεύθη] μυστήριον... πέρας τὰ τῆς σωματικῆς ἐνδημίας δέχεται · τὰ δὲ τοῦ πνεύματος ἄρχεται · καὶ εἰς οὐρανοῦς ὁ ἐμὸς Χριστὸς ἀναφέρεται · καὶ πρὸς τὸν πατρικὸν ἐπάνεισι θρόνον · καὶ τὸ ἐκπορευόμενον αὐτοῦ Πνεῦμα ἐπὶ τὴν τῶν ἀπίστων ἔθνων καταπέμπει τοῖς μαθηταῖς ὁδηγίαν, δι' οὗ καὶ ὁ μακάριος Παῦλος ἀπὸ τῆς σκιᾶς ἐχειρῶν ἠγάθη πρὸς τὴν ἀλήθειαν... Ἐπειδὴ δὲ Ἀθήνησι Παῦλος ἐγένετο, ... ἔργον εἶχετο τῷ τῆς ἀσεβείας αὐτοῦ ἀποστήσαι δογμάτων. Ἐξείσιν οὖν ὁ Παῦλος οὐ κεναῖς χερσὶ, τὸ ἀδόξουν · ἀλλ' ἐφιπέμουν τὴν πρόεδρον τε καὶ κορυφαῖον τῆς τῶν σοφιστῶν συμμορίας παρακλιῶν, τὸν μέγαν τοῦτον φημι Διονύσιον... Οὗτος δὲ τὴν τῶν Ἀθηνῶν πιστευθεὶς προεδρίαν, τῶν οὐρανῶν τῆς Ἐκκλησίας ὑπερκατέβηται, ... Καὶ εἰς τοῦτο χάριτος ἐλθῶν οὐκ ἔτι δεῖν ᾤετο μὴ πόλει ταῖς Ἀθήναις τὸν τοσοῦτον περιγράψαι πλοῦτον τῆς χάριτος... Τὴν βασιλίδαν Ῥώμην καταλαμβάνει, καὶ πρόσεισι Κλήμεντι τὸν ἀποστολικὸν τηλικῶτα θρόνον διεπόντι... ὑπὸ τούτου προτρέπεται καὶ πρὸς ἐσπέρια μεταδῆναι μέρη... Αὐτὸς ἄμα Ῥουσιτικῶ καὶ Ἐλευθερίῳ, τὴν Γαλλίαν λιπῶν, ἐν Παρισίᾳ λεγομένη τῇ πόλει γίνεται... Ἐν τοίνυν τῇ Παρισίᾳ ταύτῃ γενόμενος, καὶ πλήρη τὴν πόλιν ἀπιστίας εὐρών, κάλλει μὲν καὶ μεγέθει καὶ πλήθει τῶν ἐν αὐτῇ πολὺ τι τῶν μεγάλων πόλεων ἀπολειπομένην... Διώκται δὲ πρῶτα μὲν τὴν τοῦ μακαρίου Διονυσίου, εἶτα Ῥουσιτικῶ, καὶ Ἐλευθερίου ἐκτέμνουσι κεφαλὴν.... Τὴν ἑαυτοῦ κεφαλὴν, ὡσπερ τι βραβεῖον, ἐν ταῖς χερσὶν ὁ μάρτυς δεξάμενος, ἐφ' ἱκανὸν πρόπον δίδεισιν. (S. Dionys. Areop. Vit. Auct. Simeone Metaphraste. — Patrol. græc., t. IV, col. 389, 391, 393, 394, 603.)

» conversation corporelle du Sauveur avec les hommes  
 » prit fin, et le règne de l'Esprit-Saint commença.  
 » Mon Sauveur Jésus-Christ remonta au cieux, et  
 » reprit sa place sur le trône de son père. L'Esprit-  
 » Saint, qui procède de lui, est envoyé aux disciples  
 » pour les rendre les guides des nations infidèles dans  
 » les routes de la foi. Illuminé par cet esprit, le bien-  
 » heureux Paul fut amené des ténèbres de l'erreur à  
 » la splendeur de la vérité. Paul vint à Athènes, et  
 » travailla à la conversion des habitants. Il ne se retira  
 » pas les mains vides ; sa parole conquît le chef le plus  
 » illustre des philosophes, je veux dire le grand  
 » Denys, qui, élevé à l'épiscopat, reçut la mission de  
 » gouverner la nouvelle Eglise. Plus tard, comblé de  
 » grâces et de bénédictions, il ne crut pas devoir res-  
 » treindre à une seule ville le bienfait de son enseigne-  
 » ment. Il se rendit à Rome, la capitale du monde, et  
 » y trouva Clément assis sur la chaire apostolique.  
 » Clément lui confia la mission d'évangéliser les régions  
 » de l'Occident. Saint Denys, accompagné de Rustique  
 » et d'Eleuthère, franchissant la Gaule Cisalpine, par-  
 » vint à une cité nommée Paris, petite bourgade qui,  
 » en importance, en population, en beauté, le cédait à  
 » toutes les grandes villes, mais qui n'en était pas  
 » moins remplie des superstitions et des erreurs  
 » païennes. C'est ce lieu qu'il évangélisa. Les persécu-  
 » teurs s'emparèrent des saints missionnaires. Denys  
 » eut le premier la tête tranchée, et après lui Rustique  
 » et Eleuthère. Après son supplice, le martyr porta  
 » quelque temps dans ses mains sa tête coupée. »

Concile œcumé-  
 nique de Floren-  
 ce, XVI<sup>e</sup> général.

27. Tel est ce texte de Siméon le Métaphraste. L'au-  
 torité dont il jouissait dans l'Eglise grecque va nous être

révéléé par le fait suivant. L'Orient et l'Occident, représentés d'un côté par l'empereur Jean Paléologue, accompagné du patriarche de Constantinople et des évêques des principaux sièges d'Asie; de l'autre, par les ambassadeurs des puissances de l'Europe et un grand nombre de prélats s'étaient réunis sous la présidence du pape Eugène IV (1438-1439), au concile de Florence, seizième œcuménique, pour mettre fin au schisme de Photius, et sceller la réconciliation de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine. Le dogme de la procession du Saint-Esprit, jusque-là repoussé par les schismatiques, fut naturellement l'objet de la discussion la plus approfondie. André, évêque de Rhodes, fut l'un des orateurs qui prirent la part la plus active dans la controverse. Après avoir établi, par le texte des symboles de la foi, par les décrets et les définitions des conciles, la vérité du dogme contesté, il rappela aux Grecs les témoignages conformes, tirés des ouvrages de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome. « Je pourrais, » ajouta-t-il, multiplier les citations des Pères de l'Eglise d'Orient, qui tiennent le même langage. Mais » comme vous tenez, avant tout, à rencontrer le terme » même de *procession* (*procedere*), je veux reproduire » les passages de quelques-uns de vos docteurs, qui » affirment que le Saint-Esprit *procède* du Fils, me réservant de vous en fournir en temps opportun un plus » grand nombre. Qu'on lise donc en ce moment un texte » qui est récité chaque jour dans nos églises, je veux » parler du texte de Siméon le Métaphraste. Vous avez » sa *Vie de saint Denys*. Ecoutez les paroles qu'elle renferme. Vous prononcerez ensuite votre jugement. »

« Le lecteur du concile lut donc aux Pères le passage suivant : »

» La conversation corporelle du Sauveur avec les  
 » hommes prit fin, et le règne de l'Esprit-Saint com-  
 » mença; mon Sauveur Jésus-Christ remonta aux  
 » cieux et reprit sa place sur le trône de son Père.  
 » L'Esprit-Saint, qui *procède* de lui, fut envoyé aux  
 » disciples, pour les rendre les guides des Gentils dans  
 » les routes de la foi. » — Après cette lecture, l'ora-  
 teur reprit en ces termes :

« N'est-il pas évident, très-saints Pères, que ce texte  
 » reproduit l'article du symbole, chanté par l'Eglise  
 » latine, qui dit que le Saint-Esprit procède aussi du  
 » Fils<sup>1</sup>. »

Consécration  
 implicite de  
 l'aréopagisme  
 par  
 le XVI<sup>e</sup> concile  
 œcuménique.

28. Certes la légitimité, l'authenticité, l'autorité de la Passion de saint Denys l'Aréopagite, par Siméon le Métaphraste, ne pouvaient être plus solennellement affirmées. Dans un concile œcuménique, on en produit le texte à côté de celui des plus illustres Pères de

<sup>1</sup> Multi sunt patres orientales, quos proferre cum possimus, suo tempore reservamus : nunc quia tota vestra difficultas in eo est, ut ita dicam *Procedere*, inveniatur, asseremus quosdam ex vestris doctoribus ; quanquam multos in tempus aliud differimus postponendos : qui aperte dicunt, Spiritum Sanctum etiam ex Filio procedere. Et primum legatur ille, qui a vobis quotidie legitur in ecclesiis, Simeon, inquam, Metaphrastes ; habetis vitam beati Dionysii : quid ergo ille dicat, audite ; et postmodum feretis iudicium : — « Finem habent » ea, quæ corporalis erant adventus, et incipiunt spiritalia ; meus- » que ad cælos evehitur Christus, et patriam redit in sedem : ac Spi- » ritum qui ab ipso *procedit*, ad gentes quæ non credebant instituen- » das, mittit in discipulos. »

Ex hoc, patres, sequitur, hoc quod ille ait, Spiritum qui ab ipso procedit, idem esse ac illud, quod Romana canit ecclesia.

(Labbe. *Sacrosancta Concilia*. — *Concil. Florent.*, t. XIII, col. 118-119, in-fol., Paris, 1672.)

l'Eglise grecque; on appuie de son témoignage un dogme dont l'Orient, depuis tant de siècles, s'obstinait à rejeter la foi; en le citant, on rappelle aux patriarches, aux évêques orientaux, que sa lecture se fait quotidiennement dans les églises grecques; que sa valeur est en conséquence d'autant plus considérable que sa notoriété est plus établie. Et, parmi cette assemblée, la plus illustre de l'univers; au sein de ces prélats venus des points les plus éloignés, des régions les plus diverses; au milieu de ces schismatiques qui apportaient à la discussion une chaleur d'autant plus vive que, pour un grand nombre, leur erreur était accompagnée de la bonne foi la plus entière, nulle voix ne s'élève pour rejeter comme un monument apocryphe la prétendue autorité de Siméon le Métaphraste et de la Passion de saint Denys. On ne répond pas à l'évêque de Rhodes que le témoignage si décisif est emprunté à une source altérée par l'ambition d'un abbé de Saint-Denys, nommé Hilduin, qui a falsifié les traditions, inventé des croyances inconnues avant lui, imposé à la crédulité de son siècle et légué aux âges suivants les fables absurdes dont il avait été le propagateur téméraire! A moins de supposer ou une profonde ignorance ou une incroyable mauvaise foi dans cet auditoire, le plus auguste du monde (et à Dieu ne plaise que jamais un pareil blasphème ne souille notre plume!) il sera toujours impossible de ne pas voir dans le fait qu'on vient de citer la preuve la plus convaincante du crédit universel de la croyance à l'aréopagisme dans les deux Eglises grecque et latine. C'est là la reconnaissance implicite de notre tradition, à laquelle nous faisons allusion plus haut, reconnaissance publique, avouée, incontes-

table dont les Actes du seizième concile œcuménique feront éternellement foi.

Conclusion.

29. Si, maintenant, résumant cette longue controverse, et voulant en rassembler les nombreux détails dans un coup d'œil général, on prête l'oreille aux échos du passé dont les voix diverses ont tour à tour répondu à notre appel, il nous semble que le lecteur a pu se convaincre 1° que l'aréopagitisme était antérieur à Hilduin; 2° qu'il est complètement étranger, par son origine, aux influences ambitieuses, aux vanités locales de quelques moines; 3° que les générations contemporaines d'Hilduin, aussi bien que celles qui les ont suivies, ont conservé la croyance à l'aréopagitisme, et que la prédominance de l'opinion contraire est relativement nouvelle; 4° enfin que les témoignages de l'Orient et de l'Occident en faveur de cette tradition sont nombreux, authentiques, uniformes, et que le mot du P. H. de Sainte-Marie est vrai. « Quoi que puissent » faire les adversaires de l'aréopagitisme, les témoignages sont contre eux. » Or, en fait de tradition, les témoignages, quand ils sont contrôlés les uns par les autres, quand ils sont confrontés avec soin par la critique, quand ils sont désintéressés, impartiaux, spontanés; qu'ils proviennent des sources les plus diverses, des contrées les plus lointaines, en sorte qu'on ne puisse les soupçonner d'être l'œuvre d'une fraude locale ou d'une intrigue de clocher, les témoignages, dis-je, sont l'unique, la seule preuve de la vérité. Ils sont, on l'a vu, unanimes en faveur de l'aréopagitisme. Cette unanimité est telle, cet accord est si saisissant, que je ne sache pas un seul point d'histoire soumis à une discussion aussi minutieuse, aussi dé-

taillée, on pourrait dire aussi exagérée, qui présentât, à l'appui de son authenticité, un pareil ensemble d'arguments et de preuves. Nous savons donc désormais pourquoi l'Eglise romaine, gardienne des traditions, a conservé celle-ci dans sa liturgie. Elle ne peut pas, elle ne doit pas s'associer au revirement d'opinion qui s'est manifesté en France, et développé sous l'influence de Launoy. Tant que les adversaires de l'aréopagitisme n'auront pas détruit tous les monuments de cette tradition, et qu'ils ne les auront pas remplacés par d'autres monuments aussi nombreux, aussi authentiques, embrassant la même période de siècles, et affirmant unanimement que saint Denys de Paris n'était pas l'Aréopagite, leur négation pourra être violente, acerbe, passionnée; leur ironie pourra être spirituelle, légère, mordante, mais elles n'auront ni l'une ni l'autre entamé, sur la base des siècles, cette grande colonne de la tradition aréopagitique. Voilà pourquoi l'Eglise romaine avait le droit, et c'était pour elle un devoir, de maintenir comme authentique, dans son martyrologe, la notice de saint Denys l'Aréopagite conçue en ces termes : « A Lutèce des Parisii, fête des » saints martyrs Denys l'Aréopagite, évêque, Rustique, » prêtre, et Eleuthère, diacre. Denys, baptisé par » l'apôtre saint Paul, fut ordonné premier évêque » d'Athènes. Dans la suite, étant venu à Rome, il fut » envoyé par le bienheureux Clément, pontife romain, » pour évangéliser les Gaules. Arrivé à Lutèce, il » poursuivit fidèlement pendant quelques années l'ac- » complissement de l'œuvre qui lui était confiée; et » enfin, saisi avec ses compagnons, par l'ordre du » préfet Fescenninus, après avoir souffert diverses

» sortes de tortures, le glaive termina leur mar-  
» tyre<sup>4</sup>. »

Dans ces paroles du martyrologe, trois fois révisé et confirmé par les souverains pontifes, nous entendons à la fois l'Orient et l'Occident, la tradition grecque et latine, et l'écho de tous les siècles.

<sup>3</sup> Lutetiæ Parisiorum natalis sanctorum martyrum Dionysii Areopagitæ episcopi, Rustici presbyteri, et Eleutherii diaconi : ex quibus Dionysius ab apostolo Paulo baptisatus, Romano pontifice in Gallias prædicandi gratiâ directus est : et ad præfatam urbem deveniens, cum ibi per aliquot annos commissum sibi opus fideliter prosequeretur, tandem a præfecto Fescennino, post gravissima tormentorum genera, unâ cum sociis gladio animadversus, martyrium complevit. (*Martyr. Rom. Gregor. XIII*, jussu edit., 9 octob. Romæ, 1586, p. 455.)

## CHAPITRE VIII.

### OBJECTIONS GÉNÉRALES.

1. Toutes les objections générales contre l'aréopagitisme résumées par le P. Sirmond. — 2. Caractère de l'histoire sacrée de Sulpice-Sévère. — 3. Texte de Sulpice-Sévère relatif à l'époque de la prédication évangélique dans les Gaules. — 4. Discussion de l'objection du P. Sirmond tirée de ce texte. — 5. Valeur réelle du texte de Sulpice-Sévère. — 6. Texte de Sulpice-Sévère en face de toute la tradition. — 7. Prétendue contradiction relevée par le P. Sirmond dans les martyrologes à propos de saint Denys l'Aréopagite. — 8. Objection du P. Sirmond contre l'aréopagitisme, tirée de la loi canonique d'inamovibilité des évêques de la primitive Eglise. — 9. Réfutation de cette objection. — 10. Objection tirée de l'âge de saint Denys. — 11. Résumé général de la controverse. Conclusion. — 12. Une découverte de M. E. Le Blant.

*Summes*

1. Les témoignages qu'on a lus précédemment suffisent pour établir l'authenticité de la tradition aréopagitique. Il semble donc que nous serions en droit de clore cette discussion déjà longue, et de regarder notre tâche comme finie. Cependant, tout en produisant les monuments de l'aréopagitisme, en les dégagant des objections auxquelles ils ont donné lieu, nous avons été forcé, par la nature même du sujet, de négliger divers arguments qu'on oppose à la tradition, et qui sont puisés dans un autre ordre d'idées. Il importe de faire connaître leur valeur réelle, pour que la question tout entière soit élucidée, et que la conscience du lecteur puisse formuler son jugement en pleine connaissance de cause.

Toutes les  
objections générales  
contre l'aréopagitisme  
résumées par  
le P. Sirmond.

Les objections générales contre l'aréopagitisme ont été résumées avec la plus grande énergie par le P. Sirmond, dans sa *Dissertatio de duobus Dionysiis*. Ce chapitre sera donc consacré à l'exposition des arguments du P. Sirmond, et à leur appréciation impartiale.

Il est impossible, d'après lui, d'admettre l'aréopagitisme : 1° parce qu'il est contraire au témoignage de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours ; 2° parce que les martyrologes indiquent la distinction de deux Denys ; 3° parce que l'aréopagitisme est une fable récente inventée par Hilduin ; 4° parce que Denys, évêque d'Athènes, ne pouvait, d'après les lois canoniques, quitter son siège épiscopal pour une autre Eglise ; et qu'il n'est cité par aucun historien comme ayant enfreint cette règle observée dès les premiers temps ; 5° enfin parce que saint Denys l'Aréopagite, s'il était le même que l'apôtre de Paris, aurait eu cent dix ans à l'époque de son martyre. Telle est l'argumentation du P. Sirmond. L'objection tirée du texte de saint Grégoire de Tours, et celle de la prétendue invention d'Hilduin, ayant été suffisamment éclaircies par ce qui précède, nous allons successivement passer en revue toutes les autres.

Caractère de  
l'Histoire sacrée  
de  
Sulpice-Sévère.

2. Sulpice-Sévère a écrit, vers l'an 400, une *Histoire sacrée* qui commence à la création et se termine au pontificat de saint Damase (366 après J.-C.). Une aussi vaste étendue de siècles est resserrée par l'auteur dans un ouvrage qui n'occupe que quatre-vingt-dix pages de la *Patrologie* ; c'est dire assez que Sulpice-Sévère a voulu faire un abrégé, un simple *compendium* historique, dans lequel il se borne à résumer les auteurs plus étendus, sans entrer dans le détail des faits. Qu'un

mánuel aussi restreint présente des inexactitudes chronologiques, on le comprend facilement.

Le cardinal Bellarmin a relevé dans son livre : *De Scriptoribus Ecclesiasticis* une liste des erreurs de Sulpice-Sévère. « Il faut, dit-il, lire avec précaution » l'*Histoire sacrée* de cet auteur<sup>1</sup>; » et il justifie immédiatement cette parole, en la faisant suivre d'une longue nomenclature d'inexactitudes historiques et théologiques. Scaliger, s'est associé à ce jugement. « Sulpice-Sévère, dit-il, à ne le considérer que sous le rapport du style, est un des auteurs ecclésiastiques les plus éloquents; mais sous le rapport de la fidélité du récit, on rencontre dans ses ouvrages des erreurs importantes et nombreuses. » *Ipse Sulpicius ecclesiasticorum fuit purissimus scriptor, quoad nitorem eloqui nimirum; nam cæteroquein nævi in illius scriptis plerique nec leves occurrunt, circa ipsam dictorum narrationem.* Il était nécessaire d'insister sur ces réflexions préliminaires, que nous présentons, non pas certes pour rien enlever au mérite et à la gloire réelle d'un auteur qu'on a surnommé le *Salluste chrétien*, mais pour rétablir le droit de la vérité, qui est supérieur à toutes les considérations personnelles, et contre lequel nulle réputation ne peut prescrire.

3. Quoi qu'il en soit, voici les paroles de Sulpice-Sévère. « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, éclata la cinquième persécution générale. Ce fut alors pour la première fois qu'on vit dans les Gaules des martyres, la religion du vrai Dieu n'ayant été embrassée qu'assez tard au delà des Alpes<sup>2</sup>. »

Texte de Sulpice-Sévère relatif à l'époque de la prédication évangélique dans les Gaules.

<sup>1</sup> Severi Sulpitii libri de Sacra historia cautè legendi sunt. (Bellarmin., lib. de Ecclesiasticis scriptoribus.)

<sup>2</sup> Sub Aurelio deinde Antonini filio persecutio quinta agitata. Ac

Tel est ce texte qui inspira au P. Sirmond une de ses plus vives hyperboles, et une attaque qui paraissait triomphante. « Les défenseurs de l'aréopagitisme, dit- » il, sentent bien que ces paroles sont *le couteau qui* » *coupe leur cause à la gorge*. En effet, si la Gaule n'a » eu aucun *martyr* avant Marc-Aurèle (177), comme » tout le monde sait que Denys de Paris a souffert » dans les Gaules, il est évident qu'il a dû être diffé- » rent de l'Aréopagite et bien postérieur à lui. Car » l'Aréopagite, de l'avis de ceux qui prolongent le » plus sa vie, serait mort sous Adrien (117-138); » d'autres le font martyriser sous Trajan (98-117); » d'autres enfin sous Domitien (81-96)<sup>4</sup>. »

Discussion  
de l'objection  
du P. Sirmond,  
tirée de ce texte.

4. Pour rétorquer cet argument, il suffirait de se placer au point de vue du P. Sirmond, qui prétendait que les premiers apôtres de la Gaule n'étaient venus dans ce pays qu'en 250, sous l'empereur Dèce. « Les » paroles de Sulpice-Sévère sont bien réellement, » pourrions-nous lui dire, le couteau qui coupe votre » cause à la gorge. Car si les premiers martyrs qu'on » vit dans les Gaules souffrirent sous Marc-Aurèle, » en 177, il est de la plus claire évidence que les pre- » miers apôtres des Gaules n'y vinrent pas sous l'em- » pereur Dèce, en 250. »

tunc primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. (Sulpic. Sever., *Histor. Sacr.*, lib. II, cap. XXXII. — *Patrol. lat.*, t. XX, col. 147.)

<sup>4</sup> Jugulum his verbis suæ causæ peti sentiunt Areopagitici. Nam si martyres Gallia nullos habuit, et Dionysium Parisiensem in Gallia passum nemo nescit, liquet profectò diversum ac posteriorem areopagita fuisse, cujus vitam qui longissime producunt ad Hadriani usque tempora pervenisse volunt, alii sub Trajano, qui optime, sub Domitiano perfunctum martyrio tradunt. (Sirmond, *Dissertat. de duobus Dionysiis*, p. 3.)

Ce que répliquerait le P. Sirmond n'est pas facile à imaginer; mais la question n'est pas là; rétorquer n'est pas répondre.

Il s'agit d'abord de préciser exactement la valeur des paroles qui nous sont objectées.

Or, le sens de Sulpice-Sévère, dans le passage cité, n'est pas celui que lui prête le P. Sirmond, assez subrepticement pour qu'il soit besoin d'insister un peu pour découvrir la fraude. Sulpice-Sévère ne dit pas « qu'on ne vit aucun *martyr* dans les Gaules avant » Marc-Aurèle : » Il dit que ce fut alors qu'on vit pour la première fois des *martyres*, *martyria*; c'est-à-dire des exécutions publiques, nombreuses, simultanées, de chrétiens dans l'amphithéâtre, telles qu'on les vit alors en effet à Lyon, et dont l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe nous a conservé le touchant récit. Sulpice-Sévère, qui analyse succinctement cet historien, trouvant pour la première fois le nom de la Gaule, à propos de la lettre des églises de Lyon et de Vienne, adressée aux chrétientés d'Asie, constate le fait et le traduit pour son lecteur par les paroles : *Tunc primum in Gallias martyria visa*. Si on conserve à ces expressions leur signification précise, et qu'on ne les détourne pas de leur sens naturel, elles sont très-exactes, historiquement parlant. Avant le règne de Marc-Aurèle (169), il n'y eut point en effet dans les Gaules de ces grandes et solennelles hécatombes, et celle de Lyon fut la première. Mais où le P. Sirmond a-t-il pris le droit de faire dire au texte de Sulpice-Sévère ce que le texte ne dit pas, et de traduire le mot *martyria*, par le substantif singulier : martyr? Les témoignages historiques ne sont pas élastiques. Ils ont leur

valeur réelle, précise, renfermée dans leurs expressions, comme dans un sanctuaire; aller plus loin que leurs termes, c'est en violer l'intégrité.

Valeur réelle  
du texte de  
Sulpice-Sévère.

5. Quand Sulpice-Sévère ajoute que « la religion » du vrai Dieu ne fut *embrassée, reçue* qu'assez tard » dans les Gaules : *Serius trans Alpes religione Dei suscepta*, » le P. Sirmond traduit : « La religion du vrai » Dieu ne fut *prêchée* que plus tard dans les Gaules. » C'est encore là une altération notable du texte, non moins qu'une erreur historique. Les progrès de la foi dans notre pays, après la prédication apostolique, furent lents, et pendant les trois premiers siècles ne prirent pas un caractère d'universalité. Ce fait est constaté par un témoignage solennel de la tradition gallicane. Voici ce témoignage : « A la très-bienheureuse » reine, fille de l'Eglise en Jésus-Christ, Radegonde, » les évêques Euphrone (de Tours); Prætextat (de » Rouen); Germain (de Paris); Félix (de Nantes); » Domitien (d'Angers); Victorius (de Rennes); et » Domnolus (du Mans)..... Quoique, dès la naissance » du christianisme, la prédication de notre sainte foi » ait commencé dans les Gaules, ce ne fut qu'un petit » nombre de fidèles qui embrassèrent la croyance de » ces mystères ineffables. Mais pour ne pas laisser notre » pays inférieur sur ce point au reste de l'univers où » la prédication apostolique avait obtenu tant de » succès, Dieu, dans sa miséricorde, suscita, d'une race » étrangère, le bienheureux saint Martin pour illu- » miner notre patrie<sup>1</sup>. » Ainsi parlaient, vers l'an 550,

<sup>1</sup> *Dominæ beatissimæ et in Christo Ecclesiæ filiæ Radegundi, Eufro-  
nii, Prætextati, Germani, Felici, Domitiani, Victorii, et  
Domnoli episcopi..... Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu*

sept évêques français, qui devaient aussi bien connaître l'histoire ecclésiastique de leur pays qu'ils connaissaient le texte de Sulpice-Sévère lui-même. Leur interprétation du texte : *Serius trans Alpes Dei religione susceptâ*, est pleinement d'accord avec la nôtre; ils indiquent très-clairement que les germes de la foi chrétienne, semés sur notre sol par les apôtres, ne produisirent que plus tard tous leurs fruits. Ils constatent la prédication de la foi dans les Gaules, *dès l'origine même du christianisme, ipso catholicæ religionis exortu*; et ils affirment en même temps que la foi n'y fit alors qu'un petit nombre de prosélytes, *ad paucorum notitiam*. Il ne saurait y avoir une paraphrase plus nette et plus précise du texte de Sulpice-Sévère; et par conséquent, nous sommes en droit de dire au P. Sirmond que son fameux argument, qui devait étouffer l'aréopagitisme, n'a aucune espèce de valeur. Il repose sur une traduction manifestement fautive; Sulpice-Sévère dit que les *martyres* généraux des chrétiens en Gaule, se virent pour la première fois en 177: *Tunc primum intra Gallias martyria visa*. Sirmond lui fait dire qu'avant 177, *il n'y avait eu aucun martyr dans les Gaules*; Sulpice-Sévère dit que la religion chrétienne ne fut embrassée que tard au delà des Alpes : *serius trans Alpes Dei religione susceptâ*; Sirmond lui fait dire que la religion chrétienne ne fut *prêchée* que plus tard dans les

cæpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta; ne quid hic minus acquireret, quam in orbis circulo prædicantibus apostolis obtineret, beatum Martinum peregrinâ de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordiâ consulente. (S. Gregor. Turon., *Histor. Franc.*, lib. IX, cap. xxxiv. — *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 516.)

Gaules. Aux yeux de tout homme de bonne foi, cette réponse doit suffire pour faire disparaître l'argument du P. Sirmond et le réduire à une attaque plus violente que fondée, dont l'esprit de parti peut se contenter, mais que la raison ne trouvera jamais satisfaisante. Nous nous associons donc pleinement à la conclusion de M. l'abbé Arbellot, qui résume en ces termes cette controverse : « Sulpice-Sévère, dit-il, fait » allusion aux persécutions sanglantes des Eglises de » Lyon et de Vienne, qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, l'an 177, lorsque, selon les expressions de Grégoire de Tours, *une si grande multitude de fidèles fut égorgée, que des fleuves de sang chrétien ruisselaient dans les places publiques*<sup>1</sup>, ce qui se voyait en effet dans les Gaules pour la première fois. Mais cela n'empêche pas que, avant cette époque, quelques hommes apostoliques, quelques pontifes, comme saint Denys, quelques vierges chrétiennes, comme sainte Valérie, n'aient été condamnés et mis à mort par suite de la haine de quelques particuliers contre la religion chrétienne; et Sulpice-Sévère, qui n'écrivait qu'un très-court abrégé d'histoire ecclésiastique, n'a pu parler en détail de ces martyrs particuliers. »

Le texte de Sulpice-Sévère en face de toute la tradition.

6. Que si l'on voulait insister et maintenir la traduction infidèle que le P. Sirmond a faite du texte de Sulpice-Sévère, nous n'hésiterions pas à comparer le témoignage isolé de cet auteur avec la masse compacte de témoignages plus anciens, plus complets, plus explicites, que nous avons placés sous les yeux du lec-

<sup>1</sup> Tanta ibi multitudo christianorum ob confessionem dominici nominis est jugulata, ut per plateas flumina currerent de sanguine christiano. (Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. I, c. xxvii.)

teur. S'il était vrai que Sulpice-Sévère, au lieu de constater, comme il l'a fait, que la religion de Jésus-Christ ne fit que des progrès assez lents dans les Gaules, après la prédication apostolique, eût dit réellement comme le voudrait le P. Sirmond, que *la prédication même de la foi n'eut lieu que plus tard dans les Gaules*, nous ne manquerions pas, on l'a vu, de faits, de preuves, de témoignages à lui opposer. Et sans revenir ici sur ce qui a été démontré plus haut avec tant d'évidence, nous bornant à un seul point, qui intéresse plus particulièrement la prédication apostolique dans notre patrie, nous demanderions si le texte implicite et vague de Sulpice-Sévère pourrait détruire à lui seul l'autorité de saint Epiphane, de saint Jean Chrysostome, de Théodoret, de saint Jérôme, de saint Grégoire-le-Grand, que nous allons citer. On se souvient que les martyrologes s'accordent à nommer Crescent, disciple de saint Paul, comme le fondateur de l'église de Vienne. La tradition nous apprend de plus que Crescent reçut cette mission de saint Paul, lors du voyage de ce dernier en Espagne. Or, les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises ont tellement altéré les vérités historiques qui leur déplaisaient, que c'est à peine s'il se trouve aujourd'hui un savant qui ne range sans hésiter parmi les légendes les moins justifiées le voyage de saint Paul en Espagne. Cependant, il n'est pas un fait historique qui repose sur des témoignages plus péremptaires et plus dignes de foi. « Voyez saint Paul courir de Jérusalem en Espagne<sup>1</sup>. » Ainsi parle saint Jean Chry-

<sup>1</sup> Καὶ ὄρας αὐτὸν ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ εἰς Σπανίαν τρέχοντα. (S. Joan. Chrysost. *Hom.* LXXV, aliàs LXXVI in *Matthæum*. — *Patrol. græc.*, t. LVIII, col. 689.)

sostome. « Des navires étrangers le transportèrent en » Espagne<sup>1</sup>, » dit saint Jérôme. « Après avoir succes- » sivement parcouru la Judée, et visité Corinthe, » Ephèse, Rome, saint Paul se rendit en Espagne<sup>2</sup> : » telles sont les paroles de saint Grégoire-le-Grand. « Il » partit pour l'Espagne<sup>3</sup>, » dit saint Epiphane; « il fit » le voyage d'Espagne, » dit Théodoret<sup>4</sup>; et ces deux derniers parlent explicitement de l'apostolat de Crescent dans les Gaules. « Tout cela n'empêche pas, dit le » P. Honoré de Sainte-Marie, M. Dupin d'écrire que » le voyage de saint Paul en Espagne est fort incertain, » le contraire même paraissant plus vraisemblable<sup>5</sup>. » Il semble que la science antitraditionnelle ait pris à tâche de renverser tout ce que les siècles avaient construit, et que la négation universelle se soit substituée à la foi de toutes les époques et de toute l'histoire. Mais ces sortes de triomphes, que l'esprit de parti ménage pour quelque temps à l'erreur, ne sont pas de longue durée. Tôt ou tard la vérité, qui ne passe pas, réclame à son tour sa part de lumière, et perce les nuages qu'on avait amoncelés sur elle.

Prétendue  
contradiction  
relevée par

7. Le second argument du P. Sirmond est d'une autre nature. « Si nous interrogeons, dit-il, les marty-

<sup>1</sup> In Hispaniam Paulus alienigenarum portatus est navibus. (Hieron., in cap. II Isaiæ.)

<sup>2</sup> Paulus, cum nunc Judæam, nunc Corinthum, nunc Ephesum, nunc Romam, nunc Hispaniam peteret. (S. Greg. Magn., lib. III, *Moral.*, cap. XXII.)

<sup>3</sup> Ὁ μὲν γὰρ Παῦλος καὶ ἐπὶ τὴν Ἰσπανίαν ἀφικνῆται. (S. Epiph. *Advers. hæreses.*, XXVII, 6. — *Patrol. græc.*, t. XLI, col. 373.)

<sup>4</sup> Ὑστερον μέντοι καὶ τῆς Ἰταλίας ἐπεβῆ, καὶ εἰς τὰς Σπανίας ἀφίκετο. (Theodoreti. In Psalm. CXVI, 1. *Patrol. græca*, t. LXXX, col. 1805.)

<sup>5</sup> P. Honoré de Sainte-Marie. *Réflexions sur les règles de la critique*, dissertat. II, p. 153, 154.

» rologés au sujet de saint Denys, nous voyons qu'ils  
 » distinguent parfaitement entre celui de Paris et  
 » l'Aréopagite ; la fête de l'un se célèbre le 3 octobre,  
 » celle de l'autre le 9 du même mois. Nous en avons  
 » parcouru nous-même un grand nombre, et d'autres  
 » pour nous ont étudié ceux que nous n'avons pu voir.  
 » Il n'est aucun martyrologe qui ne porte cette distinc-  
 » tion. S'ils présentent entre eux des divergences, elles  
 » ne roulent que sur quelques expressions ajoutées  
 » ou omises, mais leur sens est le même<sup>1</sup>. »

le P. Sirmond  
 dans les  
 martyrologes  
 à propos  
 de saint Denys.

Le fait signalé ici par le P. Sirmond est parfaitement vrai, quant à la distinction de deux jours différents où l'on célèbre la fête de saint Denys l'Aréopagite ; mais il est complètement faux que les martyrologes distinguent entre deux prétendus Denys. Galésini et Baronius, qui enrichirent le Martyrologe romain de notes pleines de science et d'érudition, avaient constaté le fait d'une double fête de saint Denys, bien avant que le P. Sirmond vînt tirer de là un argument contre l'aréopagisme. « Les Grecs, dit à ce sujet Galésini, célèbrent la « fête de saint Denys l'Aréopagite le 3 octobre ; mais » la coutume de l'Eglise romaine est de la célébrer le 9 » du même mois. » Les Ménéés, Siméon le Métaphraste et les autres hagiographes grecs, indiquent en effet la fête de saint Denys l'Aréopagite pour le 3 octobre,

<sup>1</sup> Qui ore uno si loquantur omnes, de Dionysiis quid senserint Ecclesiarum suarum Martyrologiis se testatos respondebunt. In his enim Parisiensem ab Areopagita distingui, et alterum V nonas octobris, alterum VII Idus celebrari. Vidimus ipsi passim non pauca, viderunt qui pro nobis alii pluribus in locis. Nullum usquam observatum est, in quo discrimen idem non eluceat... Discrepant illa interdum, pauculis vocibus vel adjectis vel omissis, sed quæ sensum minime non corrumpunt. (P. Sirmond., *Dissert. de duob. Dionys.*, p. 20, 21.)

ce qui ne les empêche pas, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater en citant leurs témoignages, d'affirmer que saint Denys l'Aréopagite souffrit la mort pour la foi dans les Gaules. Il est donc vrai que les Grecs et les Latins ont une date différente pour cette fête; mais aussi il est faux que leurs martyrologes admettent la distinction que le P. Sirmond voudrait y voir. Si le lecteur se rappelle le texte du Synaxaire grec, que nous avons reproduit, d'après le P. Sirmond lui-même, il lui sera facile de comprendre que Saint-Denys avait déjà confessé la foi de Jésus-Christ dans les tourments sur le sol de la Grèce, avant de venir dans notre patrie consommer son glorieux martyre. La date des Grecs, du 3 octobre, a pu consacrer le souvenir de cette première confession; comme la date du 9 octobre des Latins a consacré celui du martyre définitif. Il n'y a donc là ni contradiction, ni distinction, ni supercherie; et la discussion du P. Sirmond sur ce point n'est qu'une argutie que, dans toute la sincérité de notre conscience, nous regardons comme indigne de ce grand homme<sup>1</sup>.

Objection  
du P. Sirmond  
contre  
l'aréopagitisme  
tirée de la loi  
canonique sur  
l'immovibilité  
des évêques de la  
primitive Eglise.

8. Et cependant, toute faible que soit en elle-même cette objection, elle a au moins une apparence de réalité; mais celle qui va suivre n'a ni l'apparence ni la réalité. « Au concile de Sardique (837), dit le P. Sirmond, Osius, évêque, parla ainsi : Une coutume mauvaise, un détestable abus se sont produits; et il est nécessaire de les proscrire entièrement. Il faut interdire à un évêque la faculté de quitter son siège

<sup>1</sup> V nonas octobris. S. Dionysii Areopagitæ, de quo in Græciâ hoc die fit : ut more Romano septimo idus octobris, quo die de eo scribimus. (*Martyrol., Rom., Galesin. ad notas.*)

» épiscopal pour un autre. Les motifs qui déterminent  
 » de telles mutations sont bien évidents. En effet, on  
 » n'a pas encore, dans ces circonstances, trouvé d'é-  
 » vêque qui abandonnât une ville plus considérable  
 » pour une autre inférieure; c'est donc l'ambition de  
 » dominer qui pousse à ces changements. — Vous l'en-  
 » tendez, continue le P. Sirmond, on ne connaît pas  
 » d'évêque qui soit passé d'un siège plus considérable  
 » à un siège inférieur. Voilà ce qu'Osius déclare en  
 » 347 au concile de Sardique. Comparez maintenant  
 » avec la ville d'Athènes la Lutèce des Parisii, non  
 » telle qu'elle est de nos jours, mais telle qu'elle était,  
 » je ne dis pas même au siècle de saint Denys l'Aréo-  
 » pagite, mais trois cents ans plus tard, sous Julien-  
 » l'Apostat, qui lui donnait encore le nom de *petite*  
 » *ville*, πολίχνη. Vous comprendrez alors : ou qu'Osius  
 » en a publiquement imposé au concile de Sardique  
 » (et le dire serait une témérité sacrilège) en affirmant  
 » qu'il n'y avait pas d'exemple d'un évêque qui fût  
 » passé d'une ville plus considérable à un siège infé-  
 » rieur; ou que jamais saint Denys l'Aréopagite, après  
 » avoir été évêque d'Athènes, ne pût l'être de Paris<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Hosius episcopus dixit : Tam mala consuetudo , quam perniciosa corruptela funditus eradicanda est, ut non liceat episcopum de sua civitate ad aliam transire civitatem. Manifesta est enim causa, quâ hoc facere quis tentat : cum nullus in hac re inventus sit episcopus, qui de majore civitate ad minorem transiret, unde apparet ambitioni eos servire, ut dominationem exerçant. — Audis nullum ad eum diem inventum esse episcopum, qui de majore civitate ad minorem transiisset. Compara nunc ergo cum Athenarum civitate Lutetiam Parisiorum, non qualis et quanta nunc est, sed quantula erat, non dicam areopagitæ sæculo, sed trecentis annis, cum a Juliano Cæsare πολίχνη, hoc est urbecula, vocaretur : intelliges profecto, vel Hosium synodo, quod dici nefas, imposuisse, cum ad minorem civitatem transiisse quemquam negaret, vel Parisiis episcopum Dionysium post

Réfutation de  
cette objection.

9. Oui, certes, en 347, au concile de Sardique, Osius de Cordoue ayant sous les yeux, d'un côté les évêques ariens, tels qu'Eusèbe de Nicomédie, qui venait de quitter cette dernière ville pour usurper le siège patriarcal de Constantinople, Grégoire de Cappadoce, qui venait d'usurper celui d'Alexandrie, etc.; de l'autre saint Athanase, saint Paul de Constantinople, patriarches légitimes que l'intrusion avait chassés de leurs villes épiscopales, et que la tyrannie impériale de Constance maintenait dans l'exil, Osius de Cordoue fit un acte d'héroïque courage en tenant ce langage qui flétrissait les oppresseurs et réhabilitait de nobles victimes. Il condamnait, comme elles devaient l'être, les lâchetés ambitieuses des évêques ariens, qui abandonnaient arbitrairement leurs sièges pour des Eglises plus considérables. Et il ne craignait pas d'être démenti quand il disait que, *dans cette circonstance, in hac re* (paroles que le P. Sirmond ne semble pas avoir remarquées), on n'en avait vu aucun se transférer à des sièges inférieurs. Mais, en vérité, quel rapport y a-t-il entre cette lamentable histoire arienne et les temps apostoliques, où les prédicateurs de la foi parcouraient le monde entier pour y semer la bonne nouvelle de l'Evangile. Est-ce qu'il était alors question pour eux d'un siège épiscopal, régulièrement établi, dans la délimitation duquel ils passaient leur vie, respectant le champ voisin qu'un autre évêque arrosait de ses sueurs? Saint Pierre, saint Paul et les autres apôtres ne quittèrent-ils pas successivement toutes les chrétientés qu'ils avaient évangélisées, pour voler à d'autres régions encore

Athenas non fuisse. (Sirmond., *Dissert. de duob. Dionys.*, p. 39, 40, 41.)

païennes? Leurs premiers disciples firent de même : et qui nous l'apprend? C'est Eusèbe de Césarée, dont voici les paroles : « Les disciples de ces grands hommes, » dit-il, ceux qui recueillirent les premiers leur héritage, édifièrent partout les fondements des Eglises ; » ils multiplièrent et répandirent la prédication et les » semences du royaume des cieux sur toute la surface » de l'univers, *per universum orbem, quâquâ patet.* » En effet, ces premiers disciples, pour la plupart enflammés de zèle pour la divine parole, après avoir » vendu les biens qu'ils possédaient dans leur patrie, » et en avoir distribué le prix aux pauvres, portaient » pour les régions lointaines, où ils allaient travailler à l'œuvre de l'Évangile : et ainsi, ils prêchaient le » nom de Jésus-Christ, et portaient la divine parole » aux peuples qui n'avaient point encore entendu la » doctrine de la foi. Après avoir jeté les premiers fondements des Eglises, ils en confiaient le soin à des » chrétiens nouvellement convertis, et, avec la grâce » et la coopération divines, ils allaient eux-mêmes » chercher d'autres peuples et d'autres nations à conquérir<sup>1</sup>. » Ce témoignage d'Eusèbe de Césarée est-il clair, est-il précis? Qu'on dise maintenant si Osius de Cordoue entendait parler de ces merveilles de l'apostolat primitif, quand il reprochait en 437 aux évêques ariens leur ambition et l'avidité avec laquelle ils recherchaient des sièges plus considérables! Saint Denys l'Aréopagite n'était pas transféré d'un siège à un autre quand il quittait Athènes; il ne savait probablement pas le nom de Paris, auquel son martyre devait donner le

<sup>1</sup> Eusebii Cæsar. *Hist. Eccles.*, lib. III, cap. 37.

baptême chrétien : et, en tout cas, Paris n'était pas encore un siège épiscopal. Il allait, ouvrier de l'Évangile, porter à l'Occident le flambeau de la foi, que saint Paul lui avait apporté à lui-même; et voilà comment Osius *n'eut point à en imposer au concile de Sardique*, et comment saint Denys l'Aréopagite n'en fut pas moins l'apôtre de Paris. Voilà comment l'esprit de parti pris peut amener un homme de la valeur du P. Sirmond à confondre des choses qui n'ont aucun rapport entre elles, et à appliquer aux temps apostoliques une loi canonique portée contre les intrigues des ariens.

Objection tirée  
de l'âge de  
saint Denys  
l'Aréopagite.

10. Une dernière objection du P. Sirmond est tirée de l'âge avancé que saint Denys l'Aréopagite aurait eu, si son martyre avait eu lieu, comme l'ont prétendu Hilduin et quelques autres écrivains, sous le règne de Trajan, ou même d'Adrien. Le saint aurait eu alors cent dix ou cent quinze ans.

La réponse à cette objection est bien simple, et le P. Sirmond l'a déjà fournie dans un passage que nous avons eu plus haut l'occasion de citer. La date certaine de la mort de saint Denys l'Aréopagite n'est pas fixée. Le texte du Synaxaire, celui des Ménéés, celui de Siméon le Métaphraste, font mourir saint Denys sous Domitien, ce qui donnerait au saint martyr environ quatre-vingt-dix ans; un grand nombre de martyrologes latins suivent cette date. Méthodius, Michel Syncelle, Suidas et d'autres historiens la reculent jusqu'au règne de Trajan, ou même à celui d'Adrien. Adon et Bède partagent cet avis. Entre ces diverses dates, il y a donc liberté absolue de choisir; mais le texte du Synaxaire, les Ménéés, Siméon le Métaphraste s'ac-

cordent avec Méthodius, Michel Syncelle et les autres pour faire mourir saint Denys l'Aréopagite dans les régions de l'Occident, dans la petite bourgade appelée *Lutèce des Parisii*. Sur ce dernier point, ils ne varient pas, ils n'hésitent pas, ils ne se contredisent pas. Nous avons cité leurs témoignages formels, nets, concordants. Quelle valeur a donc l'objection du P. Sirmond? Tous les historiens sont d'accord pour faire mourir saint Denys l'Aréopagite à Paris; ils diffèrent entre eux sur la date de son martyre; voilà la question dans toute sa simplicité. Cette divergence prouve qu'ils ne se sont pas copiés les uns les autres, et donne à l'aréopagitisme une force nouvelle; c'est la seule conclusion légitime que l'on puisse tirer du fait en lui-même.

11. Telles sont les difficultés que l'on a élevées jusqu'à ce jour contre la doctrine de l'Eglise romaine, à propos de saint Denys l'Aréopagite. Le fonds de l'argumentation reposait sur le texte de saint Grégoire de Tours et la prétendue invention d'Hilduin. Les autres objections n'étaient que des corollaires, des accessoires plus ou moins appropriés au sujet.

Le texte de saint Grégoire de Tours et la prétendue invention d'Hilduin ont été examinés avec assez d'étendue et d'impartialité pour que tout lecteur puisse désormais fixer son jugement, et se prononcer dans une question dont il a les éléments sous les yeux. Les objections secondaires ont été exposées dans toute leur force, et n'exigeaient pas de développements considérables, le simple bon sens suffisant à en faire justice.

Maintenant notre tâche est finie. Toute question traditionnelle se résout par les témoignages. La question

Résumé général  
de la  
controverse.

de saint Denys est essentiellement traditionnelle. Les témoignages affirment que saint Denys, premier évêque de Paris, a été envoyé par le pape saint Clément, vers l'an 90 de l'ère chrétienne. Tous les siècles l'ont cru, avant comme après saint Grégoire de Tours jusqu'à Launoy. Launoy, pour réagir contre la tradition, objecte un texte isolé de saint Grégoire de Tours, auquel il veut donner une autorité prépondérante sur tous les témoignages contraires, et sur le consentement des siècles. L'examen de ce texte nous a fourni la preuve qu'il ne traite pas *ex professo* la question dont il s'agit; qu'il n'exprime qu'une induction personnelle de Grégoire de Tours, suggérée par le défaut de documents suffisants; qu'il est contredit par saint Grégoire de Tours lui-même en d'autres passages de ses écrits; qu'il n'avait pas, dans la pensée de son auteur, la valeur chronologique que Launoy lui suppose; qu'enfin il est précédé et suivi dans le chapitre de Grégoire de Tours, d'erreurs historiques nombreuses et parfaitement constatées; et qu'ainsi, fût-il le seul témoignage laissé par la tradition sur saint Denys, premier évêque de Paris, on devrait encore ne l'accepter que sous toutes réserves. Or ce témoignage, loin d'être le seul, est précédé, accompagné, suivi de siècle en siècle, par une infinité de documents clairs, précis, formels, qui tous le contredisent. En droit, en raison, en saine logique, il nous faut donc conclure que l'Eglise romaine, gardienne des traditions, dépositaire des témoignages devait dire avec toute la tradition, avec tous les témoignages : « Saint Denys, premier évêque de » Paris, fut envoyé dans les Gaules par le pape Clément. » La même tradition, les mêmes témoignages

nous apprennent que saint Denys, premier évêque de Paris, est le même que l'Aréopagite. Aucune autorité, aucun texte ancien ne vient ici seconder l'ardente polémique des adversaires de l'aréopagisme. Leurs objections multipliées, leur argumentation habile, passionnée, violente même, tombent devant les monuments historiques les plus nombreux, les plus divers, les plus désintéressés, qui affirment positivement l'aréopagisme. L'Eglise romaine devait donc à la vérité, elle se devait à elle-même de dire : « Saint Denys, premier » évêque de Paris, est le même que l'Aréopagite. »

Que si l'on s'étonne, d'après tout ce qui précède, du crédit qu'a obtenu, dans notre patrie, depuis 150 ans, l'opinion contraire; si un scrupule se présente à l'esprit, et qu'on se demande par quel singulier revirement on a généralement abandonné en France une tradition si fondée en preuves, et si glorieuse pour nos origines nationales, nous demanderons à notre tour comment il se produit à certaines époques un courant véritablement désordonné, mais en quelque sorte irrésistible vers l'erreur. « Depuis plus de deux cents ans, dit » M. Le Bas, membre de l'Institut, l'authenticité historique des cinq premiers siècles de Rome n'a pas cessé » d'être l'objet d'attaques plus ou moins sérieuses. » Niebuhr et beaucoup d'autres après lui n'ont pas » craint de jeter le vieux roman à terre. Ils ont refait » l'histoire romaine; mais comme à chaque édition un » nouveau système a paru, auquel faudra-t-il s'arrêter? Toutefois, il faut bien le dire, tous les textes » allégués pour prouver l'ignorance des premiers » siècles, sont absolument contraires aux faits les plus » positifs de toute l'antiquité. » Cela n'a pas empêché

les vulgarisateurs de répéter sur tous les tons dans les préfaces de leurs manuels d'histoire romaine que la critique avait fait justice des fables adoptées précédemment. Romulus n'a jamais existé, disent-ils, son nom est un mythe qui représente la Force. Numa, dont le nom a quelque analogie avec Νόμος (la loi), est un symbole figuratif de la législation, et autres absurdités de même valeur. Le compilateur qui suit renchérit encore sur celui qui l'a précédé, et la jeunesse des écoles, qui n'a entre les mains d'autres livres que ces *compendium* infidèles, ne demande pas mieux que de prendre en pitié la prétendue ignorance des auteurs sérieux; elle se trouve ainsi dispensée de les lire. La littérature légère se charge de son côté de propager parmi le peuple l'erreur convenue. Le roman, le feuilleton, le fait divers s'en emparent; et si quelques esprits réfractaires veulent se soustraire à la conspiration, on en fait justice par l'une des formules suivantes : « Il n'y a plus » que des lecteurs arriérés qui attachent de l'importance, » etc. — « Il faut n'avoir pas ouvert un seul » des livres qui rendront immortels les critiques de » notre siècle pour croire, » etc. — « La gloire de » notre époque sera d'avoir fait justice, » etc. — En France, on a renversé avec des banalités de ce genre bien autre chose que les traditions? Voilà comment se propagent les erreurs historiques; mais elles passent. La vérité, qui seule ne passe point, apparaît à son heure, plus radieuse et plus pure, comme la lumière du soleil dissipe les nuages, et règne seule, après la tempête, dans les régions pacifiées du ciel.

Une découverte  
de M. E. Le  
Blant.

12. Si le lecteur a pris la peine de suivre patiemment tous les détails de cette laborieuse controverse, il aura

vu que les témoignages, les inductions historiques ont été les sources auxquelles nous avons puisé de préférence. Notre conclusion est donc exclusivement une conclusion historique. Elle était formulée depuis deux ans déjà<sup>1</sup>, lorsqu'au moment d'imprimer ce travail, on nous apprend que le savant auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, dont le premier volume a porté si haut la réputation, vient de découvrir deux inscriptions jusqu'ici inédites, l'une de chrétien, l'autre de martyr du premier siècle dans notre pays. Il va les publier dans le second volume de son ouvrage monumental. S'il reste, après cela, des partisans obstinés du texte mal interprété de saint Grégoire de Tours, ils se chargeront de réfuter la voix que Dieu donne en ce siècle aux pierres elles-mêmes, pour confirmer l'authenticité de nos traditions et les venger de l'oubli séculaire sous lequel on avait voulu les ensevelir. Nous nous bornons à les renvoyer à M. E. Le Blant, l'heureux émule en France de l'illustre épigraphiste de Rome, M. de Rossi ; et avec lui nous aimerons à redire : « L'étude » m'a dès longtemps habitué à compter sérieusement » avec les traditions<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Ce travail, qui n'était pas destiné à la publicité, a été rédigé en 1860, au moment où, préparant notre nouvelle *Histoire de l'Eglise*, nous voulions nous rendre compte à nous-même de l'état de la controverse sur les origines chrétiennes des Gaules.

<sup>2</sup> E. Le Blant. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. 1<sup>er</sup>, p. 271. Nous n'avons prétendu établir la thèse traditionnelle que sur les témoignages écrits. Les monuments n'ont donc point été passés par nous en revue. Pour cette partie de la controverse nous renvoyons avec bonheur au savant travail de M. l'abbé Davin sur cette matière. Il a paru en 1861, dans l'*Enseignement catholique*, journal des prédicateurs, sous le titre de : *Panegyrique de saint Denys l'Aréopagite*.



## APPENDICE N° 1.

Voir chapitre III, n° 6, et chapitre IV, n° 6.

### ACTES LATINS DE SAINT DENYS

CITÉS PAR LES BOLLANDISTES COMME AUTHENTIQUES.

---

Bolland. Tom. IV. Octob., die nona, p. 925.

### ACTA S. DIONYSII,

AUCTORE ANONYMO, EX EDITIONE A FELIBIANO AD ABBATIE  
SAN DIONYSIANÆ CALCEM ADJECTA.

#### PROLOGUS

Unde ea quæ scripturus est author hausert declarat, nonnullaque  
de apostolis eorumque successoribus præfatur.

Gloriosæ martyrum passiones, et pretiosa Domino spectante certamina, quanquam digna sint pro miraculorum dignitate conscribi, nequeunt tamen sine formidinis trepidatione compleri, quia cum magnarum rerum consideratur assumptio, non immerito operis timetur magnitudo, eò quod tantum sermo tenuis explicare non valet, quantum de se dici veritas passionis imponit. Tamen expositio tantæ rei arduum licet habere videatur initium, in hoc mens trepidatione respirat, quod opificem suum magisterium divinæ instructionis informat, et inchoantis initium ingenii præstitione

commendat. Hæc ergo consideratione audaciam nimiæ temeritatis assumens, quæ longo temporis fuerant obumbrata silentio, ipsius divinitatis auxilio suscepta sunt revelanda, quia ut habet testimonium veritatis, plus fidelium sunt relatione comperta quam probentur ad nos lectione transmissa.

Unde non sine certâ æstimatione cognoscitur, quod novitas adhuc credentium populorum, Gentilium crudelitate conterritâ, formidavit scribere, quod tamen gaudebat Dei famulos meruisse, cum sine dubio iudicentur scripta, quæ fidelium sermo testatur impleta. Credendum enim de his est, et abstersa dubietatis nube, totis viribus confitendum, eos, qui pro confessione Domini ac Dei nostri digni fuerunt subire martyrium etiam ampliora tolerare voluisse, quam videtur succedentibus ætatibus relatio per populos transmissa recolere. Id ergo supplicatio communis obtineat, ut veniam consequatur devotus, si quid de virtutibus prætermisit ignarus. Nam etsi omnia non esse solvuntur, credere tamen universitas mereatur, ut de Dei famulis etiam majora sentiat, quam sermo passionis explanat. Qualiter enim cultorem Domini locus ejus gaudens patrocínio habere promeruit, quomodo aliorum sanctorum vinctum illi agnoverimus fuisse consortium sicut fidelium relatione didicimus ipsorum juvamine martyrum, quantum de se scire tribuunt, explicemus.

Post Domini nostri Jesu Christi salutiferam passionem, post resurrectionis unicæ singularisque mysterium, post ascensionem ejus, quâ manifestavit hominibus nunquam se defuisse quò rediit, apostolorum prædicatio universis gentibus profutura successit. Qui

cum imminere suas cernerent passiones, quod Domino nostro Jesu Christo docente didicerant, repleti Spiritus Sancti gratiâ docuerunt, adeo ut, fide crescente, non pauci mererentur fieri confessores quos modo ecclesia catholica gaudet promeruisse martyres. Hos ergo quorum virtutem persecutorum non prævaluit superare conflictus, quos ad auri similitudinem, reddidit flammaram examinatio pretiosos, ad suscipienda mandata Domini idoneos apostolorum esse judicavit electio, quibus evangelica semina semper a Gentibus servanda (*serenda* M<sup>ss</sup>) committerent, electisque viris Dei dispositione providenter honorem decreverunt episcopatus adjungere, quo facilius eorum prædicationibus acquisiti ad ministerium sacri proveherentur altaris.

Ex quâ confessorum turbâ, sanctum et venerandi meriti Saturninum urbs Tolosana promeruisse gaudet episcopum, quem impietas spectantis populi posterioribus tauri multis ex funium nexibus ligatum dedit capitolii gradibus illidendum. Ubi sancti capitis soluta compage cerebrum frequentis illisionis dispersit injuria; sed talem discesum, ad Dominum secutus est ascensus. Fœlix tanti meriti, tantæque persona virtutis, cui concessum est, primùm esse doctorem, post, martyrem, qui quod docuit verbis, evidentibus implevit exemplis. Simili etiam gratiâ beatissimus Paulus antistes atque confessor, Narbonensem provinciam salutare acquisivit eloquio; quem ita labor domesticæ tribulationis exercuit, ut verum Domini esse famulum approbares. Sed gratias tibi, Domine J.-C., qui infestantis inimici tela probationem fidelium tuorum permisisti esse, non vulnera, et talem tuis præstas pro labore mercedem, ut nullum tuorum fuisse gaudeat hostis imbellem. Dum

ergo ad peculiaris patroni gesta suscepti officii tendit obsequium, non ex asse, quæ de servo Dei sunt compta, prosequimur, sed immemores sui non fuisse, sufficiat; in talibus enim causis magis convenit fideles credere, quam possit relatio humana monstrare.

#### CAPUT UNICUM.

S. Dionysius Parisios venit, Christum ibidem idololatris annuntiat, Ecclesiam ædificat, cum sociis Rustico et Eleutherio, persecutione exorta, capitur, martyrioque cum eis affectus, locum, quo omnes tres clam terræ mandantur mausolæo primum ac dein ecclesia decoratum, miraculis etiam reddit illustrem.

Igitur S. Dionysius qui tradente S. Clemente Petri apostoli successore, Verbi divini semina gentibus eroganda susceperat, quo amplius gentilitatis fervere cognovit errorem illuc intrepidus et calore fidei inflammatus accessit, ac Parisius, Domino ducente, pervenit, non veritus incredulæ gentis expetere feritatem, quia virtutem suam præteritarum pœnarum recordatio roborabat et, qui meruerat esse confessor non cunctatus est atrocibus populis accedere prædicator. Tunc memorata civitas et conventu Germanorum, et nobilitate pollebat, quod esset salubris aere, jocunda flumine, fecunda terris, vineis uberrima et arboribus nemorosa, constipata populis, referta commerciis, rursumque insulæ potius, quam urbis spatium, quod habitationi circumfusa fluminis unda appræstabat, crescentibus consistentium catervis reddebat exiguum et jocanditatis sollicitatione contraxerat.

Hunc ergo locum Dei famulus elegit expetendum. Ad quem cum primum fide armatus et constantiâ confessionis accessisset intrepidus, ecclesiam illis quæ

necdum in locis erat, et populis illis novam construxit, ac officia servientium clericorum ex more constituit, probatasque personas honore secundi ordinis ampliavit. Cinctus ergo fide et jam constructione basilicæ roboratus, Deum gentibus non desinebat insinuare quem noverat; ejusque omnibus et judicium et misericordiam anteponebat, paulatim Deo sociabat, quos diabolo subtrahebat. Tantas etiam per illum Dominus dignabatur exercere virtutes, ut rebellium corda gentilium non minus miraculis, quam prædicationibus obtineret, miroque modo inermi viro non valebat plebs armata resistere, sed subdebat se illi certatim Germaniæ cervicositas, et jugum Christi suave imponi sibi arcetâ cordis compunctione posebat.

Ab ipsis quoque destruebantur idola, quorum sumptu fuerant et studio fabricata, et invento salutis portu idolorum gaudebant perire naufragia. Lugebat portio victa diaboli, cum dein victrix ecclesiæ legio triumphabat. Tunc hostis antiquus videns sibi perire quod Domino constabat assidua populorum conversione proficere, totam artificii sui machinam ad impugnandum, quæ fuerant constructa, convertit, et suæ partis auctores, deorum suorum flentes exitium, ad impietatem subitæ persecutionis armavit, ut eos, qui unum et verum Deum colendum insinuaverant et timendam, perdere diversitate supplicii maturarent, ne superesse posset, qui valeret acquirere quod peribat.

Persecutionis ergo publicatâ sententiâ, impiorum gaudens turba progreditur, et contra Dominicum populum pugnatura conspirat, non cunctati appetere gladio, quos Dominus suos suo monstraverat esse signaculo. Itaque cum occidui orbis partim pro chris-

tianorum inquisitione percurrerent, sanctum Dionysium, contra incredulos dimicantem Parisius repererunt, cum quo Rusticum presbyterum et Eleutherium archidiaconum persecutionis furor invenit. Hi beati viri a S. Dionysii nunquam se sustinuerunt abesse præsentia, quos in unum interrogatio persecutoris invenit, sed reperire non potuit quem a societate martyrii separaret.

Interrogati, unum et verum Deum in trinitate confitentur. Deinde terrore subjuncto, multisque affecti injuriis, vel suppliciis macerati, christianos se esse testantur, visoque percutientis ictu, Domini ac Dei nostri se famulos magnâ voce pronunciant. In hâc ergo fidei constantiâ permanentes, reddentes terræ corpora, beatas cœlo animas intulerunt, talique ad Dominum meruerunt professione migrare, ut amputatis capitibus, adhuc putaretur lingua palpitans Dominum confiteri. Beata nimirum, et Deo grata societas, inter quos nec primis alter potuit esse nec tertius; sed trinitatem confitentes meruerunt venerabilem locum trino decorare martyrio.

Metuentes igitur percussores ne conversi populi fidelissima probataque devotio sanctorum corpora profutura sibi, et reliquias ad patrocinium tumularent, elegerunt undis Sequanæ, profundisque gurgitibus martyrum corpora perdenda committere, quæ imposita navibus ad prævisum jubentur gurgitem destinari. Tunc matrona quædam, licet paganorum implicata teneretur errore, conversionem tamen se desiderare mente monstrabat, et opere facere aliqua cogitans Deo placitura, usa subtilitate consilii, ad convivium venire postulat percussores, et dum eis copiam oblatae huma-

nitatis expendit, a memoria eorum quæ susceperant agenda discussit, ac fidelibus suis secreta ordinatione committit, ut subtracta furto corpora diligens elaboraret occultare provisio.

Qui dominæ ordinatione comperta, festinanter quod eis præceptum fuerat exequantur, furtumque laudabile in sexto ab urbe memorata lapide, id est, in arata quam seminibus præparaverant terra, industria colentis abscondunt. Facta deinceps, ut moris est, satione, nec suum seges negavit obsequium, quæ tali fæcundata pinguedine, sic in ea beneficium ubertatis effudit, ut centuplicatos fructus et cultor acquireret et patria mireretur. Pubescente vero segete, diu latuit quod erat Parisiorum papillis profuturum.

Antedicta tamen materfamilias, horum non immemor secretorum, cum primum persecutionis tepuisse vidit fervorem, locum tantorum ossa martyrum servantem, quâ oportuit sollicitudine requisivit, atque inventum eminentis mausolei constructione signavit. Unde post modum christiani basilicam supra martyrum corpora magno sumptu cultuque eximio construxerunt, ubi quotidie, operante Domino nostro Jesu Christo, merita eorum virtutum probantur monstrari frequentia: et experiuntur infirmi quantum Dei famulos conveniat honorari, ubi recipit cæcitas visum, debilitas gressum, et obstructæ aurium januæ recipere merentur auditum.

Sed nec illud silendum est, quod immundi spiritus infestatione vexati, dum ad memoratum locum examinandi virtute divina ducuntur, sanctorum ipsorum coguntur imperio, quo quisque martyrum sit positus loco, designatis nominibus indicare. De quorum pas-

sioni VII Idus octobris Dominus nos gaudere voluit, qui centesimum esse fructum martyrum repromisit, cui est honor, et gloria, virtus et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

Ces actes furent d'abord publiés par Bosquet, *Hist. de l'Eglise gall.*, II<sup>e</sup> part., pag. 68, puis par Félibien, et enfin par les Bollandistes.

## APPENDICE N° 2.

Voir chapitre III, n° 6, et IV, n° 6.

ACTES LATINS DE SAINT DENYS,  
CITÉS PAR LES BOLLANDISTES COMME APOCRYPHES.

---

ACTA FABULOSA

S. DIONYSIO AREOPAGITÆ AFFECTA,

AUCTORE ANONYMO, E CODICE NOSTRO FULDENSI, CUM  
QUINQUE ALIIS M<sup>SS</sup> COLLATO.

Boll. Acta SS. Oct., t. IV, p. 792.

CAPUT UNICUM.

Dionysii conversio, ordinatio ad episcopatum, Romam profectio,  
discessus in Galliam, martyrium.

Post beatam et gloriosam resurrectionem Domini nostri, quâ verum Dei templum Judaicâ impietate resolutum divina potentiâ sese in triduo suscitavit, et caro humilitatis nostræ in Christo supra omnem cœli militiam, supra omnes ordines angelorum ad Dei Patris est provecta consessum<sup>1</sup> et decima post die apostolorum pectoribus Spiritus est Sanctus illapsus, ut ligandi solvendique acciperent potestatem, atque sic per ipsos in

<sup>1</sup> Paroles de saint Léon-le-Grand. Leçon du *Brev. rom.* Ascension.

cunctos Ecclesiæ principes decreti hujus constitutio comœavit, anno ab urbe condita octingentesimo octavo Nero Cæsar quintus ab Augusto adeptus est principatum. Beatus itaque Petrus apostolus cum reliqui apostoli distributis sibi terrarum partibus, imbuedum omni creaturæ evangelium suscepissent, ipse ad arcem Romani divinitus imperii destinatur, ut, qui primus erat in ordine potestatis, primus esset in certamine passionis, et quæ civitas majoribus obligabatur erroribus, majoribus necesse erat remediis extolleretur, et ubi erat culpa gravior, ibi esset et gratia major.

Namque, ut dictum est, cum impiissimus Nero terræ marique imperii sui jura laxasset, et furor crudelitatis ejus dira rabie in Christi famulos ebullisset, XIII crudelissimi imperii sui anno, per trophæum martyrii dignos transmisit ad superos. Namque priusquam beatus Petrus per triumphum martyrii evolasset ad cœlos, beato Clementi hanc potestatem tradidit dicens : Sicut a Domino meo Jesu Christo ligandi solvendique mihi est indulta potestas, ita tibi hanc potestatem tuisque successoribus æterno confero dono, ut quæque ligaveritis in terris, ligata sint et in cœlis, et quæcumque solveritis in terris, soluta valeant esse et in astris. Hâc potestate ditatum successorem Ecclesiæ perfectum antistitem et dignum reliquit heredem. His ita de ordine temporum Apostolicis potestatibus breviter recensitis, ad beatissimi viri Dionisii certamine narraturus accedam.

Ut superius jam de ordine temporum pauca digessimus, post Jesu Christi Domini nostri gloriosam ascensionem, cùm beatus Paulus apostolus per gratiam

Sancti Spiritus ab errore infidelitatis ad viam salutis regressus fidem, quam antè expugnaverat, perfecta postmodum religione sequeretur, ac cum secundum dominica instituta vas electionis esset in gentibus et Christi nomen ignotis populis prædicaret, advenit Athenis ibique sanctum virum Dionisium gentilibus inveniens erroribus implicatum, ad viam salutis convertit et sacri baptismatis unda renatum divinis eum ilico sanctionibus informavit; cumque jam tribulorum atque spinarum squalorem ex ejus pectore Sancti Spiritus gratiâ funditus pepulisset, et pulchrum germen novæ segetis pulcher attolleret ager, divini Verbi semina rudibus cœpit mentibus erogare; cùmque jam cœlestibus quotidie Christi miles desideriis æstuarer, superna se ubique gratia præeunte, dum rura Pontica sulcaturus ingreditur, Romam celitus Domini dilectus agreditur; qui, ut superius dictum est, beatum Clementem apostolica inveniens præditum potestate ab eo est continuo digno cum honore susceptus.

Per idem tempus cum beatus vir Dionisius beatissimi Clementis quotidie vestigiis adhæreret et apostolicis sanctionibus se omnimodis traderet inbuendum, maximum apud beatum Clementem pro sanctitatis suæ reverentia locum continuo cœpit venerationis habere et magnam apud eum familiaritatis gratiam obtinere. Sed cùm jam Dominus omnipotens beatissimi viri Dionisii vitam disponeret in exemplo omnibus declarare, contigit Philippum Hispaniæ episcopum emigrare de mundo: tunc beatus Clemens sanctum Dionisium episcopum ordinavit et potestatem, quam a beato Petro acceperat, ei tradidit dicens: Vade in partibus Occidentis prædicare Evangelium regni cœlestis, et ligandi solvendique tibi sit

concessa potestas, ut Christi Evangelium per te longè lateque diffusum illud à Domino cum fidei servo merearis audire : Euge serve bone et fidelis, super pauca fuisti fidelis : supra multa te constituam. Intra in gaudium Domini tui. Sociosque et Saturninum Marcellum, Lucianum adhibuit, ut in ore duorum vel trium testimonium christiana religio ignotis partibus traderetur.

Qui cùm simul pervenissent pergentes ad portam Arelatensium civitatis, sanctus Dionisius Marcellum in Hispaniam destinavit, ut verbum vitæ Christi Ecclesiæ ministraret. Sanctus igitur Dionisius Sancti Spiritus calore succensus et apostolica præditus potestate, quique à beato Clemente divini Verbi semina gentibus susceperat eroganda, non ferocitatem incredulæ reputans gentis, nec trucibus populis cunctatur insistere prædicator ; sed beatissimi principis apostolorum informatum exemplo, qui Romanis fuerat pœnis atrocibus datus, ubi apud Gallias ampliùs gentilitatis fervere cognovit errorem, illuc divina protectione munitus fortis se et verus præliator immersit, ut, qui meruerat esse confessor, perfectus fieri non cunctaretur et martyr. Aquitaniæ namque partibus sancto Saturnino directo, ipse cum sancto Luciano, sancto Rustico et sancto Eleutherio Parisius adierat.

Sanctum namque Lucianum presbiterii honore perfunctum ad Belvacensem dirigit urbem, ut ipse pari modo incredulis populis Evangelium veritatis inferret; ipse verò sanctus Dionisius Parisius remanebat; quæ civitas, quamvis parva, gentilium tamen erat erroribus et squalore fœdata. Nam licet magnis esset paganorum fecibus involuta, fecunda tamen terris, arboribus nemorosa, vineis uberrima ac referta, pollebat commer-

ciis trapezatarum; quæ, Sequanæ vallata perplexu, et copiam piscium alvei sui civibus unda ministrat et non parvum muris noscitur præstare munimen ipsumque insulæ potiùs quam urbis spatium laticis sui undâ concludit. Hunc ergo locum cum Dei famulus expetisset, fidei armatus constantiâ, Dei se omnipotentis ubique auxilio comitante, ecclesiam ibidem juxta virium suarum virtutem, ut novus adhuc advena poterat, Domini nostri Jesu Christi in honorem construxit, ut rudis populus qui veritate erat Evangelii inbuendus, sancti illic lavacri unda respergeretur.

Cumque beatissimus vir die noctuque doctrinis insisteret pietatis et Christi populum de antiqui hostis faucibus liberaret, ut, quos substrahebat mundo, dignos transmitteret cælo, fama se sanctitatis ejus longe lateque diffudit, atque jam non modica populorum turba dignum se gloriabatur præsulem habere, sicque factum est, ut sacerdotum gradus divinis ministeriis dispensaret optandos, probatasque personas et dignas meritis suis ordinibus ampliaret. Sed Dominus noster Jesus Christus, qui beatissimi viri Dionisii jam non patiebatur famam celari, ut posita super candelabrum lucerna incredulis mentibus lucis suæ radios ministraret, tantas per illum dignabatur exercere virtutes, ut rebellium corda gentilium, non minùs prædicationibus quam ipsis virtutibus quotidie roboraret.

Per idem vero tempus, quo talia gerebantur, sancti viri præconium longè se lateque diffudit in tantum, ut Domiciani, qui secundam in Christianos post Neronem persecutionem exercuit, vulgi relatione perveniret ad aulam, qui in tanta rabie indignationis exarsit, ut, ubicumque christianum quempiam repperisset, aut diis

sacrificaret incestis aut diversis pœnis addictus puniendus gladio traderetur. His itaque legibus subditas sibi nationes arcens magna Christi famulis persecutio influebat, nulla jam pro Christo certantibus præsentis vitæ indulgebatur tranquillitas, nulla sanctorum martyrum erat excusata libertas, sed omnes impium servantes edictum, quod statutum à Cæsare fuerat, transgredi nullatenus audebant. Nam electam apparitionem cum ingenti strepitu partibus dirigit Occidentis, ut sanctum virum Dionisium perquirentes aut decreta principis observaret aut pœnis laceratus immensis capite plecteretur.

Itaque cùm decreta principis apparitores suscepissent Galliarum penetrant fines, quâ illico beati eis viri celebre nomen innotuit, sicque, ut eis fuerat imperatum, veloci cursu, tumentibus animis, vultibus trucidissimis Parisium adierunt. Sanctum verò Dionisium contra perfidos inveniunt dimicantem et prædicatione continua vulgi multitudinem ad fidem inveniunt jam vacantem; cum quo etiam beatum virum Rusticum presbyterum et Eleutherium archidiaconum, quos ipse beatus vir in suis ordinibus consecrarat, prædicationis ejus socios et discipulos persecutorum dirus furor invenit. Hi sancti viri à beati Dionisii nunquam patiebantur abesse præsentia; quos divina pietas æterni regni jam præsciebat esse consortes; gaudebat sanè pius Pater in duorum profectibus filiorum, cum et digni filii Patris sarcinam spiritualibus humeris levigarent, ut, onere carnis objecto, ad purum valerent ætheris volare fulgorem.

Persecutionis ergò publicatâ sententiâ, impiorum gaudens turba progreditur et contra Dei famulos pugnatura conspirat, miroque modo inermibus viris non

valebat plebs armata resistere. Tunc antiquus hostis videns sibi perire, quod Domino constabat vivere et assidua populorum conversione proficere, totam artis suæ calliditatem ad impugnanda, quæ fuerant constructa, convertit, ut eos, qui unum et verum Deum sancti Baptismatis jam undà respersi cæderent, diversa supplicia multarent. Sed sancti viri, Christi confessores et martyres, impiorum conatibus vi sanctæ prædicationis et cum magnis virtutibus obviantes, nullo metu terri reproborum, Christi Ecclesiam nova quotidie fæcunditate ditabant, cumque Ecclesia, prædicatorum suorum meritis et ore fundata, quamvis in turbines procellasque lictorum pertimendas, cresceret et augetur, ipsa etiam Germaniæ ferox immanitas, subacta cordis compunctione, colla sua jam Christi jugo domita gaudebat.

Ab ipsis denique destruebantur idola, quorum sumptu fuerant et studio fabricata, et, portu salutis invento, idolorum gaudebant perire naufragia. Lugebat tunc portio victa diaboli, cum de ea victrix Ecclesiæ legio triumpharet; cumque talia gererentur, furore atrocissimo ministri crudelitatis accensi unus ex his sanctum virum Dionisium cum magna cordis severitate alloquitur dicens: Tune es ille infandissimus senex, qui deorum nostrorum culturam evacuas, et invictissimi principis statuta contempnis? Dic ergò, cujus te asseris cultorem, aut quam confessionem tuæ dicioni ascribis? Tunc hi tres beatissimi viri Dionisius, Rusticus et Eleutherius trium puerorum in camino ignis deambulantium spiritus referti carismate, quasi ex uno ore tale interroganti dederunt responsum: Conditio nostra christianæ legi noscitur famulari; quem verò confiteamur, liquido tuis auribus intimabimus.

Confitemur Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, Patrem ingenitum, Filium a solo Patre genitum, Spiritum Sanctum ab utroque procedentem. Ad hæc impius persecutor Beatos interrogat : Ergò principum à vobis jussa contempnuntur, et vestra confessio invictissimorum deorum jura respuit? Sancti, ut superius, unanimiter respondentes dixerunt : Ut præfati sumus, Christum Dei Filium natum ex Maria Virgine, quem cunctis populis certâ pronuntiamus audaciâ, et credimus et confitemur et ore non desistimus conlaudare. In hac sanctos viros fidei constantia permanentes sævi lictores longo non spatio differentes, felicia colla pro fide Christi submissa persecutoris mucro truncavit, reddentes terræ corpora beatas cœlo animas intulère. Tamquam ad ostendendam divina pietate martyribus suis collatam victoriam, cùm à corporibus abscissa capita viderentur, eorum, ut poterant, linguæ Dominum fatebantur. O verè beata nimium et Deo nostro grata societas!

O sancta et verè laudanda fraternitas, inter quos nec primus aut secundus potuit esse nec tertius, sed Sanctæ Trinitatis gloriam confitentes uno amplius ab urbe miliario parvo in monticulo trino meruerunt martyrio consecrari! Jacebant denique in vertice montis, abscissis capitibus, corpora pretiosa, implebaturque in martyribus Christi, quod olim propheta prædixerat adfuturum, ut in conspectu Domini pretiosæ permanerent mortes justorum, namque ad declaranda martyris et sacerdotis primi merita gloriosa, ut, per quem salutifer primo cœperat fructus oriri, eò amplius gloria ipsius pariter et triumphus, beatissimi se Dionisii et pontificis venerandi sanctum exanime cadaver erexit beataque manu

caput à corpore abscissum, lictoris ense truncatum pendulum cæpit brachiis vectitare atque ab illo montis cacumine duobus ferè millibus firmis gressibus apportavit, novo et prius inaudito miraculo, exanime corpus viventis currere more; et homo jam mortuus firmis incedere plantis.

Beatorum igitur Rustici et Eleutherii metuentes impij, ne conversi populi fidelissima probataque devotione corpora profutura sibi ad patrocinium tumultata consecrarent, inito consilio, imposita navibus in profundissimo decreverunt gurgite dimergi; sed Dominus omnipotens bonus et justus et misericors, qui misericordiam suam humano generi nunquam negavit, qui Pharaonis consilium Rubri maris undà submersit, et Holofernus icu femineo colla truncavit, ipse impudentum consilium misericordiæ suæ arte destruxit, ut preclara duo luminaria non gurgitis unda submergeret, sed Christi haberet fortes Ecclesia bellatores. Nam matrona quædam, Cætulla nomine, quæ licet paganorum adhuc erroribus teneretur addicta, converti tamen ad fidem Christi per exempla martyrum se desiderare et mente monstrabat et opere, Dei ergò misericordiâ inspirata, mactæ virtutis consilium appetivit atque ad convivium venire postulat percussores : cùmque eis copiam allatæ humanitatis expendit, a memoria eorum, quæ susceperant agenda, discussit.

Denique fidelibus suis arcana sui pectoris reseravit, ut subtracta furto preciosa corpora martyrum beatorum in sexto procul ab urbe memorata lapide in agello, quem segeti paraverat affuturum latentes absconderent; qui jussa complentes festinanter; quod eis preceptum fuerat, exequuntur. O futurum laudabile, quod

cuiquam non intulit damnum, sed magis omnibus beatum contulit lucrum! Cum que, ut moris est, sationis suæ segetem sacratus produceret ager, ita beatorum martyrum est ubertate ditatus, ut et centuplicatum fructum cultores aquirerent, et patriæ mererentur salutem et magnum thesaurum posteris consecrarent.

Prædicta itaque materfamilias horum non immemor martyrum sacratorum, cùm primum persecutionis videret tepuisse fervorem, locum sanctorum martyrum ossa servantem omni sollicitudine requisivit atque inventum ingentis mausolei constructione signavit; idcirco venerabilem fœminam non immerito credimus sine dubio sanctis martyribus adhæsisse, quia nisi eam Redemptor omnium ad agnitionem sui nominis venire voluisset, nequaquam pectori ejus consilium tantæ pietatis infunderet. Namque absque ulla ambiguitate confidimus, ut quæ beatorum martyrum ossa servavit, eorum intercessionibus ad fidei pertingeret veritatem. Christianorum igitur turba quàm plurima, quæ beatorum martyrum fuerat admonitione conversa, omni nisu atque conatu, quaque vi poterat, omni cum devotione summoque cum studio super sanctorum martyrum beata cadavera Ecclesiam construens in sanctæ gloriam Trinitatis trino numero dignis cum aromatibus humaverunt; ad quorum digna corpôra, Dei omnipotentis opitulante clementia, quotidie virtutum insignia declarantur.

Quis et enim sermo vel quæ lingua tantorum martyrum sufficiat enarrare virtutes, quando nec ipsi queunt humanis mentibus retineri? Infirmis salus, debilibus gressus, cæcis visus, surdis auditus et mutis redditur sermo; immundi spiritus ab obsessis corpori-

bus expelluntur, et pia vota felici exauditione pinguescunt. Nos ipsos, quamvis inmeritos, eorum credimus sacris precibus adjuvandos, qui ut hebetes et indigni eorum vobis seriem passionis præsumpsimus intimare, non ex nostri ingenii capacitate aut proprii sensus industriâ, sed quod veterum fidelium nobis relatione patuit, et, quod ex parte in quibusdam paginulis veteranis, pauca, ut potuimus, longo spatio interlita didicimus.

Nam sicut majorum cognovimus colloquio peritorum timentium Deum et studio sanctæ caritatis ardentium, multa de beatorum virorum præclaro certamine ad laudem Christi et gloriam martyrum ob memoriam posterorum sacris studuerunt indere cartis, sed subripiante negligentia et antiqui procurante hostis invidia flammaram incendio feruntur esse consumpta. Nam humanarum mentium solers capacitas ex paucis, quæ dicta sunt, valet pensare, quæ reticentur majora.

Hoc tamen absque alla dubitatione confidimus, multa eos pro Christo subisse certamina, quando usque ad præsens tanta per eos divina virtus quotidie dignatur declarare miracula. Passi sunt autem martyres Christi Dionisius, Rusticus et Eleutherius VII id. octobris sub Domitiano imperatore apud Galliarum Parisium civitatem, regnante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat.

## APPENDICE N° 3.

Voir chapitre V, n° 3.

LETTRE DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE A HILDUIN,

ABBÉ DE SAINT DENYS (833).

---

LUDOVICI COGNOMENTO PII AD HILDUINUM,

ABBATEM S. DIONYSII (ANNO 833).

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Ludovicus, divinâ repropitiante clementiâ, Imperator Augustus, Hilduino venerabili abbati monasterii sanctissimorum martyrum ac specialium protectorum Dionysii pretiosi sociorumque ejus, æternam in Christo salutem.

Quantum muneris ac præsidii non modo nobis ac prædecessoribus seu progenitoribus nostris, verum etiam totius imperii nostri populis, Domini providentiâ, per beatissimum Dionysium sæpenumero, imo continue in magnis gratiarum ubertatibus contulerit, cunctæ per transacta tempora Gallicæ generationes senserunt, quæ ejus insigni apostolatu fidei rudimenta sumpserunt, et salutis subsidia perceperunt.

Prædecessores autem nostri gloriam hujus eximii testis et amici Dei non inaniter coluerunt, qui dum ejus sacras exuvias in terris ob amorem et honorem Domini

nostri Jesu Christi opibus, quibus poterant, honoraverunt per ejus preces dignissimas honoris privilegio potiri et in terrenis et in cœlestibus meruerunt, ut videlicet unus ex priscis Francorum regibus, Dagobertus, qui eundem pretiosissimum Christi martyrem veneratus non mediocriter fuerat, et in mortali est vitâ sublimatus, et per ejus adjutorium, sicut divina ac celebris ostensio perhibet, a pœnis est liberatus, inque vita perenni desiderabiliter constitutus.

Progenitores quoque nostri mellifluum nomen Dionysii (sic enim verbis ac scriptis suis eum appellare consuevere) non incongrue pia dilectione et dilectissimâ pietate amplexi sunt. Quia proavus noster Carolus princeps Francorum inclytus per orationes ipsius excellentissimi martyris indeptum se fuisse gratulatus est apicem principatus, eidemque decurso mortalitatis tempore (an. 741), quod charius potuit habere depositum, corpus scilicet proprium, in magni die judicii suscitandum, et animam Domino præsentandam fideliter commendavit, ac per hoc maxime devotionem atque fiduciam cordis sui erga peculiarem patronum palenter ostendit. Sanctæ nihilominus recordationis avus noster Pippinus propter altare quod ante sepulcrum sæpe fati sæpiusque dicendi domini Dionysii per divinam et memorabilem revelationem jussu ipsius sanctissimi martyris in honorem Dei et apostolorum Petri et Pauli, qui præsentibus ostendebantur a beato et angelico viro Stephano summo Pontifice dedicatum est (an. 754), inter sacra missarum solemnias, una cum duobus filiis, Carolomanno videlicet et divæ memoriæ domino ac genitore nostro Carolo, jure prænominato Magno, ab eodem apostolico Papa in regem Franco-

rum unctus, superni muneris benedictionem percepit. Quique cum quantâ se humilitate ante limina basilicæ sanctorum martyrum, defuncto hujus vitæ curriculo, sepeliri præceperit (an. 768), titulus etiam ipsius conditorii innotescit.

Sed et nos multis ac frequentibus largitionibus beneficia ejus sumus experti, præcipue tamen in humanæ varietatis eventu, quo Dei, ut semper fatendum est, justo judicio, in virgâ eruditionis suæ visitati, et baculo speciosæ misericordiæ ejus, ante præscriptum altare per merita et solatium domini ac piissimi Patris nostri Dionysii, virtute divinâ recreati et restituti sumus (an. 834), cingulumque militare judicio atque auctoritate episcopali resumpsimus, et usque ad præsens ipsius gratioso adjutorio sustentamur.

Idcirco, venerabilis custos ac cultor ipsius provisoris et adjutoris nostri domini Dionysii, monere te volumus ut quidquid de ejus notitiâ ex Græcorum historiis per interpretationem sumptum vel quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis, et auctoritatis nostræ jussione ac tuo sagaci studio, interpretumque sudore in nostram linguam explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum, quodque etiam in Latinis codicibus jam inde habes inventum, adjunctis eis quæ in libello ejus Passionis continetur, necnon et illis quæ in tomis vel chartis vetustissimis armarii Parisiæ Ecclesiæ, sacræ videlicet sedis suæ, prolatis inveneras, et obtutibus Nostræ Serenitatis ostenderas, secundum quod rerum, causarum etiam ac temporum convenientiam noveris, in corpus unum redigas, atque uniformem textum exinde componas, quatenus compendiosius valeant innotesci, et fastidiosis minusve capacibus vel studiosis

lectionis possit tædium sublevari, pariterque omnibus ædificationis utilitas provideri.

His ita contextis, volumus ut revelationem ostensam beato Papæ Stephano in Ecclesiâ ejusdem sanctissimi Dionysii, sicut ab eo dictata est, et gesta quæ eidem subnexa sunt unâ cum hymnis quos de hoc gloriosissimo martyre atque pontifice habes, et officium nocturnale subjungas : sed et differenter, ac cum integritate sui, quæque ex eo reperta sunt, in altero volumine colligas, nobisque distincte et correcte transcripta quantocius dirigas aut præsentas : quoniam maximum valdeque dulcissimum pignus desiderabilis præsentia illius domini et solatoris nostri, ubicumque simus, habere nos credimus, si cum eo, vel de eo, aut ab eo dictis, oratione, collatione, lectione colloquimur.

Vale in Christo, Vir Dei, in sacris orationibus jugiter memor nostri.

## APPENDICE N° 4.

Voir chapitre V, n° 6.

### RÉPONSE D'HILDUIN A LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

(837).

*Nota.* Il faut remarquer que des deux volumes demandés par l'empereur à Hilduin, un seul nous a été conservé ; c'est celui de la vie de saint Denys l'Aréopagite. Le second, qui devait, d'après les termes mêmes de la lettre de Louis-le-Débonnaire à Hilduin, contenir le récit de la version du pape Etienne III, les faits qui s'y rattachaient, les hymnes en l'honneur de saint Denys, l'office des Matines (*officium nocturnale*) de ce saint, et enfin tous les documents autres que ceux qui se rapportaient à la vie du grand apôtre, n'est point parvenu jusqu'à nous, ou du moins n'est pas encore exhumé de la poussière de nos bibliothèques, car nous ne doutons pas qu'il ne se retrouve un jour. Nous aurions pu suppléer à cette lacune par des fragments découverts par nous à la Bibliothèque impériale de Paris ; mais en les reproduisant isolés, nous nous serions exposé à voir leur authenticité démentie, de même qu'au dix-septième siècle on répudiait un à un tous les textes produits dans la controverse de l'aréopagitisme. Comme nous avons un nombre suffisant de pièces parfaitement authentiques, nous n'avons pas voulu introduire dans le débat un élément nouveau, dont on aurait pu suspecter la valeur.

Domno benignitate admirabili et auctoritatis reverentia honorabili, Ludovico Pio semper Augusto, Hilduinus humilis Christi famulus, et domini mei Dionysii pretiosi, ac sociorum ejus matricularius, vestraeque imperiali dominationi in omnibus devotissimus, praesentem in Christo prosperitatem atque aeternae felicitatis benedictionem optat et gloriam.

I. *Exsultavit cor meum in Domino et exaltatum est cornu meum in Deo meo. Dilatatum est cor meum, et*

gaudebunt labia mea, ut annuntiem præconia domini mei gloriosissimi martyris Dionysii, ab eximio imperatore domino meo jussus, quæ reticere non poteram, etiamsi a quoquam fuissem forte prohibitus, et revera magna mihi est ratio gratulandi, quoniam cumulatius mihi effectum desiderii mei præstare voluit divina dignatio, ut mentis meæ conceptum ei placere cognoscerem, cum quod agere spontanee disponebat mea humilitas, in agendo data manu auctoritatis, cooperaretur vestra Deo placens sublimitas. Qua de re bonorum operum et spiritualium omnium studiorum illum auctorem esse non dubium est, qui quorum incitat mentes, quo sibi placet ingenio adjuvat actiones. Sed et in hoc valde exsultat spiritus meus in Deo salutari meo, quoniam christianissimus animus vester sic evidentissime erga se divinæ bonitatis beneficia, et sanctorum cognoscit solatia, et tam promptissime se accensum ostendit, circa auctoris et reparatoris sui, seu specialium suffragatorum suorum, venerationem atque obsequium. Non enim sic ab intimis pia anima vestra divina confiteretur vera et justa judicia, nisi se ipsam sancto illuminatam cognosceret spiritu; nec ita devotissime amici Dei benedicta et dicta, maxime sagacitatis vestræ prudentia perquireret, nisi summum bonum, a quo et per quem omnia sunt bona diligeret. Cujus amore religiosa devotio vestra accensa esse dignoscitur, ut Christi militum gloriosos triumphos inquireret. Quos cum noverit, per eorum adjutorium robustius contra vitia vitiorumque auctores pugnabit; quatenus martyrum exempla secundo, qui viriliter certavere et fideliter satis vicere, ad palmam, qua illi munerati sunt, et ipse pertingat. Huc accedit ad voti et sollicitudinis incitamentum, quia Es-

dras sanctæ scripturæ reparator, magnum remunerationis donum exinde apud Deum promeruit, et laudabile sibi nomen apud homines acquisivit.

II. Quocirca et vestræ sedulitatis instantia, cum pro magna antiquitate hujus sanctissimi patris nostri, quantum ad generationem terrenam et conversionem seu obitum attinet, mira sanctitate et miraculorum prodigiis, orbe pene cuncto innotuit : notitia ipsius paucis nostrorum cognita, plurimis adhuc manens incognita, seu per vestrum studium patuerit, et meritum, ut melius ipsi scitis, grande vobis conciliabitis, et memoriale perpetuum acquiretis. Faciat autem Dominus, ut et nos idonei cooperatores inveniamur, ad bonæ voluntatis vestræ perfectionem, qui tanto sine aliqua hæsitatione vestris jussionibus obedimus, quanto illa rogatis seduli exactores, quæ exhibemus voluntarii exsecutores.

Idcirco quia reperta est quæque, tam in Græcis quam in Latinis codicibus, ex domino et patrono nostro Dionysio, quæ hactenus minus cognovimus, vobis ocus in unum collecta mittere poscitis, et incongruum ducimus, auctoritatis vestræ pio desiderio differri, quod ex debito servitute nostram constat debere largiri, quantum connivit brevitatis temporis, quidquid ori suggererit memoria citæ recordationis, favente Domino, velociter scribentium commitemus notariorum articulis ; deprecantes vestram humiliter sapientiam, ne in his, quæ reverentia et amore sanctissimi martyris, et propter jussionis vestræ obedientiam scribenda aggredimur, verborum pompositatem, aut dictationis leporem, sed purissimæ veritatis, sicut ab antiquorum dictis, sumpsimus, quærere studeatis sinceritatem : nosque reprehendere de casuum, præpositionum, atque conjunctionum

virtute, seu litterarum in subsequentes immutatione, vel punctorum secundum artem grammaticam positione, nolite : quia non id studendum, sed nostræ deservitionis obsequium, ac commendationis vestræ officium, accelerandum suscepimus : maxime cum hæc, quæ ab aliena lingua expressimus, in tenoris serie, sicut de prælo sunt eliquata, texemus : quæ licet in interpretatione non redoleant supparem sermonis odorem, sapidum tamen referunt veritatis et intellectus sui saporem. Ordinem igitur historiæ, sicut vestra jussit dominatio, in unum congestum, et singulatim postea plenitudinem ejus discretam, cunctis legentibus atque audientibus pandemus. Nam divinæ erit inspirationis et executionis, id quod desideramus fideli animo propalare, verum atque probabile demonstrare. Ex quo nos laborandum non magnopere æstimamus, quia quid tenendum de hoc sanctissimo martyre Christi sit, quid credendum, notæ et probatissimæ personæ veracibus dictis declarant.

III. Genere si quidem eum nobilissimum, et philosophiæ magisterio insignem apud Athenas claruisse, et aliarum historiarum, et *Actuum Apostolorum* testimonio, sæcula prisca seu instantia cognoverunt : maxime autem ex historia Aristarchi Græcorum chronographi, qui in epistola ad Onesiphorum primicerium, de Athenæ civitatis et gestis ibidem apostolorum temporibus scribens, ortum prosapiæ, et doctrinam ejus, atque conversationis ordinem sive ætatis tempus, nec non et ordinationem ipsius, ac prædicationem, subrogationem etiam episcopi loco suo, et adventum illius Romam, ordinabiliter narrat. Quam epistolam vestræ dominationi dirigimus, et quisque studiosus apud nos præ-

valet invenire. Curiosus autem ex Græcorum fontibus unde et nos illam sumpsimus, poterit mutuare. Quod enim ante conversionem suam Heliopolim astrologiæ gratia migraverit, ubi et tenebras in crucifixione salvatoris nostri una cum Apollophanio sodali suo vidit : et quia tunc viginti et quinque erat annorum, ipse in epistolis, ad Polycarpum Smyrnæorum episcopum, et ad eundem Apollophanium missis, ostendit. Quia vero cum omni domo et Damari uxore sua crediderit, lectio Actuum Apostolorum, et evidentius dialogus Basilii et Joannis, capitulo V libri quarti, demonstrat. Sed et beatus Ambrosius in epistola ad Vercellenses, eandem uxorem ejus ex nomine designans, perspicue manifestat. Beatus denique pater Augustinus in sermone pulcherrimo quem de seminatore verbi scripsit : « Apo- » stoli sermone finito, audita illic resurrectione mor- » tuorum, quæ præcipue est fides christianorum, refert » dixisse Athenienses : *Audiemus te de hoc iterum.* » Erant enim quidam inter eos irridentes, quidam du- » bitantes, quidam credentes, atque in eis nominatur » quidam Dionysius Areopagita, id est Atheniensium » principalis; et mulier quædam nobilis, nomine Da- » maris, et alii plures. » Et in eodem sermone, ubi de scandalo Judæorum et stultitia gentium scribit, dicens : « Judæis quidem scandalum, gentibus autem stulti- » tiam; sed ipsis vocatis Judæis et Græcis, hoc est ipsi » Paulo ex Saulo, et Dionysio Areopagita, his talibus » et illis, Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. »

IV. Cæterum de notitia librorum ejus, quos patrio sermone conscripsit, et quibus petentibus illos composuit, lectio nobis per Dei gratiam et vestram ordinationem, cujus dispensatione interpretatos scrinia nostra

petentibus referunt, satisfacit. Authenticos autem eisdem libros Græca lingua conscriptos, quando œconomus ecclesiæ Constantinopolitanæ et cæteri missi Michaelis legatione publica ad vestram gloriam Compendio functi sunt, in ipsa vigilia solemnitatis sancti Dionysii pro munere magno suscepimus, quod donum devotioni nostræ ac si cœlitus allatum, adeo divina est gratia prosecuta, ut in eadem nocte decem et novem nominatissimæ virtutes in ægrotorum sanatione variarum infirmitatum, ex notissimis et vicinitati nostræ personis contiguis, ad laudem et gloriam sui nominis, orationibus et meritis excellentissimi sui martyris, Christus Dominus sit operari dignatus.

Quoniam autem beatus Clemens huc eum, videlicet in Gallorum gentem, direxerat, et qualiter per martyrii palmam diversissimis et crudelissimis afflictus suppliciis, ad Christum pervenerit, et quomodo caput proprium, angelico ductu cœlestis militiæ in cœlebratione exsequiarum honoratus obsequio, ad locum, ubi nunc requiescit, detulerit, et quo ordine a Catulla quadam matrefamilias sit sepultus, libellus antiquissimus passionis ejusdem explanat, præcipue tamen conscriptio Visbii quæ in tomo satis superque abdito Parisiis divino nutu inventa, inter alia memoranda, sicut in ea legitis, verba Domini nostri Jesu Christi ad eum prolata, quando sacra mysteria perageret illi cunctis videntibus apparentis, continere dignoscitur. Cui astipulari videntur antiquissimi, et nimia pene vetustate consumpti, missales libri continentes missæ ordinem more Gallico, qui ab initio receptæ fidei, usu in hac occidentali plaga est habitus, usque quo tenorem, quo nunc utitur, Romanum suscepit. In quibus voluminibus

habentur duæ missæ, quæ sic inter celebrandum ad provocandam divinæ miserationis clementiam, et corda populi ad devotionis studium excitanda, tormenta martyris sociorumque ejus succincte commemorant, sicut et reliquæ missæ ibidem scriptæ, aliorum apostolorum vel martyrum, quorum passiones habentur notissimæ, decantant. Quarum missarum cantus, sensus et verba, adeo passionis eorundem, quam vobis misimus, seriei concordare videntur, ut nulli sit dubium, a teste illorum martyrii, agones eorum fuisse descriptos, et ex ipsa veraci historia, memoriam tormentorum suorum in præfatis precibus fuisse mandatam.

VI. Videtur porro in his missarum obsecrationibus non contemnenda auctoritas de memorata passione sanctorum, cum exstent apud nos epistolæ Innocentii, et post eum Gelasii, nec non et modernius beati papæ Gregorii, aliorumque pontificum ad episcopos urbium Galliarum, et antistitum nostrorum ad ipsos, de more Romano in cunctis ecclesiasticæ auctoritatis muniis imitando, quibus datur intelligi ab annis pluribus hunc missæ tenorem de gallica consuetudine recessisse, et hanc passionis martyrum istorum memoriam, longo superiori tempore his occidentalibus partibus per supplantationum (forte *supplicationum*) postulationes inolevisse : quibus tanto certius fidem accommodamus quanto in tempore vicino post consummationem eorum, easdem fuisse compositas sine dubitatione credimus.

VII. Nec tamen quisquam putabit beatum Dionysium ejusque successores, ab institutione apostolica propter hujus modi missæ ordinem, Gallicis consuetudinibus in primordio traditum, discrepasse, si ei constiterit,

ipsorum apostolorum et apostolicorum virorum, ipsiusque etiam urbis Romæ sensus proprii notam esse. Nec mirari quis poterit cur hymnum sancti Eugenii Tolentani de beato Dionysio habemus, et vicinorum sapientium scriptis, exceptis paucis, videamur carere : cum et hæc, quæ habemus, ut exorata priorum nostrorum venia dicamus, abdita et negligenter relicta reperimus, et alia necdum prolata, quia non adhuc sunt ad liquidum enucleata, nos possidere lætamur.

VIII. Cæterum super garrulitate levitatis eorum mirando defecimus, qui contendentes hunc Dionysium Areopagitem esse non posse, ad munimentum sui hæc, quæ sequuntur, inaniter contrahunt. Venerabilem videlicet et sanctum Bedam presbyterum, dixisse in *Tractatu Apostolorum Actuum*, Areopagitem Dionysium non Athenarum, sed Corinthiorum fuisse episcopum : addentes, eundem inibi diem obiisse. Et quoniam libellus passionis istius testetur, hunc a Clemente pontifice Romano episcopum ordinatum, et in has Galliæ partes fuisse transmissum, quia etiam passiones diversorum sanctorum martyrum, sub variis imperatoribus interfectorum, contineant eosdem cum hoc sanctissimo viro has partes adiisse, quod ipse senatorum manifeste repellit auditus, et quod Gregorius Turonensis, sicut in passione sancti Saturnini legisse se dixerat, sub auratione memoret, istum ipsum tempore persecutionis Decii sub beato Sixto cum aliis sex episcopis, quorum vitæ vel passiones nequaquam ejus dictis in ratione temporum consonant, in has regiones fuisse directum.

IX. Ecce omnis minus scientium, sibi ipsi discordans, auctoritas, cui velut ex superfluo propter satisfactionem insipientium respondemus, cum veram ex

sancto pontifice et martyre narrationem veracium historiarum præ manibus habeamus : primo quidem petentes, ut in hoc jure contentiosi, ab albugine contracta arrogantia, ex usurpata sapientia, quia videri se scioli volunt, oculos tergant, quo perspicacia perspicaciter, et vera fideliter relegant. Et si non ipsi unum oculum aperuerunt, quando legerent, quod per subreptionem venerabilis Bedæ presbyteri in præfato opere, secus quam debuit, dixerat, ubi idem se reprehendit, et reprehensorum suorum vocem præveniens, retractationem scripsit : scrobem, in qua oculus alter esse debuerat, aperiant, et in ecclesiastica historia discant, quia Dionysius Corinthiorum episcopus, de Dionysio Athenarum episcopo in epistola sua ad eosdem Athenienses directa, commemoret, ita enim ibi lib. IV, cap. 23, scriptum est : Exstat quoque et alia ejus (Dionysii Corinthiorum episcopi) ad Athenienses epistola, in qua ad Evangelii credulitatem eos invitat, et concitat segniores, simul et arguit quosdam, velut pene prolapsos a fide, cum episcopus eorum Publius fuisset martyrio consummatus. Sed et Quadrati, qui Publio martyri successerat in sacerdotium, meminit simul et memorat, quod labore ejus et industria redivivus quidam in eis calor fidei reparatus sit. Et illud in eadem designat epistola, quod Dionysius Areopagites, qui ab apostolo Paulo instructus, credidit Christo, secundum ea quæ Apostolorum Actibus designantur, primus apud Athenas ab eodem apostolo episcopus fuerit ordinatus : cujus epistolæ, sed et aliarum epistolarum ipsius Dionysii Corinthiorum episcopi, et ejus utique, quam ad Soterum episcopum miserat, beatus Hieronymus in libro de Viris illustribus facit apertissime mentionem. Unde

quisque videns sub quibus imperatoribus quique eorum fuerint, liquido potest colligere quantæ absurditati ratio sit ista obnixa, cum inter hos duæ Dionysios tam plura discreta sint tempora.

X. Legitur item sic in eadem Ecclesiastica historia, cap. 4, libro III : Memorantur autem ex comitibus Pauli, Crescens quidem ad Galatas profectus, Linus vero et Clemens in urbe Roma Ecclesiæ præfuisse, qui comites et adjuutores ejus fuisse ab ipso Paulo perhibentur : sed et Dionysium Areopagitem apud Athenas, quem Lucas descripsit, primum Paulo prædicante, ac inter socios ejus fuisse, et ecclesiæ Atheniensium constat sacerdotium suscepisse. De cujus videlicet Dionysii Areopagitæ obitu, nil Græci scriptores dixerunt, quia propter longinquitatem terrarum, transitus ipsius penitus eis fuit incognitus. Habemus tamen Græcæ auctoritatis Martyrologion de tomo chartiscrinii Constantinopolitani adeptum, qui tanta vetustate dissolvitur, ut maximam cautelam a se contingentibus exigat : in quo diem natalitii ejus designatam, et quia Atheniensium fuerit episcopus reperimus adnotatum. Quod martyrologium, ut antiquitas ejus demonstrat, ex eo tempore constare posse non incongrue remur, quo, Constantino jubente, nata occasione martyria sanctorum Domini de toto orbe collecta, et Cæsaream sunt convecta. Sed et usque hodie Græcorum majores, et Athenæ incolæ perhibent, historiarum scriptis et successionum traditionibus docti, in eadem civitate Dionysium tum temporis primum fuisse episcopum, quando Timothæus Pauli æque discipulus Ephesiorum rexit ecclesiam : ipsumque, subrogato sibi episcopo, Romam adiisse, et ut compererunt, apud Gallorum gentem, glorioso marty-

rio consummatum fuisse. Quod et Tharasius patriarcha Constantinopolitanus per legatos suos sollicite inquisivit, et ita se rem habere certus, eamdem Atheniensium civitatem pallio archiepiscopali, quod jam ex ea diuturno tempore, orta quadam contentione, subtractum fuerat, redonavit, et synodali consensu, Metropolis auctoritate, qua ante functa fuerat, honoravit. Nam a præcedentibus annis usque ad illud tempus, ejusdem civitatis episcopus nec suberat alteri, nisi patriarchæ, nec juri ejus debitarum sibi episcopi civitatum subdebantur.

XI. Quod autem dicunt, in passione istius beati Dionysii scriptum haberi, quia eum sanctus Clemens episcopum ordinaverit, Galliasque miserit, procul dubio sciant, quod aut prædictam passionem ex viris et emergentioribus exemplaribus non susceperunt, aut scriptorum vitio depravatam legerunt, quoniam non ibi scribitur, eum episcopum a beato Clemente consecratum, sed apostolum totius Galliæ fuisse ordinatum; de qua ordinatione apostolatus, nisi ad alia se intentio nostra dirigeret et ex Apostolorum Actibus et ipsius Domini actione, auctoritatis exemplum sufficienter in his scriptis possemus inferre. Fieri enim potest, ut diximus, quod textum passionis hujus sancti Dei, ex authenticis scriptum non habeant, et ideo in hoc errent; quia et nos plures codicillos exinde vidimus, qui in quibusdam sensu videbantur concordare; sed litteratura dissonare; in quibusdam autem nec sensu, nec orationis tenore sociari poterant. Quod manifestum est hujus venerabilis et antiquissimi patris vestusta longinquitate, et ignotæ atque peregrinæ linguæ ubi de ejus notitia maxime scriptum erat, in scitia, seu

devotione fidelium accidisse : qui non studuere ad prisca historia pro cognitione ejus recurrere, sed ea quæ auditu collegerant, ut Gregorius Turonensis, non votivo errore fallens, videntes insignia magna atque innumerabilia per eum fieri, prout unicuique sensus abundavit, curaverunt scriptis committere. Sic et de sanctorum apostolorum gestis ac passionibus factum legimus, et de aliis quibusque historiis, Ecclesiæ necessariis, manifeste comperimus. Fuerunt siquidem, qui de beatorum apostolorum virtutibus vera dixerunt : sed de eorum doctrina falsa sunt commentati. De ecclesiasticis itidem historiis, atque ortu, vel actu, vel obitu patrum, quidam, quantum ad rerum gestarum spectat fidem, veracia conscripserunt; quantum vero ad temporum vel locorum attinet veritatem, minus caute confinserunt. Sic profecto, ut notum est, in scripturis canonicis diversorum interpretum varietas exstitit; in quibus quique (pro *quidam*) minus dixerunt, alii quædam addiderunt, quousque earum per beatum Hieronymum lingua nostra meracam veritatem ob ipso fonte suscepit.

XII. Quocirca nulla historia sic probabilis poterit vel debet haberi, quam ea quæ de veridicorum, præcipue orthodoxorum, collatione poterit colligi. Et ideo certius tenenda sunt, quæ modo de hoc eximio martyre collecta conscribimus, quam illa quæ de quolibet alio sancto sine auctoris nomine passim scripta relegimus; præsertim cum hæc, quæ scribimus, de antiquiorum antiqua scriptura sint, velut ex prato non Parisiaco, sed Paradisiaco. Cæterum parcendum est simplicitati viri religiosi Gregorii Turonensis episcopi, qui multa aliter quam se veritas habeat æstimans, non calliditatis

astu, sed benignitatis ac simplicitatis voto, litteris commendavit. Patenter et quidem noscere possumus, non adeo quædam solerter eum investigasse, cum ei contemporaneus existens vir prudens et scholasticissimus Fortunatus, qui plura frequenter ad eum scripserat, hymnum rhythmicæ compositionis, pulcherrimum, de isto gloriosissimo martyre composuerit, in quo commemorat eum a beato Clemente destinatum, sicut in Latinorum paginis didicit : de natione autem ejus et ordinatione episcopatus mentionem non facit, quia linguæ Græcæ penitus expertus fuit.

XIII. Tantis igitur et tam manifestis testimoniorum assertionibus de hoc sanctissimo et antiquissimo patre, ad liquidum elucubratam et propalatam omnibus scire volentibus veritatem, et ita nescire volentibus ingestam certissimam rationem, ut etiam si velint, quod ex illo verum est, ignorare non possint : cesset, quod idem Areopagites non sit Dionysius, exitiabilis et profana nimis contentio : quia qui famam martyris derogare aliquo modo gestit, veritati sine dubio, cui testimonium perhibens, tanta transfretando maria, in tam longinquam regionem exsulari, et pro eâ pati sic acerbissime sustulit, detrahente cæca fronte et imbecilli virtute contendit. Nam ut vere impius et pervicax judicandus erit, qui post tot ratas sententias, opinioni suæ huic aliquid animo perverso tractandum reliquerit : ita quisquis post veritatem repertam quiddam ex hoc ulterius dubitaverit, quoniam ex studio (pro de *industria*) mendacium quærit, comes et discipulus ejus qui ab initio mendax et pater mendacii exstitit non immerito rectorum decreto erit.

XIV. Et quanta sit hebetudo susurronum, pessimi

generis hominum, æstimare non valeo, qui cum doctorem egregium et eximium martyrem se habere, si gloriam patriæ suæ, suamque quærerent, contendere debuissent : potius se, cum habeant, non habere immurmurent.

XV. Quanta quoque sit amentium perversitas, dolere, ut res postulat, nequeo : quæ cum votis et laudum præconiis martyrem gloriosum suis iniquitatibus debuissent conciliare propitium, detractone et famæ minoratione laborant, quantum ex ipsis est, sibi habere infestum. Sed isdem in cœlis talium nec laude crescit, nec derogatione decrescit ; qui Salvatori junctus, et concivis angelorum effectus, de summa cœlorum arce singulorum voluntates intendit, et sequens Agnum quocumque ierit, corda omnium, divino lumine plenus, perscrutatur et penetrat. In hoc quin etiam sæculo gloriæ testimonio hujusmodi hominum, si tamen dicendi sunt homines qui detrahunt etiam in cœlis immortaliter regnanti quem adhuc in mortali corpore veneratæ sunt bestię agonizantem. Sufficiens enim est illi suisque comitibus laus illa in sæculo, quam splendidissima eorum monumenta testantur, et celebri adoratione Christianus orbis fere totus proclamat. Nec mirum, si martyr Domini Jesu istorum sustineat cavillationem, cum idem Deus majestatis, qui resurgens a mortuis jam non moritur, et in cœlis ad dexteram patris sedet, subjectis sibi principatibus, et omnium angelorum potestabus (Rom. vi) per tanta annorum volumina adhuc ab incredulis indebita patiantur præjudicia.

XVI. Hæc interim, donec plura sumatis de cognitione suffragatoris vestri, Auguste serenissime, sumite,

et veraciter innotescite omnibus, quia hæc fideliter vestræ dominationi dirigimus, veraciter ex veracibus historiographis et historiarum paginis colligere procuravimus: quoniam veritas, pro qua pretiosum sanguinem hic servus, et amicus Domini fuderat, nostro mendacio astipulari non indiget, quæ suo sibi testimonio sufficit, quæque testes veracissimos quos repleverit, testificantes veracia efficit. Denique quod nos diu multumque auxiantes quæsivimus, aliquis alius forte mirabitur, videlicet cur post omnia tormenta novissime, velut ab initio, hi sancti veri nudi publice virgis cæsi, et ex studio hebetatis securibus sint decollati: quod tanto magis potest cogitando mirari, quanto aliis sanctis Dei hoc genus decollationis rarius aut nusquam legitur adhiberi. Qui noverit, uti ex verbis passionis illorum conjicimus, et multa veterum gesta revolventes discimus, antiquitus morem fuisse Romanum, ut quisquis nobilissimorum reus Majestatis, a militia et defensione Reipublicæ alio se conferens, contra senatus votum ageret, vel aliter quam se sententia haberet docere quo modo præsumpsisset, securi ignobiliose, flagellis publice cæsus, cum omni dedecore interiret. Unde et centesima undecima olympiade Romanorum consul Manlius Torquatus, filium suum, licet victorem, quod contra imperium in hostes pugnaverit, virgis cæsum, securi percussit. Quapropter ex his vos et quisque legentes advertite, quantæ nobilitatis hic sanctus Dionysius secundum terrenam regenerationem fuit in sæculo, quantæ sublimitatis secundum spiritualement regenerationem in Domino, quanti fervoris et fidei, tanta terrarum spatia pio zelo veritatis perlustrando in christiana religione, quantæ æstimationis

etiam apud orbis principem, qui ut trucidaretur, huc Roma apparitores suos direxerit, in nobilitate prosapiæ et fanatici cultus eversione, quantæ fortitudinis in tormentorum perlatione, quam abjectissimæ vilitatis in occisione, quam pretiosissimæ sanctitatis coram Deo in morte, quam excellentissimæ et incogitabilis gloriæ cum Christo in cælo, quam mactæ virtutis sit in adjutorio nostræ fragilitatis, adhuc laborantium in agone, quam felix cum proprio et beato recepto corpore gaudebit perpetuo cum sociis suis, et omnibus angelicis choris, cunctisque sanctis Domini et electis in æterna felicitate, per eundem Dominum et Salvatorem nostrum Jesum Christum, verum Deum, Deique et hominis filium, qui in unius substantiæ ac potestatis trinitate perfecta vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

*Lettre d'Hilduin à la catholicité tout entière au sujet de la VIE DE SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE, composée par l'ordre de Louis-le-Débonnaire.*

Hilduinus humilis Christi servus, et domini mei Dionysii pretiosi sociorumque ejus matricularius, omni catholicæ dilectioni, quaquaversum Spiritu Sancto diffusæ, pacem continuam et gloriam optat æternam.

I. Cum nos Scriptura generali definitione admoneat, dicens : *Quodcumque potest manus tua, instanter operarare* (Eccl., ix), et pii Augusti simulque plurimorum ad hoc desideria cognoscerem anhelare, visum est mihi, etiam in hac parte quiddam sudoris impendere, ut notitiam de ordine conversionis (*conversationis*) et

prædicationis atque adventus Romam, seu triumphalis martyrii beatissimi Dionysii, quæ maxime Græcorum continetur historiis, et quasi sepulta, antiquorum scriptis apud Latinos non modica portione servabatur oblecta, in lucem Christo juvante reducerem : quatenus devotis exinde erga Dei et excellentissimi martyris sui cultum devotio cumulata succresceret, et debitæ servituti nostræ, in domo Domini, quantum ad exiguitatem nostram et ingenii nostri attinet, cyatho gustum fidelibus propinanti, ejusdem amici Dei, cujus id amore studuimus, interventio gloriosa divinam misericordiam impetraret. Ut enim et ante nos dictum, gesta bene viventium, elementa sunt vitam volentium, et exempla martyrum, exhortationes sunt martyriorum. Quapropter sequentia relegens, poculo debriatus præclaro, fidem pietatis eructet et non obsequium nostrum nomini temeritatis assignet. Quia vero, ut per quemdam sapientem dicitur, multoties in vili persona despicitur veritas, cui nihil præferri debuisset, suppliciter omnes, in quorum manus hæc venerint, deprecor, ne in his nostræ personæ humilitatem et agrestis orationis indiscipline attendant, cum personarum acceptatorem in hac duntaxat parte non esse Dominum sciant. In qua scilicet me imperitum sermone, non tamen scientia, fateor. Quin potius huuc, de quo res agitur, inclytum et verum Christi militem ante oculos ponant, cui humanæ vocis dignitate impar omne erit, quidquid in laude ejus, aliquis nunc mortalium dixerit, quoniam ab eo solo digne potest laudari, a quo et per quem talis meruit fieri. Vera itaque a veracibus de eo scripta, et simpliciter in unum collecta fideliter relegant, et si nostræ imperitiæ fuerint indignati, ad vete-

rum monumenta recurrant : quia nos non nostra, nec nova cudimus, sed antiquorum antiqua dicta, de abditis admodum tomis eruimus, et veritatis sinceritate servata, paginis manifestioribus indimus.

II. Cæterum neminem sani capitis hæc minus acceptare putamus quia anteriori tempore repetita non fuerant, cum liquido noscat quod *is qui creavit omnia simul* (Eccli. xvii), noluit revelare cuncta, vel cunctis simul; multaque manifesta iterum esse tempore occultata. Ad mentem enim debet redire, quod in litteris divinitus inspiratis legitur (IV *Reg.*, xxii) de legis libro diu latente, et denuo sub admiratione invento. Et cum Daniel dicat : *Pertransibunt plurimi et multiplex erit scientia* (Daniel, xii) : quanto magis nullus abjurare debebit quod multis comitibus aliorum inventuentibus, segnis quique aut tardus post gradus, perditionem in via, quam procedentes triverant, invenire non possit. Abjecta denique omni ambiguitate, quod iste ipse Dionysius, cujus hic gesta scribuntur, non sit Areopagites et Athenarum episcopus, quid quisque dixerit, veluti de autumatione Gregorii Turonensis episcopi, et subreptione Bedæ sancti presbyteri, atque aliorum quorumque sine auctoritate jactatur; qui curiosius hoc scire voluerit, ut de multis quædam designemus ex nomine, Eusebii Cæsariensis historiam, et Aristarchi Græcorum chronographi ad Onesiphorum primicerium epistolam, et Visbii conscriptionem perquirat et relegat. Ibiq; discere poterit quis iste Dionysius fuerit; et qualiter per martyrii palmam ad Christum pervenerit, si hic eis in sui connexionem manus dare fidei detrectaverit. De his autem et aliis quibuscumque, unde sumpta sunt omnia, quæ præ manibus

tenentur collecta, si benignitati legentis commodum ac placitum fuerit, et alibi ea invenire nequiverit, litterarum nostræ parvitas ex hoc ad Serenissimum Augustum affatim illustratione valebit. Nam et si eis credere dignatus non fuerit, illæ sibi tamen sine quolibet supercilio prodent, ubi hæc universa, et qualiter, et quo ordine dicta manifeste reperiat, ipsorumque librorum plenitudinem, si indiguerit ab archivo nostræ Ecclesiæ mutuare quibit. Valeat fidelis et charus frater omnis in Domino, cum pietate et gratia memor nostri.

## APPENDICE N° 5.

Voir chapitre VI, nos 17-20.

### LETTRE D'HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS,

A L'EMPEREUR CHARLES-LE-CHAUVE (876),

Tirée du Ms 5549 de la Bibliothèque impériale de Paris (fonds latin), contemporain d'Hincmar lui-même, et, suivant le témoignage du savant paléographe M. L. Paris, provenant de la bibliothèque même d'Hincmar.

Domno glorioso Karolo imperatori augusto, Hincmarus, nomine, non merito, Remorum episcopus ac plebis Dei famulus.

Lectâ beati Dyonisii passione a Methodio, Constantinopolim Româ directo, grece dictatâ, et ab Anastasio utriusque linguæ perito et undecumque doctissimo, apostolicæ sedis bibliothecario, latine conscriptâ; sicut in præfatione suâ narrat, recognovi his quæ ibi scripta sunt ea quæ in adolescentiâ legeram consonare: videlicet per quos ac qualiter gesta martyrii beati Dyonisii sociorumque ejus ad Romanorum noticiam, indèque ad Græcos pervenerint. Nam quandò, Deo disponente, in Franconofurth palatio nati estis, Hucberto, præcentori palatii, episcopium Meldensis urbis commissum est; ubi, propter Hildrici episcopi ætatis prolixitatem et diutinam ægritudinem, quædam ad scientiam et religionem pertinentia, necnon et ædificia ac cætera quæque necessaria neglecta invenit. Qua-

propter a familiari suo Bodone, clerico domni et nutritoris mei Hilduini, abbatis sacri palatii, clericorum summi, quemdam clericum, ipsius Bodonis propinquum, nomine Wandelmarum, qui cantilenam optime a Teugario magistro in sancti Dyonisii monasterio didicit, ad erudiendos clericos suos obtinuit. Cui abbatiolam sancti Sanctini in beneficium dedit. Idem autem Wandelmarus in loco sibi commisso quaterniunculos valde contritos, et quæ in eis scripta fuerant pene deleta, de vitâ et actibus beati Sanctini reperit, quos ob familiaritatis noticiam, et quia me sciolum putabat, ad exhaurienda ea quæ in eisdem quaterniunculis contineri videbantur et, ad scribendum aperte in nova pargamena michi commisit, quod et studiose peregi, et michi commendata commendanti restitui. Sed quia diu est quod idem Wandelmarus, etiam ante obitum Hucberti, defunctus fuit, et, sicut audivi, idem locus neglectus extitit, ac demum in eâdem urbe Nortmanni fuerant, et quædam incendio concremaverant, quædam verò prædantes diripuerant, nescio si ipsi quaterniunculi vel eorum exemplaria in eâdem urbe valeant reperiri. Propterea exemplar eorum quod michi retinui vestro devoto et bono studio offerendum putavi; ut si quæ sunt illorum reliquiæ qui negabant domnum et patrem nostrum Dyonisium esse Ariopagiten, et a beato Paulo apostolo baptizatum, ac Atheniensium ordinatum episcopum, et in Gallias a sancto Clemente directum, ex his quæ *græca testificatio et romanæ sedis assertio et gallicana intimat contestatio*, ratum et in hâc re recognoscant quod inde ante nos dictum est. Nam veritas sepius agitata magis splendescit in lucem.

## APPENDICE N° 6.

Voir chapitre VI, n° 21.

### PASSION DE SAINT SANCTIN ,

ÈVÈQUE DE MEAUX,

Envoyée par Hincmar à Charles-le-Chauve, et publiée pour la première fois sur le manuscrit 5549 de la Bibliothèque impériale de Paris, contemporain d'Hincmar lui-même et provenant très-probablement de sa bibliothèque.

---

### PASSIO SANCTI SANCTINI,

AB HINCMARO AD CAROLUM-CALVUM MISSA.

EX CODICE CONTEMPORANEO.

Sanctus Areopagites Dionysius egregia Pauli apostoli prædicatione, fidei veritate illuminatus, et in nomine sanctæ ac individuæ Trinitatis baptizatus, demumque cœlestium mysteriorum arcanis sufficienter instructus, Atheniensium est ordinatus episcopus. Procedente autem tempore, magistri desiderio et beati Petri amore, quem una cum præceptore suo Paulo apud sepulchrum vitæ principis viderat, et docentem audierat, per revelationem ordinata sibi commissa ecclesia Romam venit. Quos nequissimi Neronis crudelitate jam martyrio coronatos invenit; et a beato Clemente Petri apostoli successore amabiliter ac honorabiliter susceptus, post aliquod spatium temporis, cum aliis ad eroganda divini

verbi semina in Gallias est directus. Qui prædicando et sermonem confirmando sequentibus signis, Parisios Domino nostro Deo Jesu Christo ducente pervenit.

Destinatis quoque sociis per diversas civitates, ad dolos diaboli destruendos, et populos Domino acquirendos, Sanctinum ordinavit episcopum, et Carnotum eos illuminare qui in tenebris et in umbra mortis erant, inspirante Domino misit : ubi eum per aliquantum temporis immorari disposuit. Postea vero Meldensium civitati pastorem et episcopum constituit, ejusque suffragio Antoninum (qui junior ad distinctionem senioris Antonini prænominabatur) adhibuit. Domitianus denique impiissimus Cæsar, post Neronem, sævissima persecutione in Christianos exæstuans, lictores ad perquirendum et comprehendendum Dionysium, cujus famam in destruendis idolis et convertendis ad Christum populis per multos audierat, in Gallias misit, ut eum diligenter perquirerent, et inventum ac comprehensum, aut idolis sacrificare cogerent, aut diversis suppliciis affectum occiderent. Quos cum beatus Dionysius ad fines Parisiorum appropinquare comperit, Sanctinum et Antoninum ad se accersivit; quibus præcepit ut sermones et agones ipsius sollerter intenderent, et memoriæ commendarent : ac quibus tormentorum generibus per passionum supplicia vitam finiret conspicientes, Romanæ sedis pontifici, et fidelibus quos tunc ibidem invenerint (quia unde in orbem Christianorum persecutio procedebat, illic ardentius conflagrabat) per ordinem nunciare quantocius studerent; eosque obnixè deposcerent, ut Atheniënsium civibus ea nota facerent : quatenus et ipsi Domino, pro cursu laborum ejus expleto, gratias agerent et erga cultum ejus devoti fierent.

Consummato siquidem beato Dionysio per martyrii palmam, Sanctinus et Antoninus, sicut eis præceptum fuerat, Romam iter aggredi maturaverunt, et venientes in Italiam, Antoninus valida febre correptus est. In cujus obsequiis per aliquot dies Sanctinus imminutus, consilio ac consensu ejusdem Antonini, ne præcepto beati Dionysii quacumque occasione impediretur, peragere cœptum iter disposuit : et sufficienter xeniis ac honestis linteis principi domus, in qua jacebat Antoninus, commissis, petiit et per Dominum obtestatus est eum ut si Antoninus convalesceret, exinde illi abundantissime ministraret ; si vero vita decederet, honestissime sepeliret, et sic iter quod cœperat peragendum arripuit.

Et cum beatus Sanctinus fines Romanorum jam contigit, Antoninus vita decessit. Quem princeps domus, retentis omnibus quæ sibi in obsequiis ejus commendata fuerant, stabuli sui in quo animalia ejus manebant, axes levavit, et in fossam ubi stercorea et urinæ animalium defluebant, projecit, et desuper axes remisit. Quæ mox omnia Sanctinus per Spiritum Sanctum cognovit, et cum maxima festinatione reversus ad domum in qua Antoninum jacentem dimiserat flens et dolens pervenit et principem domus interrogavit : Ubi est, inquit, Antoninus frater meus carissimus? Is autem fictis gemitibus ac suspiriis, simulata mæstitia : Mortuus est, inquit, et sicut mihi commisisti, ipsum honestissime sepelivi. Cui Sanctinus : Mentiris, inquit, fili diaboli. In sterquilinum projecisti eum, virum sanctum et justum ; et nunc veni mecum ad stabuli locum in quem projecisti eum. Is autem timore perculsus, non est ausus reniti quin cum eo veniret ad locum

ubi eum projecerat. Et levantes inde axes, Sanctinus cum lacrymis clamavit voce magna, dicens : Antonine, frater, in nomine Domini nostri Jesu Christi, pro cujus nomine et amore passus est pretiosus martyr Dionysius, surge et perficiamus simul obedientiam, quam idem pater et magister noster communiter nobis præcepit. Et statim Antoninus stercore obvolutus surrexit : quem Sanctinus de stabuli fossa extraxit, et diligentissime lavit, et mundis ac honestis vestimentis induit; sicque offerentes Deo sacrificium laudis, eucharistiæ corporis et sanguinis Christi participati sunt : et accipientes cibum confortati sunt, et iter cœptum aggredientes, Romam auxiliante domino pervenerunt. Et jam beato Clemente martyrio coronato, in eadem sede sanctum Anacletum natione Græcum de Athenis, qui fuerat a beato Petro apostolo presbyter ordinatus, consecratum pontificem invenerunt.

Cui per omnia, sicut beatus Dionysius eis præceperat, actus et martyrii ejus ordinem narraverunt. Perfectoque negotio ad civitatem Meldensium reversi, ubi sanctæ prædicationi ac piis operibus insistentes, Sanctinus plenus fide et virtutibus, ac bonis operibus, ad cœlestia regna transivit. Cui Antoninus in episcopatu successit, et per plures annos in sancto officio degens, cum multiplici honorum operum fructu et animarum lucro migravit ad Dominum, cui est honor et gloria per omnia sæculorum sæcula. Amen.

## APPENDICE N° 7.

Voir chapitre VI, n° 22.

### LETTRE D'ANASTASE-LE-BIBLIOTHECAIRE

A CHARLES-LE-CHAUVE (876)

Pour lui annoncer l'envoi de la *Passion de saint Denys*, par saint Méthodius, traduite par lui du grec en latin, tirée du manuscrit 5549 de la Bibliothèque impériale de Paris (fonds latin), contemporain d'Anastase-le-Bibliothécaire et de Charles-le-Chauve.

Incipit epistola Anastasii, romani bibliothecarii, ad Karolum imperatorem, quæ asserit sanctum Dyonisium vere esse Areopagitem.

Domino piissimo et serenissimo Karolo, imperatori Deique veri cultori, semper Augusto, Anastasius, exiguus apostolicæ sedis bibliothecarius in Domino. — Eternum in Christo imperium.

Ecce, imperatorum sollertissime et christianissime, qui effodis et rimaris sapientiam sicut thesaurum, cui nichil sinistrum est, cum utrâque nimirum manu pro dexterâ utaris, nam sic humana reipublicæ commissa secundum legem Dei gubernacula moderaris ut divina quæque non deseras, sed potius præferas, passionem sancti ieromartyris Dyonisii, quondam Ariopagitæ, postque Athenarum antistitis, quam Romæ legi cum puer essem, quamque a Constantinopolitanis legatis audieram, secundum jussionem vestram diu quæsitam, tandemque in maximo cænobiorum Romæ sitorum

repertam, etiam inter diversos languores positus, arrepto interpretandi certamine, latino eloquio tradidi quantum potui, auxiliante Deo, et si non ex toto verbum e verbo, sensum tamen penitus hauriens. Cesset ergo jam quorundam opinio perhibentium non esse Ariopagitam Dyonisium eum qui apud Parisium corpore ac virtutibus redolet, cum hoc et Græcorum quoque stilus, cum latinâ linguâ concordans, testetur et predicet; in quâ profectò natus est et quâ celsa scripta sua contexuisse probatur, præsertim cum manifestè sciamus præcipuos tractatores Ecclesiæ qui latino stilo scripsere, quid dubium in sacrâ scripturâ reperientes, mox ad græca exemplaria currere, et ad eorum sensum protinus a se omne nubilum ambiguitatis excludere. Nec mirum si quisquam doctorum erga plurima occupatus, nec Græcorum scripta rimatus, aliter senserit, cum ipse apostolus Petrus quædam sic tenenda esse putaverit, ut meritò coapostolus ejus Paulus eum reprehensibilem judicaverit. Beatus etiam Cyprianus; doctor et martyr, quiddam de rebaptizatione diffinit, quod tota Ecclesia rejicit. Quid autem de sancto Augustino dicemus, qui etiam libros retractationum conficiens, nonnulla quæ se bene sensisse dudum putaverat, reprehendit. Nam omnipotens Deus nunquam dispensatorie gerens, cui multa revelat, quiddam opertum deserit, et quod alteri obserat, alteri reserat; nec tamen sine remunerationis dono relinquit quod ex radice caritatis prodire non nescit, qui, cum cor scrutetur, non tam dictum quàm intentionis admittit affectum. Verùm hinc multa, docente Deo, dicere possem, si non mihi præfationem, sed apologiam faciendi, propositum extitisset. Suscipe itaque, piissime

Imperator, Dyonisium ex Græciâ iterato volatu venientem, et qui gaudes eo latino eloquio habito, gaude et ab achivo sermone donato. Sane, quia nonnulli beatum Dyonisium *pterigion tu uranu* a Græcis appellari commemorant, notandum quòd hunc beatus Johannes Chrysostomus *petinon tu uranu*, id est volucrem cœli, in ultimo sermonum suorum libro, describat. Quorum duorum nominum differentiam sacri evangeliorum atque psalmodiarum græce scriptorum libri demonstrant. Nam in altero quidem, græce *pterigion* scriptum codex latinus non *alam*, sed *pinnaculum*, interpretari declarat; in altero verò, *petinon* crebrò sermone romano translatum, volucrem sonare designat. Hujus autem passionis textum beatus Methodius, qui a sede apostolicâ Constantinopolim presbyter missus, ejusdem urbis tenuit pontificium, et ex tunc inter sanctos ab omnibus ob suæ confessionis et agonis certamen veraciter veneratur et colitur, edidit, pauca de multis præcedentibus dictis excerpens. Deus autem pacis conterat Sathanan sub pedibus vestris velociter, et qui dedit amplum in terris imperium, tribuat in cœlestibus ditissimum præmium. Explicit. Data mense Junio. Indictione IX<sup>a</sup>, anno pontificatus viri beatissimi dñi nostri Johannis octavi papæ quarto, imperii verò dñi clementissimi Karoli semper Augusti primo. (F. 2 et 3.)

## APPENDICE N° 8.

Voir chapitre VI, n° 22.

### ACTES AUTHENTIQUES

### DE SAINT DENYS L'ARÉOPAGITE

Traduits par Anastase-le-Bibliothécaire, du grec de saint Méthodus, et envoyés en 876 à Charles-le-Chauve; publiés pour la première fois sur le manuscrit 5549 (fonds latin) de la Bibliothèque impériale de Paris, contemporain d'Anastase-le-Bibliothécaire et de Charles-le-Chauve.

---

### PASSIO SANCTI DIONYSII AREOPAGITÆ

ATHENIENSIS EPISCOPI.

Sermo gratiarum coronat intellectum meum, et lex verborum naturali prolatione impeditur; sensibus gratificis irrigo mentem; et sermonem ad operandum non roborat organum. Christe mihi Sapientia et Verbum Patris consubstantiale, tribue tuum spiritum magistrum, qui ferat ordinem quatinus os meum repleatur moderamine, et procedat a mente sermo gratissimus. Ex gaudio enim vincor, enarrando, et solus habere fortia gesta in mente multi gaudii gestio. Ditans autem exultationem in cogitatione, pauper efficior ad eloquendum quod amatur; et solum puto tropæa ferre super incomparabili thesauro, et quod est ruinosisius tanquam inexperti sapientiæ, simul conversans amabilior apparet indisciplina. Propter quod quia et sermo

et intellectus, opus etiam et theoria, ter desiderabilia divini spiritûs tui charismata sunt, superveniat Salvator, is qui de tuo accipit et docet hominem ad inspirandum et annuntiandum, et ad intellectum indigno mihi tribuendum. Etenim de cætero, post orationem, incipiam nomen, et post invocationem segnitie dissolver.

Dionysii beati Passio inventa est; Dionysii beati certamen, fratres, revelatum est; Dionysii desiderati et ab hominibus occultati sanctissimus finis illuxit; Dionysii qui vere est *Theonysius*. Domino enim, cursu consummato, divertit, et hujus victoriâ circumdatus, laudabiliter triumphavit. Vere enim *Theonysius* Dionysius, qui vocabulum ab exterioribus ducit, et ad morem ad interiores inducit, qui, gratiâ quidem falsi nominis Jovis vocatus Dionysius, Deo autem vero Pheronyme nuncupatus. Hoc aptissime interpretatur. Dicunt enim exteriores Dion veraciter divinum, quod est egregium sive mirabile. Non autem habent egregiam vel mirabilem operationem veraciter æque ut nomen nefandi. Unde et illis appositus ad putativos et non existentes Deos, Dionysius devolutus, et qui comprehendit sapientes in astutiâ eorum, Christo præscienter *Pheronyme* vocatus est *Theonysius*, et peragrante doctrinis et itineribus ab Hierusalem et in circuitu usque ad Hillyricum Paulum, cuncta facile percurrens, non valebat excurrere superare circa solum Arium-pagum devolutus.

Dum enim ille fascis sermonum, ut cumulos palearum, coacervaret, et inutilem molem in efficaciâ verbis sublimius exaltaret, non haberet autem spicam salutis ponderantem, supervenit semini-verbis Paulus, agri-

cola studiosissimus, ad mensuram terræ utpote vas Christi pretiosissimum et hoc gyrante reperto et jactato ceu grano uno fidelis Verbi nutrimenti capace, eundem ipsum propriam comburere fænilem collectionem compulit Dionysium. Ut enim tantummodo cognovisset magistri ex operibus stabilitatem, et com-pote gustu Verbi granum mandisset, rapit escam gula discretionis, atque Benjamin opime ab Athenæo factus, rapinas filosoforum, quas mane comedit, serotinas humi in conspectu posuit Christi. Cessit enim magno Dei verbo, qui facile operit omnem sensus humani distortam et multifariam fabulam, ut ait alius Dionysius, Magnus scilicet Gregorius, et invenit lupus Benjamin dignum catulum, et ponit cum eo amare vitis judæorum ac infidelium nationum macerias in ruinam perfectam. Et cum excoluisset Athenas, ac si quidam fructifer amplissimus, episcopalissime, venit Romam, preceptorem etiam in hoc imitatus. Egit autem post mortem, veluti et vivens, magistro comparia, sicut ostendet per locum sermo venturus.

Porro abhinc jam narrabo hujus martyrium; exhorresco enim saltem cogitare et conserere omnino sermonem ei qui est propriæ sermonum moderator et forma. Ostendit secunda librorum sapientissimi Lucæ cunctis luculenter historia, quod post resurrectionem Christi et ascensionem fuerit Saulus obcæcatus, et in Paulum illum mutatus. Ostendit autem iterum et nomine non opinione Eusebius in secundo Ecclesiasticæ tomo historiæ suæ, tertio decimo anno imperii Neronis sacrorum victorum Christi martyrum Petrum et Paulum apostolos consummatos, quorum reminiscens, quæ nobis in manibus invenitur

beati hujus Dionysii Passio, pro eo ut diceret, tertio-decimo in quartodecimo anno certamen apostolorum describit. Sed in hoc nulla est dissonantia. Etenim, in fine tertii decimi est, et initio quartidecimi anni consummatum principum apostolorum certamen. *Panemi* enim erat dies quintus, secundum Græcos; vicesima vero nona dies Junii mensis apud Romanos : et fortasse quidem finem unius certissime, alter vero principium alterius, annum indifferenter descripsit ; et quod putabatur, esse dissonum, taliter erit potius consonum.

Cum hi ergo tunc, ut præfatus sum, per crucem et gladium, ad proprium magistrum transmigrationem fuissent, et hos terra ut sibi visum est Nero privasset, cœlestibusque gloriose tabernaculis transmisisset, vicens, ut de se Paulus Ausoniis scribit, discipulus ejusdem Dionysius non se habere locum ultra in climatibus suis in quibus super operaretur post præceptorem humanum rus (totum enim jam felicitate et voluntate naturæ suscipiens, a magistro cultum, percoluit); secum tractans pergere cœpit, gratiam spiritualem imperturus Italis et Brittonibus, Romanis quoque atque Germanis. Et properans, ac tribulationum aratro, quasi cotidianâ cruce, post intelligibile atque sensibile dissecans mare, beatum consequitur apud Romanorum magnam civitatem Clementem, apostolicæ sedis divinitus gubernacula moderantem. Et hujus pedibus tanquam non labentibus, summæ semitæ vestigiis, utrisque manibus suis ex desiderio comprehensis, adimpletâ que prospere decenti adoratione, similem nimirum obtinere ab eo receptionem promeruit, experimentum que dedit et accepit per longiorem inter invicem et cum invicem commora-

tionem; et forte actum est quod dictum est a præceptore ipsius ut simul consolari per fidem quæ erat in invicem, suam atque illius, gratiamque spiritalem impertiri, atque suscipere viderentur. Quod enim in utroque succendebatur et ardebat, ad hoc flagrabat, ut perpetuo lucens dilectionis ignis in invicem haberetur, sicut utrique debebatur. Fit protinus et statuitur ex incognito cunctis insignis, ex advenâ omnibus memorandus et ponitur non velut in lucernali denuo solio fax, sed linguam et omnem oculum excedens et prævidens utpote diei cujusdam roseicolo rutilius.

Memoranda vero mihi est etiam ista nunc enarratio, quia in ejusdem martyrii serie invenitur insertum, quod, eisdem diebus, Clemens, qui, latinâ linguâ, ita merito dicitur Philippum quemdam Hispaniæ promovisset episcopum, dans et commendans ei totam potestatem atque virtutem, quam accipiens a Petro in ædificationem et non in destructionem, ut ait Paulus ille celsus, creditam habuit solvendi scilicet ac ligandi, quanta vellet, utpote Spiritûs sancti participi, et considerare scienti quæ congruunt. Dicebat et hoc ei, in alacritatis argumentum : Operare, Frater, super mnam et talentum, et dominicis adde thesauris, qui ecce crediti sunt tibi, quatenus audias in adventu communis Domini nostri : Euge serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.

Hoc ergo dimisso modo quo dictus est, Dionysius cum Clemente, multis ad eos qui per illas erant regiones, dispositis, proficisci ad profundiores et in Hesperioribus partibus sitas, an liquidius dicendum, illustrare tenebrosiores ignorantia gentes, beato Clemente

valedicto perspexit; et apud quemdam portum Arelatensium civitatis una cum omnibus qui secum erant appulsus est. Ex quo Marcellum ad Hispaniam, Antoninum in Aquitaniam, verbum mittit seminatu- ros et roboratu- ros. Porro usque ad Parisiorum civitatem veniens, illinc rursus Lucianum sanctissimum in Beblecanensem insulam prædicare transmisit; ipse vero solus apud Parisios et alios crudeliores remansit, qui quidem muti plus erant quam pisces, et irrationabiliores ad divinæ receptionem cognitionis. Furore vero venenoso ac ira immitia quæque omnium bestiarum atque reptilium ferocium superabant, parvo decentis homines astutiæ ac inspectionis intellectu, indomitos motus propriâ manu variantes, habebant autem æscarum e terra et fluminibus, hi qui per locum illum inhabitabant, multam copiam, et carnis delicias. Præsentata vero conspectui refectio gulosius exhibet desiderium et data dulcedo gutturi immoderatiorem efficit appetitum. Intra hunc autem laqueum habitatores Parisiaci oppidi detenti, cum refectionem hinc invenirent et fluvio post murum obstruerentur, non imaginabantur esse nec æstimabant aliud quid gloriosius.

Cum autem introisset in medium nuper adveniens, et visionis specie verba magis extranea essent, modicum et ecclesiam colligendo dedicavit fomitibus Verbi, et sic palmis eos qui prius æque ut lapis positi erant, ut sapiens architectus connectens, verbi vinum ad fruendam lætitiâ non degeneratum, proposuit Dionysius, ita ut assererent omnes qui prope et qui longe erant, quod suavitate ipsius, et jam lavacrum inebriaverit, et ab admiratione atque fiducia concrepantis fluctus qui circumdabatur fluvii, sese transferentes et removentes, ad

aquam quæ in medio civitatis ex ore novi advenæ manabat, ac si quotidie mero profusi nectare, sanæ, sedulæque doctrinæ vacantes conferrent, et miraculis per fidem veluti fruentibus alerentur, et quasi pomis virtutum refecti dulcedine sapientis magistri, qui dogmata operibus edocebat, quique non solum fideles quosque sed et sacerdotes ad hoc atque illos qui apud eos probabiliores habebantur quam celeriter illustravit. Major hæc quam Noe agricultura, non quidem in omni hominum vitâ quæ in carne est, sed in toto illo Occidentis profundo, cum excelsum salutis et justum fulgere ac rutilare in anima solem fecisset. Sic enim doctrinis ejus multitudines crescebant, et ad fidem compellebantur, secundum priscam apostolorum doctrinam et disciplinam, quia enim signa et prodigia per illud tempus patrabat non priscis minora fortasse, millia credentium nihilominus apponebantur. Cumque prædicatio in latitudinem et longitudinem quotidie procederet, Domitiano impio imperatori super præstigiis sanctus accusabatur, qui modicum pendens quod omnibus gentibus imperaret, nisi et Dionysium comprehenderet, persecutionem commovet contra omnem Christianum vehementissimam, quo forte cum omnibus inter omnes et istum nihilominus comprehenderet; mittens ad Gallos, et eos qui circumcirca erant, ad requisitionem sancti.

Et multos quidem timor coegit, paratam formidantes capitalis incisionis sententiam, non autem hunc cum omnibus hebetem fieri persuasit deterrens et prædator auditus. Sine subtractione vero præsentia suæ Parisii perseveranter doctrinis, quasi nullo malo minitante, comprehendit. Itaque comprehendit quidem vere sed non subvertit, invenit sed non cepit, adolatus est, sed

non furatus, insidiatus sed non prædatus; minatus est, sed non rupit; allisit, et percussit, et clausit, non autem movit, non emollivit, non subtraxit. Illud quippe quo subvertit turbas atque distraxit, quarum subintroivit terminos, pestemque diffudit, antiqui draconis et tortuosi est serpentis indicium, instabilisque vesania et familiaris exorbitatio.

Quamvis autem per Dometiani ministros nequissimus locis jam illis incumberet, non tamen mores inventi Sancti mutare, licet speraret, prævaluit. Sed quando spirantes turbines Imperialium procellarum, torvo oculo et nequam sermone utentes, dixerunt: « Tu ne es infamis senex qui Imperatorum edicto facis » injuriam, et deorum respuis cultum? et dic religionem, et prædica celeriter quæ sit cultura tua. » Tunc maturius quam sermo completeretur, attoniti, ab eo, gloriosis que sociis Rustico, scilicet, presbytero, et Heleutherio Diacono, discipulis ejus, propriam ipsorum divinam prorsus audierunt religionem. Theologia vero erat, secundum consuetudinem quod dicebatur, ipso responsionis fulgure, offuscans infidelium stoliditatem. « Patrem, enim eos quasi ex uno ore asseverantes, in » genitum, Filium genitum, solum ex solo singulariter, » et spiritum procedentem ex Patre, unius substantiæ, » et unius potentiæ, ac unius gloriæ, unam Trinitatem » personarum, essentiam unam atque naturam Do » mini unam adoramus et colimus, » audierunt. Respondentes itaque truces dixerunt: « Sic quæ de » vobis audivimus, veritas habet; vos enim estis, » profecto et non alii, qui respuitis Deorum et Imperatorum culturam pariter et edicta. » Sancti responderunt: « Christi, qui est ante sæcula, ex Patre

» ortus, novissimis autem temporibus, ex semper vir-  
 » gine illuxit, ipsius potentia et fide circum amicti,  
 » eundem ipsum omnibus gentibus et populis prædi-  
 » camus et confirmamus. Sic constantia fisi responde-  
 » mus, et sic incunctanter et minime subterfugientes,  
 » pronuntiamus quod a nobis colitur. » Stupefacti ad  
 hoc tyranni, et sententiam jam ante prolatam contra  
 omnem qui non obedisset, habentes; quod si quis non  
 immolare dæmonibus proderetur, secundum quod pa-  
 rere minime conabantur, noverant enim quod impossi-  
 bile foret capitali animadversioni omnes subjici, secun-  
 dum quod olim visum fuerat impio Imperatori gerere  
 decreverunt, Dionysium cum discipulis perimentes. Et  
 alii quidem immortalitatis per mortem circumdabantur  
 coronâ circumplexâ et triplici ac divinitus plexâ, sed  
 Christus propter quem et pro quo fiducia et certamen  
 erat, adhuc et jam miracula pluere non cessabat.

Educti ergo sunt continuo de civitate, signo uno,  
 ad collem, ter beati, illic per gladium qui corpus par-  
 titus est, connexionem apud Dominum spiritualiter  
 accepturi. Duo quidem consummati, terræ appositi  
 sunt. Is vero qui revera est et post obitum et post  
 dormitionem magnus Evangelista susceptum recisum  
 caput suum, o miraculum! super utramque manum  
 portavit; veluti quis alterius alter, duorum miliariorum  
 iter cursu rectissimo, a montis vertice transigens,  
 Paulumque magistrum post abscisionem capitis est  
 secutus, et sicut ille causa mortis suæ Perpetuæ  
 pudicæ linteo usus, post decollationem actiones gra-  
 tiarum rependens, corporis et animæ oculum, dum  
 oscularetur, aperuit, ex quo et moriens hanc vivam  
 secum martyrem tulit, quæ profecto Christo crediderat;

ita hic omni civitati ut uni mulieri videnti quodam modo se sepelientem et ministrantem, persuadet psallere simul et credere mirabiliter. *Pretiosa*, vere, *in conspectu Domini mors, sanctorum ejus!* et certificata opera super sermonum exitu! Persuasit ei quo, propter Dominum, ad vitalem eligendam mortem, et ad certamen esset audax et prompta. O beatum et alacre ad prædicationem propositum, qui et post finem cum procurasset occurrere, posse a Domino gratanter accepit. O caput quod adspexit, et odoravit, spiravitque et audivit mandatorum Domini legitima; quodque hujus quadrifariæ mensuræ collectione sensuum suorum tactum, et jam sumpsit debite ministrantem, ut essent in unum omnes pariter aggregati, et manus quæ gaudenter operabantur usui totius corporis tenentis imperium, capiti suo et jam post obitum ministrarent, tanquam id quod bene operationes ordinaverit præsidendi, et palpandi, et videndi, et audiendi, et dicendi, ac odorandi Christi, consulens et prospiciens singillatim mysteriis! O caput ob Christum recisum, et quod pro se corpori Christum constituit, eidemque Christo tanquam inunus oblatum est manibus; scilicet propriis quibus antea offerre præcipiebat, nunc eisdem oblatione plenis nihilominus offerentibus! O caput quod adquivit, de superioribus, non de inferioribus, oculos suos tanquam cœlestia et non terrestria contemplantés, quodque oblatum est primordium et primitiæ Domino lubenti offerri sine maculâ! Oblatum est ergo caput cum omnibus sensibus Domino, ne forte appareret vacuis Dionysius in conspectu Domini! Quid autem præstantius secum et ex se Domino sumeret offerendum? Quidnam et repperiret magis primitivum Domino

sacrandum, aut quid haberet magis proprium Domino fructificandum? aut quem alium quam seipsum adduceret mysticum Spiritui Sancto, quo Deo acceptissime vixit huic dexterrime se offerens et libans; quia enim dictum est : *Oculi sapientis in manu ejus sunt* ; caput autem viri Christus est, lucerna vero corporis oculus est, quemadmodum se habent vetus et novum, ac Dominum, et cuncta divina eloquia, semper superna et ante abscissionem Dionysius intuens, ac deinde *Theonysin* resplendens, capite quoque quod Christus est, et jam ferendo corporis capite adornabatur. Resplendebat autem huic tanquam in capite Christo lucerna mandatorum ejus lucidior oculis de quo Job ait : *Cum resplenderet lucerna ejus super caput meum*, et plus fulgens quam oculi, totum corpus illuminabat, sicut rursus Dominus dicit : *Si oculus tuus simplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit*, et tanquam si fulgore suo lucerna illuminet te, quia ergo hæc in beato taliter contemplantur, trahitque pes a spiritali lucerna quod est in capite fulgur, ideoque Psalmista clamat : *Lucerna pedibus meis lex tua, et lux semitis meis, non est prohibitus currere post abscissionem, post finem, post mortem*. Sicut enim naturaliter vivens et manens, majoribus gratiis antea sublimissime coronatus est ita et abscissus, sine prohibitione gratiam operandi suscepit a capite Christo, sicut diximus, et a mandatis quasi quibusdam oculis ductus, non est coercitus, sed occisus, Deoque proficiens, ipse seipsum obtulit, pedibus iter agens pretiosa oblatione. O consilium impiorum atque carnificum qui sentientes quod ipse a se quodammodo profectus esset, et quantum cursu se voluntas habuit ab eorum oculis evolasset, Rustici

et Eleutherii sanctorum concertatorum ejus comprehendere permissi sunt corpora, et hos deorsum in abyssum jacere ac mittere, verbo tantum collocuti sunt, licet consilium eorum ad effectum non venerit, metu videlicet augendæ fidei ut susurrabant, et invidiâ sanctæ sepulturæ christianorum hoc ingenium colligentes.

Cum autem hæc in feritate inaniter scelesti meditentur, apparuerunt in potatione mulieris Catullæ nomine, priorum nequam consiliorum undis dirrupti, et lugo afflictionis quod martyribus præparaverant imponendum hoc per intellectum mulieris ingenuitate decorè contritum. Dapsilibus quippe prædicta cænæ præparatis epulis, hos reficiens, erat enim quamvis adhuc catechumena, bene tamen in Domino sperans, vino ac muneribus, ex cœlesti consilio eos deridens pariter et excæcans, discit quid vellent ultra sanctorum percontata facere corpora, et cum adhuc ductius epulationem detineret, uno dementes inebrians, servorum fidelissimis fisa credit verbi mysterium et subinfert præcipiens quo celeriter furarentur divinissimos sanctorum thesauros, et qualiter honeste ac diligenter sepelirent apud petram ruris quod ad sementem in parte urbis præparabatur. Quæ ex tunc incessabili sanctificatione recepta fidelibus sæpe agricolis hactenus centuplum præstando gratissimum fructum carpendum.

Deficientibus autem persecutionum minis quemadmodum aquarum ampullis et flamma sacrificiorum facile in favillam redacta semper vivente caritate pia hæc muliercula erga martyres flagrans, cum venerabilem invenisset locum ad translationem sanctorum trullo

fabricæ designavit. Cum autem complexset desiderium suum tanquam per hoc nimirum requiem sperans, residuum domus multitudo christianorum qui ab eis edocti fuerunt dedicavit, unum tribus promptissime templum conficiens in gloriam unius et impartibilis id est divinæ ac adorandæ Trinitatis ædificans. Qui sepulti corpore, Christo autem assistentes spiritu, trahere per intercessionem invisibiliter, et stillare operatione visibiliter adversus omnem corporum et animarum languorem sanitates non desinunt postulantibus.

Passi vero sunt semel quidem septimo die mensis octobris tres isti sanctissimi martyres Dionysius, Rusticus et Eleutherius in partibus Galliarum, apud Parisium civitatem sub Domitiano imperatore septimum autem diem festum revolutis et non desinentibus annis in vero rege Christo Domino nostro omnibus fidelibus conferentes. Cui est gloriæ et imperium cum Patre suo et sanctissimo ac vivifico Spiritu, in sæcula sæculorum. Amen.

Explicit Passio sanctorum martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii.

## APPENDICE N° 9.

Voir chapitre VI, n° 22.

### PASSION DE SAINT DENYS

CONNUE SOUS LE NOM DE MÉTRODORE, ET LONGTEMPS  
ATTRIBUÉE A SAINT MÉTHODIUS.

---

### MARTYRIUM BEATI DIONYSII AREOPAGITÆ

AUCTORE METHODIO, VEL UT ALII METRODORO.

Petrus Lausselius, Gravelinganus, societatis Jesu presbyter, interpretationem græco sermone adaptavit, notisque illustravit.

Post beatam gloriosissimamque Domini ac Dei nostri Jesu Christi resurrectionem, verique ipsius templi, Judæorum scelere, ut ipse prædixerat, procuratam dissolutionem, quemadmodum divina sua potestate tertio die a mortuis excitatus est : post elationem ex nostra humilitate quam sibi carne assumpserat, et ascensum super omnem cœlestum exercitum, omnesque angelorum ordines, quo Deo et patri se ipsum sua voluntate obtulit : post Sancti ejus Spiritus in sanctos apostolos effusionem (quæ post quinquaginta dies per sanctam ejus assumptionem collata fuit) qua ligandi atque solvendi acceperunt potestatem, sanctisque ejus ecclesiis principes præficiendi, sicuti ante orbem conditum constituerat, anno octavo et octingentesimo post

natam Romam, cum imperium adeptus esset Nero Cæsar, quintus ab Augusto, beatus Petrus apostolus, cum aliis etiam apostolis missus, qui Evangelium universo orbi prædicaret. Is post multos annos prædicationis suæ, suprema urbe Roma occupata et delecta, ibi divinitus prædicandi munus accepit, ut quasi vertex et princeps sanctorum apostolorum in ordine muneris apostolici factus, primus Romæ in certaminibus eorum quæ Christus perpessus erat, socius ac particeps fieret. Urbs enim illa, quemadmodum in magnis erroribus versabatur, sic majoribus remediis egebat ut corrigeretur; ut ibi gravissimus erat error, ibi etiam maxima gratia abundaret. Deinde quemadmodum dictum est, tyrannus et impius Nero, qui se tyrannidi suæ terram et mare subacturum speraret, furore crudelitatis suæ, vique amentię in rabiem adactus, in Christi servos exarsit, ac quarto decimo tyrannici imperii sui anno, beatos Petrum et Paulum iniqua morte condemnavit, per beati eorum sanguinis effusionem, et per martyrii victoriam pro meritis, etsi invitus, eos ad regnum cœlorum præmittens. Verumtamen antequam beatus Petrus victoria martyrii vitam quæ in regno cœlorum degitur meritis esset, beato Clementi Ecclesiæ potestatem tribuit his verbis : « Ut a Domino meo Jesu » Christo ligandi atque solvendi mihi concessa est » potestas, sic eandem quoque potestatem in perpetuum tibi do et tribuo, ut quemcumque in terra » ligaveris, in cœlis ligatus sit. » Hanc potestatem plenam et perfectam posteris qui perfecti et digni essent in Ecclesiis præire, sortem vel hæreditatem reliquit. Ac de his quidem, quoniam ex connexionem consecutioneque illius apostolicæ Ecclesiæ temporis pauca dixi-

mus, ad beati Dionysii certamina convertimus orationem, ut, sicut dictum est, ex temporum consequentia de eo pauca narremus.

Post clarissimum Domini et Dei nostri Jesu Christi in cœlos ascensum, beatus Paulus, Spiritus Sancti concessu et munere ab errore perfidiæ in viam salutis rediit, ita ut fidem et religionem, quam paulo ante oppugnavisset, tandem expletam, cum laude et gloria prædicaverit Dominique instituto in gentibus factus sit vas electionis. Tunc enim tum Domini nostri Jesu Christi nomen ignaris gentibus prædicans, Athenas venit, atque ibi sanctum etiam virum hunc Dionysium, gentium moribus et institutis paulo ante implicatum, ad viam salutis ductu suo convertit, eumque sacro-sancto baptismo, ut ita dicam, regeneratum et renatum divina sanctitate rursus confirmavit. Tum scilicet, cum spinas et carduos erroris ex profundo cordis ejus, Spiritus Sancti beneficio et gratia evellit, ac præcidit, fructumque et novum germen, ut in bona terra irrigatum divino verbo atque hinc contemplatione edidit. Cum vero etiam Christi milites quotidie divino amore inflammati, in omnes partes divina gratia superne una cum ipsis præeunte currerent; tum beatus quoque hic Dionysius, crucis aratro mare diffindens, Athenis Romam a cœlesti divinaque voluntate, ut a Deo dilectus, per viam deductus venit. Ingressus, cum beatum Clementem invenisset, qui, ut supra dictum est, apostolicæ sedis potestatem habebat, ab eo cum digno honore statim, ut vires suppetebant, receptus est. Eoque tempore cum beatus vir Dionysius, ad beati Clementis vestigia et pedes accessit, apostolicæque sanctitati se insinuavit, tum etiam ipse magister

declaratus, et more magistri dignissimi a sancto Clemente honoratus, dignitatemque ab eo et aptissimum honorem, ut a Deo gratiam adeptus reportavit, et interim Deus rerum omnium præpotens beato Dionysio præterea tribuit vitæ seminandæ idoneam facultatem, quæ ad nos usque religionis causa omnibus apparuit. Tum etiam sanctus Clemens Philippum quemdam Hispaniæ episcopum præfecit, potestatem quoque, quam ipse divinus Clemens a beato Petro acceperat, ei dedit his verbis : « Proficiscere ad partes » Occidentis, illicque prædica Evangelium regni cælo-  
» rum, tibi que esto ligandi ac solvendi potestas, ut  
» Christi Evangelium a te etiam longe lateque diffun-  
» datur, ut a Domino tanquam fidelis servus audire  
» mereare : Euge, serve bone et fidelis, quia super  
» pauca fuisti fidelis, supra multa se constituam. Intra  
» in gaudium Domini tui. » Socii autem beati Dionysii fuerunt Saturninus, Marcellus et Lucianus, qui cum eo erant, ut ex ore duorum vel trium testium, fides Christianorum partibus quæ eam ignorabant, traderetur. Hi cum convenissent, et una iter facerent, pervenerunt ad portum Arelatensis urbis. Tum sanctus Dionysius, ut Christi Ecclesiis verbum vitæ proponeret, ipse Spiritus Sancti calore incensus, et apostolica potestatis plenus, quæ a Spiritu Sancto cum sancto Clemente divini Verbi semina spargenda et serenda gentibus accepisset, omnibus partibus, quæ ad Occidentem pertinent, distribuit. Duritiam autem et ferocitatem imperitarum barbararumque gentium, quæ illic erant, non veritus, nec impiis sceleribus deterritus, beati principis apostolorum qui Romæ fuerat, et perfidis ad supplicium datus erat, Spiritu fretus, ad præ-

conium se contulit. Cumque a Gallia sensim subducens plus gentilibus institutis errorem regionis illius fervere comperisset, tunc divino scuto protectus, potens ac verus pugil probatus est, seque certaminibus objecit, ut qui professione et perfectione dignus esset, martyr etiam fieri minime dubitaret. Aquitaniæ vero partibus misso sancto Saturnino, ipse cum sancto Luciano, et sancto Rustico, et sancto Eleutherio, Lutetiam Parisiorum venit. Sanctus autem Lucianus, presbyteri honore ornatus, ad Bellôvacum urbem missus est, qui etiam infidelibus populis veritatis Evangelium prædicaret. Ipse porro sanctus Dionysius Lutetiæ Parisiorum mansit; quod oppidum etsi parvum et exiguum, tamen gentilis erroris et inqumationis plenum erat. Sed erat fertile, consitumque et ornatum arboribus. Vitibus autem et uvis, tanquam ex fontibus vinum profundens, et suis suppeditans erat nobile : in quibus et mensariorum negotiis universæ civitatis familiæ et eorum qui circumcirca vallatæ ambitum incolebant, studium et operam collocabant. Piscium præterea copiam ex flumine quasi ex maris ore undarum instar proferens, præstabat. Nec vero exiguum præsidium omnis ipse manibus ferre intelligebatur. Is enim latitudinem urbis latitudine sua insulæ specie aqua circumdabat.

Hunc igitur Dei servus cum peragrasset locum, fidei robore armatus, Deo rerum omnium præpotenti, qui ubique ipsi auxilium opemque tulisset, et comes itineris fuisset, illic templum pro virili sua, quod novus admodum advena esset, Dominique nostri Jesu Christi honoris causa excitavit, novumque populum in Evangelii veritate eruditum sancto baptismo postea illic illuminavit. Diu autem beatus vir interdium noctuque

disciplinæ religionis ac pietatis multitudinem instituit, Christique populus ex veteris hostis faucibus ereptus est; et quos prius dæmon distrahebat, eos ipse digne per fidem in cœlos studebat mittere. Ejus vero sanctitatis fama postea longe lateque pervagata est. Itaque non exigua populi qui fidelis erat multitudo dignum eum quem episcopum haberet putabat sic ergo deinceps ecclesiastici gradus divinis obsequiis ac muneribus distribuendis intentus, et consecrans probatos homines, ut dignos et idoneos ad gradum promovebat. Sed Dominus noster Jesus Christus, qui Dionysii viri beatissimi, ut positæ in candelabro lucernæ, famam latere etiam non patiebatur, in eorum qui a religione nostra abhorrebant mentibus, ejus lumen radii specie adhibuit, tantasque per eum virtutes fieri voluit, ut infestarum rebelliumque gentium corda, non minus quam earum quibus nuntiatum erat evangelium, instituerit. Itaque ejus virtutibus ac miraculis quotidie corroborabantur et addebantur, ut eo tempore, cum hæc ab initio facta sunt. Tum autem sancti viri, ut vox clamantis, longe lateque pervagata nominis ejus fama, ita celebrata est, ut etiam Domitianus, qui secundus post Neronem Christianos exagitavit, eum ad se in palatium suum venire jusserit. Idemque tanta iracundiæ atrocitatisque rabie exarsit, ut imperaret, ut ubicumque Christianorum aliquem aut ipse aut sui invenirent, vel ut immolaret iniquitatis dæmonibus, persuaderent, vel variis tormentis objectum morti gladiis traderent. His vero legibus cum sibi genera inclinata subegisset, magna Christi servis coorta est persecutio, quæ ad eos qui illic erant, pertinebat: quippe cum nulla prorsus præsentis vitæ usura, iis qui pro Christo certarent, concederetur.

Neque enim aliqua sanctis martyribus suppetebat libertatis sive defensio, sive deprecatio. Quin etiam omnes qui edicti scelus et impietatem observabant, quod ipsis a Cæsare præscriptum erat, nulla ex parte violare audebant. Misit præterea delectorum multitudinem, cum magna voce et crudelitate ad omnes Occidentis regiones, qui hunc sanctum virum Dionysium quærerent, et, si possent, invenirent, ut vel edicto imperatoris verbis et minis adductus, pareret; vel, si nollet, supplicii immensis discerneretur, vel morti capitis præcisione occumberet.

Hoc principis edicto promulgato, plebs Gallica concessit suscipere tyrannos, ut per fines suos sive vicinias penetrare possent. Et mox beati illius viri celebre nomen ipsis declaratum est. Sic ergo ut eis præscriptum fuerat, celerrimo cursu, parato animo, vultu varie mutato, Lutetiam Parisiorum ingressi, illic sanctum virum hunc Dionysium invenerunt cum alienis a religione nostra hominibus bellantem, et doctrina quotidie multitudines populorum ad fidem Christi hortantem; ac cum eo beatum virum Rusticum presbyterum, et Eleutherium diaconum, quos ipse beatus vir in suis ordinibus comecraverat. Eos quidem, qui et ejus doctrinæ ac disciplinæ discipuli et persecutionum socii erant, ferocitas et impietas simul invenit. Hi enim sancti viri a beato Dionysio disjungi non poterant, quos etiam divina pietas cohæredes fore prænoverat. Gaudebat igitur delectabaturque bonus parens duobus liberis, qui progressus faciebant, quod digni essent filii, qui patris onus quod per Spiritum sanctis leve est, sublevarent, ut, carnis gravitate deposita, ad purum liquidum aera evolare possent, in quibus etiam lumen quoddam erat

insitum. Miror autem quî inermibus viris non poterat multitudo armata obsistere. Tum denique auctor malorum hostis, qui et potentiam suam dissolvi, et illam Domini conservari ac vincere animadverteret, et populi fidem quotidie progredi, omni arte sua inimicitias hostiles, quæ armatæ erant, in eos convertit, eisque qui unum ac verum Dominum esse, atque sanctum baptismum, jam horum doctrinæ ac disciplinæ pleni credebant, studebat persuadere multis suppliciis ac tormentis, ut sibi credere faterentur. At sancti viri, confessores atque martyres ejus atque impiorum illarum furorem doctrina sua magnisque virtutibus comprimentes, discipulos confirmabant : occurrentesque scelestis, nec illius impiorum metus rationem habentes, Ecclesiam Christi quotidie florentem et augescentem dotabant. Et cum Ecclesia a suis doctoribus Dei Verbo satis fundata fuit, etsi maxime conturbata esset, et quasi tempestate confusa, quod tum persecutores tyrannide crescerent; tum ipsa etiam Germania magna regio, quæ ferarum crudelitate et impietate erat prædita, cum subacto compunctoque animo cervicem suam Christi jugo submississet, ac domita esset, præceptorum fide confirmata gaudebat; et postea dejecerunt simulacra sua, quæ ab ipsorum discessu ædificata erant, inventoque portu salutis, partes reliquas naufragii simulacrorum periisse lætabantur. Lamentabatur ergo tum pars sublata Diaboli, cum victrix Ecclesia fidelium legione devicit.

Cum hæc gesta sunt furore impietatis, ministri crudelitate inflammati, unum ex his sanctum virum Dionysium videntes, cum magno animo et fide contra audentem, his verbis eum, cum accessisset, convenerunt :  
 « Nunc tu es ignobilis ille senex qui Deorum nostrorum

» cultum religionemque sustulisti, et invictis principi-  
» bus obsistis, eorumque edicta contemnis? Dic nunc,  
» cujus tu sis cultor, aut quam potestatis tuæ profes-  
» sionem præferas. » Tum ergo hi ter beati viri, Dio-  
nysius, Rusticus et Eleutherius, trium puerorum in  
fornace ignis inambulantium spiritu pleni, et muneribus,  
quasi uno ore hoc responsum rogationibus dede-  
runt: « Servitus nostra Christianorum legi subacta esse  
» cognoscitur. Itaque quem profitemur, eum plane au-  
» ribus vestris nominamus. Confitemur enim et prædi-  
» camus Patrem, Filium et Spiritum Sanctum; Patrem  
» ingenitum, Jesum a solo Patre genitum, Spiritum  
» Sanctum qui a Patre procedit. » Ad hæc impii per-  
secutores et tyranni beatos interrogabant, his verbis :  
« Ergo principum nostrorum edictum a vobis contem-  
» nitur, despicitur, nec vestra confessio invictorum  
» Deorum auctoritati potestatique subjicitur? » Sancti  
autem, ut supra dictum est, uno animo responderunt  
hoc modo : « Ut paulo ante diximus, Christum Jesum  
» esse natum ex Maria virgine omni populo vere an-  
» nuntiantes, prædicantes contra audentes et credimus,  
» et profitemur, et ore laudare non desistimus. In hac  
» sanctorum virorum fide et apostolatu firmati perse-  
» veremus. » At impii persecutores et tyranni cum  
parvam remissionem concessissent, beatarum cervi-  
cum, quæ propter Christi fidem paratæ erant, gladio  
capita amputaverunt, reddentes terræ corpora, beatis  
animis cælo redditis; declarata autem sancta bonitate  
per martyres quorum anima simul cum corpore tradita  
fuit. Nam cum corpore, præcisum caput magistri, illis  
qui fide videre poterant, cum lingua Dominum confi-  
teri, ut vivum et progrediens, videbatur. O vere beata

multitudo, et Domino nostro in gratia rursus desponsata! O sancta laudabilisque fraternitas eorum, in quibus nec primus secundus esse potest, nec tertius! Sed sanctæ Trinitatis gloriam profitentes, uno circiter a civitate milliario, in parvo colle, martyrio digni fuistis, sancti effecti a sancta Trinitate.

Jacebant ergo in collis cacumine trunca corpora sine honore, completa seu integra Christi martyrio quemadmodum de rebus futuris prædixerunt prophetæ : *Pre-tiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*. Cum igitur etiam declarata esset martyrum atque episcopi dignitas et gloria propter salutarem magistri fidem, quæ refluisset, cœpit fructus oriri, atque per illum majorem fuisse gloriam eorum qui per martyrii sui victoriam simul erant. Beati autem Dionysii et pontificis honorantes martyrium, sanctum ejus sine animo corpus excitatum esse credimus. Etenim beata manu suâ caput ex corpore a nefariis hominibus gladio præcisum sumpsit, et suspensum brachio amplexus est, atque a collis vertice duo milliaria plena forti animo pedibus ingrediens portavit. Novum profecto ac posteris deprædicandum ac fama celebrandum miraculum, corpus esse sine animo et capite quod viri instar pro more currat, hominemque jam mortuum ingredi firmis vestigiis. Impii ergo homines illi veriti rursus, ne forte fide probata populus conveniens, optabilia corpora Rustici et Eleutherii præsidii atque auxilii sui causa in sepulchris tumulisque conderet, ea in naviculam imposita de omnium consilio in profundum fluminis dejicere statuerant. Sed Deus rerum omnium præpotens, bonus, justus, et misericordiæ plenus, qui misericordiam suam in humano genere nunquam ne-

glexit, qui Pharaonis exercitum in mare Rubrum demersit, et Achitopel cervicem laqueo præcidit; is etiam infirmum istorum consilium misericordia sua dissolvit: ut ne clara splendidaque duo lumina profundo aquarum submegerentur, sed Christi Ecclesia eos semper fortes propugnatores haberet. Dum hæc agerentur, mulier nobilis et clara, Catulla nomine, quæ gentili metu valde correpta erat, tum ad fidem Christi propter martyrum miracula, converti desideravit, vimque desiderii et voluntate et re declaravit, ac Dei misericordia compuncta, interveniente ei vi divina, consilium cepit, ut ad convivium persecutores supplex invitaret. Cumque multa eis munera detulisset, prudenter odium nefarii consilii, quod illi adversus martyres ceperant, excussit: exposito autem nostris animi sui consilio, præcepit ut clam pretiosa corpora martyrum auferrent in unam partem urbis, ut in saxo quod situm est in agello in sequentis anni sementem parato terra obruta corpora occultarent. Illi diligenter imperata fecerunt. O furtum laudabile, quod damnum, non dedit, sed potius profuit!

Deinde, ut solent ii qui agros colunt, pullos suos admittere ut fructum ferant; sic ager ille beatorum martyrum et dote completus est, et gratia affluit ut centuplum fructum agricolæ fideles percipiant, salutem et magnum thesaurum sanctitatis posteris relinquunt. Mulier honestissima, quam dixi, non immemor sanctitatis martyrum, ut vidit tyrannorum iracundiam deferbuisse, locum idoneum qui sanctorum martyrum ossa custodire debebat, omni diligentia quæsit, inventoque magno fornice, ædificium notavit; quam præstantissimam feminam et matremfamilias non præ-

ter dignitatem, quin sine metu credimus, sanctis martyribus hisce similem evasisse, propterea quod nisi eam etiam Redemptor omnium in fidem nominis sui venire voluisset, nunquam ejus animus ejusmodi consilium aperuisset. Verum ex hoc, citra controversiam, eam credimus beatorum martyrum ossa conservasse prudenti consilio, ut quæ eis digna fuerit, atque illorum precibus vere in fide progressus fecerit. Christianorum autem multitudo numerosissima, beatorum martyrum doctrina conversa, omni opera et studio ut poterant cum precibus magnaque cupiditate supra beata corpora sanctorum martyrum ecclesiam ædificavit, et in sancta gloria sanctæ Trinitatis digne cum aromatibus tria numero sancta corpora condiderunt ac deposuerunt, Deo rerum omnium præpotente, qui opitulatur quotidie in bonis ac beatis, qui virtutibus signisque clarent. Quæ igitur oratio, aut quæ lingua, tam magnorum virorum mira et inusitata opera possit exponere, cum ne ipsi quidem humana ratione sua intelligere possint? Ægrotis enim salutem, claudis incessum, cæcis lumen, surdis auditum, et mutis sermonem dantes, immundosque spiritus qui in corporibus insident exagitantes, assidue remedia afferunt.

Nos quoque et salutari voto, et beata obedientia divites, etsi maxime indignos, eorum tamen precibus adjutos, salutem assecuturos credamus; aut etiam deserti ut indigni, faciamus ut in illorum meritis sit nobis auxilium et præsidium constitutum. Neque enim a nostris moribus habuimus, aut a nostra prænotione, sed ex veteri narratione nobis perlatum est: quæque pauca a certa firmaque antiquitate, et a longis temporibus audivimus, ea ut potuimus litteris mandamus,

non pro lubitu expositionem aggressi, sed ut magnorum doctorum res gestas cognitās habuimus, veriti Deum, charitatisque studio accensi, multa et præclara beatorum virorum, quæ mira sunt, facinora conati sumus, Christi laudis causa, gloriæque martyrum et memoriæ in extremis sacris chartis prodere; ne si neglexissemus ac contempsissemus, veterique hosti nostro, qui in perniciem et exitium nostrum vigilat, et invidet, parentes, reticuissemus hæc omnia, eodem modo quo ii flamma et igne ea quæ ab eis scripta erant, deflagrasse dicunt, eorum gratia amicitiaque privemur. Cum autem cogitationes nostræ, et illorum gratia vigilant, et ex paucis scriptis prodeant, ea quæ cogitata sunt et dicta, magna esse possunt. Hæc vero ipsos sine metu, multosque alios Christi causa et nomine certamina pertulisse credimus, cum etiam ad hæc usque tempora, tot tamque mira opera et miracula per eos vis divina palam edi velit, ut omnes incolæ et advenæ obstupescant. Ergo perpassi sunt mortem Christi martyres Dionysius, Rusticus et Eleutherius, septimo Kalendas octobris, Domitiano imperatore in Gallia, Lutetiæ Parisiorum, regnante Domino nostro Jesu Christo cum Patre et Spiritu Sancto, nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.



## TABLE DES MATIÈRES.

	Pag.
PRÉFACE. . . . .	v
CHAPITRE PREMIER. — <i>Universalité de la prédication de l'Évangile au premier siècle.</i> — 1. Rapide et universelle propagation de l'Évangile dès les temps apostoliques. Témoignages de Pline-le-Jeune, Hégésippe, saint Justin, Tertullien, Eusèbe de Césarée, saint Hilaire. — 2. Preuve de présomption en faveur de l'apostolicité des Eglises de Gaule qu'il est permis d'en tirer. — 3. Témoignages explicites en faveur de cette apostolicité. Textes formels de Tertullien. — 4. De saint Irénée. — 5. Concile de treize évêques des Gaules présidé par saint Irénée (180). — 6. Lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne (254). — 7. Admettre l'époque de Dèce pour celle des origines chrétiennes des Gaules serait sacrifier la tradition tout entière. — 8. Lettre du concile d'Arles au pape saint Léon-le-Grand, en 440, établissant la croyance générale à cette époque de la mission de saint Trophime à Arles, par l'apôtre saint Pierre. — 9. Témoignages du pape saint Zozime, d'Adon de Vienne, d'Usuard, de Pierre-le-Vénéral, en conformité avec la lettre du concile d'Arles. — 10. Témoignages explicites d'Eusèbe de Césarée, de Sophrone, de la Chronique d'Alexandrie, de saint Epiphane, en faveur de l'apostolicité des Eglises de Gaule. — 11. Accord des traditions de l'occident avec celles de l'orient à ce sujet. — 12. Pourquoi, dans la controverse du dix-huitième siècle, la date fixée par saint Grégoire de Tours fut si facilement adoptée. Un nouveau témoignage. Manuscrit syriaque du sixième siècle. . . . .	1
CHAPITRE II. — <i>Saint Grégoire de Tours.</i> — 1. Texte de saint Grégoire de Tours. — 2. Erreur au sujet de saint Sixte et de saint Laurent. — 3. Erreur au sujet de saint Hippolyte. — 4. Erreur au sujet de Valentin et Novatien. — 5. En quoi consiste la véritable valeur historique de saint Grégoire de Tours. — 6. Explication des nombreuses erreurs reprochées au premier livre de l' <i>Histoire des Francs</i> . — 7. Chronologie défectueuse de saint Grégoire de Tours. — Sa liste des empereurs romains incomplète. — 8. Discussion du passage relatif à la mission	

des sept évêques des Gaules. — 9. La date de 250 n'est point celle que Grégoire de Tours entendait lui-même dans ce passage. — 10. Monument de l'Eglise d'Arles, contemporain de saint Grégoire de Tours, contredisant la date de Dèce. — 11. Epoque de la prédication de saint Trophime à Arles. — 12. De saint Paul à Narbonne. — 13. De saint Martial à Limoges. — 14. Conclusion. Le passage de saint Grégoire de Tours n'a pas la valeur historique, que les adversaires de la tradition lui attribuent. . . . . 34

CHAPITRE III. — *Epoque de la mission de saint Denys à Paris.* —

1. Ordre suivi dans cette discussion. — 2. Epoque de la mission de saint Denys à Paris, d'après les témoignages de la tradition. — 3. Témoignage du cinquième siècle (421-502) antérieur à Grégoire de Tours. — Texte de la vie de sainte Geneviève. — 4. Authenticité de ce texte. — 5. Valeur de ce témoignage. — 6. Autre témoignage du cinquième siècle, antérieur à Grégoire de Tours. Actes authentiques de saint Denys. Recherche de la véritable date de ces Actes. — 7. Réponse à l'objection de Launoy. — 8. Témoignage du sixième siècle (530-609) contemporain de Grégoire de Tours. Hymne de Fortunat. — 9. Objection de Launoy contre l'authenticité de cette hymne. — 10. Réponse à cette objection. — 11. Témoignage du septième siècle. Texte des *Gesta Domni Dagoberti*. — 12. Discussion de ce texte. — 13. Deux témoignages du huitième siècle. Diplôme de Thierry de Chelles (723). Diplôme de Pépin-le-Bref (768). — 14. Témoignage du concile de Paris (825) antérieur à Hilduin. — 15. Discussion de ce témoignage. — 16. Réponse à une objection générale de Launoy. — 17. Pourquoi on doit arrêter à l'an 825 la liste des témoignages. L'aréopagitisme admis généralement, en 837, prouve la préexistence de la tradition au sujet de la mission de saint Denys par saint Clément. . . . 67

CHAPITRE IV. — *Epoque de la mission de saint Denys dans les Gaules. (Suite.)* —

1. Actes et martyrologes. — 2. Actes de saint Denys. Deux sources : grecque et latine. — 3. Témoignages des Actes grecs relatifs à l'époque de la mission de saint Denys dans les Gaules. — 4. Valeur de ces témoignages. — 5. Actes de saint Denys. Manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris. Leur témoignage au sujet de la mission de saint Denys. — 6. Impossibilité de ne voir dans la concordance de ces témoignages qu'une supercherie des moines. — 7. Martyrologes de Bède et de Raban-Maur. Leurs témoignages. Réfutation de Launoy. — 8. Valeur intrinsèque des Martyrologes. Importance de leurs témoignages dans la question présente. — 9. Martyrologes d'Usuard et d'Adon de Vienne. Objection que Launoy

Pag.

- tire de leurs témoignages. Réfutation. — 11. Martyrologe romain. Editions de Galésini, de Grégoire XIII, de Baronius. Valeur de ce témoignage. — 12. Examen de l'hypothèse qui consisterait à dire que toute la tradition aurait été involontairement induite en erreur, au sujet de l'époque de la mission de saint Denys, et que saint Grégoire de Tours a seul eu connaissance de nos véritables origines chrétiennes. — 13. Conclusion. . . . . 101
- CHAPITRE V. — *Hilduin (837) a-t-il inventé l'aréopagitisme?* —
1. Le mouvement protestant, janséniste et gallican des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles favorisa la propagation des erreurs de Launoy. — 2. Etat actuel de l'opinion publique en France au sujet de la question de l'aréopagitisme. Traité du P. Sirmond. — 3. Intervention d'Hilduin dans la question de l'aréopagitisme. Lettre de Louis-le-Débonnaire à Hilduin. — 4. Calomnies de Launoy contre Hilduin. — 5. Caractère historique d'Hilduin. Témoignages de Raban-Maur, Walafride-Strabon, Lupus de Ferrières, Frothaire, évêque de Toul, saint Agobard, évêque de Lyon, ses contemporains. — 6. Réponse d'Hilduin à Louis-le-Débonnaire. Il expose l'ordre qu'il a suivi dans ses recherches sur saint Denys, les sources où il a puisé, les monuments qu'il a fait transcrire, énumère les objections des adversaires de l'aréopagitisme, et les réfute. — 7. Reproches adressés par Launoy et le P. Sirmond au style d'Hilduin. — 8. Le P. Sirmond affirme qu'Hilduin a inventé l'aréopagitisme. — 9. Preuves intrinsèques tirées du texte même des lettres de Louis-le-Débonnaire et d'Hilduin. La lettre de Louis-le-Débonnaire prouve qu'Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme. — 10. Avant les travaux d'Hilduin, Louis-le-Débonnaire croyait à l'aréopagitisme. — 11. La trace de la croyance à l'aréopagitisme constatée dès l'époque de Pépin-le-Bref. — 12. Le texte de la lettre d'Hilduin prouve que cet auteur n'a pas inventé l'aréopagitisme. — 13. Impossibilité morale de cette fiction de la part d'Hilduin. — 14. Impossibilités matérielles. — 15. Derniers témoignages de Louis-le-Débonnaire et d'Ené, évêque de Paris, contemporain d'Hilduin, qui démontrent cette impossibilité. — 16. Conclusion. Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme. 129
- CHAPITRE VI. — *Hilduin a-t-il inventé l'aréopagitisme? (Suite.)* —
1. Preuves extrinsèques de l'existence d'une tradition aréopagitique antérieure à Hilduin. Accusation du P. Sirmond contre Aristarque et Visbius cités par Hilduin. — 2. Un passage des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* en faveur de la véracité d'Hilduin. — 3. Inscription relevée sur les murs de la crypte

- de Montmartre, en 1611. — 4. Confirmation indirecte par la science moderne de la véracité de Visbius. — 5. Interprétation proposée pour l'inscription de la crypte de Montmartre. — 6. Témoignages en faveur de l'aréopagitisme antérieurs à Hilduin. Actes latins authentiques de saint Denys; quatrième ou cinquième siècle. — 7. Discussion du texte de ces Actes. — 8. Il suppose l'aréopagitisme et ne présenterait autrement aucun sens possible. — 9. Une objection du P. Sirmond. Réponse à cette objection. — 10. Témoignage du septième siècle. Hymne d'Eugène de Tolède en l'honneur de saint Denys l'Aréopagite. Launoy en nie l'authenticité. — 11. Hugues Ménard réfute victorieusement les objections de Launoy. — 12. Découverte à la Bibliothèque impériale de Paris d'un manuscrit du neuvième siècle contenant l'hymne d'Eugène de Tolède. — 13. Texte de l'hymne, d'après ce manuscrit. — 14. Impossibilité de la prétendue supposition de cette hymne par Hilduin, prouvée historiquement. — 15. Impossibilité matérielle de cette supposition prouvée par le texte du manuscrit récemment découvert. — 16. L'hymne d'Eugène de Tolède est authentique. — 17. Deux autres témoignages antérieurs à Hilduin. Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims au sujet des Actes de saint Sanctin, de Meaux. — 18. Argument en faveur de la tradition aréopagitique tiré de cette lettre. — 19. On a voulu attaquer l'authenticité de la lettre malgré l'autorité de Mabillon. — 20. Découverte d'un manuscrit d'Hincmar contenant cette lettre. — 21. L'authenticité de la lettre d'Hincmar est maintenant constatée. — 22. Lettre d'Anastase-Bibliothécaire à Charles-le-Chauve. — 23. Launoy, ne pouvant nier l'authenticité de cette lettre, injurie l'auteur. — 24. Argument tiré de cette lettre. *Passion* de saint Denys l'Aréopagite, par saint Méthodius. — 25. Conclusion. Hilduin n'a pas inventé l'aréopagitisme. . . . . 175
- CHAPITRE VII. — *Hilduin a-t-il inventé l'aréopagitisme? (Suite.)*
- 1. Tradition aréopagitique depuis Hilduin. — 2. Témoignage du martyrologe de Wandalbert. — 3. *Traité contre les Grecs*, d'Enée, évêque de Paris. — 4. Concile de Poissy (862). — 5. Concile de Liège. — 6. Actes de saint Eugène 1<sup>er</sup>, évêque de Tolède. — 7. Chronique de Rollon. — 8. Discussion du texte de cette chronique. — 9. Vie de saint Maëul, par saint Odilon, abbé de Cluny. — 10. La tradition aréopagitique prévaut généralement pendant les six siècles qui suivent. — 11. Incident d'Abélard. — 12. Appréciation de cet incident. — 13. Lettre d'Abélard en faveur de l'aréopagitisme. — 14. Valeur de l'objection tirée de l'incident d'Abélard à Saint-Denys. — 15. Inno-

cent III et le douzième concile œcuménique. — 16. Lettre d'Innocent III. — 17. Objection du P. Sirmond tirée de cette lettre. — 18. Valeur de cette objection. — 19. La tradition aréopagitique n'a pas été interrompue par la lettre d'Innocent III. — 20. Témoignages de l'Eglise grecque en faveur de l'aréopagitisme. Les <i>Ménées</i> . — 21. Michel Syncelle. — 22. Objection de Launoy contre le témoignage de Michel Syncelle. Invraisemblance de l'hypothèse de Launoy. — 23. Michel Syncelle n'a pas copié Hilduin. — 24. Passion de saint Denys attribuée à Métrodore. — 25. Témoignage de l'historien Nicéphore. — 26. Témoignage de Siméon Métaphraste. — 27. La <i>Vie de saint Denys l'Aréopagite</i> , par Siméon Métaphraste, citée au concile œcuménique de Florence, seizième général. — 28. Consécration implicite du témoignage de Siméon Métaphraste, qui ressort de ce fait. — 29. Conclusion. L'Eglise romaine ne pouvait ni ne devait répudier la tradition aréopagitique. . . . .	222
CHAPITRE VIII. — <i>Objections générales</i> . — 1. Toutes les objections générales contre l'aréopagitisme résumées par le P. Sirmond. — 2. Caractère de l'histoire sacrée de Sulpice-Sévère. — 3. Texte de Sulpice-Sévère relatif à l'époque de la prédication évangélique dans les Gaules. — 4. Discussion de l'objection du P. Sirmond tirée de ce texte. — 5. Valeur réelle du texte de Sulpice-Sévère. — 6. Texte de Sulpice-Sévère en face de toute la tradition. — 7. Prétendue contradiction relevée par le P. Sirmond dans les martyrologes à propos de saint Denys l'Aréopagite. — 8. Objection du P. Sirmond contre l'aréopagitisme, tirée de la loi canonique d'inamovibilité des évêques de la primitive Eglise. — 9. Réfutation de cette objection. — 10. Objection tirée de l'âge de saint Denys. — 11. Résumé général de la controverse. Conclusion. — 12. Une découverte de M. E. Le Blant. . . . .	271
APPENDICE n° 1. — Actes latins de saint Denys, cités par les Bollandistes comme authentiques. . . . .	293
APPENDICE n° 2. — Actes latins de saint Denys, cités par les Bollandistes comme apocryphes. . . . .	301
APPENDICE n° 3. — Lettre de Louis-le-Débonnaire à Hilduin, abbé de Saint-Denis (835). . . . .	312
APPENDICE n° 4. — Réponse d'Hilduin à Louis-le-Débonnaire (837). . . . .	316
APPENDICE n° 5. — Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, à l'empereur Charles-le-Chauve (876). . . . .	335
APPENDICE n° 6. — Passion de saint Sanctin, évêque de Meaux. . . . .	337
APPENDICE n° 7. — Lettre d'Anastase-le-Bibliothécaire à Charles-le-Chauve (876). . . . .	341

	<i>Pag.</i>
APPENDICE n° 8. — Actes authentiques de saint Denys l'Aréopagite. . . . .	344
APPENDICE n° 9. — Passion de saint Denys connue sous le nom de Métrodore, et longtemps attribuée à saint Méthodius. . . . .	357

FIN DE LA TABLE.

